

Les 10 ANS du Trésor



RAPPORT DÉCENNAL D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,
DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

DGTCEM : 2013-2023

Une décennie au service DE L'ÉMERGENCE

- Défis, enjeux, chantiers structurants et perspectives



WWW.DGTCEM.COM



*Avec e-visa,
Visiter le Cameroun devient plus facile*

www.evisacam.com

1

PRÉ-ENRÔLEMENT EN LIGNE

- CREATION D'UN COMPTE SUR LE SITE
- REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA

3

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- APRÈS PAIEMENT, S'IL N'Y A PAS DE REJET, LE DEMANDEUR REÇOIT L'AUTORISATION DE VOYAGE DANS UN DELAI DE 72 HEURES
- SI REJET, LE DEMANDEUR EST NOTIFIÉ PAR MAIL OU SMS.

2

PAIEMENT DES FRAIS

- CHOIX DU MODE DE PAIEMENT
- 
- 
- 

4

EMISSION DU VISA

- LE DEMANDEUR SE REND MUNI DE SON AUTORISATION DE VOYAGE SOIT DANS UNE MISSION DIPLOMATIQUE OU UN POSTE CONSULAIRE DU CAMEROUN, SOIT AUX AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDE OU DE DOUALA

Power by: **IMPACT** Palmarsès R&D SAS
• Confort • Etat d'Esprit • Tranquillité

MAISON MÈRE
BP 158 Abidjan. République de Côte d'Ivoire
Filiale Cameroun
Bp 10132 Yaoundé. Cameroun . Rue Valery Giscard D'Eistaing

LE TRÉSOR PUBLIC CAMEROUNAIS À votre écoute

Pour toutes vos réclamations, requêtes
ou suivi de dossier,

APPELEZ LE **1509**
C'est gratuit ! **Numéro Vert**



Call Center Fonctionnel
24h/24



S.E. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun



« Les réformes mises en œuvre en matière budgétaire, notamment dans les domaines fiscal et douanier, ont accru notre capacité à lever des fonds sur le marché financier international. La crédibilité de la signature du Cameroun a de ce fait favorisé la réussite de l'opération de refinancement de l'Eurobond, ainsi que la conclusion d'un nouveau Programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International».

Adresse à la Nation, le 31 Décembre 2021

NFC BANK
We make life easy

NFC BANK

We make life easy

NOUVELLE
AGENCE

GAROUA, Plateau
Carrefour Hôtel,
Maison Blanche

NFC BANK
Plateau, Carrefour Hôtel, Maison Blanche, Garoua
Tel.: (237) 222 20 28 23 - 222 20 29 81 / Fax : (237) 222 20 28 22
E-mail : info@nfcbanksa.com

NFC BANK
www.nfcbank.com

NFC BANK

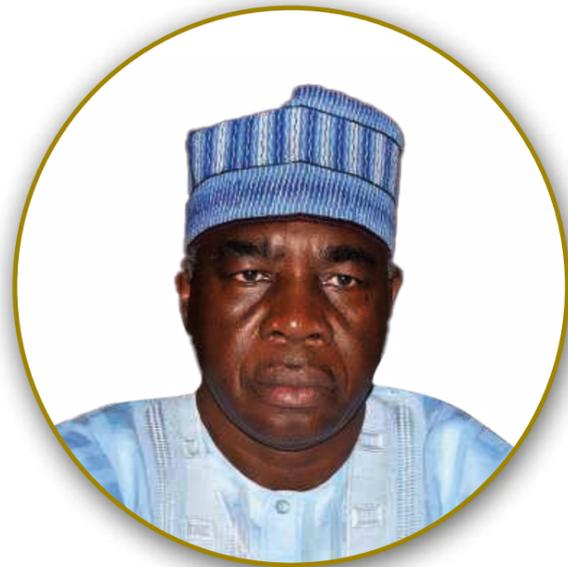


Chief Dr. Joseph DION NGUTE

Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances



YAOUBA Abdoulaye
Ministre Délégué auprès du Ministre
des Finances



Gilbert Didier EDOA
Secrétaire Général / MINFI



Sylvester MOH TANGONGHO
Directeur Général du Trésor, de la Coopération
Financière et Monétaire



Salomon Francis MEKE
Chef de l'Inspection des Services du Trésor



MBOH Patrice LUMUMBA
Directeur des Affaires Générales



Sylvie EYEFFA EKOMO
Directeur de la Coopération Financière
et Monétaire



Achile Nestor BASAHAG
Directeur de la Comptabilité Publique



**Antoni Marie Jubilaire
ABOU épse MENDOUA**
Directeur des Assurances



Samuel TELA
Directeur de la Trésorerie



Dama WADILI
Chef de la Division Informatique



Hayatou SANDA
Chef de la Division de la Microfinance



Pierre MBA
Chef de la Cellule de la Législation
et de la Codification



Les Bons Points du Trésor

L'agence financière internationale Moody's salue les performances et les bonnes pratiques des finances publiques camerounaises.

La grande capacité de résilience du Cameroun face aux crises multiformes qu'il a traversé lui a permis de maintenir ses grands équilibres et de garantir l'offre de son économie diversifiée. Et plus récemment, le renouvellement anticipé du programme économique avec le FMI ont attiré l'attention de l'agence de notation internationale Moody's à la réputation bien établie. Moody's s'est montrée très optimiste quant à l'avenir de l'économie camerounaise et entrevoit d'ailleurs un relèvement rapide de la croissance du pays. Le Cameroun s'est ainsi vu attribuer la note « B2 » assortie d'une perspective de stabilité.

Le Trésor public s'approprie la certification ISO 9001 dès 2024

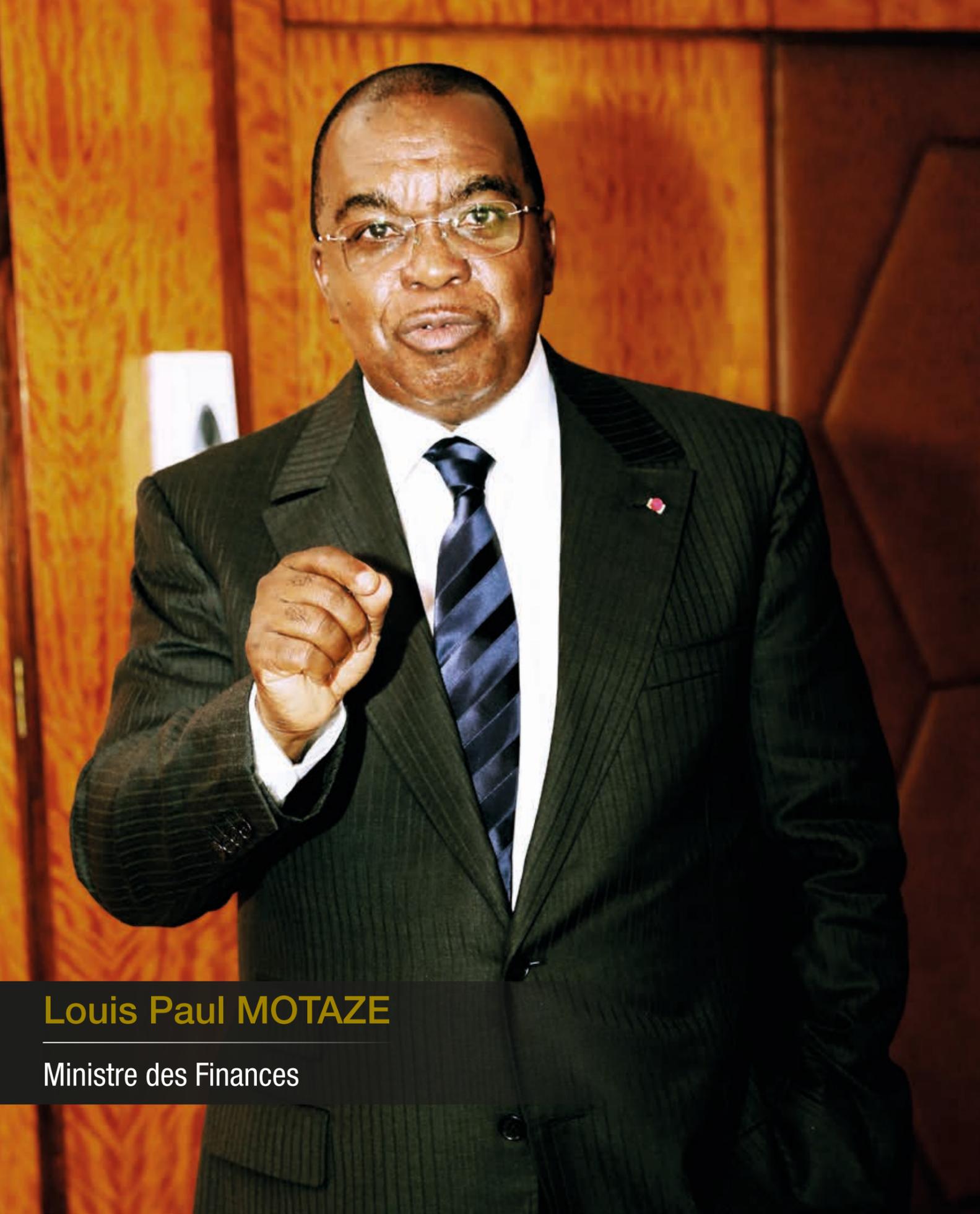
L'estampille du Trésor Public camerounais désormais fait foi au niveau international. Dans sa marche vers l'excellence, la DGTCFM a engagé le processus de certification aux normes internationales qui devra conduire à l'obtention du certificat ISO 9001 version 2015 à compter de l'année 2024.

Financement de l'économie

Un peu plus de 1065 milliards de francs CFA levés sur le marché financier Sous-régional de la CEMAC

LES VALEURS DU TRÉSOR

1. l'obligation de rejoindre son poste de travail
2. l'exercice personnel de la fonction
3. l'intégrité
4. l'excellence
5. la reddition des comptes
6. le respect de la confidentialité
7. la collaboration
8. l'impartialité
9. la loyauté
10. la responsabilité
11. le patriotisme
12. la liberté d'opinion
13. l'information du public
14. l'obligation de dénoncer les crimes et délits,
15. la dénonciation du harcèlement moral et sexuel.



Louis Paul MOTAZE

Ministre des Finances

2013-2023 : un vent de réformes SUR FOND DE RÉSILIENCE

La décennie 2013-2023 a été marquée aux plans économique et financier par de nombreux chocs à la fois endogènes et exogènes. Après les belles performances du lendemain de la crise financière 2008-2009, où on a pu noter un réel assouplissement des conditions financières et une croissance réelle des économies de la CEMAC, (+4,3%) avec en prime d'importants excédents budgétaires ainsi qu'une amélioration de la balance de paiement, suivi d'un renforcement des liquidités qui a profité au Trésor Public et au secteur bancaire de la sous-région. La situation s'est par la suite très vite dégradée. La chute des cours des matières premières, la détérioration des termes de l'échange de plus de 47%, les déficits budgétaires se sont creusés dans la plupart des pays de la CEMAC. Au Cameroun, à ces facteurs se sont ajoutés les effets néfastes de la secte terroriste Boko Haram, les crises sécuritaires à l'Est, dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, l'incendie de la SONARA et bien entendu l'éruption de la pandémie de Covid-19. Les effets combinés de tous ces facteurs ont conduit à un certain pessimisme face à des aléas dont les conséquences ont déteint sur l'économie nationale. Le Trésor Public a donc dû et a su se réinventer grâce à la mobilisation de nouveaux outils de financement innovants et à la mise en place de profondes réformes au moment où de nombreux observateurs prédisaient la catastrophe.

Je suis particulièrement heureux de constater que le Trésor Public, à travers l'animation du marché monétaire de la BEAC, a pu lever les fonds nécessaires au financement des politiques publiques et les différents projets structurants tout en conservant sa pleine capacité de remboursement dans un contexte particulièrement difficile où le Cameroun a mobilisé (3306 milliards de FCFA et a déjà pu

rembourser 2998 milliards de FCFA). Une résilience exceptionnelle et une performance extraordinaire saluées par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul Biya, lors de son adresse à la Nation le 31 Décembre 2021, en ces termes : «*les réformes mises en œuvre en matière budgétaire, notamment dans les domaines fiscal et douanier ont accru notre capacité à lever des fonds sur le marché financier international. La crédibilité de la signature du Cameroun a de ce fait favorisé la réussite de l'opération de refinancement de l'Eurobond ainsi que la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International*». Cette performance du Cameroun a fait tache d'huile dans la sous-région puisque la plupart des pays membres ont fait leur entrée dans le marché financier sous-régional. Au-delà de la mobilisation des recettes non fiscales, le Trésor Public a contribué de façon significative à sécuriser l'épargne nationale à travers des actions concrètes, notamment par un encadrement étroit des secteurs des assurances, des banques et de la microfinance. Au cours de la décennie qui vient de s'achever, tous ces résultats ont été obtenus par une gestion remarquable des ressources humaines, des moyens généraux et une solidarité agissante et à visage humain de la mutuelle des personnels du Trésor dont les résultats font la fierté de chaque personnel.

C'est avec un plaisir renouvelé que j'invite la grande famille des Finances, la communauté nationale, les partenaires au développement à s'approprier ce documentaire qui a le mérite de revisiter les mutations que le Trésor a connu au cours de la décennie qui vient de s'achever et qui trace la voie du Trésor Public de demain, administration en quête permanente d'excellence.



Supervision Générale
Louis Paul MOTAZE

Directeur de Publication
Sylvester MOH TANGONGHO

Conseillers à la Rédaction
Jean Michel JOUFFRET
Salomon Francis MEKE
Patrice MBOH LUMUMBA
Sylvie EYEFFA EKOMO
Achile Nestor BASAHAG
Antoni Marie Jubilaire ABOU épouse MENDOUA
Samuel TELA
DAMA WADILI
HAYATOU SANDA

Rédacteur en Chef
Pierre MBA

Equipe de Rédaction
Eric EYONG
Gédéon ADJOMO ENGOTO
Frédéric NKOTTO
François-Xavier OMGBA ELONG
Martin Luther GOURA
SAMA Paul SAMJE
Stephie EBODE FOUA Epse AKAM
Aminou OUMAROU
DAOU WANIE Oumarou
Marouanou MAMADOU
Boris BAGUE
Dany OWONA
Marc Désiré BEKONO BEKONO
Tita Shiju
MVOM MVEM
Souleymanou HASSAN
Daizy TAMBE
Guedana TAKA ADAM
Mariama YENDE NZIÉ

Secrétariat à la Rédaction
Gaston Landry ASSAKO
Augustin BISSOU
Sariette AKAZI
Audrey Boris ETOUA
Séraphine Madonne ATSINA EBOGO
Bérénice NKINDA BEKONO

Traduction
Georges AWA

13



ÉDITORIAL

2013-2023 : un vent de réformes sur fond de résilience

Par Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances

18

2013-2023

Faits marquants d'une décennie



PROPOS LIMINAIRE

Cap vers la modernisation en soutien de l'Émergence

Par MOH Sylvester TANGONGHO, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire



24

AXE 1 10 ans de succès sur les marchés financiers

- Marché financier de la CEMAC: attitude honorable du Cameroun
- Eurobond : la double success story du Cameroun
- À quoi ont servi les fonds levés depuis 10 ans ?
- 06 emprunts obligataires en faveur des projets de développement
- Déficit de Trésorerie et stratégie d'émission des titres publics
- Comprendre le marché des capitaux
- Basket Funds : l'État rapatrie les fonds oisifs logés dans les banques

38

Transparence et bonne gouvernance : AXE 2 la nouvelle comptabilité générale de l'État

- La déclinaison normative qui accompagne la réforme
- La réforme du Compte Unique du Trésor
- Constitution du bilan d'ouverture de l'État : recensement et valorisation des actifs
- À l'ère de la normalisation comptable
- Pleins feux sur les postes comptables du Trésor
- Les 13 trésoreries générales des circonscriptions financières
- Le souffle nouveau des paieries spécialisées
- Missions diplomatiques et postes consulaires: de nouveaux défis pour les postes comptables
- L'ACCT : réguler et contrôler la Trésorerie de l'État

Révision

Jean Yves MESSINA
François BAMBOU
Omer MBADI OTABELA
Aristide ABOUDI OTTOU

Graphisme

Dominique BELING NKOUNBA
Jovial FOKOU

Credits photos

Xavier MBIDA
Cédric BELINGA
François YENE
Alino LERIA photos

76

POINT DE VUE

«En 10 ans, le Trésor Public s'est beaucoup modernisé».

Berthe Lysette YECKE ENDALLE épouse EKO EKO,
Inspecteur Général des Services des Régies Financières
au Ministère des Finances



«Dix ans de réformes, 10 ans de travaux intenses »

Rod-Charly NWATCHOK, Sous-Directeur du Règlement
du Budget de l'État et des comptes.



«La CNPS a des interactions très intenses avec le Trésor»

Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akame,
Directeur Général de la CNPS



«Jusqu'ici, le niveau d'appropriation de la réforme comptable et donc la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale a été correct ».

Michel Jouffret, Conseiller technique du Directeur Général
du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire.



84

AXE 3 Marché des assurances : Priorité à l'assainissement du secteur

- Un marché de l'assurance en plein essor
- Les attestations d'assurance automobile désormais sécurisées
- L'assainissement du secteur des assurances, une démarche constante
- La nouvelle société de réassurance en gestation
- Un nouveau fonds de garantie automobile en vue

92

AXE 4 Microfinances : Sécurisation de l'épargne et promotion de l'inclusion financière

- Couverture géographique des établissements de microfinance
- Microfinance : un dynamisme au service de l'inclusion financière
- La finance inclusive en soutien aux couches défavorisées
- Un encadrement juridique qui protège les épargnants
- Protection des consommateurs des produits et services bancaires offerts par les microfinances
- Objectif : assainir et stabiliser le secteur de la microfinance
- Division de la microfinance : veiller à la bonne santé du secteur

106 AXE 5 Une coopération financière et monétaire pour un meilleur contrôle des finances

- La banque des PME en soutien à l'initiative privée
- Le Cameroun en accord parfait avec les institutions financières internationales
- Au coeur de la renaissance et de la vitalité du secteur bancaire
- Les flux financiers internationaux sous haute surveillance
- Service bancaire minimum : le Minfi veille au grain
- SRAMA : vigiles du secteur financier à l'échelle régionale

LA GRANDE INTERVIEW

122

«Une démarche d'amélioration continue à travers la mise en œuvre cohérente des réformes structurantes»

Moh Sylvester Tangongho, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire



135 AXE 7 Digitalisation et dématérialisation des procédures : une plus grande maîtrise des systèmes d'informations

- Si la digitalisation des procédures m'était contée...
- Des applications pour optimiser la tenue de la comptabilité de l'État
- Interconnexion des postes comptables : un pas décisif franchi
- 298 postes comptables informatisés en une décennie
- Automatisation de la gestion des comptes de l'État : place à Patrimony !

143 AXE 8 Personnel : Efficacité et efficience dans la gestion des ressources

- Situation des ressources humaines disponibles à la DGTCFM
- Digitalisation de la gestion du personnel au sein de la DGTCFM
- Gestion du personnel: des postes de travail identifiés et codifiés
- L'administration du Trésor à l'ère du télétravail
- PSSFP : En une décennie, 603 diplômés de Master en Finances Publiques
- Optimisation des moyens généraux
- Émulation : des épis pour récompenser l'Excellence Comptable
- Solidarité : La MUTRÉSOR se déploie

LES CAHIERS DU TRÉSOR

152

Féminisation de l'administration du Trésor : les femmes tiennent la dragée haute



Transition générationnelle effective au sein de la DGTCFM

176 AXE 10 Perspectives : le Trésor de demain

- Une modernisation pour disposer d'un plus grand volant de trésorerie
- La réussite à l'épreuve de la certification des comptes
- L'Agence Banque-Trésor



ÉCLAIRAGE

«Implémenter, élargir et faire accepter par tous, le dispositif d'encaissement des recettes des administrations publiques»

MBA Pierre, Chef de la Cellule de Législation et de Codification /DGTCFM

REGARD PROSPECTIF



«La stratégie de digitalisation du Trésor va en droite ligne des objectifs stratégiques de la SND30 »

M. FAI, Fondateur de pouvoirs, Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)

126 AXE 6 Décentralisation : des moyens plus accrus à la disposition des collectivités territoriales décentralisées

- Une décennie marquée par un accroissement substantiel des ressources transférées aux collectivités territoriales décentralisées
- Une législation qui modernise la gestion des finances publiques locales
- Les outils de financement de la décentralisation au Cameroun



«De 2013 à 2022, 2521 concours financiers d'un montant cumulé de 232 410 618 540 FCFA ont été accordés à l'ensemble des 360 Communes et 14 Communautés urbaines».

Philippe Camille AKOA, Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)

ÉCLAIRAGE

171 AXE 9 La montée en puissance de l'audit, le contrôle interne et la maîtrise des risques

- Maîtrise des risques : de l'inspection de légalité à l'audit interne
- Cartographie des risques : un gage de la qualité comptable
- Des normes et des structures pour encadrer le contrôle
- Le Code d'Éthique et les Valeurs du Trésor



FLASH BACK

190

Les Directeurs et Directeurs Généraux du Trésor : pragmatisme et efficacité au fil des ans



«Le Trésor de demain devra être orienté vers la satisfaction des besoins du citoyen, dans un monde globalisé et digitalisé »

Achile Nestor BASAHAG, Directeur de la Comptabilité Publique

2013-2023

FAITS MARQUANTS

Les 10 ANS du Trésor 2013-2023 : FAITS MARQUANTS

La décennie 2013-2023 a été marquée par des faits majeurs qui ont résolument fait basculer le Trésor Public camerounais dans l'ère de la modernité. L'arrivée en 2013 du Directeur Général Moh Sylvester Tangongho est venue accélérer un processus entamé il y a quelques années avec l'entrée en 2010 du Cameroun sur le marché des capitaux pour financer le budget de l'État. Une décennie riche en réformes structurantes et en innovations déterminantes.



09 octobre 2013 : création à l'initiative de la DGTCFM, du PSSFP (Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques), fruit de la Convention tripartite entre le MINFI, le MINESUP et l'Université de Yaoundé 2-Soa. Objectif visé : renforcer les capacités d'une masse critique des personnels dans le domaine des finances publiques.



1er janvier 2013 : passage effectif à la budgétisation par Programme en vertu de la loi de finances pour l'exercice 2013, promulguée le 21 décembre 2012 par le Président de la République.

22 février 2013 : institution de la plateforme de perception des recettes douanières dans sa phase numérique à travers le e-Guce, la plateforme électronique du guichet unique pour les opérations du commerce extérieur, avec la signature du décret fixant les modalités d'exploitation de ce guichet qui regroupe les acteurs du commerce extérieur au rang desquels le Trésor Public. Procédure ayant fortement contribué à éliminer la manipulation du numéraire au niveau de postes de douane.

26 décembre 2014 : le Cameroun lève 165 milliards de FCFA dans le cadre d'un troisième emprunt obligataire dénommé ECMR 5,50% net 2014-2019 par appel à l'épargne publique. Arrivé à son terme en 2019, cet emprunt aura été capital pour le financement des grands projets comme le barrage hydroélectrique de Mekin, l'achèvement de la construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi et le barrage de Memve'ele.



28 février 2013 : signature du décret n°2013/066 portant réorganisation du Ministère des Finances. Nomination de **M. Moh Sylvester Tangongho** au poste de Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire.



2016 : première expérience de création de 07 paieries spécialisées avec l'arrêté n°0000210/MINFI. Vaste mouvement de nomination des personnels à la DGTCFM

5 juin 2013 : émission du deuxième emprunt obligataire du Cameroun dénommé ECMR 5,90% 2013-2018 d'une maturité de 5 ans. Sur 30 milliards initialement recherchés, le Cameroun a pu récolter 80 milliards de francs CFA. Cet emprunt obligataire aura permis le financement partiel des projets routiers, énergétiques, portuaires inscrits dans le budget d'investissement public de 2013, notamment le barrage de Memve'ele, le complexe industrialo-portuaire de Kribi, entre autres.



6 juillet 2015 : signature de la circulaire n° 003/PM relative au contrôle de gestion dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du budget.



2017 : lancement du Programme économique et financier 2017-2020 soutenu par la facilité élargie de crédit d'un montant d'environ 390 milliards de FCFA visant la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes sur les plans budgétaire, social, économique et financier. Cela a permis entre autres, de réduire le train de vie de l'État, le déficit budgétaire global et de reconstituer les avoirs extérieurs nets et d'améliorer le taux de couverture extérieure de la monnaie.



25 avril 2018 : démarrage de l'opération de comptage physique des personnels de l'Etat (COPPE)

14 juin 2018 : présentation des résultats de l'étude FINSCOPE (processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de la finance inclusive) qui pose le diagnostic sur l'inclusion financière au Cameroun, et qui a permis d'élaborer des mécanismes pour élargir l'accès des couches vulnérables aux services financiers et pour lutter contre la pauvreté.

11 juillet 2018 : transposition des Directives 1 et 6 respectivement en loi portant régime financier de l'Etat et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

18 septembre 2018 : vaste mouvement de nomination des personnels au Ministère des Finances.



2019 : Adoption du logo de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire

21 janvier 2020 : signature du premier recueil des normes comptables de l'Etat. L'application de ces normes est rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2022 qui coïncide avec l'entrée en comptabilité patrimoniale du Cameroun.

11 juin 2020 : arrêté du Ministre des Finances portant création d'une paierie générale et de 10 paieries spécialisées qui viennent s'ajouter aux 7 premières paieries spécialisées créées en 2017.

• Arrêté n°0211/ MINFI portant création des paieries spécialisées, et restructuration des circonscriptions

financières du Centre et de l'Extrême-Nord et création des Trésoreries Générales de Yaoundé 2 et Maroua 2.

7 juillet 2020 : Décret 2020/375 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP).

- Nomination des responsables au Ministère des Finances
- Internalisation de la directive CEMAC n° 2 relative au règlement général de la comptabilité publique, marquant la transposition complète des directives CEMAC dans l'ordonnancement juridique du Cameroun.

30 juin 2021 : le Trésor Public réussit un coup d'éclat avec l'opération de refinancement de l'Eurobond de 2015, pour un montant total de 450 milliards de FCFA sur le marché financier international.

29 juillet 2021 : signature des accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme de crédit en faveur du Cameroun d'un montant de 375 milliards de FCFA, sur la période, équivalant à 175% de notre quote-part pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du Cameroun.

1er janvier 2022

Bascule de l'Etat en comptabilité patrimoniale conformément aux dispositions de l'article 92 alinéa 2 de la Loi portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques.

17 octobre 2022

Lancement officiel de la réforme du Compte unique du Trésor dans sa phase de déploiement des environnements de tests, notamment de la solution AMS/X dans le système d'information du Trésor. Pendant 05 jours à Yaoundé du 17 au 21 octobre 2022, sous la houlette du Directeur Général du Trésor

du Cameroun, les représentants du Trésor des pays de l'Afrique Centrale, sous l'encadrement de la BEAC, ont réfléchi sur les procédures d'installation et de paramétrage de la solution AMS/X dans les différents systèmes du Trésor des pays de la CEMAC, afin de concrétiser le fonctionnement du nouveau compte unique du Trésor.



20 mars 2023

Nomination d'un nouveau Directeur Général des Impôts, Monsieur Athanase MEYONG ABATH.

4 mai 2022

Signature de l'Instruction sur la Comptabilité Générale de l'Etat, précisant les modalités pratiques de mise en œuvre du nouveau Référentiel Comptable issu de la CEMAC.

16 septembre 2022

Signature du décret fixant le Cadre Général des Opérations Financières de l'Etat et des autres Entités Publiques par voie électronique.

15 décembre 2022

Mise en circulation dans l'ensemble des six États membres de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) de la nouvelle gamme de billets de 500 F, 1000 F, 2000 F, 5000 F et 10 000 F, baptisée « Gamme 2020 », par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). De nombreux signes visibles et invisibles à l'œil nu renforcent la sécurité de ces nouvelles coupures.



20 janvier 2023

nomination des premiers responsables de la Caisse des Dépôts et Consignations à savoir, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et le Président du Conseil d'administration



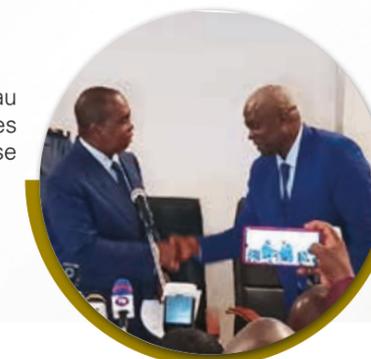
25 janvier 2023 : validation du recueil des normes comptables des CTD à l'issue de la session annuelle du CNCP, sous la houlette du Ministre des Finances, Président du comité.

30 mars 2023

Signature par le Ministre des Finances de l'arrêté consacrant l'entrée en vigueur du recueil des normes comptables applicables aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

6 avril 2023

Décret Présidentiel portant nomination des responsables dans les services extérieurs du Ministère des relations extérieures. Un Décret qui réaménagement à 95% les postes comptables du Cameroun à l'étranger.



Cap sur la modernisation EN SOUTIEN DE L'ÉMERGENCE

La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue du service rendu à ses usagers-clients. Pour parvenir à ce résultat, plusieurs fois salué par les plus hautes autorités de la République, des actions courageuses orientées vers la dématérialisation des procédures, la consolidation du Compte Unique du Trésor, la transparence dans la gestion des ressources publiques, la mobilisation des financements sur les marchés ont été conduites. Cette performance a été réalisée grâce à une volonté managériale qui s'est traduite par la mise en œuvre cohérente des réformes structurantes. L'une des plus emblématiques de ces réformes a été le recours aux nouveaux outils de financement de l'économie camerounaise à travers l'appel public à l'épargne nationale et internationale. Dans ce chapitre précisément, le Trésor Public a pu lever au moyen de l'emprunt obligataire et l'Eurobond notamment, les ressources nécessaires pour financer l'économie nationale en proie à de graves crises multiformes. Une belle réalisation qui a d'ailleurs été saluée par le chef de l'Etat Paul Biya lors de son adresse à la nation le 31 décembre 2021. En dépit des soubresauts liés à l'environnement

social et politique, la signature du Cameroun a gardé toute sa crédibilité. L'action d'encadrement du secteur financier (assurances, banques, microfinance) a permis au Trésor public de préserver l'épargne de nombreux citoyens. Le passage à la comptabilité patrimoniale opéré sur la base des directives du Cadre Harmonisé de Gestion des Finances Publiques de la CEMAC a ouvert la voie à un nouveau référentiel budgétaire et comptable dans notre pays. L'environnement de travail des opérationnels a de ce fait connu d'importantes mutations relatives à la mise en production d'un nouveau référentiel intégré de gestion de la comptabilité de l'Etat, de la mise en production d'une plateforme d'encaissement des recettes non fiscales, ainsi que la mise en orbite du contrôle interne comptable, gage d'une plus grande transparence en matière de préservation de la fortune publique. Tous ces lauriers ont été glanés grâce à la sollicitude constante des plus hautes autorités de la République et l'encadrement bienveillant du Chef de notre département ministériel. Le professionnalisme et le sens du sacrifice des cadres de la grande famille du Trésor ont également été un adjuvant indispensable à la contribution de notre administration à la marche du Cameroun vers son émergence.



MOH Sylvester TANGONGHO

Directeur Général du Trésor,
de la Coopération Financière et Monétaire

AXE 1

10 ans de succès sur les marchés financiers



L'un des facteurs remarquables de l'extraordinaire résilience du Cameroun au cours des dix dernières années marquées par une conjoncture économique défavorable, c'est la grande capacité du pays à recourir à des mécanismes innovants pour financer son économie.

Marché financier de la CEMAC: attitude honorable du Cameroun

Le marché financier sous-régional de la CEMAC tourne à plein régime. Le Cameroun qui vient d'y récolter la somme de 235 milliards de francs CFA dans le cadre d'un sixième emprunt obligataire se positionne en animateur majeur de cette véritable machine à financer les économies des pays de la sous-région.

Après les années 2010, 2013, 2014, 2016 et 2018, le Cameroun revient en 2022 sur le marché financier sous-régional de la CEMAC avec un succès tout aussi éclatant, non sans avoir remboursé l'intégralité des emprunts obligataires précédemment souscrits. Celui de 2018 sera intégralement remboursé à l'échéance de Novembre 2023. Le Trésor Public camerounais a déjà remboursé un montant de 3349,14 milliards de francs CFA dont 2294 milliards sur le marché monétaire de la BEAC, 645 milliards

de francs CFA sur le marché monétaire local et 360,12 milliards de francs CFA sur le marché monétaire international. Il n'est donc pas superflu de l'affirmer, le Cameroun a une attitude honorable sur le marché financier de la sous-région. Non seulement il tient à ses engagements mais aussi il stimule le marché en le rendant attrayant. Pour l'emprunt obligataire de 2022, le taux d'intérêt qui était à 6% dans les années antérieures est passé à 6,25% et le taux de souscription a dépassé les 100%, preuves que la signature Cameroun fait foi. Sur les

200 milliards de francs CFA sollicités, le Cameroun a récolté la bagatelle somme de 239 milliards de francs CFA pour ne retenir en fin de compte que la somme de 235 milliards de francs CFA. Fait remarquable au cours de cet emprunt obligataire de 2022, dès le lancement de l'opération, un consortium d'arrangeurs avait déjà effectué une prise de 180 milliards de francs CFA. Cet emprunt obligataire est entièrement garanti par l'État du Cameroun. Pour le remboursement qui s'étale jusqu'en 2029 avec un différé de deux ans, un compte séquestre a été ouvert dans les livres de la BEAC et est régulièrement approvisionné pour les échéances de remboursement. Les 235 milliards de francs CFA sont destinés au financement de plusieurs projets de développement inscrits au budget du Cameroun pour l'exercice 2022 dans les secteurs clés de la planification, de l'aménagement du territoire, l'énergie, des infrastructures routières, de l'aménagement urbain, de l'extension des travaux d'aménagement du port de Kribi, de la reconstruction de la région de l'Extrême-Nord.

À l'instar du Cameroun, de nombreux pays de la sous-région ont recours au marché financier de la CEMAC qui se positionne comme un instrument majeur dans l'ère du temps pour financer les économies locales. Le Cameroun y joue un rôle majeur d'animation notamment en cotant ses entreprises en bourse. La DGTCFM, patron des marchés financiers au Cameroun, peut s'en féliciter. Le marché financier sous-régional se porte bien d'autant plus que la COSUMAF, la Commission de Surveillance du Marché financier de l'Afrique Centrale a rejoint le réseau banque et finance durable SBPN le 21 avril 2022, en marge des assemblées de printemps de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International ; ce qui donne par la même occasion une offre de représentativité idoine de la CEMAC au plus haut niveau.

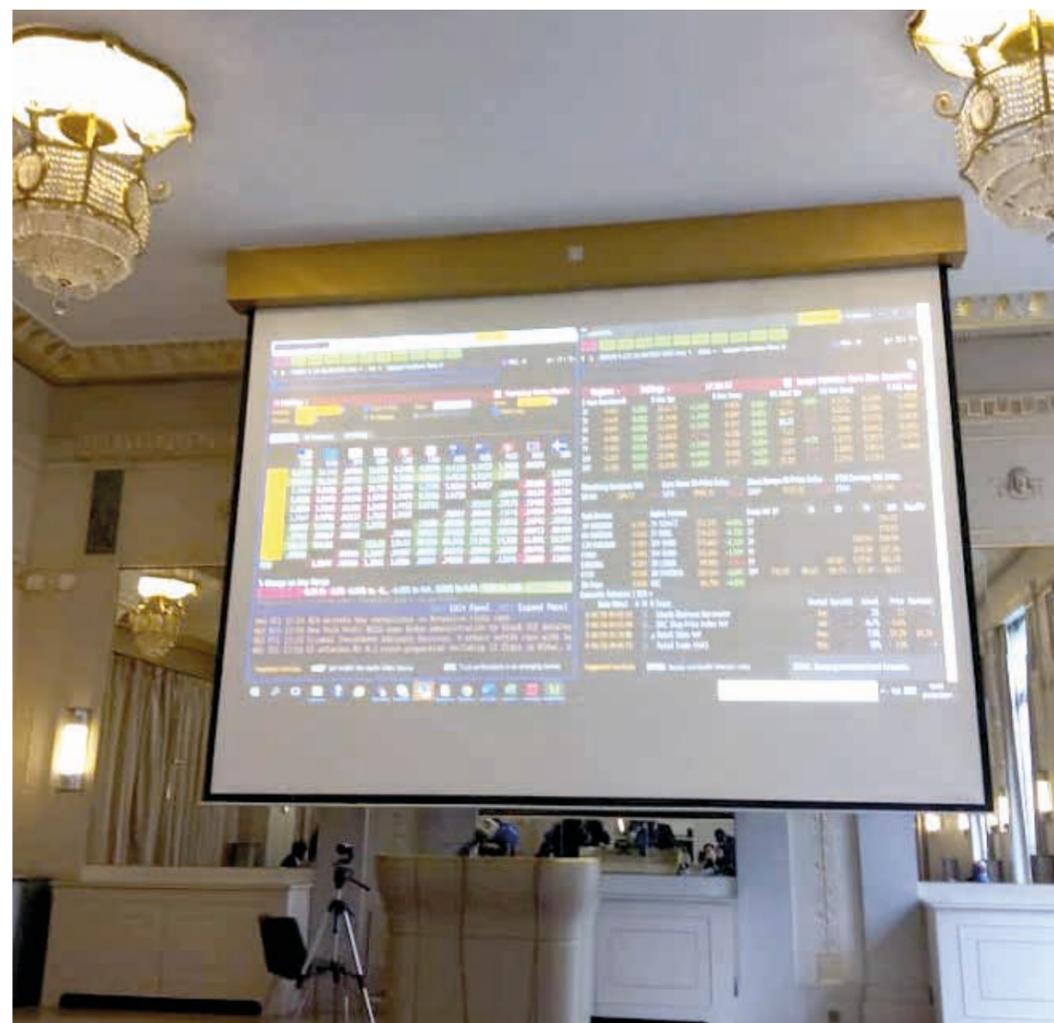


Le Cameroun et Euro bonds : la success story !

Dans sa volonté de conduire le Cameroun vers le développement et de relever les défis qui s'y greffent, le gouvernement n'a eu de cesse de penser des stratégies, options opérationnelles économiques et financières, des axes de coopération, opportunités circonstanciées pour capter des ressources additionnelles utiles à réaliser les projets de développement prioritaires.

C'est dans cette lancée que s'est présentée la possibilité d'accès aux euro bonds, réservée jadis à certains pays, sous la condition de répondre à certains critères d'éligibilité à l'exemple de la transparence dans la gestion des finances publiques. Un Euro bond ou Euro obligation est une obligation qui permet à certains Etats d'emprunter dans une autre devise que celle du pays émetteur. Contrairement à ce que pourrait pousser à penser le nom, les euros bonds sont principalement libellés en dollars et se distinguent ainsi des obligations domestiques émises en monnaie locale et les obligations internationales émises, elles aussi, en cette monnaie locale. Les pays émergents et pré-émergents, notamment africains ont recours, ces dernières années à cette facilité pour financer leurs politiques d'investissement infrastructurels ou pour procéder à la restructuration de leur dette.

C'est donc en 2015 que le Cameroun fait son entrée dans cette sphère novatrice et prometteuse avec un taux d'intérêt plutôt relativement élevé à 9.5% sur un montant global de 450 milliards de FCFA. Le succès de cette opération pionnière va lui permettre d'engager les projets structurants de première génération et d'autres travaux d'infrastructures diverses majeures et ceux utiles à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les diverses localités du pays. Le pays répondra avec honneur et responsabilité à toutes les conditionnalités exigibles par la souscription à son euro bond, parmi lesquels, le devoir de rembourser l'intégralité des intérêts. Fort de cela, il va même se permettre de projeter au rachat de cet euro bond de 2015, en levant en 2021, 450 milliards sur le marché international aux fins dudit rachat. Toute chose qui va renforcer davantage la confiance des partenaires



financiers extérieurs et crédibiliser la signature du Cameroun.

La réussite de cette opération entrevoit de belles perspectives pour l'économie du pays, engagé à atteindre son émergence à l'horizon 2035 et satisfaire aux contraintes de sa Stratégie nationale de Développement de 2030 (SND 30).

Ce succès éclatant a été rendu possible par l'intervention d'un ensemble d'acteurs institutionnels internes au rang desquels le Trésor public, responsable des marchés financiers au Cameroun, auquel se sont

jointes les investisseurs, les émetteurs, les intermédiaires et les régulateurs. La synergie d'actions entre ces différents acteurs a permis de donner à l'économie camerounaise un souffle nouveau matérialisé par la multiplication des investissements publics dans divers domaines vitaux.

L'équipe conduite par le Ministre des finances pour conduire le processus de négociations de rachat de l'euro bond du Cameroun peut donc se féliciter du travail abattu au regard des résultats positifs majeurs ainsi obtenus pour notre économie nationale.

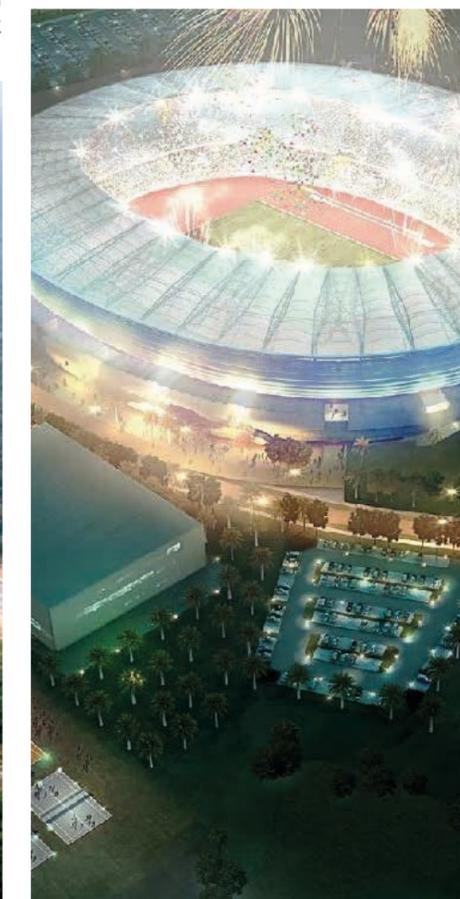
À quoi ont servi les fonds levés depuis 10 ans ?

Depuis 2010, le Cameroun s'est engagé dans un vaste programme d'investissement, en droite ligne des orientations du DSCE et de la SND 30 en vue de son émergence d'ici à l'horizon 2035. Pour financer ces investissements, d'importantes ressources ont été nécessaires. Du fait de sa grande capacité de résilience face aux divers chocs dont il a su faire face, le pays s'est donné les moyens d'avoir recours à un ensemble de mécanismes de financement innovants comme les OTA, BTA, les emprunts obligataires et l'Eurobond entre autres.

D'après la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), au cours des dix dernières années, le Cameroun a donc bénéficié d'une importante masse monétaire estimée à près de 3500 milliards en 2021 et qui a grandement contribué à la mise en place d'infrastructures de base dites de seconde génération qui vont permettre d'accélérer la croissance, de générer de nombreux emplois et de créer la richesse. A la question de savoir à quoi ont servi les fonds levés depuis 2010,

les chiffres sont suffisamment éloquentes et les domaines d'intervention de l'Etat assez nombreux. A titre indicatif, en 2021, les OTA (Obligations du Trésor Assimilées) ont permis de financer pour une enveloppe globale de 200 milliards de FCFA dégagee, la préparation de la CAN, la construction des routes et autres infrastructures, le plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance, le développement des infrastructures de transport urbain, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide, l'offre d'énergie, la réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures. S'agissant par exemple des emprunts obligataires, les fonds levés par le Cameroun sur le marché financier sous régional ont permis la mise en opérationnalisation effective d'un ensemble de projets majeurs tels que la construction du barrage hydroélectrique de Bini a Warak

dans la région de l'Adamaoua, la construction de la phase 1 de l'autoroute Yaoundé-Douala, la construction des annexes A et B du complexe sportif d'Olembe et leur voie d'accès, les travaux de réhabilitation de la route Maroua-Mora et Mora-Dabanga-Kousseri. On peut également ajouter les travaux d'aménagement complémentaire du deuxième pont sur le Wouri et l'appui à la rénovation des équipements et appareils de production de la SODECOTON entre autres. S'agissant des ressources issues des autres mécanismes de financement à l'instar de l'Eurobond, ils ont permis de franchir un pas important dans l'atteinte des objectifs inscrits dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030.



Financement

FLORILÈGE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES réalisés par le Cameroun

Pour financer son budget et viabiliser ses projets structurants, l'État du Cameroun a eu recours à de nouveaux instruments au rang desquels l'emprunt obligataire qui lui a ouvert la voie sur les marchés financiers pour une des expériences les plus enrichissantes.

12 NOVEMBRE 2010

Ouverture du premier emprunt obligataire du Cameroun par appel à l'épargne public dans le cadre de la loi n° 2009/18 du 15 décembre 2009 portant Loi de finances pour l'exercice 2010 et destiné à financer la quote-part camerounaise des projets prioritaires, d'un montant de 203 milliards 179 millions 290 mille francs CFA sur les 200 milliards recherchés. Désigné ECMR 5,6% net 2010-2015 pour une maturité de 5 ans, l'emprunt obligataire de 2010 a regroupé 841 souscripteurs.



Les fonds collectés au titre de cet emprunt seront destinés à la réalisation d'un certain nombre de projets d'investissement public pour lesquels la quote-part du Cameroun est évaluée à un peu plus de 200 milliards de F CFA. Parmi ces projets, voici quelques clés de réussite indiquées et non exhaustives.

Investissement de l'Etat et l'épargne	Montant
Garantie de l'Etat (CFAO)	12 milliards de F CFA
Garantie de l'Etat (CFAO)	12 milliards de F CFA (sur 40 milliards de F CFA destinés au règlement de l'Etat)
Adhésion d'un de l'Etat	8 milliards de F CFA
Contrats à jour de l'Etat	7 milliards de F CFA
Infrastructures portuaires	
Port en eau profonde de Kribi	21 milliards de F CFA
Projets divers	
Projet Canal et Néel de l'Etat (CFAO)	28 milliards de F CFA
Projet de télécommunications	
Construction de 2 200 km de fibres optiques	2 milliards de F CFA
Infrastructures routières et aéroports d'Etat	
Deuxième pont sur le Wouri	11 milliards de F CFA
Route Ayou-Boua	18 milliards de F CFA
Stap Kribi	12 milliards de F CFA
Modernisation de Kribi	5 milliards de F CFA



09 DÉCEMBRE 2013

Le deuxième emprunt obligataire du Cameroun est ouvert aux souscripteurs par appel à l'épargne publique et a permis de lever 80 milliards de FCFA sur les 50 milliards de FCFA sollicités. Désigné ECMR 5,90% 2013-2018, il aura permis d'apprécier la vitalité de la signature Cameroun, avec un taux de souscription de 160%.

26 DÉCEMBRE 2014

Pour son troisième emprunt obligataire sur le marché financier sous-régional de la CEMAC par appel à l'épargne publique, le Cameroun lève la somme de 153 milliards de FCFA pour un taux de souscription de 102%. Désigné ECMR 5,5% 2014-2019. Le 20 septembre 2016, le Cameroun lance un emprunt obligataire d'une valeur de 150 milliards

de FCFA désigné ECMR 5,5% net 2016-2021 pour le financement des projets de développement, notamment dans le secteur de l'eau, de l'énergie et du développement urbain. Cet emprunt obligataire a connu un succès avec un taux de souscription 115,43% et a permis de lever la somme de 173,145 milliards de FCFA.



1^{ER} MARS 2016

L'État du Cameroun sollicite 150 milliards de francs CFA sur le marché financier de la CEMAC. Les souscriptions rapportent un peu plus de 173 milliards de francs CFA. Le montant retenu au final est de 165 milliards de francs CFA au taux de 5,5%



29 OCTOBRE 2018

Le Cameroun lance par appel à l'épargne publique un cinquième emprunt obligataire d'un montant de 150 milliards de FCFA désigné ECMR 5,6% net 2018-2023. Le Cameroun lève la somme de 207 milliards de FCFA.

16 MAI 2022

Présentation à Libreville au Gabon du sixième emprunt obligataire du Cameroun qui marquait le début d'un road show conduit par le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze et qui a débouché sur un succès retentissant avec la levée d'un montant de 235 milliards de FCFA devant servir à financer des projets prioritaires qui s'inscrivent dans la Loi de Finances 2022.



Déficit de Trésorerie

ET STRATÉGIE D'ÉMISSION DES TITRES PUBLICS

Les contextes financiers et économiques aux plans national et international ont constamment plongé le Cameroun dans une situation de déficit budgétaire. Comprendre le phénomène et les mécanismes mis en œuvre pour combler le gap est d'un intérêt certain, au moment où le pays pose les bases d'une économie moderne



Pr Kelly MUA Kingsley

Sous-Directeur des Opérations Financières de l'Etat/DGTCFM/MINFI

La Loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun fixe son budget à 6 345,1 milliards de FCFA en ressources et en recettes et il s'en dégage un besoin de financement à hauteur de 1 682, 4 milliards FCFA. Pour le couvrir, le Gouvernement entend recourir, outre les prêts extérieurs affectés à des projets de développement précis (795,4 milliards FCFA), les appuis budgétaires des partenaires au développement (281,3 milliards FCFA), la mobilisation des dépôts bancaires (155,7 milliards FCFA), aux émissions des titres publics pour une valeur de 450 milliards de FCFA.

Pour permettre la mobilisation optimale de ce montant sur le marché des capitaux, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire doit mettre en place une stratégie d'émission des titres publics dont la matérialisation est le plan de financement. De ce fait, le plan de trésorerie constitue l'outil par excellence de la gestion de trésorerie, puisqu'il permet de dégager à partir d'une période donnée le solde de base caisse de trésorerie à partir de la différence entre les recettes et les dépenses base caisse.

- Lorsque le solde est positif, on parle d'excédent de trésorerie : dans ce cas, celui-ci peut être utilisé pour faire des placements; rembourser des dettes ou épargner pour l'avenir;
- Lorsque le solde est négatif, on parle de déficit de trésorerie : l'Etat devra contracter

des emprunts au cours de l'année pour se procurer des liquidités nécessaires à la couverture de ses engagements.

La gestion des excédents et déficits de trésorerie constitue l'élément central de la gestion de trésorerie. Elle consiste à rechercher des placements rentables et sûrs pour les excédents, et les financements à faible coût pour le déficit. Ainsi, dans le cadre de cet exposé, il serait important d'une part d'illustrer le déficit de trésorerie et son financement et d'autre part de développer une stratégie d'émission des titres publics permettant de combler ce déficit.

I. Détermination du déficit de trésorerie :

A- Composante du déficit de trésorerie

Le déficit de trésorerie peut être perçu comme étant la situation où les recettes de l'Etat (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures aux dépenses (hors emprunt) au cours d'une année ou d'une période donnée. Lorsque les recettes ne permettent pas de financer entièrement les dépenses, alors, il se dégage un besoin de trésorerie qui nécessite le recours au financement interne ou externe. Le financement peut être à court, moyen, ou long terme selon la nature du besoin exprimé.

- Lorsque le besoin est lié aux dépenses courantes ou conjoncturelles, l'on pourrait faire recours au financement à court ou à moyen terme ;
- Lorsque le besoin est lié aux dépenses d'investissement ou structurelles, l'on pourrait faire recours au financement à long terme.

B- Financement du déficit de trésorerie

Le financement du déficit peut s'opérer à travers les modes opératoires suivants :

- Les dépôts des correspondants ;
- Le tirage bancaire ;
- Le tirage dans les comptes de réserve ;
- Les émissions de titres publics sur le marché monétaire (BTA, OTA);
- Le marché financier (l'emprunt obligataire);
- Le marché de l'Euro bond ;
- Les dons et appuis budgétaires.

Pour le financement du déficit de trésorerie, compte tenu de sa nature ponctuelle, la stratégie à mettre en place tiendra compte uniquement des instruments pouvant répondre à ce besoin.

Mécanismes de financement

Pour conclure cette partie, il faut noter que les instruments qui permettent de déterminer le déficit de trésorerie sont les suivants :

- le plan de trésorerie annuel ;
- le plan de trésorerie trimestriel (cycle de dépense et de recette).



II. Le financement du déficit de trésorerie: stratégie d'émission des titres publics

Cette stratégie est tributaire d'une bonne détermination du déficit de trésorerie. Le financement net est connu après l'analyse cyclique des recettes et des dépenses. Sur le plan opérationnel, le calendrier d'émission prévisionnel est l'outil par excellence de la mobilisation des ressources. Il répond au cadre réglementaire.

En application de l'article 7 du règlement n°03/08/CEMAC/UMAC/CM du 06 octobre 2008 relatif au marché des titres publics à souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC, le Ministre des Finances, dans le cadre du programme annuel de gestion de la trésorerie de l'Etat, diffuse le calendrier indicatif trimestriel des émissions avant le début de chaque trimestre.

A. Le Calendrier d'émission des titres publics

Le plan de trésorerie dégage le besoin de déficit de trésorerie de la période. Sur la base du besoin de financement net, un calendrier pour couvrir ces besoins est établi. La stratégie ainsi développée découle du fait que les recettes et les dépenses de l'Etat répondent à une périodicité qui n'est pas forcément identique. Par anticipation, le Trésor public va sur le marché des capitaux et sécurise les ressources pour financer

Sur le plan opérationnel, le calendrier d'émission prévisionnel est l'outil par excellence de la mobilisation des ressources. Il répond au cadre réglementaire.

les besoins réels de trésorerie. Aussitôt que les ressources sont mobilisées par les services d'assiette, le remboursement est fait conformément au plan d'amortissement défini. Les dépenses répondent ainsi à une périodicité qui doit être respectée.

Cet instrument permet d'équilibrer la gestion de trésorerie de façon optimale. Un ensemble d'instruments légaux définissent également le périmètre de fonctionnement, les acteurs et le cadre nécessaire pour atteindre cet objectif.

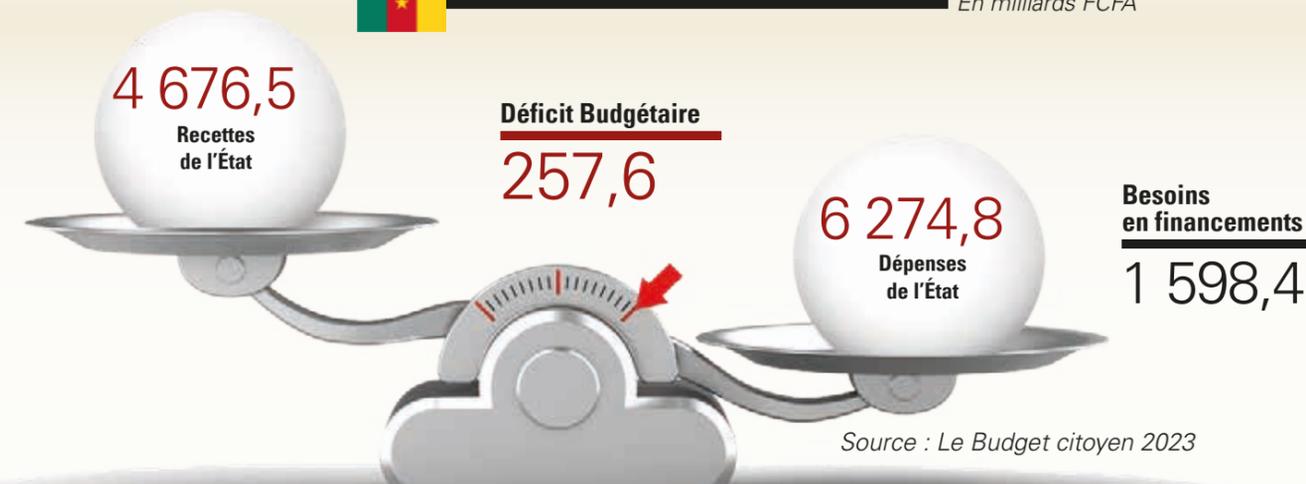
B. Les instruments permettant de combler le déficit de trésorerie

Pour le besoin conjoncturel, l'Etat dispose d'un ensemble d'instruments (titres publics) mis à sa disposition par les régulateurs des marchés. De ce fait, les titres publics sont des instruments à court, moyen et long terme représentatifs d'une créance sur l'Etat. Ceux-ci sont dématérialisés dans la mesure où ils ne donnent pas lieu à la création des titres sur supports papiers, mais inscrits en compte chez un teneur de comptes titres.

Au Cameroun, il en existe deux catégories : les titres publics à court terme. Il s'agit des Bons du Trésor Assimilables émis pour des durées de 13, 26 ou 52 semaines par voie d'adjudication sur le marché monétaire, à l'effet de pallier aux besoins ponctuels

LE BUDGET DU CAMEROUN EN 2023

En milliards FCFA



DÉFICIT =

Recettes Base Caisse — Dépenses

de trésorerie découlant des décalages temporaires entre le rythme d'encaissement des recettes budgétaires et celui de paiement des dépenses budgétaires. La valeur nominale des BTA est de 1 000 000 FCFA. Le caractère assimilable de ces titres est lié à la possibilité d'émettre une tranche complémentaire d'une ligne d'emprunt existante.

Les titres publics à moyen et long terme, ce sont des titres émis pour des durées égales ou supérieures à deux ans, dont la valeur nominale est de 10 000 FCFA. Ils servent de support d'endettement à moyen et long terme de l'Etat. Au Cameroun, il existe, selon les procédures d'émissions utilisées, deux types d'instruments à moyen et long terme à savoir : les Obligations du Trésor Assimilables et les Obligations du Trésor :

- les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) sont émises, à l'instar des BTA, par voie d'adjudication sur le marché des titres à souscriptions libres de la CEMAC (marché monétaire) avec l'accompagnement de la BEAC;

- les Obligations du Trésor sont émises sur le marché financier régional à travers la procédure de syndication. A l'inverse des OTA, elles n'ont pas un caractère assimilable.

Tout ceci se fait dans le marché des adjudications. Une bonne stratégie d'émission des titres publics repose sur les piliers suivants :

- la transparence
- la régularité
- la diversification
- la sécurité

L'importance de la stratégie d'Emission

La vision de la stratégie vise à couvrir le déficit budgétaire à moindre coût. Pour ce faire, il faut prendre en compte les facteurs endogènes et exogènes à l'administration.

1. Facteur endogène

Il s'agit de construire notre courbe de risque de sorte que nous puissions mieux vendre la signature de l'Etat :

Il est souhaitable pour un pays d'encadrer son accumulation de dette afin que cette dernière ne puisse pas suivre une dynamique non soutenable, et de renforcer la crédibilité budgétaire.

- un bon plan de remboursement ;
- une garantie de l'Etat par la mise en place d'un compte séquestre pour couvrir les remboursements à temps ;
- une bonne régularité sur le marché ;
- une transparence ;
- la diversité des produits offerts.

2. Facteur exogène :

Il s'agit de l'environnement économique régional et mondial. En ce qui concerne les déterminants de la décision d'investir, les spécialistes en valeur du trésor, l'attente des investisseurs est accentuée sur les points suivants :

3. La stabilité politique ;

- la stabilité économique ;
- un taux de rémunération attractif ;
- les ratios de couverture des engagements ;
- la transparence sur l'utilisation des fonds ;
- le respect du calendrier des émissions avec l'absence de chevauchement des dates d'émission ;
- la fiscalité des titres publics de l'Etat.

La corrélation entre le déficit de trésorerie et la stratégie d'émission

– Réduction des coûts d'endettement
Il est souhaitable pour un pays d'encadrer son accumulation de dette afin que cette dernière ne puisse pas suivre une dynamique non soutenable, et de renforcer la crédibilité budgétaire. Cet encadrement doit être suffisamment bien pensé et doit tenir compte non seulement du niveau de la dette publique mais aussi de la trajectoire des finances publiques à moyen et long terme.

- Un endettement public faible en temps «normal» :

– permet en temps de faible croissance ou de crise d'augmenter temporairement la dette publique en période de crise, lorsqu'il est contre-productif d'augmenter les impôts pour financer les besoins de prestations sociales accrus et les dépenses publiques ;

– participe au renforcement de la crédibilité budgétaire du pays, et limite la possibilité d'anticipations auto-réalisatrices qui font s'envoler les primes de risque et les taux d'intérêt.

4 – Crédibilité de l'Etat

Si un pays perd en crédibilité quant à sa capacité à honorer ses remboursements de dettes publiques, il va faire face à des conditions d'emprunt dégradées. Les nouveaux créanciers potentiels vont demander ce que l'on appelle une «prime de risque» qui se traduit par une augmentation des taux d'intérêt que devra payer un pays. Cette augmentation des taux d'intérêt aboutit naturellement à un alourdissement du fardeau de la dette publique.

III. Dynamique des titres publics

L'encours au 31 décembre 2021 s'élevait à 1 816,377 milliards de FCFA, soit 1 176,027 milliards de FCFA pour le marché monétaire, 100 milliards de FCFA pour le marché financier et 540 milliards de FCFA pour l'Eurobond.

Au 31 décembre 2022, le Trésor public a émis sur le marché monétaire de la BEAC des Valeurs du Trésor d'un montant global de 633,867 milliards de FCFA, constitué de 373,70 milliards de FCFA de BTA et 260,167 milliards de FCFA d'OTA. Par ailleurs, un montant de 235 milliards FCFA à travers l'ECMR 2022-2027 a été mobilisé sur le marché financier.

Par conséquent, l'encours au 31 décembre 2022 s'établit à 2 092,59 milliards de FCFA, soit 1 267,21 FCFA pour le marché monétaire, 285 milliards de FCFA pour le marché de la syndication et 540,35 milliards de FCFA pour l'Eurobond.

Comprendre le marché des capitaux

Pour financer son budget par ces temps de conjoncture défavorable, l'Etat a recours depuis 2010 à de nouveaux instruments aussi bien au niveau local qu'au niveau international, afin de diversifier ses revenus et faire face aux déficits budgétaires récurrents qu'imposent les crises au fil des ans. Ces instruments sont en l'occurrence, le marché monétaire de la BEAC et le marché financier. Ils ont fortement contribué au financement des travaux d'achèvement des projets dits de première génération et de certaines infrastructures d'urgence majeures.

Le marché monétaire de la BEAC

Ici sont émis les Bons du Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) qui sont des financements de Trésorerie à court, moyen et long termes. S'agissant des BTA, ce sont des financements de trésorerie pour des maturités de 13, 26 et 52 semaines, financement émis par voie d'adjudication. La souscription des BTA n'est réservée qu'aux établissements de crédit agréés par l'Etat sur le marché primaire, notamment les spécialistes en valeur du Trésor. La valeur nominale des BTA est de 1.000.000 de FCFA. Le

caractère assimilable tient au fait qu'un instrument nouvellement émis peut être rattaché à une ligne d'emprunt existante présentant les mêmes caractéristiques. Les taux d'intérêt de cet outil de financement sont dans la plupart des cas relativement bas. Ils oscillent entre 2,5% et 3% même si depuis le troisième trimestre 2022 on observe une tendance haussière des taux du fait du relèvement des taux directeurs des principales banques centrales. Le Cameroun émet en moyenne 350 milliards de FCFA chaque année en bons assimilables du Trésor. Les OTA quant à elles, sont des titres de moyen terme qui vont en général entre 2 et 10 ans. Les taux d'intérêt ici oscillent entre 4% et 5,5% pour des maturités de 2 à 5 ans et 6,5% pour des obligations de plus de 5 ans. Au 31 décembre 2022, l'encours des OTA s'élève à 1036 milliards de FCFA.

Le marché financier

Il offre la possibilité d'un élargissement de la base des souscripteurs et permet de mobiliser d'importantes ressources d'un trait avec la participation des investisseurs internationaux qui peuvent

directement miser sur les titres publics à long terme. C'est le cas notamment des Emprunts Obligataires au niveau sous régional et de l'Eurobond au niveau international qui sont des obligations du Trésor mais non assimilables. Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des émissions mobilisées par le Trésor s'élève à 5 122,75 milliards de FCFA sur le marché monétaire de la BEAC: 3 407,05 milliards dont 2 436,62 milliards de BTA et 1 038,43 milliards de FCFA d'OTA. 795 milliards ont été mobilisés par emprunt obligataire et 900,35 milliards sur l'emprunt Eurobond. En 2023, la loi de finances autorise le gouvernement à recourir à des émissions de titres publics pour un montant maximum de 450 milliards de Francs CFA pour le financement des projets de développement.



La petite histoire DES SIGNES MONÉTAIRES au Cameroun

L'implantation d'un comptoir allemand sur la côte en 1860 constitue le point de départ de la colonisation du Kamerun. En 1884, Bismarck envoie l'explorateur Nachtigal qui amène les principaux chefs de tribus à se ranger sous le Protectorat allemand. Durant la guerre de 1914-1918, le Cameroun est occupé par les troupes françaises et britanniques. En 1919, le traité de Versailles place le Cameroun sous mandat franco-britannique qui est transformé en tutelle en 1945. Le 31 décembre 1958, le Cameroun obtient son autonomie interne et le 1er janvier 1960, son indépendance. Le 1er octobre 1961 après plébiscite, la partie Sud du Cameroun britannique fusionne avec le Cameroun indépendant tandis que la partie Nord se joint au Nigeria. Ainsi, en 1946, les Colonies d'Afrique Équatoriale Française constituées du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du

Tchad sont regroupées sous le Gouvernement Général de l'Afrique Équatoriale Française pour devenir des «territoires français» regroupés dans l'Union Française avec une monnaie commune, le franc CFA (Colonies Françaises d'Afrique). Puis, avec l'autonomie interne, les quatre territoires (Congo, Gabon, RCA, Tchad) formant l'AEF deviennent des Républiques en 1958, adhèrent à la Communauté Française pour enfin constituer une Union Monétaire en 1960 lors de l'accession à l'indépendance. S'agissant du Cameroun, après avoir été placé sous mandat français en 1919, puis sous tutelle en 1945, celui-ci va rejoindre les États constituant l'AEF dans l'UDEAC fondée en 1959, puis dans la Communauté Financière d'Afrique. À partir de 1961, le Cameroun devient membre associé et de ce fait, le nom de ce pays figure sur les monnaies au même titre que l'ex-Afrique Équatoriale Française.

Source : BEAC



Première génération de billets : de 1920 à 1940
Extension du privilège d'émission de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) en Afrique Équatoriale et au Cameroun

Appartiennent à cette première génération de billets de banque d'Afrique Centrale, les billets mis en circulation à partir de 1920 par la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO). Cette institution a été autorisée à émettre le franc en Afrique Occidentale Française pour continuer les activités de la Banque du Sénégal (21 décembre 1853). Il s'agissait alors du franc français institué par la loi du 17 Germinal an XI (17 avril 1803).



Deuxième génération de billets : de 1941 à 1956

Émissions de la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL), puis de Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (CCFOM). Avec la Seconde Guerre mondiale, la Caisse Centrale de la France Libre (CCFL), chargée de l'émission monétaire, est créée le 2 décembre 1941. Le 14 juillet 1942, une ordonnance autorise la CCFL à émettre la monnaie en Afrique Centrale, rattachée à la France Libre, à partir du 1er août 1942.

Troisième génération de billets : de 1957 à 1971

Émissions de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC), puis de la Banque Équatoriale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC). Cette troisième génération de billets regroupe les premières émissions de l'Institut d'Émission de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun (IEAEFC) dont les activités ont démarré en 1957, et les billets émis par la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun (BCEAEC) créée en 1959.



Quatrième génération de billets : de 1972 à nos jours

Création de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). La quatrième génération de billets de banque en Afrique Centrale est constituée de billets mis en circulation par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) jusqu'à nos jours.



Basket Funds : l'État rapatrie les fonds oisifs logés dans les banques

Les fonds de contrepartie représentent la contribution financière de l'État dans la mise en œuvre des projets à financement conjoint, en application d'une convention de prêt ou de don conclue conformément à la réglementation en vigueur entre l'État et un partenaire au développement. On distingue ainsi les fonds de contrepartie en dépenses réelles de ceux en impôts, taxes et droits de douane. Avec la consécration de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) comme organisme chargé de la gestion des fonds de contrepartie, la mise en place du « Basket-fund » vise la mutualisation de ces fonds dans un sous compte du CUT de l'État à la Banque Centrale, pour un meilleur suivi des projets à réaliser.

Le « Basket-Fund » a bénéficié des ressources provenant du rapatriement des fonds des projets logés dans les banques commerciales ainsi que les fonds de contrepartie de tous les projets à financement conjoint. Il est désormais alimenté par des débits d'offices du CUT tous les 15 du mois et par des mises à dispositions spontanées. Son solde minimal est de 30 milliards et maximal de 100 milliards chaque année selon la convention signée le 08 février 2019 entre la République du Cameroun (MINFI) et



la Banque Centrale.

Les opérations sur le « Basket-Fund » sont exécutées dans le strict respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la zone CEMAC. Ces opérations sont encadrées par la Circulaire n°00000002/MINEPAT-MINFI du 04 mai 2020 fixant les procédures de gestion des fonds de contrepartie et une Instruction Comptable vient encadrer leurs procédures de comptabilisations.

Au demeurant, il s'agit d'un véritable levier

qui permet d'améliorer de façon significative l'efficacité de la mise en œuvre de certains projets à travers une meilleure visibilité sur la trésorerie de l'État. Entre 2021 et 2022, plus de 150 milliards de FCFA ont été mobilisés par le « Basket-Fund » au profit des projets à financement conjoint. Les conventions sont signées par les ministères et centralisées au MINEPAT qui les envoie au MINFI pour la prise en charge et à la CAA pour le règlement.

Depuis l'avènement du « Basket-Fund », les paiements sont passés du simple au triple, relevant ainsi le niveau d'exécution des projets, le paiement de charges contractuelles des partenaires comme les décomptes des projets étant subordonnés à la prise en charge par l'État de certaines dépenses comme les indemnités qui sont payées par ces fonds de contrepartie. Le « Basket-Fund » ou compte de fonds de contrepartie est donc ensemble d'actifs financiers que l'État dégage pour les projets à financement conjoint. Il est nécessaire et se positionne comme un levier dans un contexte de gestion active de la trésorerie de l'État. C'est un mécanisme innovant pouvant se présenter comme une sûreté de l'État pour ses partenaires au développement.

“ Le Basket Fund ou Fonds de contrepartie, sont des actifs financiers que l'État dégage pour les projets à financement conjoint. Il est nécessaire dans un contexte de gestion active de la Trésorerie de l'État. C'est un mécanisme innovant qui permet d'avoir une visibilité en temps réel sur ces ressources qui constituent un levier de la Trésorerie de l'État. ”

Cyrille BALLA EDJIANE

Sous-Directeur des Opérations Financières/CTD-EPA/DITRE-DGTFCM

«Notre pays honore toujours ses engagements»

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés et les nombreuses crises, l'État du Cameroun est-il toujours en mesure d'honorer ses engagements ? Et comment s'effectuera le remboursement du dernier emprunt obligataire ?

Je voudrais rassurer la communauté des investisseurs qui font confiance à l'État du Cameroun que notre pays honore toujours ses engagements. Depuis que l'État du Cameroun intervient sur les différents marchés financiers en 2010, nous avons toujours honoré nos engagements à date. Il y a un élément de sécurité additionnel qui a été mis autour des opérations de levée des fonds sur les marchés internationaux: nous avons ouvert un compte séquestre à la Banque centrale, qui est alimenté par une fraction des ressources mensuelles de l'État, de manière à constituer la réserve suffisante pour honorer chaque échéance. Pour cette opération spécifique de l'emprunt obligataire 2022, nous avons un différé de deux ans, c'est-à-dire que les 235 milliards de F CFA vont être remboursés à partir de la troisième année à hauteur du cinquième du montant, mais au 27 mai 2023, nous payerons les intérêts, c'est-à-dire les 6,5% net d'impôts à tous les détenteurs de titre. Par ailleurs, dans le cadre de la gestion active de la trésorerie, le Cameroun a procédé au rachat partiel de la souche de l'Eurobond émis en 2015 d'un montant de 450 milliards de FCFA. Cette opération couronnée de succès au regard du montant de souscription obtenu qui s'élève 1481,15 milliards de FCFA, soit 3,2 fois le montant souhaité et du taux d'intérêt de 5,95% soit 3,7% en moins par rapport à 2015, traduit la crédibilité de l'État du Cameroun sur le marché international.

Le 28 septembre 2022, le Cameroun a procédé à la cotation de son emprunt obligataire 2022-2029 à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac). En quoi consistait cette opération et comment s'est-elle déroulée?

Les responsables de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) ont organisé la cérémonie d'introduction en bourse de l'obligation souveraine de l'État du Cameroun, qui est une obligation émise au mois de mai 2022. Cette introduction en bourse marque une nouvelle vie du titre, parce qu'après émission, les



Samuel TELA

Directeur de la Trésorerie

principaux acquéreurs sur le marché primaire ont gardé les titres. Et à travers cette introduction en bourse, on permet aux nouveaux investisseurs ou aux porteurs actuels de pouvoir les céder. L'opération en elle-même obéit à une sorte de confrontation entre les nouveaux demandeurs et les détenteurs de titres susceptibles de les céder. Elle a donc consisté à confronter l'offre et la demande afin de fixer un prix du marché.

Cette opération s'est déroulée avec faste, parce que les responsables de la Bourse des Valeurs ont voulu célébrer le grand retour de l'État du Cameroun sur le marché financier sous-régional depuis son unification en 2019. Le Cameroun est venu avec la plus grosse opération, encore jamais réalisée sur le marché financier unifié. Il convient de rappeler que nous avons émis un emprunt obligataire d'un montant global retenu à la fin à 235 milliards de francs CFA sur le marché.

Comment assurer une présence assez régulière

Nous entendons mettre en œuvre de façon efficace et efficiente la réforme de la modernisation de la gestion de la trésorerie de l'État. Notamment par une mobilisation plus accrue des recettes et une réduction considérable des délais de règlement des dépenses en l'occurrence dans la décentralisation.

du Cameroun sur le marché International sachant qu'il y a de grands besoins en financement dans notre pays ?

Nous sommes restés proche du marché international depuis la dernière opération. Être présent dans le marché ne veut pas forcément dire aller faire des deals. Il y a ce qu'on appelle des road show, c'est-à-dire des rencontres avec des investisseurs. Le Ministre des Finances envisage d'ailleurs d'avoir dans les prochains jours une visio-conférence avec les investisseurs internationaux pour leur parler de la résilience du Cameroun. Avec la montée des cours du baril de pétrole et toutes les incertitudes qu'il y a sur les marchés internationaux, on peut bien se poser la question de savoir : comment l'économie camerounaise reste résiliente et sur une pente croissante ? Il est donc question de regrouper les investisseurs pour leur parler afin qu'il y ait avec nous, un courant d'échange continue. Ce qui les rassure davantage et les incite à préserver la confiance.

Quelles sont les perspectives immédiates de la Direction de la Trésorerie ?

Nous entendons mettre en œuvre de façon efficace et efficiente la réforme de la modernisation de la gestion de la trésorerie de l'État. Notamment par une mobilisation plus accrue des recettes et une réduction considérable des délais de règlement des dépenses en l'occurrence dans la décentralisation à travers la mise à disposition des centimes additionnels communaux et des correspondants dans les opérations de financement sur le marché monétaire.



Transparence et bonne gouvernance : la nouvelle comptabilité générale de l'État



Les directives CEMAC constituent le sous-bassement de la nouvelle gestion des Finances publiques. Le processus de transposition desdites directives s'est achevé au Cameroun avec la signature du Décret portant Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP), le 07 juillet 2020. L'implémentation de ce nouveau paradigme a constitué le principal point d'attention de la décennie écoulée.

La déclinaison normative qui accompagne la réforme

Pour pouvoir implémenter la réforme comptable, le chantier très important de l'arrimage de notre déclinaison normative nationale aux standards a été l'un des défis majeurs engagés dès l'année 2018. Il s'est agi de transposer dans notre ordre juridique interne, les 06 directives de la CEMAC mais aussi de prendre des textes subséquents qui permettraient l'opérationnalisation de la réforme comptable.

C'est ainsi que depuis 2018, les lois et règlements ci-après ont été signés et promulgués :

1- Les Lois du 11 juillet 2018

Respectivement, la Loi n°2018/011 portant Code de Transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun et la Loi n°2018/012 portant Régime Financier de

l'Etat et des Autres Entités Publiques.

2- Les Décrets :

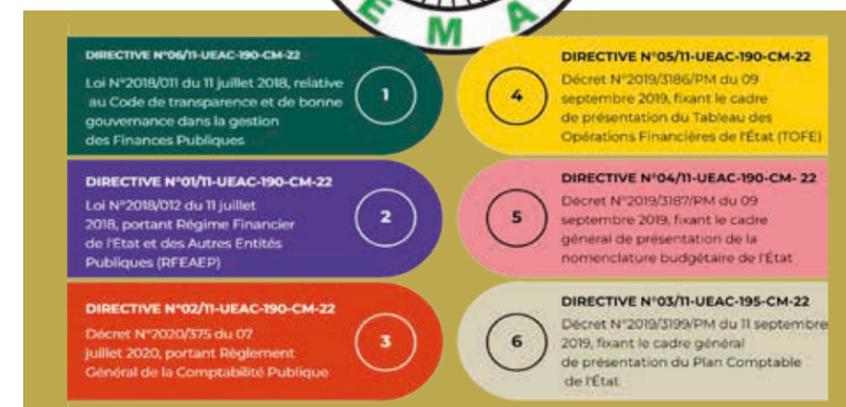
- a) n°2019/3186/PM du 9 septembre 2019, fixant le cadre général de présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)
- b) n° 2019/3187PM fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat du 9 septembre 2019
- c) n°2019/3199/PM du 11 septembre 2019 fixant cadre de présentation du Plan Comptable de l'Etat ;
- d) n°2020/375 du 07 juillet 2020 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- e) n°2021/3352/PM du 17 juin 2021 fixant le plan comptable des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- f) n°2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature des Collectivités Territoriales Décentralisées.

3- Les Arrêtés :

- a) n°00000012 du 21 janvier 2020 portant recueil des normes comptables de l'Etat ;
- b) n°00000016/MINFI du 05 juin 2021 portant organisation et fonctionnement des recettes régionales et des recettes municipales ;
- c) n°00000002/MINFI du 03 janvier 2022 fixant la durée de vie et le taux d'amortissement des biens immobiliers de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale.

4-La Circulaire conjointe n°0005/MINFI/MINDCAF du 08 juin 2022 portant modalités de recensement et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat et des Autres Entités Publiques.

À côté de ces textes législatifs et réglementaires, un document didactique et opérationnel, élaboré par des experts nationaux et internationaux et validé par le Comité Interministériel de Mise en œuvre de la Réforme Comptable, a été signé le 04 mai 2022 par le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire. Il s'agit de l'Instruction sur la Comptabilité Générale de l'État (ICGE) qui comprend quatorze (14) livres autoportants qui décrivent les opérations comptables depuis la constitution du Bilan d'ouverture jusqu'aux travaux de fin d'exercice. Enfin, pour permettre aux comptables publics de mieux maîtriser les procédures nouvelles, des manuels de procédure des postes comptables (Trésorerie Générale, Paierie Spécialisée, Recette des Finances, Recette des Impôts, Recette des Douanes, Recette des Domaines, Perception) ont été élaborés.



**CAMPOST
IS LISTENING
TO YOU**

**Now CAMPOST allows you to renew
subscription of your P.O Box to the post
office of your choice**



La réforme du **Compte Unique du Trésor**

La modernisation de la gestion de la trésorerie a été, au cours de la décennie, un questionnaire continu au sein du Ministère des Finances en particulier, mais pour tous les acteurs de l'exécution du budget de l'Etat en général. En s'appuyant sur les directives de la CEMAC, transposées dans notre ordre juridique et qui demandent que toutes les recettes publiques soient encaissées dans un compte logé à la Banque centrale, les travaux menés par le Comité Technique de la Réforme comptable ont abouti à la proposition d'une nouvelle architecture du compte unique structurée autour d'un compte pivot tenu par l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), en sa qualité de Siège dans le cadre du système des paiements en zone CEMAC, et d'un ensemble de sous-comptes (administrations financières, comptables du Trésor, ressources propres des correspondants du Trésor et spéciaux) ouverts au profit des comptables publics désignés par voie réglementaire et sur la base d'une

convention signée avec la Banque Centrale. Le nouveau Compte Unique du Trésor fonctionne suivant un modèle de contrôle centralisé et unifié de la trésorerie. Les opérations quant à elles sont décentralisées, les encaissements, les paiements et leur comptabilisation étant effectués par et sous la responsabilité des comptables titulaires des divers sous-comptes. Pour la mise en place effective du Compte Unique du Trésor au Cameroun, le Comité de pilotage créé par la Banque centrale mis en place en 2021, a choisi le prestataire de services CMA Small System AB pour les travaux de développement, de test et de mise en service de la plateforme dénommée AMX/S suivant le chronogramme arrêté et la date de de bascule du système en production réelle le 21 février 2023. Par ailleurs s'est ouvert, avec les professionnels des établissements de crédit, des discussions sur la clôture des comptes projets dans les banques commerciales et le reversement des soldes dans les livres du Trésor.

Ces discussions ont permis d'aboutir à une validation de commun accord entre le Ministère des Finances et lesdits professionnels, sur un calendrier de rapatriement en tenant compte de deux critères majeurs à savoir le volume des dépôts publics détenu par chaque banque et le volume des titres publics souscrits par elle. 2890 comptes bancaires ont été identifiés et suivant une démarche progressive, pour éviter tout risque systémique, le rapatriement doit s'exécuter dans un délai de 03 ans soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Il convient de préciser que cette opération de rapatriement a été renforcée par la loi de finances de l'exercice 2023 qui donne pouvoir au Ministre des Finances d'ordonner la fermeture d'office des comptes éligibles en cas de réticence observée dans la fermeture de leurs comptes par certaines structures éligibles (Article 81ème de la loi de Finances de l'exercice 2023).

Constitution du bilan d'ouverture de l'État : recensement et valorisation des actifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la comptabilité publique et en prélude à la bascule à la comptabilité patrimoniale, le recensement et l'évaluation du patrimoine de l'État se sont érigés en un objectif majeur. Ainsi, en s'appuyant sur trois critères de significativité que sont l'enjeu financier, l'enjeu stratégique et la charge symbolique, les travaux de recensement et de valorisation du patrimoine ont porté sur :

- les actifs financiers de l'État, notamment les participations de l'État dans les entreprises qui se chiffrent au 31 décembre 2022 à FCFA 974 712 321 286;
- les immobilisations corporelles (immeubles bâtis à usage de bureau) du département du Wouri et du Mfoundi au nombre de 3187 pour une valeur totale de FCFA 1 469 879 534 910;
- les engagements hors bilan, notamment



les avals accordés par l'Etat à certaines entreprises pour un montant de 48,2 milliards de FCFA ;

- la dette publique, évaluée à près de FCFA 10 473 milliards, reclassée par bailleur, par projet, avec les plans d'amortissement des différents emprunts.

Les travaux d'intégration du patrimoine

notamment en ce qui concerne les immobilisations corporelles et les stocks vont se poursuivre selon le calendrier quinquennal établi qui respecte la norme IPSAS 33, laquelle accorde 05 ans à toute entité dès l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'appliquer stricto sensu.



Le Comité de Normalisation des Comptes Publics (CNCP) voit le jour le 3 mai 2013 à la faveur d'un décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. L'ambition du CNCP, dans le sillage de la réforme des finances publiques engagée depuis 2007, est de s'assurer de la mise en application du nouveau cadre comptable de l'Etat qui se caractérise par la mise en place de la comptabilité en droits constatés. Une comptabilité qui vise l'amélioration de la qualité de l'information financière à travers la production des comptes réguliers, sincères et donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Etat.

C'est le 21 janvier 2020 que le CNCP va procéder à la validation du recueil des normes comptables de l'Etat par un arrêté du Ministre des Finances, Président du Comité. Ces normes comptables, 14 au total, s'inspirent des normes comptables internationales pour le secteur public ou normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), des référentiels comptables OHADA et CEMAC et du manuel des statistiques des finances publiques du Fonds Monétaire International.

L'application de ces normes a été rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2022. Le 25 janvier 2023, le Comité de Normalisation des Comptes Publics va procéder à la validation du Recueil des Normes Comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées à l'issue de sa session annuelle présidée par le Ministre des Finances, dotant ainsi pour la première fois la comptabilité des CTD d'un référentiel de normes aux standards internationalement reconnus et qui prend en compte la spécificité des CTD. Un aboutissement heureux qui va permettre un arrimage de la comptabilité régissant les CTD à la réforme de la comptabilité publique. Ce recueil des normes comptables des CTD, 12 normes au total, s'applique à la comptabilité

ÉCLAIRAGE

«En quelques années d'existence, le CNCP a élaboré 03 recueils de normes comptables : État, EPA et CTD».

MBA Pierre, Secrétaire Technique du Comité de Normalisation des Comptes Publics

Le fonctionnement du CNCP a été organisé par un arrêté du Ministre des Finances. Il comprend le grand Comité, constitué des représentants du Ministère en charge des comptes publics, du ministère en charge du patrimoine de l'Etat, de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, du Ministère en charge des collectivités territoriales décentralisées, d'un responsable de l'ordre des experts comptables et des experts en comptabilité publique.

Son secrétariat technique se réunit en tant que de besoin au minimum une fois par mois. Ses sessions sont consacrées à l'examen de questions diverses. Pour les trois derniers exercices, le CNCP a élaboré le recueil des normes comptables de l'Etat, le recueil des normes comptables des établissements publics, celui des collectivités territoriales décentralisées et une série de normes relatives aux partenariats public-privé, à la correction et la modification des écritures comptables. Il entretient en outre des activités auprès des fora à l'international.



générale des CTD, une comptabilité assise sur le principe de la constatation des droits et obligations. Cela implique que les opérations doivent être prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Il est important de souligner que le Comité de Normalisation des Comptes Publics est un organe consultatif chargé notamment,

d'émettre des avis sur les projets des normes comptables applicables à l'Etat, aux Etablissements Publics, aux collectivités territoriales décentralisées ou à tout autre organisme assujéti aux règles de la comptabilité publique ; de proposer des modifications et des interprétations des normes comptables applicables aux entités suscitées ; de proposer en tant que besoin des normes comptables nouvelles.

À l'ère de la normalisation comptable



Ces normes comptables, 14 au total, s'inspirent des normes comptables internationales pour le secteur public ou normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), des référentiels comptables OHADA et CEMAC et du manuel des statistiques des finances publiques du Fonds Monétaire International.





MOH Sylvester TANGONGHO
Directeur Général du Trésor, de la Coopération
Financière et Monétaire



**Champlain MEYANGA
BITOUMOU**
Agent Comptable Central du Trésor



**Jean Didier
AFANE FONON**
TPG DOUALA



ASSANA Abakar
TPG GAROUA



Ahmadou NJOMNA
TPG NGAOUNDERE



**EHOWE MOUSSIMA
Emmanuel**
TPG YAOUNDE 1



**MBULLE MBULLE
Valentine**
TPG BERTOUA



**NODJINGAR ALIM
Ahmadou**
TPG MAROUA 1



**KOMETA Emmanuel
NYINGME**
TPG NKONGSAMBA



MOTAZE Casimir
TPG YAOUNDE 2



MESSANGA Elvis
TPG EBOLOWA



MOUSTAPHA GARGA
TPG MAROUA 2



NOPOUDEM Fernand
TPG BAMEDA



**ASSENGUE FOUDA
Joseph**
TPG BAFOUSSAM



**ANGOULA
MBASSI Ananias**
TPG BUEA

PLEINS FEUX SUR LES POSTES COMPTABLES DU TRÉSOR

À la faveur de la réorganisation des postes comptables du réseau-Trésor intervenue au mois de juin 2020, leur nombre est passé de 13 postes centralisateurs à 30. L'opérationnalisation de nouvelles paieries spécialisées et la restructuration des circonscriptions financières du Centre et de l'Extrême-Nord en constituent les principales innovations.

Au terme des dispositions du RGCP, le réseau des comptables publics est constitué des comptables directs du Trésor, des comptables des administrations financières (Impôts, Douanes, Domaines), des comptables des établissements publics, des comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et tous autres comptables désignés comme tel par un texte particulier.

La présente rubrique met en lumière le réseau des comptables principaux directs du Trésor aux niveaux central et déconcentré.



MOH Sylvester TANGONGHO
Directeur Général du Trésor, de la Coopération
Financière et Monétaire



GONI Madeleine, épouse WADEFI
Payeur Général du Trésor



MANDJONGUI Marie épouse NGOLLE
PS MINJEC / MINDDEVEL / MINEFOP



NGOLE Elvis Etuge
PS MINEDUB / MINESEC / MINFOPRA



LADJOU Marie épouse DALOCKO FOKOU
PS DGSN



Stephen ENOW OROCK
PS MINADER / MINEPIA



ILYASSOU BALA
PS MINCOMMERCE / MINTOUL / MINMIDT



EWOUNGOUO MANGA Martin
PS MINFOF / MINEPDED



NSI MVE Francine épouse EDOU
PS MINREX-MINMAP



William SUNPEWOH
PS MINSEP / MINTRANSPORT / MINCONSUPE



ZOCK BIGONG Marcelin
PS MINAC / MINPROFF / MINAS



ABOUBAKAR Souley
PS MINDEF



EBODE ONANA Cyprien
PS MINPOSTEL / MINCOM



NTUE NGAPOUT ABIBA épouse NJOYA
PS MINSANTE / MINJUSTICE



ABIA Fernand Joël
PS MINEE / MIMPMEESA



EKO AVA Daniel
PS MINAT



AMBOMO NDONGO Alain
PS MINESUP / MINDCAF



DICK SON KAH WUNG
PS MINRESI



NAYONGO Martha EKEKE
PS MINTP / MINHDU



MBAZOA Alice
PS COVID



LES 13 TRÉSORERIES GÉNÉRALES DES CIRCONSCRIPTIONS FINANCIÈRES



MAROUA I

La Trésorerie générale de Maroua 1 a connu de profondes transformations du fait des nombreuses réformes opérées à la DGTCFM. Il s'agit entre autres réformes, du passage effectif à la comptabilité patrimoniale, de l'amélioration du cadre juridique de l'État et des collectivités territoriales décentralisées, de la réforme du compte unique du Trésor avec pour corollaire, une gestion efficace de la trésorerie et la réduction des délais de paiement, suivie d'une mobilisation accrue des recettes et une optimisation des

interventions du Trésor Public sur les marchés financiers. La circonscription financière de Maroua 1 fait figure de pionnier, dans l'atteinte des objectifs assignés à la DGTCFM. En 2020, Maroua 1 a occupé la troisième place dans le classement des postes comptables au plan national et la deuxième place en 2021. Nodjingar Alim Ahmadou, homme pétri d'expérience coordonne avec brio la réalisation des nombreuses infrastructures de sa circonscription financière. On peut citer

notamment, la recette des finances de Kousseri, les perceptions de Bogo et Ndoukoula, un bâtiment annexe à la Trésorerie générale de Maroua 1, et le restaurant Moh Sylvester, une salle de paiement et celle des postes comptables rattachés, une case de passage et une salle d'archivage à la trésorerie générale. On en déduit donc logiquement une amélioration considérable du cadre de travail qui s'accompagne de plus de performance dans la réalisation des objectifs.



« Nodjingar ALIM AHMADOU
TPG Maroua 1

«La circonscription financière Extrême Nord 1 a apporté sa modeste contribution dans la quête de la qualité comptable et la remontée de l'information comptable en temps réel. Cette contribution a été rendue possible grâce à la rigueur dans l'application des règles de procédures comptables, le respect, des instructions de la hiérarchie, la maîtrise des risques par les contrôles réguliers dans les postes comptables, la centralisation mensuelle des opérations financières et comptables, la production mensuelle de la balance des comptes et autres états de synthèse, le respect des instructions de la chambre des comptes, l'intensification des séminaires de formation à l'attention du personnel».



MAROUA 2

À la circonscription financière de Maroua 2, à la tête de laquelle se trouve Moustapha Garga, c'est un nouvel immeuble flambant neuf qui se dresse fièrement et qui offre un cadre de travail des plus confortables au personnel en plein centre urbain de Maroua. La circonscription financière qui est à sa toute première année de fonctionnement en 2022 a néanmoins joué son rôle à

travers la production de tous les états et synthèses mensuels fiables et exhaustifs exigés par la hiérarchie et qui ont facilité le processus de prise de décision. La circonscription financière de Maroua 2 voit le jour dans un souci de désengorger la circonscription financière de Maroua dont le flux financier et les prestations s'agrandissent.



Moustapha GARGA
TPG Maroua 2

«Pour notre première année de fonctionnement, nous avons relevé les premiers défis qui se sont présentés à nous».



GAROUA

À la circonscription financière du Nord, l'accent est mis sur une meilleure gestion administrative et comptable en relais ferme des prescriptions du Directeur Général du Trésor, le respect des exigences de discipline et des règles déontologiques qui encadrent la profession. Au centre des pratiques quotidiennes, la ponctualité au poste de travail est de rigueur. De plus, le personnel fait montre de probité, d'altruisme, de courtoisie, d'exemplarité et de respect de la chose

publique. De Mandring à Touboro en passant par Bashéo Tcholliré ou Toura, il a toujours été question de satisfaire l'utilisateur en offrant une prestation de meilleure qualité. Au plan comptable, le défi permanent de la circonscription financière du Nord reste celui de la mobilisation de l'ensemble du personnel afin d'apporter une contribution substantielle à la mission de financement de la stratégie de développement à moyen et à long terme du pays. La Trésorerie générale du

Nord veille sans cesse à l'amélioration de la comptabilité publique par la production d'une information comptable fiable sincère reflétant le patrimoine et la situation financière de l'État. Pour l'atteinte de cet objectif la Trésorerie Générale de Garoua s'est récemment dotée d'une nouvelle infrastructure à savoir la recette des finances de Garoua et a procédé à une amélioration considérable du cadre de travail des personnels dans l'ensemble.



Assana ABAKAR
TPG Garoua

« Nous nous réjouissons des efforts consentis par le top management de l'administration du Trésor, au profit de la circonscription financière du Nord. Un point d'honneur est désormais mis sur le suivi des recommandations formulées et l'amélioration de la tenue des comptes au niveau de chaque poste comptable ».

DOUALA

À Douala, on s'attèle à la construction de la nouvelle Trésorerie Générale, un bâtiment futuriste de 5 niveaux plus un rez-de-chaussée qui vient s'adapter au flux économique et financier de la capitale économique du Cameroun. C'est un nouveau cadre de travail qui permettra d'améliorer les performances de la Trésorerie générale sur les plans de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. La Trésorerie Générale de Douala, c'est un secret de Polichinelle, contribue énormément à l'atteinte des objectifs du top management de l'administration du Trésor. L'étroitesse des locaux ne s'adaptait plus aux flux des échanges et des services aux usagers de la capitale économique.

Il apparaissait donc urgent que la Trésorerie Générale de Douala se présente sous un nouveau jour pour plus de défis à relever.

Au plan de la sécurisation des locaux de

la Trésorerie, des efforts considérables ont été effectués sous l'impulsion du Top management conduit par Sylvester Moh Tangongho. La Trésorerie dispose désormais d'une autonomie de gestion des fonds destinés à la sécurisation des locaux. De nouveaux postes comptables ont été construits et la ressource humaine a été renforcée.

Dans le cadre du renforcement du système de dématérialisation des procédures et de l'informatisation des postes comptables, la circonscription financière du Littoral vient de recevoir son kit de dernière génération pour l'organisation des visio-conférences avec l'ensemble du réseau du Trésor.



Jean Didier AFANE FONO
TPG Douala

«Les principales réalisations menées au sein de la circonscription financière du Littoral au cours des dix dernières années ont été impulsées par le Directeur Général du Trésor ; the right man at the right place».

BAFOUSSAM

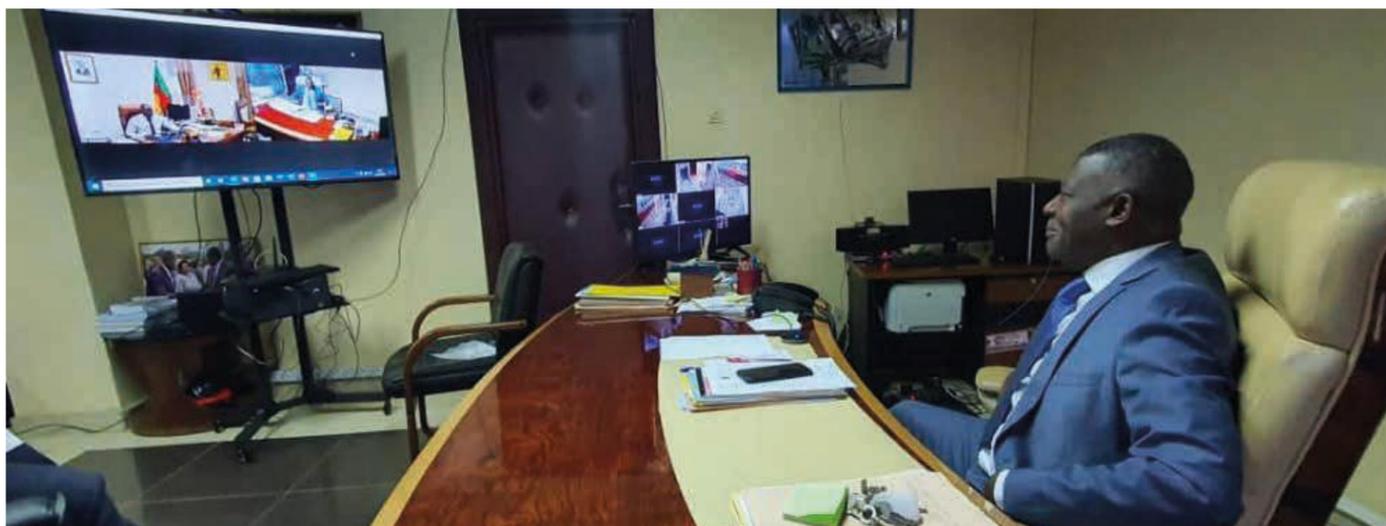
Dans la région de l'Ouest, le respect des délais prescrits par la haute hiérarchie reste de rigueur. La production d'une information comptable fiable et pertinente est toujours au rendez-vous. Ce qui permet de retracer de façon fidèle et exhaustive l'ensemble des opérations comptables. Toutes choses rendues possible grâce à la digitalisation des services qui a permis de fluidifier l'information comptable. L'amélioration du cadre de travail est également au rendez-vous. De nouveaux aménagements ont été effectués pour agrémenter les conditions de travail des personnels. A cela s'ajoute le matériel informatique de visioconférence nouvellement acquis pour l'interconnexion de l'ensemble de l'administration du Trésor.



ASSENGUE FOU DA Joseph
TPG Bafoussam

«L'informatisation des postes comptables mise en place par la hiérarchie est une aubaine pour l'éclosion des Trésoreries Générales»





BUEA

Dans la région du Sud-ouest qui compte 06 recettes des finances, 20 perceptions une recette des Douanes, 12 recettes des impôts, 06 recettes des Domaines, 33 recettes Municipales, une recette régionale et 07 agences comptables gérées par 142 personnels, malgré la crise sécuritaire, les défis à relever sont importants en nombre et la détermination à les relever reste la même. La circonscription financière du Sud-ouest a connu des moments difficiles depuis 2016. Une situation de marasme économique exacerbée par l'incendie de la SONARA en 2019 qui a considérablement baissé les recettes et la contribution de la circonscription financière du Sud-ouest à

l'atteinte des objectifs généraux fixés par la hiérarchie. Néanmoins, les choses rentrent dans l'ordre aujourd'hui et la circonscription financière du Sud-ouest contribue grandement à l'atteinte des objectifs de l'administration du Trésor notamment dans l'encaissement et la comptabilisation d'importantes recettes d'une part, et l'exécution des dépenses publiques d'autre part. Par ailleurs, l'information comptable est régulièrement remontée à la hiérarchie en temps réel. Les paiements, autant que faire se peut, respectent l'ordre chronologique et les délais de paiement demeurent dans une moyenne raisonnable.



ANGOULA MBASSI Ananias
TPG Buea

«L'État reste debout dans la région du Sud-ouest. Les instructions de la hiérarchie sont appliquées à la lettre sur le terrain.»

BAMENDA

Dans la région du Nord-ouest l'heure est à la performance malgré la crise sécuritaire qui sévit depuis 2016. On pense déjà à une Trésorerie Générale entièrement dématérialisée et dotée d'une infrastructure à la pointe de la technologie et d'un personnel outillé aux nouvelles exigences du métier. Un pari que la Trésorerie générale de Bamenda entend relever malgré le contexte sécuritaire particulier que la région traverse. D'ailleurs, la Trésorerie Générale de Bamenda a entamé en même temps que les autres Trésoreries Générales des autres régions, son processus de dématérialisation des procédures et de digitalisation des postes comptables et comme ailleurs, du matériel de visioconférence de dernière génération a été installé pour une interconnexion permanente avec l'ensemble des autres postes comptables. Les résultats quant aux attentes de la hiérarchie sont suffisamment probants. La performance comptable reste au top. On en veut pour preuve que la circonscription financière du Nord-ouest a d'ailleurs récemment reçu des prix distinctifs décernés par la Direction Générale du Trésor, à savoir l'épi d'argent et l'épi de bronze.



NOPOUEM Fernand
TPG Bamenda

«Depuis plus de 10 ans, nous avons un Trésor Public qui évolue dans sa globalité vers l'excellence et les bonnes pratiques.»





BERTOUA

Dans la région du soleil levant, on assure la maîtrise des risques et la sécurisation des fonds. Des contrôles programmés sont régulièrement effectués de même que des contrôles inopinés, pour s'assurer qu'il ne subsiste pas de déficit dans la tenue des comptes. Comme un crédo, la Trésorerie générale de Bertoua s'est assurée de ne pas flirter avec des soupçons de corruption les démarcheurs ayant été interdits de sillonner les abords de la Trésorerie. Ces intermédiaires véreux interviennent dans

le suivi des dossiers dans les services de la trésorerie en flouant les usagers et en mettant à mal la réputation du personnel. Le cadre de travail a été amélioré pour le bonheur du personnel qui entend donner le meilleur pour relever les défis fixés par le top management. La dématérialisation des procédures et la digitalisation des postes comptables n'est pas en reste : la Trésorerie générale de Bertoua est connectée à l'ensemble du réseau comptable, une avancée significative.



MBULLE MBULLE Valentine
TPG Bertoua

«Les actes de corruption ne passeront pas par la Trésorerie générale de Bertoua et les instructions de la hiérarchie seront toujours notre boussole».



EBOLOWA

À Ebolowa, le maître mot est la rigueur dans la tenue des comptes. Et on se donne les moyens pour le respecter. Le maître des céans, le Trésorier Payeur Général, gère en bon père de famille. Il s'assure de la transmission de la sollicitude du Directeur Général à l'ensemble de son personnel qui évolue, il convient de le relever, dans un cadre de travail décent. Comme ailleurs, la connexion à l'ensemble du réseau est une réalité. La digitalisation du poste comptable et le processus de dématérialisation des procédures fait son chemin dans la circonscription financière du Sud. Paiement en ligne, suivi des dossiers en ligne font peu à peu

partie des habitudes des usagers à Ebolowa. Le renforcement de l'infrastructure informatique est déjà envisagé pour plus de capacités et d'efficacité en vue de l'atteinte des objectifs fixés par le top management. La lutte contre la corruption et les déficits n'est pas en reste dans la circonscription financière du Sud. Des ateliers de sensibilisation et de formation sont régulièrement organisés pour maintenir la veille autour des comptes. Le respect des délais de paiement de même que l'ordre chronologique des paiements sont également respectés dans la mesure du possible en fonction des priorités de la hiérarchie.



MESSANGA Elvis
TPG Ebolowa

«Les déficits budgétaires doivent être écartés de notre vocabulaire et les instructions de la hiérarchie respectées à la lettre».



NGAOUNDÉRIÉ

Dans la région de l'Adamaoua, on a également à cœur de réaliser une bonne performance en matière d'atteinte des objectifs fixés par la hiérarchie. De nombreuses mesures ont été prises pour y parvenir. Lutte contre les déficits à travers des contrôles programmés et des contrôles inopinés, renforcement des capacités des personnels à travers des formations et autres ateliers. Des mesures ont été également prises dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail du personnel. La réhabilitation de la salle

des réunions de la Trésorerie est envisagée, de même que les équipements informatiques et leurs mécanismes de maintenance. La digitalisation et la dématérialisation des procédures ne sont pas en reste. La Trésorerie générale de Ngaoundéré est également connectée à l'ensemble du réseau du Trésor et peut aisément communiquer en visioconférence avec l'ensemble du personnel de l'administration du Trésor en temps opportun.



Ahmadou NJOMNA
TPG Ngaoundéré

« Nous sommes heureux de l'aimable attention que le top management porte à notre égard ».

YAOUNDE 1

La Trésorerie, mère de toutes les autres trésoreries entend prêcher par le bon exemple : fidélité et sincérité dans la transmission de l'information comptable et en temps réel à la hiérarchie, respecte autant que faire se peut de l'ordre chronologique des paiements et des délais de paiement dans l'exécution du budget et optimisation des processus de recouvrement sont les défis à relever au quotidien. Dans le même temps, les dix dernières années ont été marquées par une lutte accrue contre les déficits et la maîtrise des risques. La Trésorerie générale a procédé à des formations pour capaciter son personnel, le sensibiliser quant au danger que représente le déficit. Des comptes véreux ont été soumis à la rigueur de la loi. Depuis l'incendie de 2020, des mesures ont été prises pour s'assurer de la sécurisation de l'édifice et de la protection de ses installations. Le service à l'utilisateur demeure la priorité dans une Trésorerie générale de Yaoundé 1 qui a entièrement fait peau neuve.



EHOWE MOUSSIMA Emmanuel
TPG Yaoundé 1

« Nous avons à cœur de satisfaire l'utilisateur dans les délais prescrits »



MOTAZE Casimir
TPG Yaoundé 2

« Nous entendons nous positionner parmi les circonscriptions financières sur lesquelles la hiérarchie saura toujours compter ».

YAOUNDE 2

La Trésorerie de Yaoundé 2 naît de l'éclatement de la Trésorerie générale de Yaoundé dans le cadre de la déconcentration des postes comptables et du désengorgement de la seule Trésorerie générale qui existait dans la ville de Yaoundé à l'époque. À ce jour, la Trésorerie de Yaoundé 2 brille par ses résultats appréciés et sa contribution remarquable à l'atteinte des objectifs de la haute administration du Trésor. La circonscription financière jouit de toutes les commodités liées à la digitalisation et à la dématérialisation des procédures. Et elle entend se positionner au rang des meilleures circonscriptions financières du pays.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION RELATIVE À L'IMMATRICULATION DES PERSONNELS DOMESTIQUES

BARÈME DES COTISATIONS À VERSER

- **PF : 7%** à la charge de l'employeur,
- **RP : 1.75%** (groupe A, risque faible) à la charge de l'employeur,
- **PVID : 8.4%** dont **4.2%** à la charge de l'employeur et **4.2%** à la charge du travailleur.
- **Taux global : 17.15%** dont **12.95%** au titre des charges patronales et **4.2%** en PVID au titre de la part ouvrière.

Le montant des cotisations mensuelles à verser est fonction du nombre des travailleurs et du montant de leur salaire.

SMIG : 36.270 FCFA

- Montant de cotisations pour un salarié payé au SMIG :
 $36.270 \times 17.15\% = 6.220 \text{ FCFA}$
- Montant de cotisations pour un salarié ayant un salaire de 40.000 FCFA :
 $40.000 \times 17.15\% = 6.860 \text{ FCFA}$
- Montant de cotisations pour un salarié ayant un salaire de 50.000 FCFA :
 $50.000 \times 17.15\% = 8.575 \text{ FCFA}$

NB : Il suffit simplement de multiplier le salaire par le taux global qui est de **17.15%** pour obtenir le montant de cotisations à verser pour un salarié. Si l'employeur a plus d'un salarié, le montant total des cotisations à verser est égal à la somme des salaires de tous les travailleurs, multiplié par **17.15%**.

Pour plus d'informations rendez-vous dans le **Centre de Prévoyance Sociale** le plus proche ou écrivez-nous sur :

maindoeuvredomestique@cnps.cm

NKONGSAMBA

La Trésorerie générale de Nkongsamba, qui porte également la dénomination de circonscription financière du Littoral 2, est née au lendemain des indépendances du fait de la forte activité économique dans le Mounjo, due à l'intense activité agricole liée à la culture du café et du cacao pratiquée par les ressortissants grecs installés sur place. Avec à sa tête le Trésorier Payeur Général Kometa Emmanuel, la circonscription financière compte une recette des finances, 13 perceptions, 2 recettes des impôts, 2 recettes des domaines, 18 recettes municipales. Dans son activité quotidienne, la circonscription réalise des tâches telles que, le contrôle des postes comptables, la réception, le contrôle et le traitement des pièces comptables, le dépôt régulier des comptes de gestion auprès de la Chambre des comptes de la Cour Suprême, le paiement régulier et chronologique des dépenses. La circonscription financière s'est particulièrement faite remarquée en obtenant à plusieurs reprises le prix de l'excellence comptable, notamment l'Epi d'Argent dans le classement des circonscriptions financières en 2019 et l'Epi d'Or dans le classement des



circonscriptions financières en 2020 et en 2021.

La grande réforme des finances publiques a eu des retombées positives sur la circonscription financière de Nkongsamba, notamment dans l'amélioration du travail des comptables publics. Entre autres, la dématérialisation des bons de caisse solde et pensions a permis de faciliter l'identification des bénéficiaires grâce à leurs photos qui sont désormais paramétrées dans les applications informatiques ce qui permet de respecter le caractère libérateur de la dépense publique qui est payée entre les mains du bénéficiaire. De nombreuses réalisations ont été effectuées au sein

de la Trésorerie générale avec l'appui de la hiérarchie. On peut citer entre autres la réfection des bureaux de la TG, l'aménagement des espaces verts, l'extension de la salle de service SCTIC, l'installation d'un système d'énergie solaire pour une machine importante du SCTIC, l'acquisition d'un nouveau groupe électrogène et d'un onduleur, l'acquisition d'un nouveau pick-up pour la brigade de contrôle et de vérification, l'achat de quatre coffres forts. D'autres travaux sont en cours d'exécution comme l'informatisation de l'ensemble des postes comptables de la circonscription financière.



« KOMETA Emmanuel NYINGME
 TPG Nkongsamba

« Pour préserver l'image du Trésor Public auprès des usagers, il faut régulièrement payer leurs dépenses et si la Trésorerie Générale n'a pas failli, c'est grâce à la sollicitude de nos différentes hiérarchies ».

DÉCONGESTION DU CIRCUIT DE PAIEMENT

Le souffle nouveau des paeries spécialisées

La création des Paeries Spécialisées auprès de certains départements ministériels s'inscrit dans la dynamique de décongestionnement du circuit de la dépense de l'Etat en général et de la Paerie Générale du Trésor en particulier, jadis assignataire d'environ 80% des dépenses de l'Etat. Cette forte concentration des opérations dans un seul Poste Comptable était à l'origine de plusieurs manquements. On peut lister

ainsi pêle-mêle : un risque très élevé de non maîtrise des opérations des postes comptables rattachés ; le retard dans la production des situations de synthèse et dans la remontée de l'information comptable ; l'éloignement des services du Trésor aux usagers/clients ; les contrôles approximatifs des opérations des postes rattachés par la brigade du fait du nombre élevé des opérations ; le non-respect du calendrier comptable ; la

reddition approximative des comptes ; un volume élevé d'anomalies ; la non maîtrise des opérations des tiers, déposants et correspondants du Trésor ; la violation permanente de l'intangibilité entre les soldes de sortie et les balances d'entrée. Par ailleurs, avec l'expansion du paysage institutionnel dans notre pays, il était important d'accompagner cette dynamique en donnant un contenu plus palpable à l'idée de rapprocher la fonction

« En perspective, les paeries spécialisées viennent rendre les trajectoires des carrières plus intéressantes au profit des personnels du Trésor avec la multiplication des postes de responsabilités dans les organigrammes des dites paeries spécialisées. Nous allons inexorablement pour plus d'efficacité vers un ministère pour un payeur »

NGOLE Elvis ETUGE

Inspecteur Principal des Régies financières du Trésor
Payeur spécialisé MINEDUB-MINESEC-MINFOPRA



comptable des services gestionnaires en matière de dépenses, comme cela avait déjà été le cas au début des années 2000 avec la création des Postes Comptables auprès des administrations d'assiette (Impôts, Douanes, Domaine). Les Paeries spécialisées ont ainsi connu un début d'opérationnalisation en Janvier 2017 avec 04 Paeries couvrant 06 Ministères. Les deuxième et troisième générations des Paeries ministérielles ont été mises en place respectivement en 2019 et en 2021 avec à ce jour au total 17 Paeries opérationnelles.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que l'avènement des Paeries Spécialisées ait permis : l'amélioration des services rendus aux usagers ; le renforcement de la transparence dans l'exécution des opérations de paiement ; la célérité dans le traitement des dossiers ; la réduction des délais de paiement ; une meilleure maîtrise des risques liés à l'exécution du budget, à la tenue des comptes et au maniement des fonds publics à travers les Audits et l'instauration du Contrôle Interne Comptable au sein des Paeries Spécialisées ; une notable disparition des mauvaises pratiques jadis dues à la forte concentration des opérations dans un seul Poste Comptable ; la production dans les délais de toutes les situations de synthèse ; une meilleure évaluation du poids des administrations dans l'exécution des dépenses publiques, tant sur le plan des dépenses de personnel que des dépenses de matériel. On n'oublie pas dans ce registre des acquis, les perspectives de carrière plus intéressantes au profit du personnel du Trésor avec la multiplication des postes de responsabilités dans les organigrammes des dites Paeries Spécialisées.

La restructuration du réseau comptable dans le contexte de réforme de la comptabilité publique se synchronise non seulement avec le souci de modernisation des structures dans l'optique de garantir la satisfaction des usagers, mais aussi de parvenir à l'atteinte des objectifs de simplification des procédures, de sécurisation des données, de renforcement de la traçabilité des opérations budgétaires et comptables, et la reddition qualitative des comptes entre autres.

Regroupement des Paeries Spécialisées par site géographique

N°	Ministères	Localisation
	Présidence de la République et services rattachés	
	Services du Premier Ministère	
	Organes Institutionnels	
1	Ministère des Finances	Paerie Générale du Trésor
	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	
	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
2	Ministère de l'Enseignement supérieur	Immeuble Ministériel 02
	Ministère des Domaines, cadastre et des Affaires foncières	
3	Ministère des Forêts et de la Faune	Immeuble Ministériel 02
	Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature	
4	Ministère des Arts et de la Culture	Ancien Palais Présidentiel
	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	
5	Ministère des Affaires Sociales	Face Tribunal Criminel Spécial
	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique	
	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	
6	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	Immeuble Rose
	Ministère du Commerce	
7	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Face Musée National
	Ministère des Mines et du Développement Technologique	
8	Ministère de la Santé Publique	Immeuble MINADER
	Ministère de la Justice	
9	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Immeuble Émergence
	Ministère de l'Élevage, Pêches et Industries Animales	
10	Ministère des Travaux Publics	Immeuble Émergence
	Ministère de l'habitat et du Développement Urbain	
11	Ministère de l'Eau et de l'Énergie	Zone Cour Suprême
	Ministère des PMEESA	
12	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique	Immeuble de la Poste Centrale
	Ministère des Transports	
13	Ministère des Postes et Télécommunications	Immeuble Education
	Ministère de la Communication	
	Ministère des Enseignements Secondaires	
14	Ministère de l'Éducation de Base	Immeuble MINREX
	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	
15	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	Zone Institut National de la Statistique
	Ministère des Marchés Publics	
16	Ministère des Relations Extérieures	Zone Mindéf
	Ministère de l'Administration Territoriale	
17	Ministère de la Défense	Immeuble DGSN
	Délégation Générale de la Sûreté Nationale	



MISSIONS DIPLOMATIQUES ET POSTES CONSULAIRES

De nouveaux défis pour les postes comptables

L'Ambassade du Cameroun
à Paris

À la faveur du Décret N°2023/191 du 06 avril 2023, portant nomination des responsables dans les services extérieurs du Ministère des Relations extérieures, le Président de la République a procédé à un renouvellement de responsables à la tête des postes comptables logés dans les représentations diplomatiques et les postes consulaires du Cameroun à l'étranger.

Par ce même texte, de nouveaux postes comptables

sont créés et désormais dotés de responsables en charge des opérations comptables au sein des ambassades et des consulats. Cet acte du chef de l'État vient ainsi consacrer par les faits, la volonté de l'État du Cameroun à travers ses démembrements, de se rapprocher des citoyens vivant de par le monde en même temps, qu'il concrétise la volonté du Trésor public de traduire par les faits, son engagement pour en tout lieu, se rendre disponible pour tout service lié aux opérations comptables.



Les postes comptables dans les représentations diplomatiques et les postes consulaires du Cameroun dans le monde

Poste comptable	Chef de poste
ABIDJAN	NOB GWET Frederic Guillaume
ABUJA	LUKONG GWIMY Terence
ADDIS ABEBA	ONGOLO NDZANA Michel
ALGER	ZAKE MAHAMAT
ANKARA	MVEMBE ANGO Simon Richel Ferand
BANGUI	Madame HAOUA
BATA	Anastasia NAMONDO LYONGA
BEIJING	TCHIDJO SOBGUI Pierre
BERLIN	ONANINA MBABE Hippolyte
BERNE	ANGAMA Carine
BRASILIA	OUMAROU ALHADJI
BRAZZAVILLE	Henry NOUMBISI KAMANYI
BRUXELLES	NDJO'O MONAYONG Nadine Paule Aimee
CALABAR	SAIDOU YOUNGOUA
DAKAR	DJABOU HAMADOU Albertine
DJEDDAH	HAMIDOU née ROUYATOU
DUBAI	MOUBE BEKOU Alène Camille
GENEVE	ATANGANA MESSANGA
KINSHASA	MEYANGA AMBA
LAGOS	GOFI DOMTA Alain
LA HAYE	FONGWE, nee TIMBEN Sylvivis TEBIT
LE CAIRE	MONDI Sylvanus IKOE
LIBREVILLE	NGO MINYEM Jeanne Noelle
MADRID	ZAUMU FIETSO, nee BENGA Colette Grace
MARSEILLE	NDJANDA, née NGOYOGO Jeannette Minette
LE CAIRE	ABDOU BELLO Mohamed
LONDRES	Martin OJONGFONG OJONG,
MALABO	NKOA NKOA Joseph Martial
MONROVIA	SAMUEL ESSOH
MARSEILLE	NDJANDA, née NGOYOGO Jeannette Minette
MOSCOU	SENI AMNESSE
NAIROBI	NGANGJOH AJARA RIYU
NDJAMENA	GNASSIN Augustin
NEW DELHI	DIALLO ISSA Jean Louis
NEWYORK	ANKOH MVOTO Ursule Dorothy
OTTAWA	MESSANGA Elvis Christian
OUESSO	FOE ATANGANA Eugène
PARIS	KETCHANKEU Christophe
PRETORIA	NGEDE Felix MESUE
RABAH	SANDATAKOUA Isidore
RIYAD	TAOUZA DEFGOGO
TEL-AVIV	AMINOU OUMAROU
TUNIS	ESSO Seraphine Sidonie
TOKYO	TENE Jean Dominique Timothee
ROME	BELINGA MARCEL
VATICAN	SELEMA MBAKA Leontine Anastasie, épouse KIAM
WASHINGTON D.C	Donatus NJITABOH ACHU

RESPONSABLES DES POSTES COMPTABLES DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES
ET POSTES CONSULAIRES

De nouveaux visages

Pour assurer l'exécution régulière des opérations financières inscrites dans le budget de l'Etat du Cameroun, des postes comptables ont été logés auprès des missions diplomatiques et des postes consulaires. Bien qu'éloignés du territoire national, lesdits postes comptables exécutent les opérations financières en référentiel du budget du Cameroun.

Au moment où la réforme des finances publiques bat son plein notamment, avec l'implémentation du budget programme, le passage en comptabilité en droits constatés et une responsabilisation des acteurs, lesdits postes comptables se trouvent à la croisée des chemins. Le renouvellement à 95% des responsables intervenu le 6 avril 2023, augure d'une détermination à relever les défis auxquels ces postes comptables sont confrontés.

Quelques nouveaux visages des postes comptables à l'étranger.



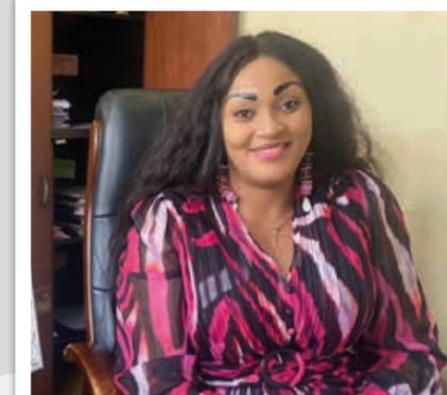
M. Aminou OUMAROU

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun
auprès de l'État d'Israël (Tel-Aviv).**
Précédemment : Chargé d'Études Assistant
à la Cellule de Législation et de la Codification
(DGTCFM).



M. TCHIDJO SOBGUI Pierre Éric

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun en
République populaire de Chine (Beijing).**
Précédemment : Agent Comptable
auprès de l'Institut National de la Statistique



**Mme FONGWE, née TIMBEN
Sylvivis TEBIT**

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun
au Royaume des Pays-Bas (La Haye).**
Précédemment : en service à la Paierie
Générale du Trésor.



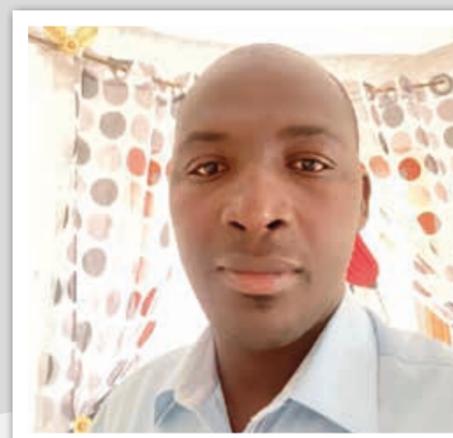
M. Donatus NJITABOH ACHU

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun
aux Etats-Unis d'Amérique (Washington D.C.)**
Précédemment : Inspecteur de Services
à la Direction Générale du Trésor,
de la Coopération Financière et Monétaire.



M. Martin OJONGFONG OJONG

**Percepteur auprès du Haut-Commissariat
du Cameroun au Royaume-Uni de Grande
Bretagne et d'Irlande du Nord (Londres)**
Précédemment : Inspecteur de Services
à la Direction Générale du Trésor,
de la Coopération Financière et Monétaire.



M. Taouza DEFGOGO

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun
auprès du Royaume d'Arabie Saoudite (Riyad).**
Précédemment : Agent Comptable auprès
de l'École Nationale Supérieure des Postes,
des Télécommunications et des Technologies
de l'Information et de la Communication
(SUP'PTIC).



M. MEYANGA AMBA

**Percepteur de l'Ambassade du Cameroun
en République Démocratique du Congo
(Kinshasa).**
Précédemment : Agent Comptable
auprès de la Commission Nationale
Anti-Corruption.



«Le décret présidentiel permettra de redynamiser ces postes comptables»

Haman ADAMA SIBAMA, Chef de service du Contrôle informatique des Comptabilités à la Paierie Générale du Trésor

Comment s'effectue la centralisation des postes comptables à l'étranger ?

La circonscription de la paierie générale du Trésor est composée de plusieurs postes comptables, la paierie générale en tant que poste comptable, la recette des impôts de la direction générale des grandes entreprises et les postes comptables à l'étranger. Pour ce qui est des postes comptables à l'étranger, leur comptabilité est décadaire et chaque mois ils m'envoient les données numériques ainsi que les comptabilités physiques. Les données numériques sont envoyées par mail. On les réceptionne et on les intègre. Cette intégration se fait mois par mois. Après intégration, il y a des réajustements, des analyses qu'on fait. S'il y a des anomalies, on recontacte ces chefs de poste comptables pour qu'ils apportent des ajustements, des corrections. Lorsque tout est conforme, la validation des comptabilités se fait au comité qualité comptable.

S'agissant de la réception de ces données, quels sont les résultats récoltés, toujours satisfaisants, quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

On peut dire à ce niveau que les anciens chefs de poste faisaient de leur mieux pour atteindre les objectifs de la haute hiérarchie afin que notre balance soit exhaustive. Mais malheureusement, il y avait beaucoup de postes vacants. On retrouvait beaucoup de chefs de poste qui cumulaient plusieurs autres postes. Par exemple, on peut citer le cas du payeur de Riyad qui couvrait Djeddah et Dubaï, celui de Paris qui couvrait Marseille et la Turquie. Vous convenez avec moi qu'il est impossible d'être dans tous ces postes au même moment et d'envoyer les situations de trois postes comptables le même mois. Pour essayer de surmonter cette situation, nous avons mis sur pied un système de rotation où les chefs de poste comptable cumulaient les comptabilités de trois mois par poste comptable et me les

Le Directeur Général du Trésor Monsieur Moh Sylvester Tangongoh a eu le réflexe d'anticiper sur cet important mouvement du Chef de l'Etat. Il a oté ces chefs de poste comptables à l'étranger de nouvelles machines à la pointe de la technologie. Des machines qui pèsent moins de 300 grammes, qui peuvent tenir dans un sac à main et qui ont des capacités extraordinaires.

envoyaient. Toutes choses qui rendaient la centralisation difficile et on ne respectait pas toujours le principe d'exhaustivité dont je parlais il y a un moment.

Le décret présidentiel du 06 avril 2023 qui réaménage à 95% les postes comptables à l'étranger va certainement permettre d'améliorer le système de centralisation. En effet, le décret présidentiel est une très bonne solution qui va d'abord dans un premier temps permettre de combler tous les vides qu'il y avait dans ces postes comptables. De nombreux chefs de postes comptables étaient déjà retraités, certains décédés. Aussi, le décret présidentiel va permettre de renouveler le personnel de ces postes comptables. Vous verrez que de nombreux jeunes ont été nommés, ils ont en grande majorité suivi des séminaires de formations organisés par la Direction des affaires générales et la cellule de la législation et de la codification sur la

réforme comptable. Ils ont été imprégnés de leurs nouvelles fonctions et je pense qu'ils seront pleinement à la hauteur de ce que la hiérarchie attend d'eux. Toutefois, je pense aussi, et c'est une recommandation précieuse pour ces nouveaux chefs de postes comptables, un dernier séminaire avant leur départ serait important pour leur parler des spécificités de la paierie générale dans la mesure où c'est un peu plus complexe pour ce qui est des mouvements de fonds, des transferts de fonds, des dotations et de manière générale, de la centralisation de leur comptabilité.

D'un point de vue pratique et logistique est-ce que toutes les conditions sont réunies pour que les nouveaux promus exercent convenablement leurs fonctions ?

Le Directeur Général du Trésor Monsieur Moh Sylvester Tangongoh a eu le réflexe d'anticiper sur cet important mouvement du Chef de l'Etat. Il a doté ces chefs de poste comptables à l'étranger de nouvelles machines à la pointe de la technologie. Des machines qui pèsent moins de 300 grammes, qui peuvent tenir dans un sac à main et qui ont des capacités extraordinaires. Ces machines sont mises à jour par la Division informatique et seront à la disposition des nouveaux chefs de poste comptables dès leur entrée en fonction. Ces chefs de poste comptables à l'étranger auront d'ailleurs l'occasion de tester ces machines au cours de la traditionnelle conférence annuelle qui leur est dédiée. La paierie Générale du Trésor reste à la disposition de ces nouveaux promus et je souhaite de tout cœur qu'ils soient totalement à la hauteur de leur mission pour toujours relever le niveau de la Paierie Générale dans le classement des circonscriptions financières.

L'ACCT : réguler et contrôler la Trésorerie de l'État

Créée en 2003, l'Agence Comptable Centrale du Trésor est venue rallonger la liste des circonscriptions financières jadis composées de la Paierie Générale du Trésor et des Trésoreries Générales. Justifiée à cette date par la nécessité d'assurer un meilleur pilotage de l'activité comptable du réseau, sa raison d'être a été davantage renforcée en septembre 2007, date de basculement du Trésor Public camerounais dans la réforme des systèmes de paiement en zone CEMAC.

Ce basculement a été matérialisé par la fermeture des comptes bancaires des divers Trésoriers Payeurs Généraux à la BEAC et l'ouverture du Compte Unique du Trésor géré par l'ACCT. Dans ce nouvel environnement, l'ACCT, appelée «siège», est l'interlocuteur unique de l'ensemble du réseau comptable de l'État vis-à-vis du système bancaire auquel il est interconnecté par le biais des plates-formes SYSTAC et SYGMA. Il en est de même des principaux postes comptables du Trésor, «les agences», où les mêmes plates-formes ont été interconnectées à l'ACCT pour assurer l'encaissement de leurs recettes et le règlement de leurs dépenses à travers le Compte Unique du Trésor.

Cette architecture ainsi que ses prérogatives situent l'ACCT au cœur du dispositif comptable et financier de l'État. Le grand volume d'opérations spécifiques qui y sont exécutées, à l'exemple de la gestion et du suivi, en plus du Compte Unique du Trésor, de plusieurs comptes bancaires spéciaux ouverts à la BEAC, en font une circonscription financière sui generis.

Placée au sein de la Direction de la Comptabilité Publique, l'Agence Comptable Centrale du Trésor est

d'abord un poste comptable à part entière mais également la structure de la DGTCFM qui est chargée de la consolidation des données transmises par les circonscriptions financières et de la production des états de synthèse nationaux.

Au-delà de son rôle de siège des opérations du système de paiement, l'autre fonction majeure de l'ACCT est sa posture de centralisateur de deuxième niveau en charge de la production des états de synthèse de l'État.

Dans le cadre de ces attributions, l'ACCT procède chaque mois à la consolidation des états de synthèse (balances et situations d'exécution budgétaire) transmiss par les quatorze (14) circonscriptions financières et les dix-sept (17) paieries spécialisées que compte le réseau Trésor.

Ladite consolidation aboutit à la production, au mois le mois, de la balance nationale des comptes, la situation d'exécution budgétaire et la Situation Résumée des Opérations du Trésor (SROT).

Afin de veiller à l'harmonie des données de la balance nationale des comptes et celles des autres administrations financières et leurs sources, l'ACCT, à travers la Sous-Direction de la Consolidation des Opérations Budgétaires et Comptables assure le suivi des activités du Comité National de Validation de la Balance Consolidée. Au cours des travaux dudit comité, tous les agrégats ayant un impact considérable sur les finances publiques (réalisations en recettes et en dépenses, appuis budgétaires, paiements, restes à payer, restes à recouvrer, avances de trésorerie, interventions directes de la SNH, service de la dette, financement) sont ainsi examinés chaque mois, donnant la possibilité d'apprécier les performances par rapport aux prévisions de la loi de finances ou alors de corriger et d'ajuster certaines données avant la transmission aux partenaires techniques et financiers (PTF). Prennent part à ces travaux, les représentants de la BEAC nationale, du MINEPAT, de la DGB, de la DGI, de la DGD, de la DGTCFM, de la CAA, etc.

Dans sa dichotomie de siège du CUT

et de centralisateur de deuxième niveau, l'ACCT joue également un rôle d'accompagnement des circonscriptions financières et paieries spécialisées. Elle procède chaque mois :

- à la réception des états de synthèse mensuels produits par les comptables centralisateurs ;
 - à l'exploitation, l'analyse et la vérification desdits états dont la finalité est la confection des notes techniques à l'attention des CF et PS. Celles-ci indiquent les contrôles de cohérence interne et externe des états de synthèse, les anomalies décelées et les indications de solutions à mettre en œuvre pour l'amélioration constante de la qualité des comptes ;
 - à l'élaboration des classements mensuels des CF et PS sur la base des critères validés conjointement avec les responsables desdites entités.
- L'accompagnement des CF et PS par l'ACCT se fait également par l'organisation des missions d'assistance en fonction des difficultés rencontrées de part et d'autre. Ces missions visent globalement à corriger certaines anomalies comptables ou dysfonctionnements informatiques. Les principales missions régulières organisées par l'ACCT dans ce cadre sont celles relatives au contrôle et à l'apurement infra-annuel des balances des comptes et d'assistance à l'arrêt et au report des soldes d'un exercice vers un autre. Tous ces mécanismes placent l'ACCT comme « le gendarme de la qualité des comptes et états de synthèse attendus de la DGTCFM ». Cet aspect est d'ailleurs conforté principalement par la participation :

- à la commission d'admission en non-valeur de la DGI ;
- au comité TABORD du Ministère des Finances ;
- à la plateforme d'apurement des dettes fiscales dues par les entités publiques.

«L'ACCT est une vitrine de la DGTCFM»

Alice Pancrace MBAZOA,
Sous-directeur de la
Consolidation des Opérations
budgétaires et comptables



Quel est aujourd'hui le rôle de l'ACCT dans le système des réformes au sein de la DGTCFM ?

L'ACCT est un maillon très important de la conduite des réformes au sein de la DGTCFM. Étant le point de chute de l'ensemble de l'activité comptable du réseau Trésor et en charge de la production des états de synthèse de l'État, l'ACCT occupe une posture particulière, une posture transversale qui fait qu'elle prenne part à la plupart des réformes qui sont menées, que ce soit au niveau des autres administrations et encore plus, au cœur même de la Direction Générale du Trésor. J'en veux pour exemple, la réforme de la Comptabilité en Droits constatés portée par la Direction de la Comptabilité Publique avec en toile de fond l'ACCT en charge de restituer les états de synthèse sous le prisme de cette nouvelle comptabilité. Pour mémoire également, la réforme sur le paiement individualisé de la solde des agents publics en collaboration avec la DDPP sous l'encadrement de la BEAC et qui a abouti aujourd'hui au paiement de la solde via SYSTAC à travers le mode individualisé. L'ACCT porte aussi la

réforme sur la monétique sous la férule de la BEAC avec l'accompagnement du GIMAC. C'est une première pour le Cameroun et les travaux sont en bonne voie. Aussi, la réforme du Compte Unique du Trésor, en collaboration avec d'autres services de la Direction Générale du Trésor, notamment la Direction de la Trésorerie et la Division de l'Informatique et tout se passe à merveille. Donc des exemples de l'investissement de l'ACCT dans l'essor des réformes au sein de la DGTCFM sont légion dans la mesure où l'ACCT est une vitrine de la DGTCFM.

Sur quoi devrait-on aboutir au terme de toutes ces réformes pour l'utilisateur et pour l'État en général ?

L'objectif visé est la production par l'État d'une information comptable beaucoup plus fiable, beaucoup plus sincère qui épouse un peu les contours de la comptabilité des entreprises pour ce qui est du volet comptable. Pour le volet trésorerie de l'État, il faudra aboutir à une meilleure régulation de la trésorerie de l'État, arrimée sur la régulation budgétaire également, un paiement des dépenses de l'État avec plus d'efficacité et de

célérité. Ceci, pour une meilleure implémentation de la performance au cœur de l'administration du Trésor dans son rôle de banquier de l'État. Ces réformes visent aussi la sécurisation de la fortune publique à travers la monétique et qui va permettre de limiter la manipulation du numéraire et tous les risques induits.

Comment se portent ces réformes dans l'ensemble ?

Les réformes se portent bien, elles sont en cours d'implémentation. Vous savez que les habitudes ont la peau dure, ce n'est pas un long fleuve tranquille de conduire les réformes. Des difficultés surviennent çà et là mais elles sont toujours surmontées et permettent d'ailleurs de s'améliorer. Et même si les délais sont parfois longs, les réformes finissent par aboutir pour le bien du peuple camerounais. Les réformes sont donc en bonne voie et le meilleur reste à venir.



ECLAIRAGE

«L'ACCT joue pleinement sa partition»

Champlain MEYANGA BITOUMOU, Agent Comptable Central du Trésor

2013-2023, une décennie jalonnée de réformes profondes. Quel rôle a joué l'ACCT dans cette belle symphonie ?

Durant ces dix dernières années sous la houlette du Directeur Général MOH Sylvester TANGONGO, le Trésor a connu une évolution en termes de qualité notamment pour ce qui est des réformes entamées. Les domaines d'intervention novateurs auront été : l'implication du Trésor dans le processus de modernisation de l'administration des finances publiques, l'implication du Trésor dans l'exécution du Budget de l'Etat, notamment dans le financement du budget par la recherche des financements depuis dix ans sur les marchés financiers. L'ACCT a de ce point de vue pleinement joué sa partition qui est celle de centralisateur de deuxième niveau, c'est à dire permettre à ce que l'administration du Trésor puisse produire des documents de synthèse devant faciliter la prise de décision par la hiérarchie. Ces documents de synthèse sont produits sur la base d'un certain nombre d'actions et d'activités menées au sein de l'ACCT.

Par ailleurs, l'ACCT a, durant cette décennie, été un acteur majeur de la réforme des systèmes de paiement, notamment l'implication du Trésor dans les systèmes de paiement de la Banque centrale avec l'ACCT comme l'interlocuteur unique pour le compte du Trésor, interlocuteur unique du trésor public vis-à-vis de la Banque Centrale. L'ACCT a de ce point de vue joué son rôle de régulateur, son rôle de suivi quotidien des opérations issues des activités de télé compensation. Aujourd'hui, 10 ans après, on ne peut pas dire que le travail effectué soit insusceptible d'être félicité. Pour ce qui reste à faire dans le cadre des grands changements

à venir au sein de l'Administration du Trésor, l'ACCT doit à l'avenir être plus diligente, être de plus en plus impliquée dans la conduite de ces réformes. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui un ensemble de projections qui se font par rapport à la modernisation du service public rendu par le Trésor Public. Nous avons par exemple l'utilisation de plus en plus accrue des outils modernes de télécommunications notamment en ce qui concerne les aspects liés à la monétique, à la réforme du compte unique, à la réforme même de la comptabilité publique qui va permettre véritablement à l'Etat d'avoir à un moment donné, une idée exacte de son patrimoine. L'ACCT de ce point de vue demeure un acteur majeur de cette réforme.

Tout ceci me donne l'occasion de remercier sincèrement le Directeur Général du Trésor qui n'a jusqu'ici ménagé aucun effort pour la conduite de ces énormes chantiers qui ont permis à ce que l'administration du Trésor soit engagée résolument vers la modernité.

Et cette modernité comment l'entrevoyez-vous ?

En une phrase, nous voyons le Trésor comme un acteur essentiel dans la mobilisation des ressources pour financer le budget, un acteur essentiel dans la promotion des outils modernes de paiement, notamment, la monétique, les opérations liées à la dématérialisation des procédures au sein de l'administration du Trésor, un Trésor résolument moderne qui facilite le service public auprès de l'utilisateur client.



Nos Offres

Comptes d'épargne sur livret avec rémunération à taux privilégiés

Transferts nationaux et internationaux avec l'appui de divers partenaires : MTN Mobile Money, Orange Money, MoneyGram, RIA, Worldremit

Banque assurance : CREMIN-CAM "Ecole pour Tous"

CREMIN-CAM Messenger

Ventes des devises

Epargne VIP

Projet Immobilier : un membre, un terrain

Mobile banking

SMS Banking

Financement agricole

Campost money

Auto Ecole

Dépôt à terme

Comptes courants

Carte Visa Prépayée

Epargne contractuel

« Dans une **logique de transparence et de redevabilité**, il est nécessaire pour l'État de savoir tout ce qu'il possède »

Le Ministère des Finances a engagé une réforme de sa comptabilité. En quoi consiste cette réforme et quels sont ses objectifs ?

Les directives du cadre harmonisé des finances publiques de la CEMAC du 19 décembre 2011 imposent aux six États de la sous-région de basculer dans la tenue d'une comptabilité patrimoniale dès le 1er janvier 2022. C'est donc le premier chantier de la réforme qui est menée en ce moment au niveau du Ministère des Finances et qui va s'étendre au niveau de toutes les administrations publiques, aussi bien centrales que déconcentrées.

Elle va viser le Recensement de tous les actifs et de tous les passifs de l'État, des collectivités territoriales décentralisées, des établissements publics, leur valorisation et leur intégration dans les comptes de l'État. Globalement, il s'agit d'une comptabilité proche de la comptabilité d'entreprises privées, laquelle sera sanctionnée en fin d'exercice par la production des états financiers annuels à l'image de ce qu'on retrouve dans les entreprises privées, notamment, le bilan de l'État, le tableau des flux de trésorerie et d'autres situations qu'on retrouve dans la comptabilité.

L'optimisation de la gestion du patrimoine de l'État intervient précisément aujourd'hui parce qu'il est nécessaire pour l'État de savoir tout ce qu'il possède. Si on pose aujourd'hui la question de savoir ce que possède l'État, ce qu'il doit et à qui, nous ne pouvons pas très rapidement apporter des réponses à toutes ces



Achile Nestor BASAHAG
Directeur de la Comptabilité Publique

préoccupations. Je prends un exemple simple, le patrimoine roulant de l'État, on ne peut apporter une réponse satisfaisante si jamais il nous était posé une préoccupation de cette nature-là. Donc, la comptabilité patrimoniale vise à capter toutes les richesses de l'État, les énumérer, les inventorier, leur donner une valeur pour un meilleur suivi dans le temps.

Quelles sont les contraintes de ce travail ?

Il va falloir descendre dans tous les confins du territoire national pour recenser le patrimoine de l'État, cela va demander beaucoup d'argent; la deuxième contrainte réside dans la collaboration de toutes les administrations, ce qui n'est pas toujours évident. Nous avons commencé par une campagne de sensibilisation. J'avoue que les équipes sur le terrain font remonter quelques difficultés de collaboration et espérons que dans les jours à venir le message pourra passer.

Quelles sont les perspectives immédiates ?

D'abord l'implémentation effective de la comptabilité en droits constatés, la constitution pour la première année du bilan d'ouverture de l'État, la poursuite des travaux de dématérialisation des pièces justificatives des dépenses. Ensuite, l'interfaçage des applications métiers des administrations DGB-DGTCFM, DGI-DGD-CAA, l'implémentation du dispositif de contrôle interne et de l'audit interne, la mise en service et l'exploitation du nouveau compte unique du Trésor et enfin, l'arrimage du Trésor public à la monétique.

Les travaux menés au sein de la DGTCFM ont permis de préparer la bascule effective, au 1er janvier 2022, dans le système en comptabilité patrimoniale telle que prévue par l'article 92 de la loi portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

«En 10 ans, le Trésor Public s'est beaucoup modernisé».

Berthe Lysette YECKE ENDALLE épouse EKO EKO,
Inspecteur Général des Services des Régies Financières
au Ministère des Finances

« Il est parti d'une simple comptabilité de caisse à un Trésor public qui recherche des financements pour contribuer au budget de l'État. L'entrée du Cameroun sur le marché des capitaux, notamment le marché financier de la CEMAC, qui a fusionné aujourd'hui avec la bourse des valeurs de Douala, le marché monétaire de la BEAC, ont permis aux investisseurs camerounais de bénéficier d'une immense plus-value en terme d'épargne et de contribuer en grande partie à la résilience de l'économie camerounaise par ces temps de crise.

Le marché des assurances se porte mieux, le vaste plan d'assainissement du secteur porte ses fruits. Au départ très infecté par des acteurs de mauvaise foi, ils sont aujourd'hui en grande majorité mieux outillés et respectent la réglementation en vigueur. La mise en place du nouveau fonds de garantie apporte plus de sécurité à la réalisation de leurs obligations. Le Trésor public a grandement contribué à une plus large inclusion financière le pays compte aujourd'hui 18 banques agréées et une 19e en cours d'agrément, et 400 microfinances environ agréées. La finance islamique s'implante sérieusement dans le pays et la lutte contre le blanchiment des capitaux est plus accrue de même que le secteur du change est mieux organisé. Une avancée et pas des moindres, le décongestionnement du circuit de paiement rendu plus fluide avec une diminution considérable des délais de paiement. Enfin, il convient de mentionner à grands traits, ces 10 dernières années ont permis d'implémenter le contrôle interne, l'audit interne et le contrôle de gestion ».

BIO-EXPRESS

YECKE ENDALE épouse EKO EKO est Inspecteur Général des Services des Régies Financières au MINFI, la fonction la plus élevée de son parcours professionnel, à la faveur du décret présidentiel du 18 septembre 2018. Cet Inspecteur Principal des Régies Financières du Trésor au parcours académique et professionnel impressionnant, brille par son sens élevé du devoir et de sa maîtrise des dossiers. Des qualités assurément renforcées par ses passages à l'ENAM, à l'ENA de Paris, à l'école de Nationale du Trésor de Noisiel en France et à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, où elle a obtenu un Master II en Audit Contrôle et Management Public. Avant sa nomination au poste d'Inspecteur général du Ministère des Finances, elle occupait la fonction de Directeur de la Coopération Financière et Monétaire à la DGTCFM où elle a joué un rôle majeur dans le développement des marchés financiers en sa qualité de Commissaire de la Commission des Marchés Financiers.

Les contributions de Yecke Endale à la modernisation de notre économie ne se comptent plus. De son passage à la Réserve Fédérale Américaine (FED), à la NASDAQ, au Congrès Américain en passant par l'USAID pour ne citer que ceux-là, elle a toujours porté haut l'image du Trésor camerounais.



«La CNPS a des interactions très intenses avec le Trésor»

Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akame, Directeur Général de la CNPS

POINT DE VUE

« Je suis extrêmement fier de la marche du Trésor au cours des dix dernières années, étant moi-même de cette profession pour y avoir fait mes premières classes mais surtout effectivement, de l'évolution de la fonction du

Trésor qui est de plus en plus active et c'est ça un trésor en réalité. Le Trésor c'est pas quelque chose de statique qui attend que les gens viennent verser de l'argent, qui attend qu'on lui adresse des documents à recouvrer, mais c'est une fonction de Trésorerie qui est active, qui va chercher de l'argent où ça se trouve, et qui autant que faire se peut, dans la limite de la marge qui lui est donnée, place cet argent où c'est important. Cette évolution est d'autant plus appréciable qu'on le voit, beaucoup de gens revendiquent la paternité du financement du budget de l'Etat, je le lis dans certains médias, mais c'est le Trésor qui est au centre de cela et ce n'est pas parce que vous ne faites pas trop de publicité autour que ce rôle doit être négligé ou méconnu. C'est le Trésor qui est au centre de l'activité budgétaire de l'Etat que ce soit en recettes, en recouvrement ou en dépenses. Les autres sont des administrations d'initiatives, de contrôle. Celui qui est actif et donc responsable en dernier ressort c'est le Trésor. Je suis fier que, ce rôle soit très bien assumé par le Trésor et ses dirigeants actuels qui ont su capter le coté actif et le coté intellectuel du Trésor, nous étions avec les dirigeants actuels les pionniers dans ce sens. Le Trésor n'est pas un simple caissier, n'importe qui peut encaisser, c'est quelqu'un qui anticipe, qui observe qui réfléchit, qui fait un plan de trésorerie aussi bien pour recouvrer que pour dépenser sous la houlette du Ministre des Finances qui est le grand ordonnateur de tout cela. Je ne peux que vous encourager et vous féliciter dans tout cela.

La CNPS a des interactions très intenses avec le Trésor. Comme vous le savez, la CNPS a engagé de fortes réformes qui ont permis d'engranger des

recettes que nous devons placer. D'ailleurs nous avons beaucoup d'opportunités de placement et l'une des opportunités les plus significatives, c'est le Trésor public. À la fois cela nous permet de financer le budget de l'Etat et d'avoir aussi des intérêts qui nous permettent de conforter notre trésorerie de façon quasi permanente. Quand l'Etat a des obligations, il s'adresse d'abord à nous, et on n'hésite pas à placer des fonds quitte à casser des DAT dans certaines banques, parce que c'est l'Etat, parce que nous avons confiance, nous avons quand même des relations de confraternité qui jouent aussi. D'ailleurs vous savez que nous sommes à l'initiative de la première obligation à 10 ans. C'est nous qui l'avons initiée en 2020-2021, une opération spéciale, à hauteur de 25 milliards, l'Etat nous a sollicité à un taux d'intérêt intéressant de 7%. Donc nous avons cette relation continue de financement au-delà des obligations lorsque l'Etat en a besoin, nous lui apportons également des avances de trésorerie à travers le Trésor Public. Actuellement, nous participons, lorsque le calendrier nous le permet, aux activités, discussions organisées par le Trésor avec la Banque Centrale et les autres Trésors de la sous-région, j'en suis toujours très fier, cela me permet de mesurer aussi l'évolution intellectuelle du Trésor. De plus en plus, les personnels de l'administration du Trésor de manière très subtile apportent un coté réflexion qui avait manqué il y a quelques décennies. Aujourd'hui, le Trésor s'affirme vraiment comme une force d'action, de réflexion qui apporte beaucoup à l'Etat. Il reste évidemment quelques éléments d'amélioration, tels que les procédures de paiement, qui devraient être plus accélérées à l'égard des prestataires, je sais qu'il y a des réflexions là-dessus. Quand on l'aura amélioré significativement, je crois que, le Trésor sera rehaussé davantage. Pour finir, j'exhorte le Trésor à parvenir au concept de finTech en matière de dématérialisation vers le Trésor banquier qui garantit la flexibilité et la qualité de la gestion bancaire.



« Dix ans de réformes, 10 ans de travaux intenses »

Rod-Charly NWATCHOK, Sous-directeur du Règlement du Budget de l'État et des comptes, Coordonnateur du Secrétariat technique du Comité interministériel de mise en œuvre et de suivi de la Réforme Comptable

« Il faut dire qu'il y a eu beaucoup d'évolution. Dix ans de réformes, 10 ans de travaux intenses notamment sur la déclinaison normative, qui devra désormais gouverner la comptabilité publique. Pour se faire, il y a une évolution consubstantielle qui s'est menée notamment sur le plan des normes qui ont été édictées le 21 janvier 2020 par le Ministre des Finances sur le plan de tous les textes qui encadrent l'organisation de la comptabilité générale de l'Etat. Il s'agit notamment du plan comptable de l'Etat, l'instruction sur la comptabilité générale de l'Etat, qui ont fait passer un paradigme important d'une comptabilité dite de caisse à une comptabilité en droits constatés. C'est un chemin qui est long, mais un chemin vers la modernité pour s'arrimer à ce qui se fait de mieux sur le plan international afin que dans le concert des nations on puisse dire que désormais, notre pays est en capacité de produire des comptes qui peuvent faire l'objet de certification, toute chose qui aura une bonne résonance auprès des investisseurs et des bailleurs internationaux ».



COMPLEXE MUNDI

Des infrastructures sportives, de tourisme et de loisirs

HÔTEL - RESTAURANT - SPORT - BAR GRILL - LOISIRS - SALLE DE CONFERENCE - WIFI HAUT DEBIT GRATUIT

Infos line

- Yaoundé - 04 Km de l'aéroport Nsimalen
- Tél.: +237 699 01 01 37 - 699 88 90 73

«Jusqu'ici, le niveau d'appropriation de la réforme comptable et donc la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale a été correct ».

Jean Michel JOUFFRET, Administrateur des finances publiques, du Ministère des finances français, Expert long terme, Conseiller technique du Directeur Général du Trésor, de la Coopération financière et monétaire.

Concernant la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques au Cameroun et l'appui de la coopération française, elle s'inscrit principalement dans le cadre du projet d'Appui à la Gouvernance Financière numéro 2 (PAGFI 2). Le projet est exécuté par deux opérateurs distincts qui travaillent en étroite collaboration, il s'agit d'Expertise France et du Programme supérieur de spécialisation en Finances Publiques (PSSFP). Le projet a débuté en octobre 2019, avec mon installation à Yaoundé en tant qu'expert long terme. Le projet va s'achever en novembre 2023, il est financé sur fonds du contrat de désendettement et développement (C2D) signé entre la France et le Cameroun. Ce projet a été très actif depuis son lancement en 2019, même s'il a été quelque peu freiné par les conséquences de la propagation du Covid 19. Le PAGFI 2 a mobilisé et continue de mobiliser de nombreux experts sur tous les champs d'activité du projet, plus de 300 jours d'expertise ont été réalisés en 2022 et un niveau équivalent est programmé pour 2023.

Le projet est décomposé en deux composantes principales, la première a pour objectif d'assister l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de la chaîne de la dépense

La seconde composante a pour objectif l'accompagnement à la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale au sein de l'Etat, les CTD et les EP.

Première composante : bilan et perspectives.

Le PAGFI 2 a apporté une assistance à la mise en œuvre du nouveau compte unique du trésor avec des sous comptes dédiés à la quasi-totalité des comptes publics. L'objectif est d'avoir une comptabilité et une gestion de la trésorerie plus décentralisées et plus

transparentes avec chaque comptable public en charge de la trésorerie qui lui est confiée. Le début de l'année 2023 sera vraiment crucial pour constater le rapatriement des fonds publics actuellement logés dans les banques commerciales et le déploiement du nouveau système d'informations de la BEAC, qui a été retardé à plusieurs reprises.

Le projet et ses experts court-terme collaborent très étroitement avec la Direction Générale du Budget pour améliorer le fonctionnement de la chaîne de la dépense, de l'engagement au paiement en passant par la liquidation et l'ordonnancement. L'expertise concerne toute la chaîne avec les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les comptables afin de progresser collectivement en matière de gestion de la dépense. Il ne faut pas oublier la problématique du système d'information qui est très prégnante.

La seconde composante : mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale

Concernant la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, elle est progressive depuis le 1er janvier 2022. Elle a été traduite dans le système d'informations, qui est passé de CADRE et PATRIOT à l'application PATRIMONY. L'application mérite encore quelques développements informatiques, rendus indispensables par cette réforme comptable. Donc, 2022 est le premier exercice en format comptabilité en droits constatés. Très prochainement le premier compte général de l'Etat va présenter le premier bilan de l'Etat du Cameroun et le premier Compte de résultat. Ces deux documents de synthèse financière ne seront pas encore parfaits, il reste des travaux à mener en matière de qualité comptable, mais on peut néanmoins se féliciter d'avoir franchi un cap important. Les travaux sur le bilan d'ouverture, le recensement et l'évaluation des biens immobiliers de l'Etat doivent continuer, ils s'inscrivent sur le long terme. La mise en œuvre du contrôle interne comptable est aussi une réelle satisfaction. En revanche, les points de fragilité



se situent au niveau de l'adaptation des systèmes d'information et l'échange automatisé d'informations budgétaires et comptables entre les administrations, non encore opérationnel.

Les perspectives pour la continuité de la coopération française.

La coopération française va continuer après novembre 2023, même si le PAGFI 2 s'achève. En étroite collaboration avec l'Agence Française de Développement, nous sommes en train de travailler sur la suite du projet pour justement assurer la continuité des activités, le PAGFI 3 prendra le relais très prochainement avec encore de nombreux défis et challenges à relever.

Concernant l'Etat, le PAGFI 3 va permettre de finaliser ce qui a débuté sur le PAGFI 2 en matière de recensement d'immobilisations et d'amélioration de la qualité des comptes. L'objectif réside dans la certification des comptes de l'Etat à moyen terme.

En sus, le PAGFI 3 doit permettre de mettre en œuvre la nouvelle comptabilité générale et budgétaire des collectivités territoriales décentralisées. Après avoir achevé ce travail pour les CTD, il conviendra d'organiser le même type d'activités à destination des établissements publics nationaux.

Je pense qu'un renforcement des actions de communication de formation est encore nécessaire pour faire partager à l'ensemble des acteurs les fondements de la réforme et ses objectifs. Recenser l'exhaustivité du patrimoine d'une entité publique et en assurer un suivi comptable sincère et fidèle, doit constituer une évidence pour tous les acteurs de la gestion publique.

Enfin, je souhaite remercier M. MOH, Directeur Général, pour sa confiance dans la coopération française et l'assurer que le Ministère des Finances français et l'Agence Expertise France seront toujours présents pour répondre aux sollicitations d'assistance.

MARCHÉ DES ASSURANCES

Priorité à l'assainissement du secteur

AXE 3



Les assurances, maillon essentiel de l'économie camerounaise ont pris le temps au cours des dix dernières années de se restructurer et d'accompagner plus étroitement les acteurs.

Performance

Un marché de l'assurance en plein essor

Grâce à l'encadrement du Ministère des Finances, ce secteur d'activité a connu une forte croissance au cours de ces dernières années.

Une assurance bien que souvent perçue comme un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire, son rôle d'accompagnateur ne s'est pas encore fait connaître par l'ensemble des concitoyens qui tardent à en cerner les contours. Elle revêt en son sein le caractère d'accompagnateur des autres acteurs car elle joue un rôle assez particulier qui permet à ceux-ci de trouver satisfaction. Celle-ci revêt un caractère ambivalent, dans la mesure où elle joue un rôle de conseil et d'expert mais également un rôle de facilitateur en vue de l'allégement de certaines procédures administratives.

Son rôle d'expert et de conseil

En ce qui concerne son rôle d'expert et de conseil en matière d'assurance auprès des autorités nationales, et internationales, la Direction des Assurances est associée à la rédaction des contrats d'assurance des grands projets structurants (les stades, les infrastructures portuaires, les infrastructures routières, les infrastructures énergétiques, et la tenue des grands événements à l'instar de la CAN TOTALENERGIES 2021), en vue d'assurer une meilleure couverture des risques et de contribuer aux pleins succès de l'ensemble des défis à relever.

Facilitateur des procédures d'indemnisation des dommages matériel de l'accident

Dans l'allégement des procédures d'indemnisation des dommages matériels de l'accident de circulation dont le montant ne dépasse pas 500 000

Cfa, une convention signée par toutes les compagnies IARD a permis de mettre sur pied un système d'Indemnisation Directe des Assurés (Convention IDA) pour faciliter l'indemnisation des assurés et la rendre plus rapide. Ladite Convention est applicable aux véhicules terrestres à moteur et à leurs remorques ou semi-remorques soumis à l'obligation d'assurance en vertu des dispositions de la Loi portant code des assurances

de la CIMA du 10 juillet 1992. Seuls les dommages matériels sont concernés, à l'exclusion de tout accident où on enregistre un dommage corporel. Ceux-là doivent nécessairement donner lieu à Procès-verbal dressé par les Forces de maintien de l'ordre, habilités à cet effet.

PRÉCIS

Des missions de la Direction des Assurances

Au sein de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, la Direction des Assurances est chargée :

- de la conception des études d'ordre économique ou statistique concernant les assurances ;
- de la préparation et du suivi de l'application des accords et traités en matière d'assurances ;
- des études sur l'évolution du marché des assurances ;
- de l'expertise et du conseil des autorités nationales en matière d'assurances ;
- de la surveillance du marché des assurances et de la réassurance ;
- de la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurances ;
- du suivi de la gestion des assurances administratives ;
- du contrôle des professions connexes ;
- de l'agrément des compagnies et des intermédiaires d'assurances en liaison avec la commission régionale de contrôle des assurances ;
- du suivi des activités des centres de formation professionnelle en assurances ;
- de la tenue du fichier et de la carte nationale des compagnies d'assurances ;
- des liaisons avec les institutions étrangères et organismes internationaux et interrégionaux dans les secteurs des assurances et de la réassurance ;
- des liaisons avec les associations professionnelles du marché des assurances et de la réassurance ;
- de la conception de la politique de l'État en matière d'assurances, en liaison avec la CIMA.

CARTE ROSE CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE CEMAC

Valable du 08/03/2022 au 07/03/2023

1. Nom et adresse de l'Assuré :

2. Police originale N° 211-30000000711/3

3. Valable du 08/03/2022 au 07/03/2023

4. Marque et type du véhicule
LEXUS

5. Immatriculation :

6. N° du châssis ou du moteur

7. Nom et adresse de la société d'Assurance :
AREA ASSURANCES SA
BP 15584 DOUALA

8. Nom et adresse du Bureau Emetteur
BUREAU DIRECT
KONDENGUI

9. Signature et cachet de l'Emetteur

10. Usage ou catégorie du véhicule :
CAT 01 (TOURISME)

11. Liste des pays dans lesquels cette carte est valable :
Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad

Entreprise régie par le code CIMA

Carte créée par Acte n° 2/96-UEAC-500-CE-31 du 5 Juillet 1996

TIMBRE

N° 1543739

Les attestations d'assurance automobile désormais sécurisées

L'ambition visée par la sécurisation des attestations automobiles est de garantir une bonne traçabilité et une sécurisation de la collecte des droits de timbre.

Depuis le 1er janvier 2019, tous les contrats d'assurance automobile et les avenants émis sont accompagnés d'une attestation d'assurance d'un format nouveau. Ces nouvelles attestations automobiles, en plus de contenir des informations habituelles sur l'identité du propriétaire du véhicule assuré, sur l'immatriculation et la durée de l'assurance souscrite, disposent d'un hologramme de sécurité couleur argent comprenant le logotype de l'ASAC (Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun), et d'un code barre. Au-delà de l'hologramme de sécurité avec logo il y a une centralisation du circuit de commande et d'approvisionnement, qui garantit la fiabilité du document. La mise en circulation de cette nouvelle attestation sécurisée a pour but d'assainir la gestion des assurances de la branche automobile du secteur des transports. C'est également pour limiter la circulation des documents contrefaits et assurer la traçabilité des fonds récoltés notamment, le droit de timbre automobile (DTA) et la taxe sur la valeur

ajoutée (TVA). Car, depuis l'année 2017, la collecte du droit de timbre automobile a été transférée aux compagnies d'assurance. Le paiement de cet impôt se fait au moment de la souscription ou du renouvellement de la police d'assurance. Toutefois, la nouveauté ne concerne pas les transports publics de voyageurs, les transports d'élèves et d'étudiants, du personnel. « La sécurisation a été mise en place, en vue de garantir une meilleure protection des assurés et d'optimiser des recettes de l'État », explique un cadre de la Direction des Assurances au ministère des Finances. Deux années après l'entrée en vigueur de cette nouvelle attestation d'assurance automobile, d'autres innovations se sont ajoutées le 1er Mai 2021, notamment une affectation de couleurs aux attestations selon les catégories de véhicules assurés. Trois couleurs sont en circulation : la verte a été retenue pour les POOL TPV, CAT 4A, 4B, 4Cn la couleur bleue pour les autres catégories et le marron pour les attestations d'assurance des motos de deux et trois roues. Ces nouvelles attestations

automobiles sont en plus dotées d'une sophistication à la pointe de la technologie plus sécurisée et d'un hologramme de sécurité accompagné d'un code barre. Selon les responsables de l'ASAC, la mise en place de cette nouvelle attestation automobile sous la houlette de la DGTCFM est une aubaine, tant pour les assureurs que pour les usagers. La mauvaise image que ce secteur renvoie au grand public trouve sa source dans les difficultés rencontrées lorsque survient un sinistre que l'assureur doit payer. A cause de la fraude, les réseaux de fausses attestations prolifèrent. « Dans le cas de certains sinistres, les compagnies ne se souvenaient avoir émis une attestation que si elle était authentique. Mais il y a des cas où à l'apparence certains de ces documents ne comportaient pas le numéro de série correspondant aux attestations de la compagnie. Dans ces conditions, elles ne pouvaient pas s'engager à payer le sinistre. D'où le désarroi des assurés », témoigne un assureur. La nouvelle attestation va donc assurer une bonne protection des assurés et bénéficiaires de contrat et d'une bonne traçabilité des attestations et la sécurisation de la collecte du droit de timbre automobile, effectuée depuis peu par les compagnies d'assurance.

L'assainissement du secteur des assurances, une démarche constante

Pour maintenir la confiance des usagers dans les produits d'assurance et garantir le bon fonctionnement du secteur, le MINFI sanctionne des sociétés d'assurance défaillantes sans faiblir.

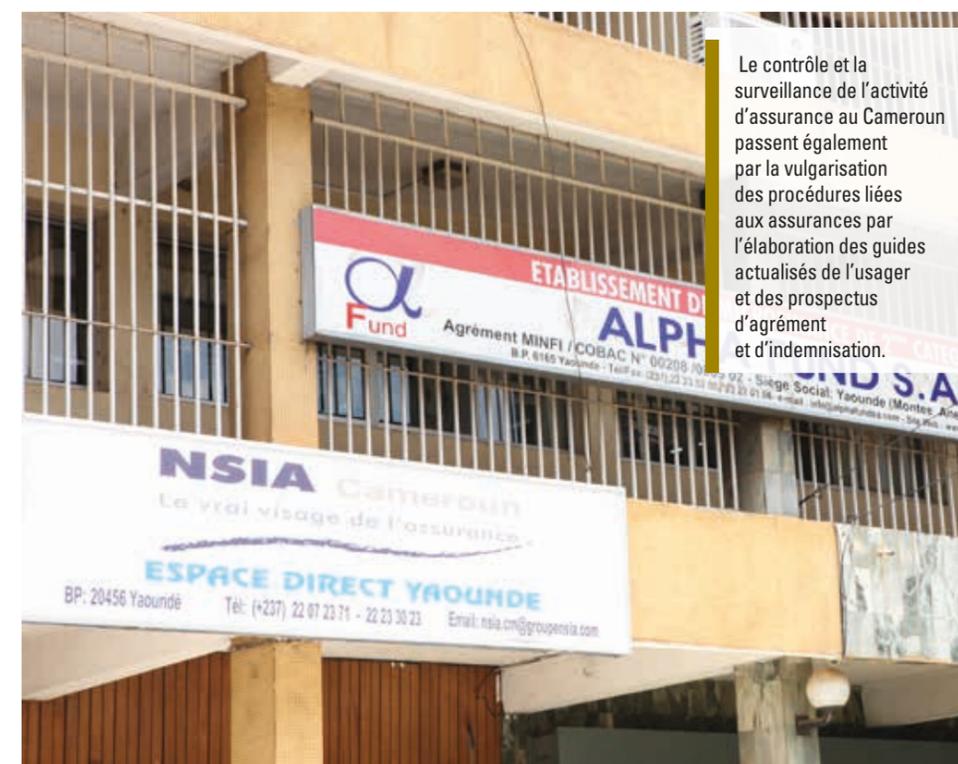
Avec cinq sociétés d'assurance en liquidation et 32 courtiers dont les activités ont été récemment suspendues, le moins que l'on puisse dire est que le marché camerounais de l'assurance est en plein assainissement, et le Ministre des Finances veille au grain. Son but : maintenir un secteur assaini où des compagnies viables et performantes, et tous les autres acteurs apportent des services de qualité. Car, la prolifération des acteurs en prestation d'assurance impose d'avoir une lisibilité de la part de la Direction des Assurances au Ministère des Finances, des activités menées par ces acteurs pour avoir à terme une traçabilité au regard des

nouvelles compétences attribuées aux compagnies d'assurance. Ce contrôle passe, entre autres, par la surveillance de l'activité d'assurance au Cameroun de façon permanente et la publication de la liste des compagnies et intermédiaires agréés pour présenter les opérations d'assurance au public.

Pour renforcer son contrôle et conforter la confiance des usagers dans les produits d'assurance, l'État a procédé à la formation des personnels de la Direction des Assurances au Ministère des Finances pour une meilleure utilisation du masque de saisie, outil de contrôle pour l'analyse sur pièces des états annuels des

compagnies d'assurance. Toujours dans le cadre de l'amélioration des compétences des personnes en charge du contrôle, de nombreux Camerounais sont reçus aux concours internationaux en matière d'assurance pour une ressource humaine plus efficace. Le contrôle et la surveillance de l'activité d'assurance au Cameroun passent également par la vulgarisation des procédures liées aux assurances par l'élaboration des guides actualisés de l'usager et des prospectus d'agrément et d'indemnisation.

Selon un cadre de la Direction des Assurances au MINFI, dans son programme d'assainissement de ce secteur, qui va concourir à ce que l'industrie des assurances joue effectivement son rôle, le Ministre des Finances a instruit un certain nombre d'actions au rang desquelles on peut principalement citer la convention IDA: Indemnisation Direct des Assurés. C'est un outil qui va permettre d'accélérer le règlement des sinistres, notamment les petits sinistres, pour lesquels on n'a pas besoin de lourds et longs processus de détermination des responsabilités», assure un haut responsable de la Direction des Assurances au MINFI. Toujours dans le but d'assainir le secteur des assurances et d'encourager les meilleurs pratiques, le Ministère des Finances parie sur la digitalisation. Ainsi, toutes les compagnies d'assurances vont désormais, dès le moment où on émet une police d'assurance, la déverser dans un système sur cette plate-forme digitale à partir de laquelle tout usager pourra vérifier quelle est la qualité de l'assurance qu'il détient. « A partir de n'importe quel terminal, par exemple votre téléphone, vous pourrez taper votre nom, vous allez voir toutes vos assurances et les informations connexes, de tel sorte que chacun, quand vous souscrivez votre assurance, même étant encore dans le bureau de l'assureur, vous pouvez vérifier si votre assurance est de bonne qualité».





Selon le Minfi, l'objectif principal de la Cameroon Reinsurance Corporation est de renforcer les capacités des entreprises locales d'assurance et de diversifier l'offre de couverture assurancielle.

La nouvelle société de réassurance en gestation

Il s'agit ici de l'un des grands chantiers de la Direction Générale du Trésor. La forme de la société au capital de 15 milliards de francs CFA a déjà été arrêtée.

« Cameroon-Re» (Cameroon reinsurance corporation), la nouvelle compagnie camerounaise de réassurance sera bientôt portée sur les fonds baptismaux. En gestation depuis 2019, cette société de réassurance qui vise, selon le ministre des Finances Louis Paul Motaze, à augmenter les capacités de souscription et de rétention des primes sur le marché local, va démarrer avec un capital de 15 milliards de FCFA, réparti entre les compagnies d'assurance et de réassurance locales (51%), un partenaire stratégique, réassureur de préférence (34%), l'État du Cameroun (10%) et les divers actionnaires (5%). Selon le Minfi, l'objectif principal de la Cameroon Reinsurance Corporation est de renforcer les capacités des entreprises locales d'assurance et de diversifier l'offre de couverture assurancielle.

La réassurance se définit comme l'assurance des assureurs. Il s'agit d'un contrat par lequel une société, le réassureur ou le concessionnaire, prend en charge une partie des risques souscrits par un assureur auprès de ses assurés. Il s'agit d'une garantie pour les sociétés d'assurance ne pouvant pas toujours couvrir en intégralité ou de façon partielle les risques encourus par leurs assurés. De manière simple, on dira que la réassurance permet à une société d'assurance même défaillante d'un point de vue financier de toujours couvrir le risque de ses assurés. Le réassureur professionnel apporte une assistance technique aux compagnies d'assurance afin de les préserver de la faillite, par la mise en place de mécanismes de gestion efficaces et par une garantie financière en cas de défaut de paiement de la part des assureurs.

La finalisation du dossier et la mise en route

de cette société de réassurance était un des objectifs majeurs assignés à madame ABOUTI ANTONI MARIE épouse MENDOUA, lors de son installation par le DGTCFM Moh Sylvester Tangongho, le 16 avril 2021, comme Directeur des Assurances. Le projet de la nouvelle société de réassurance en cours de création au Cameroun est déjà suffisamment avancé. La mouture des statuts définitifs a déjà été soumise aux entreprises actionnaires, pour leur appréciation en conformité avec l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et GIE et avec le code des assurances CIMA. La construction juridique préalable à la demande d'agrément à introduire à la CIMA devrait donc suivre. La vitalité du système de réassurance et sa garantie par le Trésor apparaissent aujourd'hui comme le gage d'un développement économique plus important et constitue un verrou pour la sécurité des investissements de plus en plus soumis aux aléas de toutes sortes.



Le fonds de garantie automobile participe donc au regard de la loi, à l'organisation et au financement de la prévention routière pour conduire en amont la lutte contre les accidents de la route.

Un nouveau fonds de garantie automobile en vue

Très attendu par les usagers, il permettra de prendre en charge les nombreux cas d'accidents de la route dont les auteurs sont inconnus ou non assurés.

En Afrique, le Cameroun fait figure de pionnier dans le domaine de l'établissement d'un fonds de garantie automobile avec une loi du 25 mai 1965 en la matière. À l'abandon depuis sa dissolution dans les années 90 parce que devenu caduc, le fonds de garantie automobile attire à nouveau l'attention des responsables en charge des questions d'assurance à la faveur de la Loi numéro 2015/013 du 16 juillet 2015. Il est l'institution en charge des frais médicaux et de l'indemnisation des victimes d'accidents automobiles lorsque le responsable des dommages est inconnu. D'après la loi, « le Fonds est chargé, lorsque le responsable des

dommages nés d'un accident causé par un véhicule terrestre à moteur en circulation, ainsi que ses remorques ou semi-remorques, à l'exclusion des chemins de fer, demeure inconnu ou est connu mais n'est pas assuré, sauf par l'effet d'une dérogation légale à l'assurance, ou n'est pas solvable totalement ou partiellement, de supporter, dans les limites et plafonds fixés par la présente loi, les frais de toute nature, d'indemniser les victimes des dommages résultant d'atteintes à leur intégrité physique».

Ce fonds de garantie est alimenté par les contributions des assurés issues des primes ou cotisations émises au titre de la garantie responsabilité civile

assurance, des contributions des sociétés d'assurance provenant des primes ou cotisations émises au titre de la garantie responsabilité civile assurance, des majorations des amendes prononcées contre les conducteurs non assurés, des produits des amendes infligées aux auteurs d'infractions routières, du produit des recours exercés par le Fonds, des amendes administratives, des produits de placement ainsi que des dons et legs. Le fonds de garantie automobile participe donc au regard de la loi, à l'organisation et au financement de la prévention routière pour conduire en amont la lutte contre les accidents de la route. Toutefois, la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement du nouveau fonds de garantie automobile reste attendue.



POUR UN APPROVISIONNEMENT EFFICIENT DU MARCHÉ NATIONAL

RUE DE LA CITÉ CHARDY
BESSENGUE - DOUALA
B.P. 2271 DOUALA
TÉL. : 233 40 11 89
FAX : 233 40 47 96

«Concourir au développement d'une **couverture** **d'assurance** plus étendue des couches défavorisées»

Quels sont aujourd'hui les principaux défis du secteur des assurances au Cameroun ?

Le premier défi que nous devons relever est celui d'intensifier l'adaptation des solutions que nous proposons aux besoins des populations qui n'ont pas toujours la culture de l'assurance. Il nous revient donc de revoir notre positionnement technique et commercial afin de répondre aux exigences et contraintes de l'environnement local d'une part et afin de couvrir des populations plus larges et plus représentatives d'autre part. En outre, la Direction des Assurances s'engage à concourir au développement d'une couverture d'assurance plus étendue des couches défavorisées exclues du système d'assurance classique. La Direction des Assurances s'engage également à veiller au financement de l'économie nationale dans le respect des normes de placement fixées par la réglementation, à lutter contre l'évasion des capitaux par le contrôle du respect des dispositions relatives aux cessions en réassurance. Un autre défi, c'est celui de redorer le blason des Assurances à travers le contrôle de l'accès à la profession d'intermédiaire d'assurance et enfin, un suivi particulier sera porté sur les sinistres de grande ampleur avec la création d'une base de données.

Quels sont les principaux obstacles aujourd'hui au développement du secteur des assurances ?

D'abord, l'insuffisance du pouvoir d'achat des populations locales et leur faible culture de l'assurance. Ensuite on peut énumérer entre autres, le non-respect de l'obligation d'assurance, la délocalisation de l'assurance des grands risques, la lourde fiscalité des



ABOUI Antoni Marie J.

Directeur des Assurances

contrats d'assurance, l'importance des arriérés de primes, l'insuffisance des structures de formation, la faiblesse de la bancassurance, l'inadéquation entre l'offre et le contexte. À côté de cela, il y a les problèmes liés à l'environnement social notamment les préjugés

d'ordre socio-culturel et religieux. On pourrait même ajouter la concurrence des systèmes d'assurance vie informels comme les tontines et aussi, les tarifs d'assurances restent élevés en dépit de la mise en place d'un marché concurrentiel.

La Direction des Assurances s'engage également à veiller au financement de l'économie nationale dans le respect des normes de placement fixées par la réglementation, à lutter contre l'évasion des capitaux par le contrôle du respect des dispositions relatives aux cessions en réassurance.

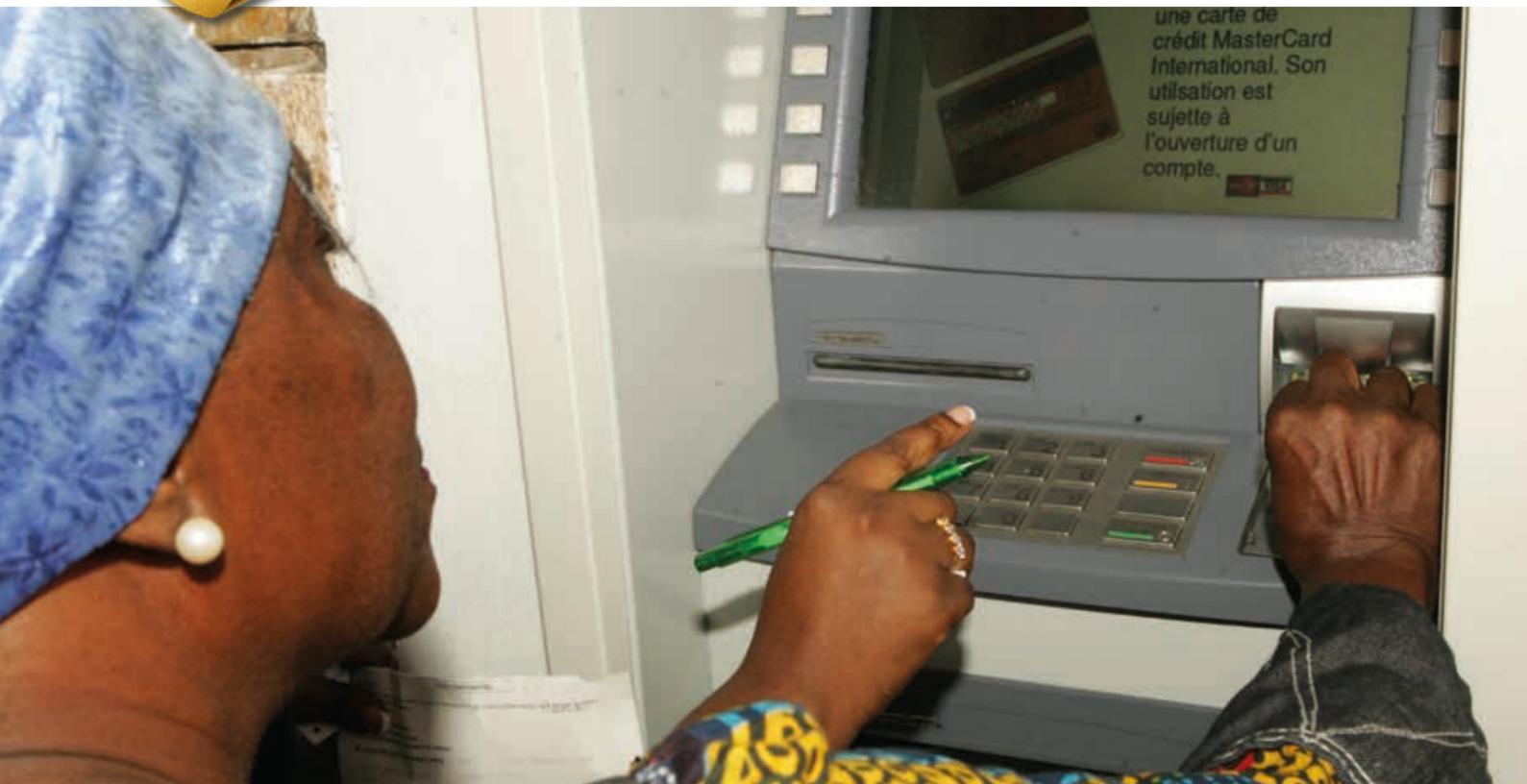
Comment la Direction des Assurances gère-t-elle le suivi du contentieux issu de la relation assureur-assuré ?

Le contentieux issu de la relation entre assureur et assuré parvient à la Direction des Assurances soit sous la forme d'une requête en intervention, soit sous la forme d'une sollicitation en arbitrage. La requête en demande d'intervention peut donner lieu à une injonction de régler le sinistre lorsqu'il est avéré. Dans le cas de dépassement des délais réglementaires d'indemnisation, du fait de la compagnie, des pénalités s'appliquent. Quant à la sollicitation d'arbitrage, les parties prenantes au conflit sont convoquées pour une ou plusieurs séances de travail à l'issue de laquelle une solution à l'amiable est trouvée. Les parties peuvent aussi directement saisir les juridictions compétentes. Et dans ce cas, la Direction des Assurances se dessaisit de l'affaire.

MICROFINANCE

Sécurisation de l'épargne et promotion de l'inclusion financière

AXE 4



L'encadrement mené dans le secteur de la microfinance tout au long de la décennie 2013-2023 a permis de mieux orienter les efforts vers l'inclusion financière pour davantage sécuriser l'épargne du citoyen.

Couverture géographique des établissements de microfinance

Les établissements de microfinance (EMF) au Cameroun ont une couverture géographique particulière et bien variée en fonction des différentes zones.

Selon les données disponibles, le nombre d'agences des Établissements de Microfinance est passé de 1 670 à 1 713 (+43) points de vente entre décembre 2019 et décembre 2020.

Au total, 797 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 786 en décembre 2019, et 916 agences et guichets sont localisés en zone urbaine, contre 884 en 2019.

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet, 360 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ; les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 648 points de vente dans les villes, contre 437 en zone rurale ; les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique ci-dessous.

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257).



La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257).

Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (111), du Nord-ouest (110) et de l'Ouest (104).

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également implantés

en majeure partie dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 312, 278, et 152 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1).

TABLEAU REPARTITION DES AGENCES DES EMF PAR REGION A FIN DECEMBRE 2020

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	137	21	111	10	104	110	72	15	17	24	621
DEUXIEME CATEGORIE	312	53	278	49	152	50	52	40	44	55	1085
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	449	74	391	59	257	160	124	56	62	81	1713

Source : CNEF

TABLEAU REPARTITION DES AGENCES DES EMF PAR ZONE

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
PREMIERE CATEGORIE	316	261	368	360	684	621	42,03	57,97
DEUXIEME CATEGORIE	561	648	418	437	979	1085	59,72	40,28
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100,00	0,00

Microfinance : un dynamisme au service de l'inclusion financière

Malgré quelques déconvenues, le développement rapide du secteur de la microfinance a permis de bancariser une proportion plus importante de la population, principalement parmi les couches défavorisées.

De 1000 guichets en 2013, le secteur Camerounais de la microfinance comptait environ 1800 établissements en 2021, preuve d'une croissance constante du secteur au cours de ces dix dernières années. Au début de l'année 2013, les dépôts de la clientèle auprès des EMF toutes catégories confondues étaient évalués à 454 milliards, tandis que les crédits accordés à la clientèle se chiffraient à 239,8 milliards. Fin décembre 2020, les dépôts collectés par les 415 établissements de microfinance en activité se chiffrent à 624,8 milliards, en hausse de 106,7 milliards, en glissement annuel. La deuxième catégorie (les EMF qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers) occupe le premier rang, avec 325 milliards de dépôts, soit 52% du total ; suivie de la première catégorie (celles qui collectent l'épargne de leurs membres et accordent des crédits exclusivement à ceux-ci), avec 48%. Dans la structure des dépôts de la clientèle auprès des établissements de microfinance, ceux à court terme sont largement dominants (84,6%). Ils sont suivis des dépôts à moyen terme (9,5%) et des dépôts à long terme (5,9%). Quant aux crédits octroyés, ils se chiffrent à la même période à 454,6 milliards, en augmentation de 60,3 milliards. Les EMF de deuxième catégorie sont en tête avec 245,6 milliards de crédits distribués, contre 208 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie (qui fait uniquement des activités de crédit) totalise un volume de crédits d'un milliard.

Il faut noter que les chiffres récents sur les dépôts et les crédits seraient de loin plus élevés si, en migrant vers le statut de banque classique il y a quatre ans, le Crédit Communautaire d'Afrique (désormais CCA BANK) n'avait pas amputé les statistiques de la microfinance de ses 424 milliards de Francs CFA de dépôts et 213 milliards de crédits.

Prospérité

Plus récemment, La Régionale a également obtenu un agrément lui permettant de devenir une banque désormais baptisée La Régionale BANK. Dans le même schéma, on pourrait citer le réseau CamCCUL qui a été à l'origine de la création de United Bank Cameroon (UBC Plc). Des succès impressionnants qui attestent de la prospérité du secteur. A tel point qu'il y a désormais des banques de premier ordre qui créent des filiales pour pouvoir capter une partie des gains du marché de la microfinance. Malheureusement, ces chiffres positifs cachent mal des situations parfois dramatiques dans le secteur. Au fil des ans, on a observé des faillites de plusieurs EMF, parfois parmi les plus importantes du marché. Des cas de banqueroutes qui ont laissé des milliers d'épargnants dans le désarroi et des promoteurs sur la paille. En cause, les failles de réglementation. À la faveur de la loi du 14 août 1992 facilitant la création des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), le Cameroun a connu une prolifération de ces entités. Initialement à vocation rurale selon les vœux du gouvernement, elles vont essayer principalement dans les zones

urbaines, pratiquant des activités quasi-bancaires au bénéfice des certaines couches sociales pour qui les banques classiques sont inaccessibles. Bien des promoteurs sans expertise ni expérience de la finance ont investi le secteur, multipliant des maladroites managériales qui ont conduit à la faillite de nombreux établissements de microfinance.

Faillites

Résultat, déplore l'universitaire Gilles Teuguia Tadjuidje (Croissance et crise du secteur de la microfinance au Cameroun), « la croissance de la microfinance au Cameroun s'est accompagnée d'une forte détérioration de la qualité du portefeuille de crédit du secteur ». De nombreux EMF se sont révélés incapables de respecter les ratios prudentiels, notamment de solvabilité et de liquidité. On estime à près de 250 le nombre d'EMF qui ont fait faillite ou dont l'agrément a été retiré car d'environ 650 EMF sur le modèle COOPEC, on compte aujourd'hui quelque 415 structures étroitement contrôlées par le ministère des Finances via la DGTCFM et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Pour aiguiller et rassurer la clientèle des EMF, le ministre des Finances publie chaque année une liste des établissements de microfinance agréés. Une centrale des risques pour les établissements de microfinance (Cremf) au Cameroun a été mise en place.

Cette surveillance étroite de la DGTCFM sur les entités de microfinance s'avère encore indispensable dans la mesure où, souligne un expert, certains EMF restent fragiles du fait de la mauvaise qualité du portefeuille-crédits, de mauvaises pratiques comme les crédits volumineux aux apparentés ou encore de l'insuffisance des fonds propres. Au 31 décembre 2020, les créances en souffrance en hausse de 43,1% en une seule année se situaient à 104,9 milliards de francs CFA, soit un taux de 23,1%, porté essentiellement par les EMF de 1ère et 2ème catégorie.

La finance inclusive en soutien aux couches défavorisées

Adopté en 2013 et mis en place le 20 décembre 2016, le programme d'appui à la stratégie de la finance inclusive vise à élargir la gamme de services financiers offerts aux populations à faibles revenus, socialement vulnérables ou du secteur informel.

« **B**âtir un secteur financier structuré, gouverné, crédible, viable, pérenne, animé par des acteurs traditionnels et nouveaux, offrant de manière professionnelle et durable des produits et services diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante et diversifiée ». Vaste programme que celui de la Stratégie Nationale de la Finance inclusive, mise en place dès 2014, et qui est articulé autour de trois axes stratégiques à savoir: améliorer la qualité et la disponibilité de l'offre afin de satisfaire durablement les besoins en services financiers des populations; optimiser les performances sociales des établissements de microfinance et la protection des clients et réformer l'environnement législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal du secteur de la microfinance.

Initiée avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Fonds International de Développement agricole (FIDA) et l'assistance technique du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU/UNCDF), cette stratégie qui décline les principales orientations en matière de microfinance dispose d'une instance opérationnelle qui est le Projet d'Appui à la Stratégie nationale de Finance inclusive (PA SNFI). Les cibles du projet sont les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Selon un diagnostic du PNUD, « dans l'ensemble, les besoins des populations vulnérables (femmes, paysans, jeunes,...) ne sont pas satisfaits non seulement par un manque de points



Pour le gouvernement, l'amélioration de l'inclusion financière est une priorité essentielle qui figure d'ailleurs comme telle dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adoptée en 2009, et dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

de services, mais à cause de multiples contraintes qui empêchent la jonction de la demande et de l'offre de crédit. Cette frange de la population n'a pas toujours la capacité d'établir son besoin, et connaît mal les sources de financement et la bonne utilisation du crédit. Il y a également un manque de dialogue entre les acteurs de la demande et ceux de l'offre. En outre, des études ont mis en évidence que fréquemment, les bénéficiaires issus de ces populations ne comprennent pas ou ne savent pas tirer profit de la variété de produits financiers qui sont mis à leur disposition». L'enquête FinScope 2017 (voir encadré) révèle également que 37% des adultes du Cameroun sont financièrement exclus, soit environ 5,25 millions d'adultes.

Réponse institutionnelle

Pour le gouvernement, l'amélioration de l'inclusion financière est une priorité essentielle qui figure d'ailleurs comme telle dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adoptée

en 2009, et dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30). «La Stratégie Nationale de la Finance inclusive apparaît alors comme une réponse institutionnelle à la préoccupation du gouvernement et des différents acteurs soucieux d'assurer au Cameroun (...), un secteur financier plus inclusif, offrant des services financiers de proximité variés, de qualité à moindres coûts, et d'élargir la gamme de services financiers offerts aux populations à faibles revenus socialement vulnérables ou du secteur informel», assure le ministre des Finances. Cette Stratégie Nationale de la Finance Inclusive se déploie dans plusieurs programmes de développement tels que le Projet de Valorisation et de Transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI) ou encore le Projet d'Appui à la Résilience économique du Cameroun (PAREC). Au regard du fossé restant à combler, le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a engagé l'année dernière l'actualisation de la SNFI.

Un encadrement juridique qui protège les épargnants

Après la surprise des premières vagues de faillites des établissements de microfinance, les autorités nationales et sous-régionales ont mis en place une série de textes réglementaires pour sécuriser l'épargne des déposants et assurer la bonne gestion de ces structures.

Du fait d'un cadre juridique à la fois inadapté et incomplet, le secteur de la microfinance au Cameroun, particulièrement prolifique, a connu de nombreux cas de faillites qui ont dépouillé les épargnants et ruiné les promoteurs. Comme l'indique une note d'analyse de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le désormais gendarme du secteur, « les entités de microfinance se sont appuyées sur les lois relatives aux associations ou aux coopératives en vigueur sans que ces textes aient été spécifiquement conçus pour l'activité d'épargne et de crédit. En effet, les formes juridiques de type coopératif et associatif, l'extrême dispersion géographique des entités concernées, l'émiettement des opérations de crédit et d'épargne ont rendu difficilement applicable la Convention de 1992, qui régit les activités des banques et des établissements financiers ». Pour faire face à ce développement incontrôlé des établissements de microfinance et juguler la cascade de faillites qui ruinait la réputation et l'avenir du secteur, le ministère des Finances a agi dans le cadre communautaire en vue de la mise en place de textes spécifiques réglementant l'activité de microfinance.

Dégradation du portefeuille

Dès 2002, un premier règlement de portée communautaire est venu fixer les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la sous-région. Une période de trois ans a été accordée aux EMF existants pour se conformer à cette nouvelle réglementation et à ses textes subséquents. Si l'entrée en vigueur de ces règlements COBAC de 2002 a permis de limiter la casse et d'instaurer une certaine rigueur dans la gestion des EMF, c'est au cours de la dernière décennie que, tirant les leçons des écueils rencontrés, les

autorités nationales et sous-régionales ont mis en place un système plus efficace de supervision des EMF. Selon Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la BEAC et président de la COBAC, malgré les dispositions du règlement de 2002 et de ses textes subséquents, « la qualité apparente du portefeuille s'est dégradée et la COBAC a dû prendre plusieurs mesures préventives et d'assainissement à l'encontre de certains EMF. Les agrégats révèlent en effet la

nécessité de renforcer la surveillance du secteur, notamment dans le contexte de défiance dû à certaines contreperformances, susceptibles de mettre à mal la stabilité financière de la sous-région. Ainsi, plusieurs établissements peinent encore à assurer leur viabilité, et d'autres ont dû cesser leurs activités, suite notamment à des défaillances graves ayant conduit au retrait de leur agrément. Face à ces mutations profondes, le cadre réglementaire mis en

place en 2002 a montré ses limites. Les résultats des différentes enquêtes sur place diligentées par la COBAC auprès des établissements de microfinance ont mis en exergue plusieurs faiblesses du dispositif en vigueur, se rapportant notamment à la gouvernance des établissements de microfinance, aux formes juridiques associées à chaque catégorie d'EMF, aux modalités de modifications de leur situation juridique, au dispositif de contrôle interne, au rôle des commissaires aux comptes et aux normes prudentielles ».

Reuni à Douala le 27 septembre 2017, le Comité Ministériel de l'UMAC a donc adopté un nouveau corpus de textes se rapportant à l'organisation de l'activité, aux conditions d'accès à la profession, au capital social minimum, ainsi qu'à la modification de situation juridique. La gouvernance des EMF, le contrôle interne,

ou encore la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les règles de comptabilisation et de provisionnement des créances sont autant de questions traitées dans le règlement CEMAC de 2017 et les 11 règlements COBAC qui s'en inspirent pour adresser des questions spécifiques. Pour le président de la COBAC, « cette évolution vise à renforcer le dispositif de supervision des EMF, en droite ligne des standards internationaux en matière de contrôle de l'activité bancaire et de microfinance. Elle permet également d'améliorer la viabilité de ces établissements ainsi que leurs capacités, de manière à renforcer leur résilience pour un secteur de la microfinance plus solide, et plus globalement, un système financier plus stable ». Dans le prolongement de ces règles supranationales, la DGTCFM a initié ces dernières années plusieurs textes

d'encadrement du secteur de la microfinance qui ont reçu l'onction de la hiérarchie. Au nombre de ceux-ci : la loi du 24 décembre 2019 relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaires et de la Microfinance au Cameroun ; l'arrêté du ministre des Finances du 18 septembre 2018 fixant les modalités d'attribution et de gestion du code salaire des établissements de microfinance ou encore celui du 21 juin 2021 fixant les conditions de transfert des sièges sociaux et d'implantation des agences et guichets des établissements de microfinance, signé toujours du Ministre des Finances, Louis Paul Motaze. Ce dernier a également institué un contrôle administratif des établissements de microfinance a été institué par décision du 21 octobre 2009 afin de surveiller et recenser périodiquement les établissements de microfinance sur l'ensemble du territoire.



Protection des consommateurs des produits et services bancaires offerts par les microfinances

Le droit à la consommation a pour principal objectif de protéger les consommateurs face aux professionnels de la vente.

Litiges, garanties, vices cachés, frais de remboursement, droit de rétraction, résiliation du contrat sont autant de difficultés auxquelles les consommateurs sont confrontés. Ces problèmes se posent avec beaucoup d'acuité dans les services bancaires du fait notamment des innovations et de la complexité de certains produits. Pour faire face à ces fléaux, la Commission Bancaire a adopté le règlement N°01/20/ CEMAC/UMAC/COBAC du 03 juillet 2020, relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC. Dans ce contexte, ledit règlement définit le consommateur des produits et services bancaires ou «consommateur»

comme toute personne physique qui, dans les contrats relevant de produits ou services bancaires, agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité artisanale, agricole, industrielle, commerciale, ou libérale. L'objectif majeur de ce règlement vise à garantir la protection des consommateurs des produits et services bancaires et l'accès aux produits et services bancaires dans la CEMAC. À ce titre, ces règles ont notamment pour objectif de prévenir et de réprimer les pratiques commerciales déloyales des établissements assujettis et de garantir que ces établissements réalisent leurs activités de manière équitable et responsable, que leurs opérations

sont claires et transparentes, que leurs produits et services ne sont pas vendus dans les conditions non connues des consommateurs, et que ces derniers soient à mesure de faire respecter leurs droits.

-Les assujettis (à qui s'applique le règlement). Dans le cadre de l'implémentation du règlement CEMAC sus-cité, les établissements assujettis sont les établissements de microfinance, les établissements de crédit et paiement. Ces établissements assujettis doivent agir au mieux des intérêts des consommateurs et veiller à leur protection financière.

Ils sont tenus d'offrir aux consommateurs des produits et services adaptés à leurs besoins et à leurs situations financières. À cet effet, l'établissement assujetti doit, préalablement à la fourniture d'un produit ou service bancaire, s'enquérir des besoins du consommateur, de sa situation financière, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, afin de délivrer un conseil adapté aux consommateurs et à la complexité de la convention y afférente.

Pour ce qui est de l'octroi du crédit, l'établissement assujetti doit au préalable recueillir les documents et informations permettant de déterminer la situation financière, l'exposition à des risques financiers et la solvabilité du consommateur (par exemple le volume de prêt, leur maturité, leurs modalités et conditions, les remboursements, les garanties).

Les droits du consommateur

La protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la zone CEMAC est une nécessité au regard notamment, de son importance dans le renforcement de la confiance des consommateurs à l'égard du système bancaire et financier de la CEMAC. Toutefois, le dispositif de protection des consommateurs des produits et services bancaires, est un moyen voire une condition, pour l'atteinte par la COBAC de son double objectif d'une part, de protection des déposants et d'autre part, de garantie de l'intégrité du système bancaire financier en d'autres termes.

Autrement dit, le cadre réglementaire et institutionnel de supervision bancaire de la CEMAC doit forcément intégrer un système spécifique de protection des consommateurs des produits et services bancaires tout en tenant compte du contexte communautaire y compris les standards internationaux en la matière.

Ainsi, le degré de confiance des consommateurs dans le secret bancaire permettra d'augmenter le taux de bancarisation de la zone, particulièrement bas, et renforcera la stabilité du système bancaire et financier de la CEMAC.

Tout compte fait, le règlement a consacré certains droits des consommateurs :

- le droit à l'accès de service ;
- le droit à un traitement équitable ;
- le droit à la confidentialité des services ;
- le droit à la confidentialité des données personnelles.

Les voies de recours en cas de réclamation contentieuse

Le présent règlement de la CEMAC permet en matière judiciaire, aux consommateurs de demander à la juridiction nationale compétente, d'ordonner à un établissement

assujetti, le cas échéant sous astreinte, toutes mesures destinées à faire cesser les agissements illicites ou à supprimer, dans le type de contrat proposé aux consommateurs ou dans tout contrat en cours d'exécution une clause illicite ou abusive ; de déclarer que cette clause est réputée non écrite dans tous les contrats identiques conclus par le défendeur ou le prévenu avec le consommateur, y compris les contrats qui ne sont plus proposés; d'ordonner à l'établissement assujetti d'informer à ses frais les consommateurs concernés par tous moyens appropriés, des mesures prises pour remédier aux agissements illicites.

Le traitement des réclamations et recours des consommateurs

Les établissements assujettis doivent mettre en place des dispositifs, procédures et moyens de veille, de réception et de traitement des réclamations des consommateurs.

Ceux-ci doivent :

- être adaptés et accessibles en permanence par divers canaux ;
- gratuits, impartiaux, équitables, responsables et efficaces ; permettre d'identifier les courriers, appels téléphoniques et courriels qui constituent des réclamations ;
- définir les circuits de traitement de celles-ci et en assurer la traçabilité.

Il est institué dans les États de la CEMAC, un mécanisme de médiation pour le règlement des litiges nés entre les établissements assujettis et les consommateurs, à l'occasion de la commercialisation ou de la fourniture des produits ou services bancaires.

La médiation instituée est organisée par le Comité National Économique et Financier, sous la supervision de la Commission Bancaire.

Le médiateur rend compte à la COBAC de l'exercice de sa mission.

La COBAC peut demander au CNEF ou au médiateur d'améliorer son organisation et ses procédures ou de renforcer ses moyens en matière de médiation.

L'établissement de microfinance assujetti doit, préalablement à la fourniture d'un produit ou service bancaire, s'enquérir des besoins du consommateur, de sa situation financière, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, afin de délivrer un conseil adapté aux consommateurs et à la complexité de la convention y afférente.

La protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la zone CEMAC est une nécessité au regard notamment, de son importance dans le renforcement de la confiance des consommateurs à l'égard du système bancaire et financier de la CEMAC.





Objectif : assainir et stabiliser le secteur de la microfinance

Le maintien de la viabilité des EMF et la protection de l'épargne des membres et clients exigent de la DGTCFM une veille permanente pour assainir le secteur.

« Le défi majeur reste celui d'encadrer la croissance du secteur de la microfinance qui s'accompagne de nombreuses insuffisances recensées au niveau des EMF en activité (problèmes de gouvernance, gestion des risques inadaptée, absence de contrôle interne, méconnaissance des dispositions réglementaires, etc.) ». C'est en ces termes que la Division de la Microfinance justifie le déploiement tous azimuts qui permet la surveillance et l'assainissement du secteur au Cameroun. « La Division de la Microfinance (DMF) exerçant la tutelle du ministère des Finances sur les EMF, se doit d'être résolument engagée dans

l'assainissement du secteur, en mettant un accent particulier sur l'encadrement et une supervision efficace. L'objectif de stabilisation du secteur de la microfinance passe par l'adoption de mesures appropriées visant à instaurer progressivement un cadre d'exercice assaini, garant d'un développement maîtrisé, avec des institutions professionnelles et respectueuses des conditions de maintien dans la profession», explique la Division de la Microfinance dans son rapport d'activité de l'année 2022. Selon ce rapport, malgré les mesures d'assainissement prises ces dernières années et qui ont même conduit à la

Afin de garantir la stabilité du secteur et la consolidation des acquis de ces dernières années, la DGTCFM s'attèle à mettre en œuvre un « plan d'action stratégique pour le développement de l'activité de microfinance au Cameroun ».

Afin de garantir la stabilité du secteur et la consolidation des acquis de ces dernières années, la DGTCFM s'attèle à mettre en œuvre un « plan d'action stratégique pour le développement de l'activité de microfinance au Cameroun ». Un plan qui pourrait s'appuyer sur des piliers tels que l'assainissement du secteur, la recherche d'un meilleur équilibre performances sociales/performances financières; la promotion d'un accès aux services financiers pour tous; une meilleure protection des clients/membres des EMF grâce au renforcement de la surveillance et à la notation des établissements entre autres. « Il apparaît donc que le secteur de la microfinance a encore besoin des appuis techniques et financiers de la part de ses partenaires, ainsi que d'un cadre légal incitatif afin d'améliorer ses indicateurs de performance et de continuer à jouer pleinement son rôle clef dans l'inclusion financière », conclut un cadre de la DMF.

EN RACCOURCI

Bilan des contrôles administratifs effectués auprès des EMF

Sur les 402 établissements de microfinance qui figurent sur la dernière liste des EMF agréés publiée en juin 2022, trois cent quinze (315) EMF ont fait l'objet de contrôle administratif

- 106 établissements représentant 34% d'EMF contrôlés fonctionnent avec des dirigeants ou commissaires aux comptes non encore agréés, certains de ces dirigeants ont déjà déposé leur dossier de demande d'agrément et d'autres nouvellement recrutés n'ont pas encore introduit un dossier auprès de l'Autorité Monétaire ;
- 58 établissements sont en cessation d'activité soit 30% de l'effectif ;
- 64 établissements ne sont pas immatriculés au CNEF, soit 20% de l'effectif;
- Un nombre important des structures (97 EMF) ne disposent pas d'enseignes et plaques conformes ;
- Plusieurs EMF agréés et immatriculés au CNEF n'affichent pas les copies des agréments et des attestations d'immatriculation, et ce en violation de la réglementation.

Division de la microfinance : veiller à la **bonne** santé du secteur

La Division de la Microfinance est la structure dédiée de la Direction générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, chargée de l'encadrement du secteur.

Avec la montée fulgurante en nombre et en volume d'activités des établissements de microfinance au Cameroun, le ministère des Finances a eu à cœur de mettre sur pied un dispositif de surveillance à la hauteur du défi. C'est dans ce cadre que la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire est dotée d'une Division de la Microfinance (DMF) qui est chargée de veiller au bon fonctionnement du secteur et à la sauvegarde des intérêts des

épargnants. Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, cette DMF a une dizaine de missions définies par l'organigramme de la DGTFCM, au nombre desquelles la mise en œuvre de la politique nationale de la microfinance, en liaison avec les administrations et les organismes concernés ; le suivi de l'application de la réglementation relative à la microfinance en liaison avec la BEAC et la COBAC et le développement des stratégies d'emploi de l'épargne. La création et

l'aménagement d'un cadre administratif et juridique propice au développement des établissements de microfinance fait également partie des missions prioritaires de la DMF, de même que la promotion du partenariat entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les établissements de microfinance et le système bancaire. La Division de la Microfinance a également pour prérogatives de promouvoir la coopération entre les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds, les organismes de développement et les établissements de microfinance ; de suivre les relations entre les établissements de microfinance et les organisations socioprofessionnelles ; d'inspecter et de contrôler les établissements de microfinance, en liaison avec la COBAC puis d'exploiter les rapports établis par les établissements de microfinance. C'est un vaste portefeuille de compétences qui a été réservé à la DMF, ce qui lui permet de se déployer dans un grand nombre d'activités de contrôle et d'encadrement. C'est en droite ligne de ces prérogatives que la DMF, agissant dans le cadre des activités d'agrément des établissements des secteurs monétaire et financier, a tenu des sessions du Comité d'agrément des établissements de microfinance, et mis à jour le fichier des Établissements de microfinance. Quant à la brigade de contrôle des établissements de crédits au sein de la DMF, elle a effectué le contrôle administratif des établissements de microfinance et rédigé les textes portant renforcement du contrôle administratif. À travers sa cellule des études et projets, ses activités en matière de prospection et d'innovation ont conduit à la réglementation et à la promotion de la finance islamique, à l'organisation des ateliers régionaux, de renforcement des capacités des EMF sur la LBC-FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme), à la rédaction et à la publication du rapport annuel et de la note de synthèse sur le secteur de la microfinance, ainsi qu'à la mise à jour des données sur les ressources publiques injectées dans les EMF. La Cellule de promotion et d'encadrement a également eu un volume d'activités

important, avec en premier lieu, le travail d'encadrement des établissements en difficulté et le suivi de la mise en place des institutions financières spécialisées. Dans ce cadre, la cellule œuvre au contrôle prudentiel des établissements de microfinance attributaires du Code salaire (ces EMF chez qui sont domiciliés les salaires des personnels de l'Etat), ainsi qu'au contrôle des sièges sociaux des EMF. Concernant la lutte contre la sinistralité dans le secteur de la microfinance, il y a en cours le projet d'accompagnement à la migration des EMF en banque, la surveillance de la

viabilité financière et l'analyse des états financiers. Enfin, pour ce qui est de la contribution à la mise en place des structures financières spécialisées, il y a eu la rédaction des projets de textes de mise en place du fonds de développement de la microfinance, la mise en place d'un dispositif de stabilité et de résilience installé dans les zones à forts défis sécuritaires et la rédaction du projet de texte relatif à la mise en place du fonds de surveillance du secteur de la microfinance.

BON À SAVOIR

Conditions d'exercice de l'activité de microfinance en zone Cemac

Un établissement de microfinance est une entité agréée n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier qui pratique à titre habituel des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire habituel. Les établissements de microfinance peuvent être classés en trois catégories

- Les établissements de première catégorie spécialisés exclusivement dans la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit uniquement à ses membres. Ici, aucun capital minimum n'est exigé pour exercer cette activité.
- Les établissements de deuxième catégorie spécialisés dans la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits aux membres et aux tiers. Ce sont des sociétés anonymes au capital minimum de 50 millions de FCFA
- Les établissements de troisième catégorie qui octroient des crédits aux tiers sans collecte de l'épargne. Le capital minimum exigé pour leur exercice est de 25 millions

Du point de vue de leur typologie, on distingue quatre types d'établissements de microfinance

- Les établissements indépendants

- Les établissements en réseau dotés d'un organe faitier
- Le réseau peut être local ou national
- Les projets de développement

L'exercice de l'activité de microfinance est subordonné à l'agrément de l'autorité monétaire après avis conforme de la COBAC. Les agréments sont délivrés selon qu'il s'agit d'un établissement de microfinance indépendant, d'un établissement du premier ou du deuxième dirigeant, d'un organe faitier, d'un établissement affilié à un réseau, d'un établissement de deuxième et troisième catégorie, des actionnaires personnes physiques, des actionnaires personnes morales privées, des administrateurs. D'autres conditions sont exigées comme celles liées aux diplômes. Toutes ces conditions détaillées sont à retrouver à la Division de la Microfinance de la DGTFCM. Les infractions à ces réglementations sont passibles de sanctions allant de l'avertissement au retrait d'agrément de l'EMF prononcé par l'autorité monétaire ou la COBAC sans préjudice des sanctions pénales.



Placée sous l'autorité d'un Chef de Division, cette DMF a une dizaine de missions définies par l'organigramme de la DGTFCM, au nombre desquelles la mise en œuvre de la politique nationale de la microfinance, en liaison avec les administrations et les organismes concernés



Certifié ISO 9001/14001,
TOUT NOTRE
ENGAGEMENT

Pour contribuer à faire des collectivités territoriales décentralisées, un endroit où il fait bon vivre.

www.feicom.cm



«L'implication sur la vie des citoyens, c'est d'abord une meilleure inclusion financière»

Quels auront été les grands chantiers de votre Direction au cours des dix dernières années ?

Le plus grand chantier a été celui de la réforme de la réglementation qui régit l'activité, le contrôle du secteur de la Microfinance dans la zone CEMAC. La Division de la Microfinance a participé à la préparation de cette réforme depuis 2015 avec la Commission bancaire de l'Afrique Centrale. En 2017, cette réglementation a été adoptée par le comité ministériel. Cette réglementation est venue étoffer celle de 2002 en terme de renforcement du contrôle, de mise en place d'un dispositif de contrôle interne plus élaboré en matière d'exigences plus strictes à l'entrée des promoteurs de Microfinance qui doivent remplir des conditions plus relevées en termes de professionnalisation, de diplômes et pour ce qui est de la gouvernance à travers des administrateurs plus outillés et la mise en place du comité spécialisé pour avoir un organe délibérant mieux organisé en termes de spécialités du métier.

Le deuxième chantier qui complète cette réforme est un dispositif réglementaire élaboré pour ce qui est de la protection des consommateurs des services financiers. Dorénavant, le service bancaire minimum garanti dont jouissait uniquement les consommateurs du service bancaire de la banque, s'étend aujourd'hui aux établissements de Microfinance et cela rend gratuit un ensemble de 23 services. Il met également en place un dispositif pour la gestion des contentieux et des plaintes.



HAYATOU SANDA

Chief de Division de la Microfinance

L'un des chantiers qui n'est pas des moindres est celui qui se rapporte au dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux. Nous y travaillons. Pour ce qui est de la protection du consommateur, il existe un package de services garantis gratuits et une possibilité

de recours au CENEF (Comité national économique et financier), une instance qui dépend de la BEAC et qui est chargée entre autres de la supervision et du respect de tout ce qui est protection du consommateur.

Au Cameroun une loi sécurise les paiements pour ce qui est des Etablissements de Microfinance. Le portefeuille-sinistrés est très élevé dans ce secteur et certaines dispositions particulières ont été prises pour réprimer les créanciers indécents.

Toujours dans le cadre de la protection des consommateurs, le Ministre des Finances a pris dans le domaine de la Microfinance deux grands programmes. La stratégie nationale de la finance inclusive et le programme d'appui au projet de financement en mode islamique de la Microfinance qui commence à faire ses premiers pas. Nous sommes en attente d'un financement de la Banque Islamique de développement pour la mise effective de cette stratégie. Il s'agit d'un mode de financement alternatif qui prend en compte certaines exigences d'une partie de la population camerounaise d'obédience musulmane. Ce modèle de la finance islamique présente des avantages qui garantissent la protection du consommateur du fait de son taux de rentabilité très accessible et qui couvre les consommateurs en cas de crise financière

AXE 5

Une coopération financière et monétaire pour un meilleur contrôle des finances



Les missions de suivi de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, de lutte contre la criminalité économique et le blanchiment d'argent, de suivi des mouvements des capitaux, de suivi des activités des établissements de crédit ont été assurées.

La banque des PME en soutien à l'initiative privée

Accompagnée par le ministère des Finances, la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes entreprises monte progressivement en régime.

6000 petites et moyennes entreprises soutenues,

3600 projets accompagnés, 40 milliards de financements octroyés, 1500 emplois créés grâce à l'appui de la BC-PME. Tels sont en quelques chiffres, fournis par la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises elle-même, les résultats de son action depuis son ouverture en 2015. Annoncée par le président de la République Paul Biya en 2011, lors de la tenue du comice agro-pastoral à Ebolowa, la Banque Camerounaise des PME (BCPME) a ouvert ses portes le 20 juillet 2015 avec pour mission d'apporter aux promoteurs d'entreprises des facilités de financement, dans une économie où les PME représentent près de 95% du tissu économique du pays. Elle dispose désormais d'un capital de 20 milliards FCFA constitué à 100% par l'État du Cameroun, dont la mission est de fournir des concours financiers aux PME et au secteur de l'artisanat pour résoudre l'épineux problème de financement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat au Cameroun. Elle



Banque Camerounaise
des Petites et Moyennes Entreprises

a pour objet de faire sur le territoire national toutes opérations de banque, opérations connexes et prestations de services bancaires, économiques et financiers d'appui à la création et au développement des PME et de l'Artisanat. « Notre objectif en tant que vecteur financier et entreprise innovatrice est de proposer des produits et services bancaires souples, flexibles et sur-mesure qui permettront à notre clientèle cible de développer et soutenir, à moyen et long terme, des projets à fortes valeurs ajoutées. Nous entendons user de l'expérience et du dynamisme de nos équipes pour que nos clients, leurs collaborateurs et les communautés dans lesquelles ils évoluent puissent envisager de fortes perspectives

de croissance, » expliquent les dirigeants de l'entreprise.

Selon la Commission Bancaire de l'Afrique centrale, au 31 juillet 2022, l'encours des prêts de la Banque camerounaise des petites et moyennes entreprises (BC-PME) est de 23,691 milliards de FCFA, pour des dépôts d'environ 12,401 milliards FCFA. Dans le cadre de ses activités, la BCPME a accordé, des crédits aux PME d'un montant de 8,9 milliards de FCFA en 2020 contre 6,8 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 31%. Les secteurs des BTP/MC et services, TIC ont bénéficié de 77,5% du total des crédits accordés en 2020. Au cours de cet exercice, la banque a dégagé un résultat net positif de 116 844 299 FCFA, en hausse de 107,6% par rapport à l'exercice 2019 au cours duquel l'établissement public a affiché un résultat négatif de 1,5 milliard de FCFA. Le Comité technique de réhabilitation des entreprises publiques (CTR) indique dans un rapport que la BC-PME a accordé au total 8,9 milliards FCFA de crédits aux Pme en 2020, contre 6,8 milliards FCFA en 2019.

Comme le révèle la Commission Technique de réhabilitation des Entreprises publiques dans son rapport sur la situation de ses cibles, la BC-PME envisage de consolider ses performances pour les exercices à venir par le recouvrement des créances impayées, avec la collaboration du nouveau service de recouvrement et de la Société de Recouvrement des Créances (SRC) ; la recherche et la mobilisation des ressources auprès de l'État et d'autres institutions disposant des lignes de financement, conformément au projet de son nouveau plan d'affaires. En cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, le Gouvernement envisage de transformer la BC-PME en une banque publique d'investissement, afin d'accroître substantiellement l'offre de financement des investissements et du développement» annonce la CTR.



la BCPME dispose désormais d'un capital de 20 milliards FCFA constitué à 100% par l'État du Cameroun, dont la mission est de fournir des concours financiers aux PME et au secteur de l'artisanat pour résoudre l'épineux problème de financement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat au Cameroun

Le Cameroun en accord parfait avec les institutions financières internationales

Au cours de la dernière décennie, le Cameroun a su maintenir de fructueuses relations avec ses partenaires financiers multilatéraux et bilatéraux.

Excellentes ! C'est ainsi que la plupart des partenaires financiers internationaux qualifient leurs relations avec le Cameroun, au regard tant de la densité du portefeuille de projets que de la rigueur que le Cameroun met à tenir ses engagements. À la manœuvre dans le suivi quotidien de cette coopération financière, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire. La DGTFCM est expressément chargée de la coopération financière et monétaire internationale, avec le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque des États de l'Afrique Centrale, la Zone Franc et les autres unions et zones monétaires ; de la contribution à l'élaboration de la politique de financement de l'économie ; ainsi que du suivi comptable de la dette intérieure et extérieure, en liaison avec les administrations concernées.

Accords triennaux

Le plus connu de ces partenaires financiers est sans doute le Fonds Monétaire International (FMI), le Cameroun étant membre de cette institution financière internationale depuis le 10 juillet 1963. Le FMI est un des acteurs majeurs de la résolution des crises économiques qui ont jalonné la marche du Cameroun au cours de cette dernière décennie. Plusieurs hauts dirigeants du FMI ont séjourné au Cameroun à maintes reprises pour rencontrer les autorités, et les missions de revue s'effectuent plusieurs fois par an, pour examiner l'exécution des

programmes en cours. Le 29 juillet 2021, des accords triennaux ont été conclus entre le Cameroun et le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC), pour faire face aux effets néfastes de la mauvaise conjoncture mondiale et aux conséquences économiques du Covid 19. L'encours des appuis du FMI se chiffre au troisième trimestre de cette année à 828,4 milliards de Francs CFA.

Autre institution de Bretton Woods qui finance les projets de développement au Cameroun, la Banque Mondiale. Selon les données de la Caisse Autonome d'Amortissement, fin septembre 2022, il est le premier créancier multilatéral du Cameroun via ses guichets BIRD (224,3 milliards de Francs CFA) et IDA (1136,8 milliards de Francs CFA). La Banque Africaine de Développement qui totalise 529 milliards de francs CFA de crédit au Cameroun actuellement à travers son guichet principal intervient également à travers son guichet FAD (Fonds Africain de Développement), pour un montant actuel de 426,6 milliards de francs CFA. Comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement intervient principalement dans le financement des infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que dans le financement que la lutte contre la pauvreté et la gouvernance.

Créanciers bilatéraux

Il en va de même de la Banque Islamique de développement (386,1 milliards de Francs CFA), de la BADEA (La Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique)

qui a des appuis en cours à hauteur de 30 milliards de Francs CFA, de la BDEAC (Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale) qui finance des projets à hauteur de 22,7 milliards. L'Union Européenne est également une instance dont la coopération financière avec le Cameroun est intense, avec une emphase sur le financement des infrastructures et le secteur agricole, pour un total de 35,1 milliards.

Pour ce qui est des partenaires financiers bilatéraux, la Chine est devenue le premier bailleur de fonds bilatéral du

Cameroun avec un encours de dette évalué à environ 2 297,2 milliards de FCFA représentant 27,2 % de la dette extérieure totale et 63 % de la dette bilatérale. Depuis l'établissement des relations diplomatiques en mars 1971, entre la République populaire de Chine et le Cameroun, le partenariat économique et financier entre les deux États est allé croissant. Partenaire historique du Cameroun, la France pèse pour 26,6% dans la dette bilatérale avec un encours de 905,0 milliards de FCFA.



Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze en mission à Washington auprès des institutions de Bretton Woods en juillet 2022.

Au cœur de la renaissance et de la vitalité du secteur bancaire

Dans le cadre de sa mission de veille étroite sur les banques, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire a œuvré tant au développement du marché avec de nouvelles entités qu'à la diversification des produits et services bancaires.

Après la crise bancaire des années 80-90 qui a décimé le secteur et la vague de restructuration qui s'en est suivie, le marché bancaire Camerounais reprend de la vitalité. Ces dix dernières années, cette branche d'activité s'est considérablement repeuplé et, en 2022 on compte au Cameroun 18 banques et 7 établissements financiers. Rien qu'au cours des cinq dernières années, le paysage bancaire camerounais a accueilli de nombreuses

A ce jour, et conformément à l'Article 8 du Règlement COBAC R- 2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, sept établissements financiers exercent sur le territoire camerounais.

nouvelles structures avec notamment, en 2018, le Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA-BANK), en 2021 BANGE BANK Cameroun (filiale de la banque équatorienne éponyme), en 2022 d'ACCES BANK CAMEROUN et La Régionale BANK. Ainsi, de 2017 à juin 2022, le nombre de banques est passé de 14 à 18. « Concernant les établissements financiers installés au Cameroun, le secteur a vu l'entrée d'un nouvel acteur en novembre 2016 (Wafacash Central Africa) et la sortie d'un autre (CAMLEASE). A ce jour, et conformément à l'Article 8 du Règlement COBAC R- 2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, sept établissements financiers exercent sur le territoire camerounais », indique un rapport de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire.

Ce rapport révèle également que ces cinq dernières années (2017-2022), les principaux indicateurs d'activité des banques ont connu une forte tendance haussière. Ainsi, on peut y lire que le bilan consolidé a évolué de 52,4 %, passant de 5 307,6 milliards en 2017 à 8 087,0 milliards en 2021. Quant aux dépôts, ils ont augmenté de 55,4 % et se sont situés à 6 233,0 milliards au 31 décembre 2021 contre 4 012,1 au 31 décembre 2017. Suivant la même progression, les crédits à l'économie ont connu une hausse de 29,8% sur 5 années passant de 3 321,5 milliards en 2017 à 4 312,3 milliards en 2021. En 2021, le produit net bancaire (la richesse créée par l'activité bancaire au cours de la période) au Cameroun, principale place financière de la zone CEMAC, se chiffre à 491 milliards de francs CFA, en hausse de 53 milliards de FCFA sur un an, soit +12 %



Le secteur bancaire camerounais s'est également ouvert assez rapidement à la digitalisation et à la finance mobile. Aujourd'hui, plusieurs structures pratiquent la banque à distance grâce à une multitude de produits digitaux, et permettent même des transactions de la clientèle à partir des terminaux téléphoniques.

Autre tendance forte, la remarquable percée des capitaux nationaux dans un secteur qui, jusqu'à il y a quelques années, était essentiellement contrôlé par les multinationales étrangères. En termes de dépôts de la clientèle, les banques camerounaises détenaient 33,95% des parts de marché en 2021. Afriland First Bank (AFB) occupait la première place avec 1005,7 milliards de francs CFA collectés soit 18,52% des parts de marché. La Commercial Bank Cameroon (CBC) 5,98%, le Crédit communautaire d'Afrique (CCA-bank) 5,58%, tandis que la Banque camerounaise des Petites et moyennes entreprises (BC-PME) était créditée de 0,15%, juste avant, Union Bank of Cameroon (UBC) 1,07% et la National Financial Credit Bank (NFC) 2,02 %. La part du marché des banques à capitaux camerounais est appelée à s'accroître avec l'arrivée récente de la Régionale BANK du Rev. Ombang Ekath et une autre banque en cours d'agrément, portée par un groupe de capitaines d'industrie du pays. Il est attendu pendant les prochaines années que quelques établissements de microfinance d'envergure opèrent

également une migration pour devenir des banques.

Digitalisation

Le secteur bancaire camerounais s'est également ouvert assez rapidement à la digitalisation et à la finance mobile. Aujourd'hui, plusieurs structures pratiquent la banque à distance grâce à une multitude de produits digitaux, et permettent même des transactions de la clientèle à partir des terminaux téléphoniques.

Dans cette dynamique, plusieurs réformes ont été implémentées, à l'instar de la mise en place en 2019 d'un Registre National des Sûretés Mobilières (RNSM), un répertoire informatisé qui enregistre tous les biens meubles, corporels ou incorporels, donnés en garantie légale, conventionnelle ou judiciaire, par un emprunteur à un assujéti. Une centrale d'information sur la clientèle des établissements de crédit dénommée plateforme intégrée CIP-FIBANE- CASEMF a été mise en place et la loi sur le secret bancaire a également été révisée et actualisée.

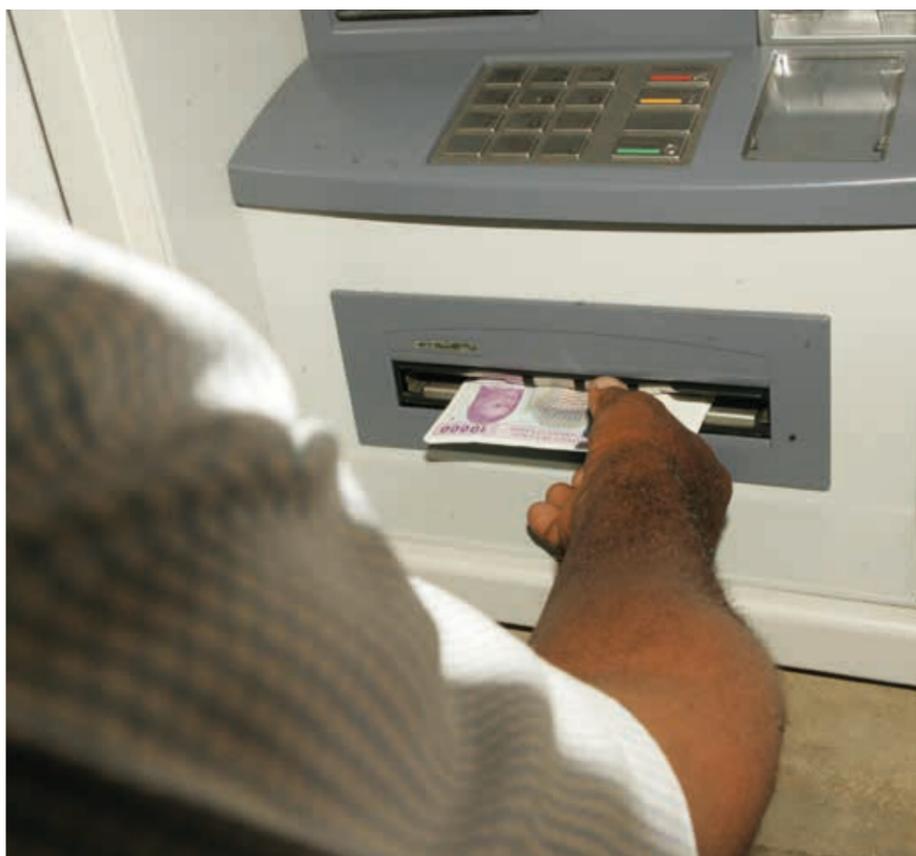
Comme autorité monétaire, le Ministère des Finances, à travers la Direction

PRÉCIS

Les actions de la DGTCFM en cours dans le secteur des changes et des transferts

- Contrôle administratif de l'activité des bureaux de change manuel
- Contrôle général de la mise en œuvre de la Réglementation de Change
- Contrôle du rapatriement des recettes d'exportation pour l'exercice 2022
- Contrôle effectif des déclarations préalables d'emprunts et d'investissements directs étrangers
- Tenue des sessions du Comité d'agrément des bureaux de changes
- Tenue des sessions de validation des attestations de rapatriement des recettes d'exportation
- Évaluation de la mise en œuvre de la réglementation de change
- Élaboration d'un fichier et cartographie des entreprises exportatrices
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du séminaire de vulgarisation de la réglementation des changes
- Etude sur le financement extérieur des entreprises résidentes
- Séminaire de vulgarisation du règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC.

Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM), s'est dépêché au chevet des banques en difficulté dans le pays pour formuler des solutions afin de les sauver de la faillite. Les entités concernées par ces mesures de redressement du gouvernement sont les suivantes : Commercial Bank of Cameroon, la National Financial Credit Bank, et la Union Bank of Cameroon.



Les flux financiers internationaux sous haute surveillance

Depuis sa création et fidèle à son mandat, la DGTCFM a mis un point d'honneur à assurer la traçabilité des mouvements d'argent entre le Cameroun et le reste du monde.

Comment contrôler et quantifier les flux financiers entre le Cameroun et l'étranger ? Comment éviter les fuites de devises ? Comment maîtriser les mouvements de capitaux liés aux investissements étrangers directs ? Comment limiter les flux financiers illicites et notamment le financement du terrorisme ? Ces questions s'imposent d'autant plus que les possibilités de mouvements financiers entre le Cameroun et le reste du monde sont nombreuses, et les enjeux, vitaux. Entre le rapatriement des recettes d'exportation (14268,7 milliards entre 2016 et 2021), les flux liés aux investissements directs étrangers (2300 milliards de francs CFA sur les cinq dernières années), la messagerie financière dans les deux sens, les emprunts des entreprises privées à l'étranger, ou encore les ressources transférées au Cameroun dans le cadre de la coopération avec les institutions financières internationale, l'éventail des possibilités de transfert des ressources financières entre le Cameroun et l'extérieur est vaste.

Au sein du ministère des Finances, la DGTCFM a pour mission de tracer ces activités car elle est entre autres chargée du suivi de la coopération monétaire et financière internationale, notamment dans le cadre de sa coopération étroite avec le Fonds Monétaire International, la Banque des États de l'Afrique Centrale, la Zone Franc, le Commonwealth, les autres unions et zones monétaires. Ces échanges de haut niveau avec les instances financières à travers le monde lui ont permis, ces dix dernières années, de mener à bien la lutte contre la criminalité économique et le blanchiment d'argent ou à tout le moins d'en maîtriser le flux, en liaison avec l'Agence Nationale d'Investigations Financières ; de suivre les investissements directs à l'étranger et au Cameroun, puis de contrôler les mouvements de capitaux du



secteur privé avec l'étranger.

A travers la cellule des relations financières internationales, cette Division a également œuvré, depuis sa création en 2013, au suivi des accords de financement avec les institutions financières internationales, en liaison avec la Caisse Autonome d'Amortissement. Quant à la cellule des enquêtes et des statistiques, elle a été en charge non seulement de la surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, mais aussi du suivi des opérations de financement extérieur du secteur privé ainsi que des opérations du portefeuille de l'État à l'étranger. Cette cellule de la DGTCFM est également en charge de la tenue et du

traitement des statistiques monétaires sur les transactions financières, les opérations courantes et les mouvements des capitaux. La Sous-Direction des Changes et des Transferts est quant à elle chargée du suivi de la mise en œuvre de la réglementation des changes, de la supervision des opérations de rapatriement des recettes d'exportation, du suivi de la messagerie financière nationale et internationale et de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation en matière de messagerie financière. Les dossiers relatifs aux emprunts des entreprises privées à l'étranger et aux flux financiers liés aux investissements directs étrangers et au Cameroun sont aussi de sa compétence.

Service bancaire minimum : le MINFI veille au grain

Le ministère des Finances exige des banques et de établissements de microfinance d'offrir un service bancaire minimum garanti, faute de quoi le client sera remboursé des prélèvements indument effectués et la banque sanctionnée.

« À partir du 1er janvier 2023, tous les établissements de crédit et de microfinance devront offrir gratuitement l'ensemble des vingt-deux (22) services du SBMG [Service bancaire minimum garanti] ». Début juillet 2022, c'est avec ces mots durs que le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a sommé les directeurs généraux des banques et autres organismes offrant des prestations similaires à cesser de prélever illégalement de l'argent sur les comptes de la clientèle pour, prétendument, supporter des charges des gestion du compte que la réglementation a déjà classé parmi les

prestations à offrir gratuitement à la clientèle. Parmi ces services qui doivent être gratuits pour la clientèle, on compte la délivrance du relevé d'identité bancaire ; la consultation du compte sur place ; la délivrance de l'attestation de non redevance ; le retrait des billets dans les guichets automatiques de la banque du porteur de la carte ; le virement d'espèces dans les services d'une même banque ; la délivrance du relevé de compte mensuel ; la délivrance des chèquiers ; le paiement par carte auprès d'un commerce au Cameroun, etc. (Voir liste complète ci-contre)

Selon le ministre Louis Paul Motaze, le constat est établi que de nombreux établissements de crédit et établissements de microfinance n'offrent pas l'ensemble des services bancaires minimum garantis prescrits par le règlement de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) du 30 juillet 2020. En vertu de ce texte de la COBAC, c'est depuis le 1er février 2021 que ces structures devaient offrir gratuitement ces 22 services à la clientèle.

La DGTCFM qui veille au grain, dans son rôle de « suivi des activités des établissements de crédit et de microfinance », aura été de tous les combats pour que cette injonction de monsieur le ministre des Finances voit le jour et soit respectée. Et d'ailleurs, la mission de la Direction générale du trésor et de la coopération monétaire et financière dans ce dossier n'est pas terminée. Car elle continue de surveiller des cas de violation afin que les autorités puissent adresser au contrevenant des ordres de versement des sommes indument prélevées aux clients victimes de l'infraction, ainsi qu'une mise en demeure l'enjoignant à mettre fin à cet acte, dans un délai maximum de 30 jours. Il est également prévu des pénalités sévères à l'encontre des banques récidivistes.



EN DÉTAIL...

Les 22 services offerts gratuitement, selon le règlement Cobac R-2020/04

- L'ouverture de compte
- La tenue de compte
- Le changement d'éléments d'identification constitutifs du dossier du consommateur
- La délivrance du relevé d'identité bancaire
- La délivrance d'un livret d'épargne et son renouvellement
- La consultation du compte dans les agences de l'établissement
- La consultation de solde dans les guichets automatiques de l'établissement du porteur de la carte
- L'avis de débit ou de crédit par voie électronique
- La remise, une fois par mois, sur support papier au guichet, ou par voie électronique, du relevé de compte mensuel
- La remise, une fois par an, sur support papier au guichet, ou par voie électronique, au consommateur qui en fait la demande, d'un récapitulatif des frais et opérations effectués au cours de l'année ne résultant pas d'un ordre du consommateur
- La délivrance d'une attestation de non redevance par an et à la clôture du compte
- La domiciliation du salaire
- Le versement d'espèces dans les agences de l'établissement
- La délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces
- La délivrance de cinquante formules de chèque par an au titulaire du compte
- Le retrait d'espèces dans les agences de l'établissement
- Le retrait de billets dans les guichets automatiques de l'établissement du porteur de la carte
- Le paiement par carte dans la Cemac ;
- Le paiement par chèque
- L'encaissement de chèques tirés sur une banque de la Cemac
- Le virement de compte à compte dans le même établissement
- L'encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux.

SRAMA : vigiles du secteur financier à l'échelle régionale

Au rang des services déconcentrés de la DGTCFM figurent en bonne place les Services Régionaux des Affaires Monétaires et des Assurances (SRAMA), disséminés à travers les dix régions du Cameroun, et en charge du suivi du volet Coopération Financière et Monétaire.

La spécificité des services déconcentrés de la DGTCFM dans les régions est la double présence d'une Trésorerie Générale en charge des questions comptables et le SRAMA, le service régional des affaires monétaires et des assurances, spécifiquement consacré au suivi du secteur financier.

Créé en 2003 sous la dénomination SPAAM, service provincial des assurances et des affaires monétaires, il devient en 2008, le Service Régional des assurances et des affaires monétaires (SRAAM), puis en 2013, devient SRAMA

Les SRAMA sont placés sous l'autorité d'un chef de service. Il est chargé du suivi des intermédiaires des assurances, du suivi des activités de crédit et de microfinance, de la tenue du fichier et de la carte des établissements de microfinance au niveau local, de la tenue du fichier et de la carte des bureaux de change manuel de la tenue et de la mise à jour du fichier et de la carte des intermédiaires d'assurances. En outre, le service régional des affaires monétaires et des assurances est chargé de l'élaboration des notes de synthèse sur les activités des établissements de microfinance, du suivi et de l'enregistrement des bureaux de change, de l'apurement des dossiers d'exportation.

Chaque Service Régional des Affaires Monétaires et des Assurances comprend un bureau des intermédiaires d'assurance, le bureau des établissements de microfinance et de crédit, le bureau des opérations de change et des transferts et le bureau des affaires générales.

Les SRAMA jouent un rôle majeur dans le développement économique et dans la contribution au budget de l'Etat. Au cours des dix dernières années ils ont largement contribué à assainir les secteurs des assurances, de la microfinance de même que le secteur des opérations de change et de transfert. Grâce à leurs actions, le taux de bancarisation a plus que doublé dans le pays de même que le nombre des établissements de microfinances et les acteurs du secteur des assurances qui sont dans leur grande majorité en règle. Chaque année, les SRAMA organisent des journées portes ouvertes pour accompagner les acteurs de leur domaine de compétence pour une collaboration plus étroite et une vulgarisation plus accrue des bonnes pratiques et de la réglementation en vigueur.



MENGUE Alfred
Chef / SRAMA Centre

« Notre action nous a permis de réduire de 95% les clandestins dans le marché des assurances au niveau de la Région du Centre »





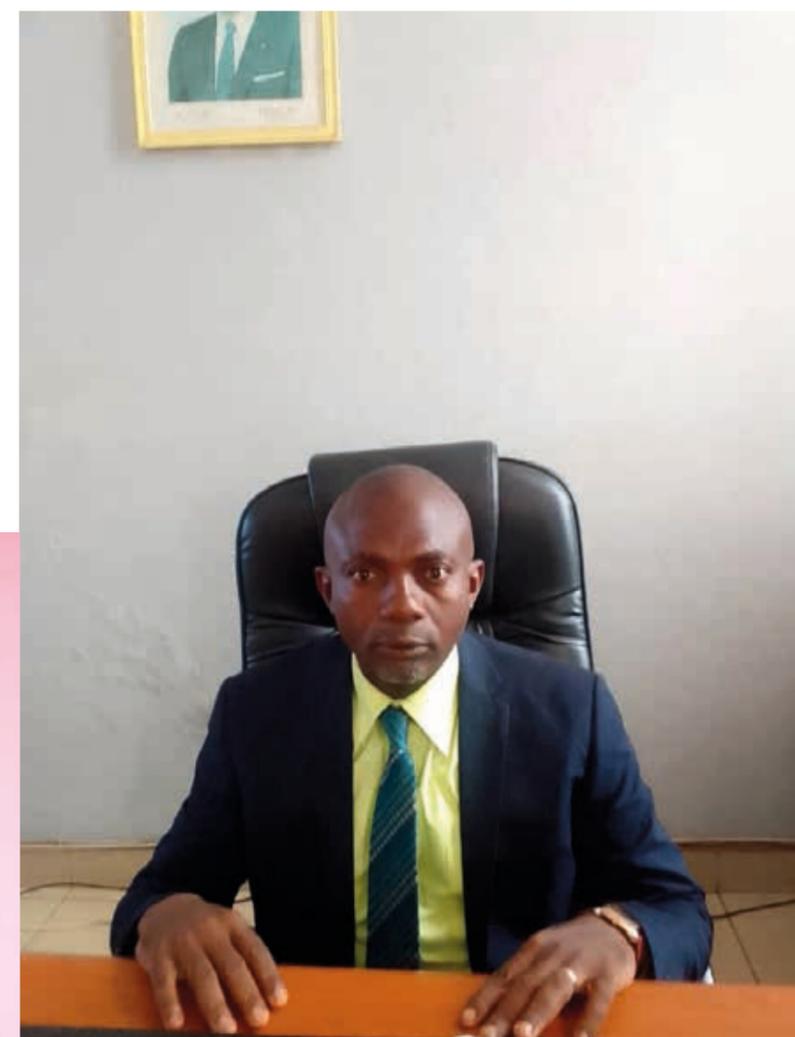
« Nous entendons assainir le secteur financier, notamment l'activité de change manuel clandestin, terrain fertile pour le blanchiment des capitaux. »

Lydia EFUFA EKWA epse JACKAI
Chef / SRAMA Sud-Ouest



« Nous entendons relever le taux d'inclusion financière de la région du Nord par la promotion de certains produits financiers notamment la finance islamique et le développement des nano et des microcrédits adaptés aux besoins des populations vulnérables. »

NJOYA Yochahou
Chef / SRAMA Nord



Nous insistons dans la région de l'Extrême-Nord sur la vulgarisation de la culture financière et de nos services. Et nous exigeons que dans chaque établissement financier soient appliqués les services minimum garantis »

Amadou ROUFAYE
Chef / SRAMA Extrême-Nord

« Dans le domaine de la Coopération financière et monétaire nous avons traité 3 201 dossiers d'exportation de 15 entreprises pour une valeur totale de 184 086 673 465 FCFA la plupart de ces exportations ont été apurées »

NGNINKEU Hilaire
Chef / SRAMA Ouest



« Il faut mettre plus d'emphasis sur la promotion des activités du secteur financier à travers des journées portes ouvertes, des séminaires de sensibilisation et de vulgarisation des textes réglementaires »

AWONO Dominique
Chef / SRAMA Adamaoua



« Les exportations constituent le principal pôle d'intervention du SRAMA du Sud du fait de l'ouverture du port en eau profonde de Kribi qui concentre 80% de l'activité économique ».

NGOA NKOU Christian
Chef / SRAMA Sud



« Nous avons innové en mettant en place une application digitale qui nous permet d'authentifier les attestations d'assurance automobile ».

BIH Judith TABIFOR Epse ANYE
Chef / SRAMA Nord-Ouest

« À ce jour, nous avons élaboré 2 500 licences d'exportation des sociétés exportatrices dans la région de l'Est et nous avons délivré 4 licences d'apurement à la société STBK ».

TANG Simon Pierre
Chef / SRAMA Est



« En plus d'avoir rempli nos missions dans nos différents domaines de compétence, nous avons assuré la médiation dans les conflits entre associés dans les établissements de microfinance ».

ABE ENGALI Armand
Chef / SRAMA Littoral



Chanas Assurances S.A.

Le risque maîtrisé, l'avenir assuré

Souscris en ligne au produit de ton choix et paie par mobile money

Scanne Moi bit.ly/chnscom

Nous gérons le reste immédiatement pour toi sans te déplacer.

BONUS Gagne une visite technique GRATUITE.

«Le Cameroun compte 18 banques agréées et 07 établissements financiers»

Madame, quels sont les grands chantiers de votre Direction au cours des dix dernières années ?

Au cours des dix dernières années, la Direction de la Coopération Financière et Monétaire (DCFM) a entrepris plusieurs chantiers dans divers domaines. En matière de changes et transferts, l'on peut citer la participation à la mise en place de la nouvelle réglementation en matière de change dans la zone CEMAC; la conception et la mise en place du progiciel de Gestion des Licences d'Exportations, le renforcement du contrôle de rapatriement des recettes d'exportations à travers la mise en place du Comité de validation des dossiers de demande d'attestation de rapatriement des recettes d'exportations, la délivrance de 1 550 attestations de rapatriement des recettes d'exportations hors zone CEMAC et des attestations d'exportations en zone CEMAC pour un montant global de 5 186 634 260 014 FCFA, la finalisation du projet d'arrêté précisant les conditions et procédures en vue de l'obtention des attestations de rapatriement des recettes d'exportations des biens et des services hors zone CEMAC et des attestations d'exportations des biens et des services en zone CEMAC l'assainissement du secteur de change manuel et la participation et la mise en place du règlement relatif aux Prestataires des Services de Paiement (PSP).

Dans le secteur bancaire, il s'agit de la restructuration des banques en difficulté de l'Agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes. A cette date, le Cameroun compte 18 banques agréées et 07 établissements financiers, l'agrément des Prestataires de Services de Paiements (PSP), l'étude sur le développement de la crypto-monnaie et des activités basées sur le système de PONZI, la Production des Rapports trimestriels d'analyse des situations comptables, la production des notes semestrielles d'informations financières et monétaires, la mise en place du fichier des institutions financières internationales, la vérification de l'application de la réglementation sur le Service bancaire



Sylvie EYEFA EKOMO

Directeur de la Coopération Financière et Monétaire

Minimum Garanti (SBMG).

Sur le plan du suivi des relations financières internationales, il s'agit notamment :

- de l'élaboration des notes de synthèse trimestrielles sur l'environnement économique et financier international. Les dernières notes de synthèses sont celles de 2021 ;
- Du suivi évaluation du Programme Economique et Financier (PEF) avec le Fonds Monétaire International (FMI). A titre de rappel, en 2021, le Cameroun a conclu un nouveau programme triennal couvrant la période 2021-2024 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit. La Direction a préparé et rassemblé les informations sollicitées par l'équipe du FMI, dans les domaines incombant à la DGTCFM à savoir, la réforme des finances publiques et l'assainissement du secteur financier.

Dans le cadre du suivi de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Direction a mené les activités suivantes :

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des exercices de typologies du GABAC : un Groupe de Travail Interministériel a été créé en 2018 pour assurer la coordination des activités. La mise en place de ce cadre a permis de renforcer la conformité du dispositif national de LBC/FT avec les standards internationaux, notamment la

recommandation 2 du Groupe d'Action Financière (GAFI) qui encourage les pays membres à renforcer la coopération nationale en matière de lutte contre la criminalité financière et le terrorisme. Toute chose qui a contribué à une meilleure notation du Cameroun au terme de son évaluation par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) en 2021 ;

- le suivi des mesures liées à la LBC/FT dans le cadre du Programme Economique et Financier 2017-2020 et celles liées à la coordination au niveau de la DGTCFM des travaux relatifs à l'évaluation nationale des risques et l'évaluation mutuelle du dispositif national de LBC/FT ;
- la sensibilisation des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) sur leurs obligations en matière de LBC/FT.

Quels sont les quatre principaux chantiers et leur implication sur la vie des citoyens ?

Les principaux chantiers concernent : le suivi de la restructuration des banques en difficulté, afin de sauver les banques et l'épargne des citoyens ; la lutte contre le change clandestin, pour assainir le secteur ; le suivi évaluation du Programme Economique et Financier (PEF) avec le Fonds Monétaire International (FMI) ; le renforcement du contrôle de rapatriement des recettes d'exportations.

«Une démarche d'amélioration continue à travers la mise en œuvre cohérente des réformes structurantes»

Moh Sylvester Tangongho, Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire

Tour d'horizon des principales réformes mises en œuvre ces dernières années à Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire pour moderniser le système comptable, décongestionner les circuits de paiement et offrir un cadre de travail performant aux personnels.

La décennie 2013-2023 a été marquée par des chocs successifs auxquels le Cameroun a dû faire face ainsi qu'aux mutations de l'environnement économique. Quel bilan pouvez-vous dresser de l'attitude du Trésor Public dans ce contexte ?

Permettez-moi tout d'abord, d'adresser nos remerciements déférents à Son Excellence Paul Biya, Président de la République Chef de l'État, pour la Haute Confiance qu'il a bien voulu placer en ma modeste personne pour conduire les destinées de l'Administration du Trésor. Je voudrais par ailleurs exprimer la profonde reconnaissance de l'ensemble de l'administration du Trésor à la Hiérarchie Gouvernementale et en particulier au Ministre des Finances pour la sollicitude constante visant à nous permettre de réaliser les missions dévolues au Trésor Public. Le bilan que je peux dresser de l'action de la DGTCFM est extrêmement positif. Tout d'abord, notre action s'est résolument inscrite dans une démarche d'amélioration continue à travers la mise en œuvre cohérente des réformes structurantes touchant aux principaux métiers de notre administration. Je pense notamment à la gestion de la trésorerie où la DGTCFM a mis en œuvre toute l'ingénierie nécessaire pour s'approprier tous les outils innovants de financement de l'économie, ou encore à la Comptabilité Publique, dont les développements les plus palpables ont installé l'administration camerounaise dans une démarche transparente débouchant sur une meilleure allocation des ressources. Le passage en comptabilité

patrimoniale est à ce niveau le résultat le plus marquant, en ce sens que cette nouvelle Comptabilité va permettre à l'État de maîtriser son patrimoine.

S'agissant du Compte Unique du Trésor, la décennie qui s'est achevée nous a permis de faire un diagnostic du fonctionnement de la première génération du Compte Unique mis en place en 2007, dans un contexte où les finances publiques étaient sous forte pression du fait des chocs que j'évoquais tantôt. Sous la houlette de la Banque Centrale, le Trésor Public a été amené à repenser le fonctionnement du compte Unique du Trésor dont l'implémentation est en cours.

Toujours en termes de bilan, j'évoquerai l'encadrement que l'Administration du Trésor a apporté au secteur financier en respect des prérogatives reconnues par l'institut d'émission. Enfin, il y a lieu d'indiquer le rôle central que joue l'Administration du Trésor dans le financement de la décentralisation au Cameroun.

Quelles sont les grandes mutations de l'administration du Trésor au cours des dix dernières années ?

Sous la haute impulsion du Chef de l'État, les services de l'Administration du Trésor se sont déployés en matière de réforme de la comptabilité, de l'encadrement du secteur financier, et de l'optimisation de la gestion de la trésorerie entre autres.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, il faut dire que grâce aux réformes mises en œuvre pour assainir et moderniser la gestion des Finances

Publiques, la situation financière du pays est stable et la signature du Cameroun fait foi au niveau international. C'est d'ailleurs l'occasion pour moi de souligner que depuis son entrée sur le marché des capitaux pour diversifier les sources de financement de son économie, le Cameroun n'a jamais connu de défaut de paiement.

Comme innovation, je pourrais également citer la mise en place en cours de la nouvelle architecture du Compte unique du Trésor qui se caractérise par un élargissement de son périmètre et qui prévoit de doter le Trésor Public camerounais de véritables correspondants. Ceci lui permettra de se refinancer à moindres frais, réduisant ainsi le loyer de l'argent issu des émissions sur le marché monétaire de la BEAC et maîtrisant du même coup la politique de paiement.

En ce qui concerne la réforme comptable, la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 consacre la budgétisation par programme et la mise en place de la comptabilité patrimoniale. La création en mars 2019 du comité interministériel de mise en œuvre et de suivi de la réforme comptable va apporter un coup d'accélérateur à la réforme. Ledit comité a mis en œuvre le plan global de gestion de la réforme des finances publiques. Et dans ce plan global de gestion figurent en bonne place l'amélioration du cadre juridique avec la transposition effective des directives CEMAC ainsi que la fiabilisation et l'assainissement des comptes publics au moyen du toilettage de la balance des comptes. Pour ce qui est du passage en comptabilité patrimoniale, à travers le recensement et l'évaluation du patrimoine de l'État, elle constitue le point central de la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés. Elle s'articule autour de cinq objectifs majeurs à savoir, le recensement et l'évaluation du patrimoine de l'État, la préparation du bilan d'ouverture qui est tributaire de l'élaboration de la nomenclature des immobilisations de l'État ou encore l'élaboration de maquettes des états financiers, (bilan, compte de résultats, tableaux



de flux de trésorerie, états annexés). La mise en place de la comptabilité matière et valeurs ainsi que le suivi des participations de l'État auprès des entreprises publiques et parapubliques doivent être prises en compte. La plupart des partenaires techniques sont satisfaits de la dynamique impulsée. L'instruction de codification de la comptabilité générale de l'État est finalisée, ce qui me donne ici l'occasion de remercier la coopération internationale notamment, l'Agence Française de Développement à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Financière phase 2 (PAGFI 2).

En ce qui concerne la dématérialisation des procédures, la DGTCFM est sur la bonne voie. La vulgarisation de l'informatique est au centre du déploiement des grandes réformes du Trésor Public. Il est aujourd'hui vital d'accroître la qualité et la pertinence des informations mises à la disposition des autorités de gestion. La rapidité et la souplesse de l'outil informatique permettent un traitement et une centralisation comptable dans les délais utiles à la prise de décision. Des logiciels pour la gestion et le traitement de la comptabilité publique font leurs preuves à la DGTCFM. Il s'agit entre autres de Patriot, Cadre-Patrimoine, Gidocep, et Sim-ba pour les collectivités territoriales décentralisées. On note donc depuis quelques années, la dématérialisation des supports comptables et des pièces justificatives.

Pour ce qui est de l'encadrement du secteur financier, des efforts considérables ont été effectués dans ce sens et les résultats sont suffisamment éloquentes. Les secteurs de

“

En ce qui concerne la dématérialisation des procédures, la DGTCFM est sur la bonne voie. La vulgarisation de l'informatique est au centre du déploiement des grandes réformes du Trésor Public.

Il est aujourd'hui vital d'accroître la qualité et la pertinence des informations mises à la disposition des autorités de gestion.

”

la banque, de la microfinance et celui des assurances sont aujourd'hui débarrassés des brebis galeuses et la plupart des acteurs respectent la réglementation en vigueur. En outre un accompagnement plus étroit des acteurs a été réalisé au cours des dix dernières années. Résultat des courses, plusieurs banques et établissements de microfinance ont été restructurés avec beaucoup de réussite. Le nombre de banques agréées au Cameroun a quasiment doublé au cours de la décennie qui s'achève et on en dénombre désormais 18. Une avancée qui a contribué à améliorer l'inclusion financière au Cameroun.

De nouveaux postes comptables ont été créés par le Ministre des Finances et certains postes existants ont été restructurés. Quel sens donner à cette évolution ?

La création des paieries spécialisées auprès de certains départements ministériels s'inscrit dans la dynamique du décongestionnement du circuit de la dépense en général et la paierie générale du Trésor en particulier, l'objectif est de parvenir au ratio d'un payeur pour chaque département ministériel. D'autre part, l'éclatement des circonscriptions financières de Yaoundé et de Maroua devenait impérieux au regard du volume élevé de leurs opérations. Cela a permis d'ajuster notre système comptable aux standards internationalement reconnus pour permettre la constitution d'un vaste réseau de paiement qui soulage les usagers et qui permet de respecter les engagements pris par le Gouvernement auprès de ses partenaires.

La question de l'amélioration des mécanismes de financement du processus de décentralisation a été au cœur du système des réformes à la DGTCFM. Comment entrevoyez-vous la suite ?

Déjà, j'observe que les choses avancent très positivement. Après l'adoption du code général des collectivités territoriales décentralisées et plus récemment, la validation des normes comptables des Collectivités territoriales décentralisées, les mesures en faveur d'un meilleur encadrement de la décentralisation au Cameroun se peaufinent. La nouvelle architecture du Compte Unique du Trésor intègre le déploiement des modalités d'un financement plus efficient de la décentralisation avec la mise en place d'un compte pivot dédié. Nous comptons à cet effet réduire davantage les délais de mise à disposition des ressources destinées au développement des collectivités territoriales



BIO-EXPRESS

MOH Sylvester TANGONGHO

Inspecteur des régies financières trésor, lauréat de l'École d'Administration et de Magistrature (ENAM), promotion 1987-1989.

1989 : intègre le projet PATRIOT comme chargé de la réforme de la comptabilité du Trésor, puis de la concordance bancaire

1991-1994 : Inspecteur vérificateur à la Brigade de contrôle des postes comptables

1994-1997 : détaché à la cellule de la formation à la Direction du Trésor

1997-1999 : Fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale de Bamenda

1999-2004 : Sous-Directeur de la comptabilité Publique à la DGTCFM

2004-2011 : Fondé de pouvoirs à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), puis Agent Comptable Central du Trésor

25 octobre 2011 : désigné Directeur Général par intérim de la DGTCFM

28 février 2013 : confirmé à ses fonctions de Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire par un décret du Président de la République

Il occupe plusieurs autres fonctions prestigieuses. Il est notamment,

- PCA de la Caisse de Dépôts et Consignations
- Administrateur BEAC
- Administrateur BDEAC
- PAG Sonamines
- PCA Mutrésor
- PCA Crémincam
- PCNG Mutrésor

décentralisées.

Monsieur le Directeur Général, la question du perfectionnement de la Ressource Humaine et de l'amélioration du cadre de travail en vue de la recherche de l'excellence a été l'une de vos préoccupations majeures. Où en sommes-nous à ce jour ?

Le perfectionnement de la Ressource Humaine de la DGTCFM et l'amélioration du cadre de travail constituent l'une de nos préoccupations majeures. Il y va d'ailleurs de l'atteinte des objectifs stratégiques qu'imposent les réformes. Plusieurs innovations ont été mises en place pour favoriser l'atteinte de l'excellence : je peux citer la codification des postes de travail, la digitalisation de la gestion du personnel, l'instauration du télétravail, l'optimisation de la formation continue ou encore l'instauration d'une saine émulation entre les personnels de l'administration du Trésor notamment par l'institution des « Épis », une cérémonie de gratification qui récompense l'excellence comptable. Des efforts considérables ont été fournis dans l'amélioration du cadre de travail avec la construction de nouveaux bâtiments et l'acquisition d'un nouveau matériel mobilier et roulant. La formation continue n'est pas en reste et constitue d'ailleurs un levier sur lequel nous nous appuyons grandement dans la quête de l'excellence.

Le personnel de l'administration du Trésor s'organise autour d'une mutuelle dénommée la MUTRESOR. Quel est son impact dans l'épanouissement de l'ensemble des personnels ?

Créée en 1997, la Mutuelle des personnels du Trésor constitue à n'en point douter, le lieu d'expression de l'entraide et de la solidarité entre les personnels de l'administration du Trésor. La

Mutuelle dispose aujourd'hui d'un important patrimoine qui lui permet de mettre à la disposition de ses adhérents un dispositif efficace d'aide sociale qui se décline en allocation de mariage, de naissance, de décès, de départ à la retraite, etc.

Elle dispose d'un bras séculier, le Crémincam (Crédit Mutuel d'investissement du Cameroun), un établissement de microfinance de première catégorie déjà installé dans plusieurs régions du Cameroun. La Mutuelle porte actuellement un projet majeur en cours d'achèvement, à savoir la construction dans la ville de Yaoundé d'un hôtel haut standing de 124 chambres dotées de nombreuses commodités ultra modernes.

Avec toutes ces réformes, comment voyez-vous le Trésor de demain au Cameroun et quels sont les moyens mis en œuvre pour l'atteinte de cet objectif stratégique majeur ?

Le Trésor Public de demain au Cameroun, tel que nous le concevons est un Trésor Public entièrement digitalisé. Et cela passe par une digitalisation des méthodes de travail et une digitalisation des moyens d'encaissement et de paiement.

La digitalisation des méthodes de travail passe par le maintien de manière durable des performances de nos services à l'ère du numérique et cela impose d'assurer la fluidité de nos process en vue d'accroître la maîtrise des opérations, faciliter la valorisation des données et faciliter les interactions entre les différents services et agents.

En ce qui concerne la digitalisation des moyens d'encaissement, il sera question d'améliorer le niveau d'encaissement des recettes en rapprochant autant que faire se peut, les usagers en leurs facilitant l'accès aux services. Cela implique la mise en place d'un système d'encaissement interactif et accessible à tous les redevables du Trésor Public.

Enfin, l'exécution de la dépense publique doit également épouser l'ère de la digitalisation. Il faudra pour cela rendre opérationnelle une plateforme électronique de paiement pour plus de célérité et une manipulation réduite de numéraires.



DÉCENTRALISATION

Des moyens plus accrus à la disposition des collectivités territoriales décentralisées

AXE 6



L'avènement du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées de 2019 a ouvert un vaste chantier de refonte du référentiel financier desdites entités. Objectif : améliorer la gouvernance locale au regard des ressources de plus en plus croissantes.

Une décennie marquée par un accroissement substantiel des ressources transférées aux collectivités territoriales décentralisées

Entre 2016 et 2020, les fonds alloués aux collectivités territoriales décentralisées par la fiscalité affectée ont considérablement augmenté. Les analyses révèlent un taux de progression de l'ordre de 24% sur les 5 ans.

La majeure partie des revenus des collectivités territoriales décentralisées est issue de la fiscalité affectée à 90%. Il s'agit des prélèvements fiscaux affectés aux collectivités territoriales décentralisées et collectés pour l'essentiel par les administrations fiscales que sont la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes. Le produit de la collecte de ces impôts est passé de près de 131 milliards de francs CFA en 2016 à près de 194 milliards de francs CFA en 2020, soit un taux de progression de 24% sur une période de 5 ans. La masse globale de ces prélèvements fiscaux au profit des collectivités territoriales décentralisées (centimes

additionnels communaux et bien d'autres impôts) s'élève sur cette même période à près de 912 milliards de francs CFA, ce qui représente une enveloppe annuelle moyenne d'un peu plus de 182 milliards de francs CFA. Dans cette même période, le rendement des impôts soumis à péréquation qui permet de pallier l'insuffisance des ressources des collectivités territoriales décentralisées moins nanties pour permettre un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, a également connu une augmentation substantielle. Ce mécanisme permet que 20% des ressources de péréquation soient réparties de façon égalitaire entre les communes tandis que les 80% restantes le

sont sur une base démographique. Entre 2016 et 2020, le produit issu des impôts communaux soumis à péréquation est passé de plus de 73 milliards de francs CFA à près de 93 milliards de francs CFA, soit un taux de progression de l'ordre de 26,52% sur ladite période. C'est donc une masse globale de ressources fiscales d'un montant de près de 412 milliards de francs CFA qui a été reversé aux collectivités territoriales décentralisées par le Trésor Public entre 2016 et 2020 soit une enveloppe moyenne de 82 milliards de francs CFA par an. L'arrimage au compte unique du Trésor avec l'avènement du compte unique du Trésor par basculement du Trésor Public dans la réforme des systèmes de paiement en zone CEMAC, par la centralisation de toute la trésorerie de l'État fera encore grossir l'enveloppe en faveur des collectivités territoriales décentralisées. Par une programmation de l'ensemble des dépenses de l'État sur tout le territoire national, l'adaptation des collectivités territoriales décentralisées au fonctionnement du compte unique du Trésor permettra de mettre plus facilement et plus rapidement des ressources à la disposition des collectivités territoriales décentralisées. Avec la réduction des délais d'encaissement des recettes des CTD et un accès direct au compte pivot du Trésor de même qu'un accès direct à tous les dépôts publics et l'élimination des ressources oisives dans les banques commerciales comme ce fut le cas dans l'ancien système, les collectivités territoriales décentralisées disposeront davantage de ressources et dans un temps réduit. En outre, les CTD disposent avec l'avènement du compte unique du Trésor d'informations en temps réel sur le niveau exact des avoirs publics liquides. Ce qui entraîne, par voie de conséquence, une gestion active de la trésorerie par le placement des surplus de trésorerie et une réduction des délais de paiement, une aubaine pour l'essor des collectivités territoriales décentralisées.

C'est une masse globale de ressources fiscales d'un montant de près de 412 milliards de francs CFA qui a été reversé aux collectivités territoriales décentralisées par le Trésor Public entre 2016 et 2020 soit une enveloppe moyenne de 82 milliards de francs CFA par an



Une législation qui modernise la gestion des finances publiques locales

La DGTCFM a inspiré des innovations considérables en matière de gestion des finances locales, notamment en termes de modernisation des procédures de collecte et d'un meilleur encadrement de la gouvernance financière des Collectivités Territoriales Décentralisées

Le cadre normatif de la gestion financière des collectivités territoriales décentralisées a été profondément réaménagé au cours de ces dernières années. Chargée de l'élaboration des règles de comptabilisation des recettes et dépenses publiques, ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de gestion de la trésorerie, y compris des Collectivités Territoriales décentralisées, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) a été à l'avant-garde de ces grandes mutations de l'encadrement juridique de la gestion des finances publiques locales. Surtout qu'elle est également responsable en aval de la mise en état d'examen des comptes de ces entités et même de la supervision, de la coordination et du contrôle des activités des postes comptables des Communes, Communautés urbaines et Régions.

Avant la loi de finances 2022 qui apporte de nombreuses nouveautés dans la gestion des Collectivités Territoriales Décentralisées, il y a les arrêtés ministériels du 30 décembre 2020 dont l'un fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux des Finances Locales, tandis que l'autre résout les mêmes problématiques en ce qui concerne les comités départementaux des Finances Locales. Ces arrêtés organisent le suivi de la mobilisation optimale des recettes de la région et du département de même que la bonne gestion de celles-ci.

Dans le détail, la loi de Finances 2022 élargit le champ de la dotation générale de la décentralisation à d'autres collectivités territoriales décentralisées. En l'occurrence, chacune des 14 communautés urbaines du Cameroun a reçu en 2022, la somme de 285 millions de francs CFA. Suivant la même dynamique, la mobilisation des ressources

transférées aux CTD a été optimisée, notamment par le relèvement du taux du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures de 0,5% à 1% de la valeur imposable des marchandises importées, à l'exclusion de celles admises en franchise des droits et taxes de douane, ce qui équivaut à des ressources estimatives portées de 13 à 23 milliards de francs CFA par an.

Les innovations de la loi de Finances 2022 en matière d'exécution des budgets ont également fait la part belle au renforcement de la performance des collectivités territoriales décentralisées. Ce, à travers l'élaboration d'un manuel de référence pour l'exécution du budget des CTD, le suivi des activités budgétaires, financières et comptables des CTD et par un reversement régulier et dans les délais des impôts communaux soumis à péréquation aux CTD. S'agissant précisément de l'exécution des budgets des CTD, la mise sur pied d'un manuel de référence a permis de déterminer les modalités d'exécution des budgets des CTD à travers des fiches techniques

adaptées. En l'occurrence, il y a une fiche pour les opérations préalables, une autre traitant des procédures d'exécution des dépenses de biens et services, et celle relative aux procédures fiscales liées à l'acquisition des biens et des services. Les procédures d'exécution des dépenses de personnel sont également décrites dans une fiche technique, de même que celle des procédures fiscales liées aux dépenses de personnel.

Toute une organisation qui implique en aval un suivi des activités budgétaires, financières et comptables des CTD, avec pour corollaire une réduction des délais de reversement des impôts communaux soumis à péréquation dans le compte séquestre décentralisation ouvert à la BEAC.

C'est donc une réforme profonde qui a été initiée pour rénover le cadre institutionnel et législatif de la fiscalité locale pour le rendre plus favorable aux performances des collectivités territoriales décentralisées. Suivant la même logique, un ensemble de textes nouveaux seront introduits pour mieux encadrer la gestion financière des CTD. Ces

textes sont élaborés avec la contribution du comité national des finances locales, avec la contribution du MINDDEVEL, du MINFI, du MINEPAT, de la Chambre des comptes de la Cour suprême, du FEICOM, du PNDP et des Communes et Villes Unies du Cameroun, puis soumis à la sanction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Au plan pratique, ces innovations textuelles ont permis d'accompagner les régions à l'élaboration de leur premier budget au titre de l'exercice 2021. Elles ont également facilité l'installation technique des receveurs régionaux et l'implantation de l'application budgétaire et comptable Sim-ba afin de procéder au chargement du budget de la région voté et adopté par les conseillers régionaux, et approuvé par le représentant de l'État. Tout ceci devra en fin de compte aboutir à la transmission des comptes administratifs des communes et communautés urbaines sur une période de plus de 10 ans (2009-2020) par le déploiement d'un système informatique approprié.



Marché d'Ekounou à Yaoundé. Les innovations de la Loi de Finances 2022 en matière d'exécution des budgets ont également fait la part belle au renforcement de la performance des collectivités territoriales décentralisées.

Les outils de financement de la décentralisation au Cameroun

Les instruments qui permettent d'apporter des ressources en soutien au processus de décentralisation ont été renforcés, pour un meilleur encadrement des performances des collectivités territoriales décentralisées.

En plus de la dotation générale de la décentralisation qui fixe la quotité des recettes annuelles de l'État allouées aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) à 15 %, celles-ci bénéficient également, d'après l'article 12 de la loi portant code général des CTD d'un transfert de fiscalité encadré par le Code général des impôts. Selon ce texte, les prélèvements obligatoires dédiés au financement des Communes, Communautés urbaines et Régions sont de deux sortes : d'abord, les prélèvements effectués par les services fiscaux de la Direction Générale des Impôts et la Douane, qui sont reversés au trésor public sur la base du principe de l'unicité des caisses de l'État et dont une partie est reversée aux communes. Il y a ensuite une catégorie d'impôts soumis à la péréquation. Cette cagnotte est gérée par le Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) qui la redistribue aux communes selon le principe de solidarité et d'équité. Il existe enfin une catégorie d'impôts prélevés directement par chaque commune sur son territoire de compétence. La répartition de ces recettes issues de la fiscalité affectée (collectées par les impôts et la Douane) est effectuée d'après le canevas suivant : une quote-part centralisée au FEICOM au titre de la péréquation et de l'intercommunalité ; une autre

au titre de la retenue de base directement mise à la disposition de la commune ou de la communauté urbaine du lieu d'exploitation et enfin une part au titre des frais d'assiette et de recouvrement. Avec les innovations introduites par la loi de finances 2022, les collectivités territoriales décentralisées disposent désormais d'un manuel de référence pour l'exécution de leurs budgets. Ce qui permet le renforcement de leurs performances qui passe également par un suivi des activités budgétaires, financières et comptables, mais également et surtout par un reversement régulier dans les délais des impôts soumis à péréquation aux collectivités territoriales décentralisées. Toutefois, tempère un cadre de la DGTCFM familier des questions du financement des CTD, «une meilleure organisation de la collecte des ressources allouées aux collectivités territoriales décentralisées s'impose pour plus de performance et une meilleure implantation de la décentralisation au Cameroun». Des solutions à cet effet ont été proposées explique-t-il, notamment, la transformation des centres divisionnaires des impôts en centre de fiscalité locale et des particuliers pour assurer, en qualité

d'interlocuteur fiscal unique, la gestion des impôts et taxes et des recettes des services des collectivités territoriales décentralisées sous la responsabilité de l'administration. « Il a également été proposé la mise en place au sein de chaque collectivité territoriale décentralisée d'une unité de suivi de la fiscalité locale en charge des liaisons et des synergies entre l'administration fiscale et les CTD qui auront des missions de collecte et de gestion de l'information », indique notre source.

La dématérialisation des procédures a également été proposée comme solution à l'amélioration des performances des collectivités territoriales décentralisées. D'abord, dans les procédures d'immatriculation des contribuables locaux, d'émission, de déclarations et de recouvrement des impôts et taxes locales dans un souci de simplification et de facilitation des obligations fiscales et en définitive dans un souci de promotion du civisme fiscal. Cela implique également la suppression des paiements en espèces au profit des modes de règlement qui garantissent la sécurisation des recettes, notamment le mobil tax, le paiement en espèces auprès des guichets de banque ou des intermédiaires financiers ou encore le virement. Enfin, comme solution à l'optimisation de la performance dans le recouvrement fiscal, il a été prévu l'aménagement des mécanismes de fonctionnement du Compte Unique du Trésor afin de permettre une mise à disposition plus fluide des ressources affectées aux collectivités territoriales décentralisées.



Arrimage des CTD à la comptabilité patrimoniale

Il implique la modernisation de la gestion des ressources allouées aux collectivités territoriales décentralisées par la mise en place d'un système qui donne la part belle à la dématérialisation des procédures, à la mobilisation accrue des ressources et la réduction des délais de paiement.

Le passage des CTD à la comptabilité patrimoniale implique que les collectivités territoriales décentralisées migrent d'un mode de gestion budgétaire à une comptabilité qui permet de mieux structurer les opérations de compte par la mise en application du nouveau plan comptable de l'État et l'opérationnalisation du compte unique du Trésor dans la gestion des CTD.

La gestion des CTD avant 2007

Avant 2007, la gestion des CTD était régie par l'ordonnance du 7 février 1962 portant régime financier de la République fédérale du Cameroun. Durant cette période, les comptes des CTD étaient logés dans plusieurs banques commerciales. Ce qui a eu pour conséquence, une absence de mécanismes d'ajustement automatique des soldes entre divers comptes, chaque comptable disposant d'une gestion autonome de son compte bancaire. Près de 500 comptes ont été recensés durant

cette période, alimentés par les subventions de l'État. Ce système a montré des failles auxquelles il fallait remédier, notamment une accumulation des dépôts oisifs au détriment du Trésor, l'éviction des liquidités publiques dans le réseau du Trésor au profit des banques commerciales et la disparité des circonscriptions financières avec l'existence des zones dites riches, (Douala, Buéa, Nkongsamba) opposées aux zones pauvres (le reste des circonscriptions financières). Enfin, on a alors assisté à une accumulation des arriérés du fait du non respect des délais de paiement et à une dégradation de la signature Cameroun.

Depuis 2007

Le basculement du Trésor Public dans la réforme des systèmes de paiement en zone CEMAC avec la loi du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État marque le début de l'amélioration du cadre juridique, de la nomenclature budgétaire et du plan comptable sectoriel des

collectivités territoriales décentralisées suivi de la création du compte unique du Trésor au sein duquel existe un compte spécial décentralisation. Le compte unique du Trésor va permettre une centralisation de toute la trésorerie de l'État et la fermeture des divers comptes bancaires logés à la BEAC avec pour conséquence, une meilleure programmation des dépenses de l'État par une homogénéisation des délais de paiement autour de 3 mois au niveau national. Le passage effectif du Cameroun à la comptabilité patrimoniale depuis le premier janvier 2022 va permettre d'implémenter plusieurs réformes pour davantage permettre au système d'être plus efficace, toute chose qui exige discipline budgétaire, sincérité des prévisions budgétaires, instauration de la monétique au sein du Trésor Public, réduction des opérations en numéraire et généralisation des encaissements et des décaissements par banque, renforcement de la fonction trésorerie au sein du Ministère des Finances, modification et adaptation de la plateforme technique de la BEAC, mise en place de la fonction Trésor banquier par le système d'annonce, sms banking, relevé de compte, entre autres.



Gare routière de Nkoteng.
Avec les innovations introduites par la loi de finances 2022, les collectivités territoriales décentralisées disposent désormais d'un manuel de référence pour l'exécution de leurs budgets

«De 2013 à 2022, 2521 concours financiers d'un montant cumulé de 232 410 618 540 FCFA ont été accordés à l'ensemble des 360 Communes et 14 Communautés urbaines».

Philippe Camille AKOA, Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)

Les pouvoirs publics ont exprimé leur volonté d'accroître les ressources mises à la disposition des collectivités territoriales décentralisées. Quelle analyse faites-vous de cette évolution depuis 2013 ?

La décentralisation est au cœur de l'agenda politique du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, qui en parle depuis et qui souhaite que cette politique publique soit le socle de L'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. L'évolution croissante des ressources mises à la disposition des Collectivités territoriales décentralisées en est une illustration. En effet, pour ne parler que des ressources publiques qui transitent par le FEICOM, le montant des Centimes Additionnels Communaux et autres Impôts Communaux soumis à péréquation est passé de 61 773 039 406 FCFA en 2013 à 86 171 223 778 FCFA en 2021, soit une hausse en valeur relative de 39,5%. La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) qui transite par notre institution quant à elle est passée de 5 milliards de FCFA à 90 milliards de FCFA en 2022. On peut également relever que cette volonté de l'Etat d'accroître les ressources des Collectivités est soutenue par un certain nombre de partenaires au développement. Ces partenaires qui ont compris la justesse de notre option de décentralisation, mettent de plus en plus les moyens pour le développement local. En effet, le FEICOM a reçu un important volume de financement d'un peu plus de 70 milliards de la Banque Africaine de développement (BAD), de la coopération financière allemande pour la mise en œuvre du Programme Décentralisation FEICOM Villes Moyennes (PDFVM), Programme de Développement Économique des Villes secondaires exposées à des Facteurs d'instabilité (PRODESV I et II) de 2005 à 2022. Enfin, les instances dirigeantes du FEICOM aussi ont compris la

nécessité d'arrimer la stratégie d'intervention de l'institution à cette nouvelle donne, en mettant sur pied une politique de soutien et d'appui aux Collectivités basée sur les projets générateurs de revenus pouvant impulser la croissance et l'emploi au niveau local. Donc, notre pays a cru en la décentralisation et au développement local qui est son pendant et a compris que la solution passe par une plus grande autonomie financière des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Comment se présente la santé des finances publiques locales au Cameroun au regard de toutes ces évolutions ?

Il faut signaler que ces réformes ont eu pour effet d'entraînement plus de clarté dans les sources de financement du développement local, une meilleure maîtrise des impôts et taxes prélevés au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées et une connaissance parfaite de la matière imposable.

S'agissant de la gestion de ces finances publiques locales, sans avoir la prétention de la maîtrise de l'ensemble de celles-ci, elle est aujourd'hui, du fait de ces réformes, davantage axée sur l'atteinte des objectifs de développement. Les Communes disposent désormais des Plans de Développement qui définissent leur vision et les moyens de réalisation des aspirations de nos concitoyens. Elles sont progressivement en train de s'engager dans la budgétisation par programmes. En termes d'impact perceptible, on peut citer une meilleure planification locale, une gestion transparente qui peut être lue sous le prisme de la production régulière des états financiers par nos Communes et Régions, une croissance exponentielle du produit des impôts locaux centralisé et redistribué par le FEICOM. Il y a lieu aussi de relever un meilleur déploiement

de notre organisme sur le terrain avec des moyens conséquents pour le financement des projets de développement et une plus grande satisfaction du citoyen. Ainsi, de 2013 à 2022, 2521 concours financiers d'un montant cumulé de 232 410 618 540 FCFA ont été accordés à l'ensemble des 360 Communes et 14 Communautés urbaines. Je voudrais dire que les réformes engagées par les pouvoirs publics portent aujourd'hui des fruits très perceptibles tant sur le plan de la gouvernance que sur la capacité des Collectivités et du FEICOM à apporter des réponses aux besoins de nos concitoyens. Je remercie le Ministère pour avoir associé notre institution dans ce vaste chantier.

Je tiens toutefois à préciser que la santé des finances publiques locales que j'évoque ici ne concerne principalement que la situation maîtrisée par le FEICOM, une partie des ressources financières des CTD étant en principe directement mise à leur disposition, par les départements ministériels dans le cadre de l'exercice des compétences transférées. Il y a aussi lieu de signaler que les collectivités collectent directement elles-mêmes une partie de la fiscalité transférée. En tout état de cause, il se dégage que la santé des finances publiques locales est en nette amélioration.

Avec le principe irréversible de l'unité des caisses ayant induit la mise en place du Compte Unique du Trésor, quelle appréciation portez-vous au rôle et à l'action de la DGTCFM dans la mobilisation et la mise à disposition des ressources aux CTD ?

La centralisation des ressources publiques dans le compte unique du Trésor est un des axes majeurs des réformes initiées par le Ministère des Finances à travers la Direction Générale du Trésor, de la Coopération

Financière et Monétaire (DGTCFM) dans le sillage de la mise en œuvre progressive de la Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'État, aujourd'hui abrogée. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette réforme importante, la DGTCFM a pour rôle de s'assurer que la totalité des liquidités encaissées est disponible pour exécuter les programmes de dépenses de l'État et de ses démembrements.

Grace à cette réforme, l'État a un contrôle effectif de l'ensemble de ses liquidités, une information complète et en temps utile sur ses avoirs liquides, etc. Mais en vérité, les démembrements de l'État que sont les collectivités Territoriales Décentralisées et les institutions comme le FEICOM ont vu en cette réforme une tentative de spoliation de ces entités de leurs ressources, qui compromet leur bon fonctionnement et qui retire aux ordonnateurs que nous sommes, nos attributions en matière d'exécution des dépenses. Aujourd'hui, le dialogue de gestion instauré par le Ministère des Finances a plutôt permis de dissiper ce malentendu. Notre institution qui est un acteur majeur du Compte Unique du Trésor apprécie à leur juste titre, les efforts qui sont faits par la DGTCFM dans le sens de la mise à disposition à temps des ressources pour le financement du développement local. Cependant, si je m'appuie sur les éléments objectifs issus des enquêtes de satisfaction clients menées par le FEICOM dans le cadre de son Système de Management qui exige d'écouter les clients, les Maires restent peu satisfaits de cette réforme, notamment à cause des lenteurs dans la mise à disposition des ressources. Ainsi, en 2018, seulement 7% étaient satisfaits de cette opération, contre 12% en 2022. Cette légère évolution de la mise à disposition des ressources montre que des améliorations restent nécessaires. Les montants sont certes plus importants du fait de la sécurisation, mais les délais de mise à disposition restent à améliorer.

Quelles sont les grandes mutations du Trésor qui vous ont marqué au cours de cette période et quelles sont vos suggestions de modernisation de cette administration pour l'avenir ?

Le FEICOM a été marqué par toutes les réformes visant à moderniser la DGTCFM et qui ont permis à cette administration de mieux déployer ses actions. Mais je souhaite en termes de propositions d'amélioration, d'insister sur les difficultés que rencontre notre institution dans l'exécution de son budget notamment la mise à disposition des ressources aux Communes dans le cadre des opérations de répartition des Impôts Communaux Soumis à Péréquation (ICSP) et du financement des projets communaux. La gestion du Compte Unique du Trésor pourrait continuer à s'améliorer dans le sens d'une mise à disposition à temps réel des informations comptables sur les ressources des Communes et du FEICOM. Par ailleurs, notre institution dont le soutien de la DGTCFM n'a jamais fait défaut, qui bénéficie des ressources affectées, voudrait que les exceptions prévues par l'article 65 de la loi sur le Régime Financier de l'État lui soient appliquées dans le cadre de la gestion du Compte Unique du Trésor.





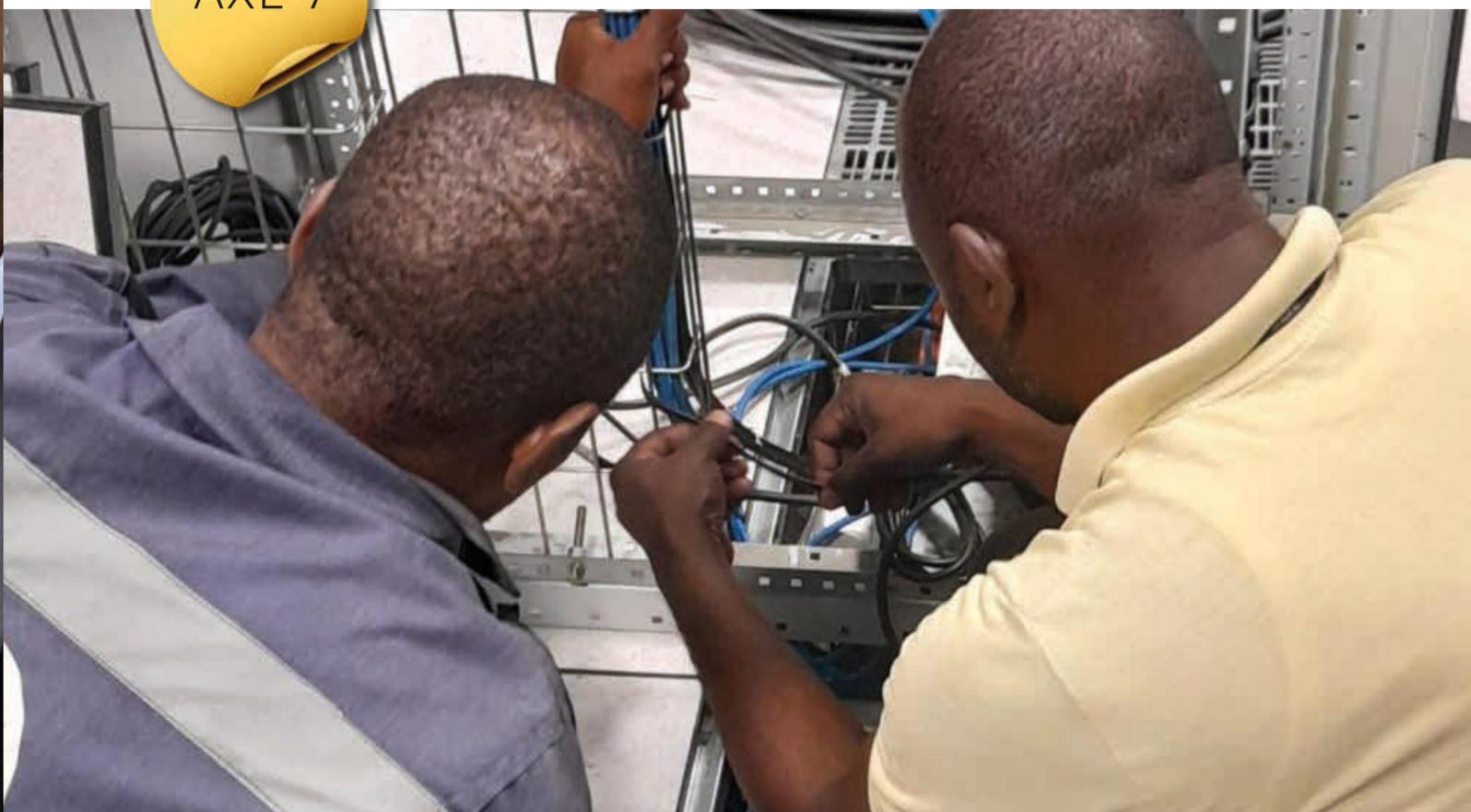
**L'Assurance Multirisque
Immeuble d'AXA répond
à tous vos besoins.**



DIGITALISATION ET DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

**Une plus grande maîtrise
des systèmes d'information**

AXE 7



La décennie a été marquée par une plus grande maîtrise de la coordination des activités informatiques pour mettre à la disposition des usagers et autres partenaires des solutions technologiques en conformité avec l'action du Trésor public.



Si la digitalisation des procédures m'était contée...

Cette opération commence bien avant le début des années 2000 avec pour point d'ancrage, la réforme de la comptabilité publique au Cameroun en 1997. Elle vise la facilitation du traitement des données et l'interopérabilité du traitement des dossiers pour une meilleure traçabilité et un facile accès à l'information comptable.

Le Cameroun dispose d'un service du Trésor dès son indépendance en 1960, scindé en deux structures parallèles, les services du Trésor du Cameroun oriental et les services du Trésor du Cameroun occidental. En 1972, les deux systèmes sont harmonisés avec l'avènement de l'État unitaire. Dans les années 1980, le Trésor occupe déjà une place centrale dans la définition de la mise en œuvre de la politique monétaire et la gestion de la trésorerie de l'État.

Le souci d'amélioration du système de l'information comptable de l'État introduit peu à peu le processus de digitalisation des procédures avec la réforme de la comptabilité publique au Cameroun en 1997, pour sortir d'une comptabilité manuelle à la tenue limitée et douteuse.

Un décret du 30 juin 2003 portant organisation du ministère des Finances et du Budget met en place de nouvelles structures à la Direction du Trésor, en l'occurrence l'Agence Centrale du Trésor et la Division de la Trésorerie. En

2005, l'ancienne Direction du Trésor devient la Direction Générale du Trésor par un décret du 15 août portant organisation du ministère de l'Economie et des Finances.

Il est alors confié à cette nouvelle Direction Générale un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière, monétaire, comptable et de gestion de la trésorerie avec une forte propension à la digitalisation des procédures pour un meilleur contrôle des opérations comptables.

Dès 2007, des applications pour accompagner la digitalisation voient le jour, notamment SYSTAC, SYGMA, CADRE, PATRIOT, GED et bien d'autres applications pour permettre l'automatisation des virements bancaires, au regard des nombreuses failles relevées dans l'ancien système.

Le décret n° 2008/265 du 8 novembre 2008 portant organisation du ministère des Finances marque l'avènement de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire qui consacre dès lors

la dynamique orientée vers une digitalisation des procédures comptables pour l'ensemble des métiers du réseau Trésor. Ce paradigme nouveau marque le point de départ de l'implémentation des méthodes de traitement des opérations comptables orientées vers une facile manipulation des données et un accent accru sur la bonne tenue des comptes de l'État avec la consécration des notions de partie double et de convention d'écriture pour l'implémentation de la comptabilité patrimoniale. La digitalisation des procédures métiers, nécessaire à la nouvelle donne, apparaît comme un ensemble de méthodes de traitement des opérations comptables en vue d'une manipulation des données plus facile pour une interopérabilité des dossiers relevant des différents métiers comptables et de la gestion de la trésorerie.

La volonté de l'État de sécuriser davantage ses ressources financières conduit à la mise en place d'autres projets comme le Comptage physique des personnels de l'État (Coppe) et un nouveau système de paiement des salaires qui devient individualisé. Le nombre de postes comptables centralisateurs a été décuplé pour désengorger la Paierie Générale du Trésor et rapprocher les ordonnateurs de leurs comptables dédiés afin de fluidifier le service public.

Avec l'opérationnalisation de la Division informatique et la nomination des personnels en 2016 à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, l'informatique joue désormais un rôle central dans la performance et l'amélioration de la qualité de la tenue des comptes de l'État. L'interconnexion entre postes comptables centralisateurs et autres métiers est une réalité et un site web dynamique (www.dgtcfm.cm), ouvert 24h/24, permet à l'utilisateur de suivre l'évolution du traitement de son paiement. Le nouveau régime comptable de 2022 est déjà en place pour l'accompagnement de l'opérationnalisation de la comptabilité patrimoniale, plus exigeante en matière d'interconnexion et de fluidité de l'information comptable.

PRÉCIS



Des applications pour optimiser la tenue de la comptabilité de l'État

- **GED** (Gestion électronique des documents) mise sur pied en 2021, permet d'assurer la traçabilité des dossiers depuis leur entrée jusqu'à leur sortie de la DGTCFM. Active à l'inspection des services, elle doit être étendue à l'ensemble du réseau comptable.

- **SYGESCA** (Système de gestion des correspondances administratives) facilite la numérisation et l'archivage des documents importants émis ou produits par les services du ministère des Finances.

- **CADRE** (Comptabilité auxiliaire des dépenses et recettes de l'État) vient régler la situation des bons de caisse fictifs, complétant PATRIOT pour la production d'une information comptable exhaustive et suffisamment détaillée

PATRIOT (Programme appliqué au traitement informatique des opérations du Trésor) contribue à la production automatique des états de synthèse tels que la balance des comptes sur la base des informations générées par CADRE. Il permet un meilleur suivi des opérations exécutées en comptabilité générale.

- **SYSTAC** (Système de télécompensation en Afrique centrale) assure la compensation des opérations bancaires (chèques et virements) entre les postes comptables du Trésor et les

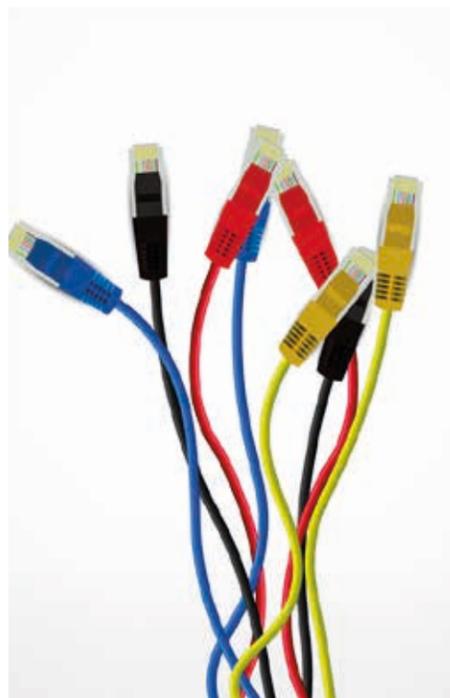
autres établissements financiers, notamment celles dont le montant est inférieur ou égal à 100 millions de F Cfa et ne présentant pas un caractère urgent. Il permet une automatisation des opérations de virement vers le compte unique du Trésor logé à la Beac. Les délais d'encaissement sont fortement réduits et matérialisés. Il permet également une comptabilisation en amont des bons de caisses pour des salaires non logés dans des comptes bancaires. Toute chose qui satisfait l'administration et le prestataire. Le prestataire y voit une traçabilité certaine, ce qui renforce sa confiance. L'administration quant à elle dispose en temps réel des données financières sur le compte.

SYGMA (Système des gros montants automatisés) assure la compensation des opérations bancaires entre la direction du Trésor et les autres établissements financiers des autres zones monétaires (hors Cemac), des règlements en urgence et des opérations d'un montant supérieur à 100 millions de F Cfa.

- **CEREBRO** est une application mise en service en 2011 pour faciliter le transport et l'échange de données budgétaires et comptables entre l'ACCT et les circonscriptions financières dans les deux sens, et entre les circonscriptions financières entre elles.

Interconnexion des postes comptables : un pas décisif franchi

Suite aux orientations des pouvoirs publics dirigées vers la digitalisation des procédures, le Trésor Public a inscrit cette mesure publique forte au cœur de son projet.



L'accès à l'économie de marché impose à la comptabilité publique un arrimage aux techniques nouvelles qui facilitent une maîtrise de toute l'information comptable. L'atteinte de cet objectif passe absolument par un maillage informatique complet de l'ensemble du réseau. Ce qui constitue à n'en point douter l'une des clés de la performance.

La loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'État pose les fondements d'une gestion publique orientée vers les résultats, contrairement à la logique d'une gestion axée sur les moyens comme ce fut le cas avec l'ordonnance de 1962. Depuis la loi de 2007 sus-citée, l'État a prévu des phases successives de 5 ans pour la modernisation progressive de son système financier, pour un coût total de 53 milliards de F Cfa. Cette réforme introduit des notions de gestion résolument modernes à travers des concepts de programmes d'objectifs et d'indicateurs de performance.

Au cœur de cette modernisation, se trouvent des actions de réformes au rang desquelles figurent en bonne place les systèmes informatiques, pour une interconnexion complète du système informatique et comptable du pays. Il s'agit en fait d'un système informatique intégré de gestion des finances publiques mis à la disposition des décideurs et des gestionnaires du secteur public qui leur fournit en temps réel des éléments nécessaires à la prise de décisions dans les meilleurs délais et subsidiairement, à améliorer la gestion des finances publiques par un meilleur pilotage et une élaboration sortie en temps réel des états financiers. Ce système permettra de regrouper au maximum les ressources informatiques et de sécuriser les systèmes d'informations. Ce système intègre toutes les dimensions de

la gestion des finances publiques ; l'objectif recherché étant une meilleure mutualisation des ressources.

Pour cela, il doit être organisé de manière à ce qu'une donnée ne doive être saisie qu'une seule fois et puisse être suivie d'une unité administrative à une autre. Les modules budgétaires et comptables doivent dans ce cas avoir une base de données commune pour pouvoir bien assurer le suivi d'une opération et toutes les références de cette nature d'opération de la phase d'engagement à celle du paiement.

Le ministère des Finances dispose donc déjà de son schéma directeur informatique. Il reste à parfaire les modalités de sa mise en œuvre. Concrètement, il se compose de 40 réseaux locaux (LAN) dont l'ACCT, la Paierie Générale du Trésor, les 17 Paieries ministérielles, les 13 Trésoreries Générales et 08 recettes de finances. L'autre composante étant le vaste réseau SYSTAC/SYGMA qui assure l'interconnexion de près de 70 unités opérationnelles, comprenant l'ACCT, la Paierie Générale du Trésor, les Paieries

ministérielles, les Trésoreries Générales, les recettes des impôts et les recettes des douanes. Ce dispositif demeure sous la surveillance d'un outil de monitoring centralisé (PRTG) permettant de visualiser l'état général du réseau en temps réel et d'anticiper certaines interventions en son sein.

Dans la réalité, le système informatique financier et comptable est quelque peu désuet. Le parc intégré de gestion doit être amélioré, dans la mesure où les échanges se font à travers des liaisons manuelles ; les outils employés datant de plus de 30 ans. Une situation qui a pour conséquence une production tardive de l'information financière, la lenteur et le manque de fiabilité des états financiers relatifs à l'exécution du budget.

Il apparaît donc aujourd'hui urgent d'opérer une mutation et le processus est déjà engagé. Les applications informatiques du ministère des Finances sont déjà déployées dans les services compétents. Les principaux sites douaniers, à savoir la plupart les ports et autres aéroports du pays, sont connectés au système informatique du ministère des Finances. Dans ce sillage, il est opportun de mettre en relief la réalité selon laquelle la balance du Trésor est centralisée de manière automatique.

Le développement de l'intranet n'est pas en reste pour optimiser l'interconnexion entre tous les pôles du système informatique financier. L'engagement de l'État à améliorer l'informatisation de l'ensemble du système financier et comptable ne fait l'ombre d'aucun doute au regard de tous les efforts consentis, même si beaucoup reste à faire.

En dépit des efforts réalisés, il reste encore plusieurs dizaines de perceptions à informatiser. Autres défis et non des moindres, l'extension des réseaux locaux dans 36 recettes de finances, l'arrimage de l'ensemble des postes comptables du Trésor au réseau interconnecté dans la perspective de la migration du système informatique vers les applications web.

298 postes comptables informatisés en une décennie

On dénombrait à peine une douzaine de postes en 2011. Il s'agit de l'un des chantiers majeurs dans le processus de dématérialisation des procédures vers la comptabilité patrimoniale avec pour corollaire, la sécurité et l'efficacité dans la tenue de l'ensemble du réseau des postes comptables du Trésor.

On dénombrait à peine une douzaine de postes en 2011. Il s'agit de l'un des chantiers majeurs dans le processus de dématérialisation des procédures vers la comptabilité patrimoniale avec pour corollaire, la sécurité et l'efficacité dans la tenue de la comptabilité sur l'ensemble du réseau des postes comptables du Trésor.

Informatiser un poste comptable consiste à équiper un terminal des natures de recettes et des dépenses de l'État ou de toute autre entité publique dans un matériel informatique suffisant et d'y affecter des applications capables de faciliter la mise à disposition de l'information comptable en temps réel, assurer la sécurité des données, la cohérence des données, une mémoire convenable, en même temps que la rapidité dans l'échange des données.

Ce processus a été rendu possible du fait de l'accroissement exponentiel du volume des opérations comptables et de l'urgence d'avoir toujours une maîtrise de l'information comptable. À date, le pays dénombre plus de 300 postes comptables informatisés. Un effort important de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) a permis un maillage informatique spatial important qui s'est arrimé à la déconcentration tous azimuts des postes comptables de l'ensemble du réseau. Dans le même temps, cette informatisation aura permis le déploiement de nombreuses applications, en même temps qu'elle aura permis de rendre les postes comptables opérationnels. Des applications comme SYSTAC/SYGMA, PATRIOT et CEREBRO, qui permettent de consulter les bons de caisse en ligne et de contrôler les échanges entre les postes comptables centralisateurs et les autres, ont connu un essor considérable. Afin de faciliter le passage d'un budget des moyens au budget programme devenu la norme, d'autres applications ont été développées pour la comptabilité des Collectivités Territoriales Décentralisées, à l'instar du logiciel SIMBA, et celle des Établissements Publics Administratifs,

notamment le logiciel GIDOCEP. L'autre grand chantier de cette remarquable innovation est la formation ou mieux le renforcement des capacités des personnels affectés à ces postes comptables connectés mais également, la maintenance de ces installations. Des séminaires de renforcement

des capacités à cette fin ont déjà débuté pour plus d'efficacité et de sécurité dans la tenue des postes comptables de l'ensemble du réseau du Trésor.

PRÉCIS

Automatisation de la gestion des comptes de l'État

Place à Patrimony !

L'application de traitement des opérations comptables de l'État PATRIMONY est mise en place au tout début de l'exercice budgétaire 2022, pour pallier les insuffisances de CADRE et PATRIOT, en vue d'une plus grande transparence dans la gestion des comptes publics. Fait remarquable, la période de l'avènement de PATRIMONY coïncide avec le basculement du Cameroun en comptabilité patrimoniale. L'évolution de la comptabilité publique au Cameroun nous renseigne que l'ensemble des opérations comptables de l'État étaient gérées au départ de façon manuelle.

Une situation qui s'est avérée très inconfortable à la longue au regard des dysfonctionnements engendrés dans la tenue des opérations comptables au quotidien avec des conséquences désastreuses comme la circulation des faux bons de caisses entre autres. C'est alors que seront mises en place les applications CADRE et PATRIOT en 2007, dans la foulée de la réforme comptable pour plus de visibilité. L'application CADRE permettait d'effectuer les opérations de comptabilité auxiliaire tandis que PATRIOT permettait la consolidation de ces opérations au niveau informatique. Mais très vite des

difficultés ont commencé à se faire jour, entre CADRE et PATRIOT, et l'ensemble du système a présenté des limites. On en veut pour exemple que les déversements des opérations de CADRE vers PATRIOT pour consolidation, qui en principe devraient être automatiques, commençaient à être manuels du fait de ces dysfonctionnements notamment l'incohérence entre les données comptables. Une situation qui a engendré des déphasages dans le système de la comptabilité auxiliaire. Du fait de la défaillance de l'automatisation du système, les opérations de balance ont été perturbées donnant lieu à la circulation de la mauvaise information comptable. L'avènement de PATRIMONY vient automatiser l'ensemble de la tenue de la comptabilité publique. Les écritures de la chaîne des dépenses et des recettes sont automatiquement saisies et les informations transmises automatiquement à tous les acteurs de la chaîne du traitement de l'information comptable. C'est le cas par exemple des états des opérations transférées, des bons de commande, et plusieurs autres opérations comptables où on manipule de moins en moins les imputations ou les données comptables. Même si des bugs peuvent survenir, ils sont en général très vite résolus.



“Votre tranquillité d'esprit commence avec

des pièces d'origine”

John Dumelo



«Notre rôle est de concevoir et d'implémenter des solutions technologiques innovantes»

Quelle est aujourd'hui la place de la Division Informatique dans la vaste réforme en cours à la DGTCFM ?

Il faut savoir et c'est très important, la Division informatique est l'unité support en charge de l'exploitation et de la gestion du système d'information au sein de la DGTCFM. De manière spécifique, la Division informatique assure l'administration, la maintenance du système informatique dédié à l'automatisation de l'exécution du budget de l'Etat en recettes et en dépenses. Notre déploiement s'inscrit en droite ligne des six directives CEMAC entièrement internalisées au Cameroun, pour l'atteinte des objectifs de performance, d'efficacité et de transparence dans le système de gestion des Finances Publiques du Cameroun.

Quelles sont les tâches au quotidien de la Division Informatique pour rendre effective cette réforme ?

La Division informatique doit faire l'alignement stratégique, c'est-à-dire, qu'en plus des activités quotidiennes, elle doit anticiper sur les besoins issus des axes stratégiques formulés par la Direction de la Comptabilité Publique. Il faut le souligner à grands traits, la Direction de la Comptabilité Publique est l'instance stratégique en matière d'élaboration, de la mise en œuvre et de suivi des réformes sous la supervision du Directeur Général. Bien entendu que d'autres Directions interviennent également. Et la tâche précise de la Division informatique se traduit par l'automatisation des nouvelles procédures issues des nouveaux paradigmes métiers et qui devraient aboutir aux nouvelles fonctionnalités et/ou à la migration des systèmes informatiques. En l'espèce, la nouvelle application PATRIMONY doit par exemple migrer vers une application Web pour mieux centraliser le traitement issu de tout le réseau Trésor ainsi que la consolidation au niveau des deux paliers que sont, palier 1 PS (paierie spécialisée), TG (Trésorerie Générale),



DAMA WADILI

Chef de la Division Informatique

PGT (Paierie Générale du Trésor) et palier 2 ACCT (Agence Comptable du Trésor). En outre, l'architecture de PATRIMONY doit permettre l'interaction avec d'autres applications ainsi que l'hébergement des données issues des divers traitements comptables utiles aux fonctionnalités des autres systèmes. Une nécessité dans la mesure où dans le cadre des réformes, il faudra interfacer avec la Douane et les Impôts pour consommer les titres émis et transmettre les informations comptables à ces administrations d'assiette. PATRIMONY est aujourd'hui incontournable dans la mesure où cette application constitue un véritable outil d'aide à la décision et de facilité des systèmes d'annonce dans la mesure où il permet d'assurer la production des reporting. La bonne gestion de PATRIMONY va en outre permettre de continuer à couvrir le périmètre prescrit par la réforme comptable notamment dans les domaines de la finalisation de la comptabilisation en droits constatés, en comptabilité patrimoniale, des opérations de fin d'exercice et bien d'autres encore. Je vais sortir par là pour ce qui est de cette préoccupation, il ne faut pas oublier la prise en compte de l'actuel système en cours de développement dédié à la restauration du compte unique du Trésor qui rentre dans sa phase de concrétisation avec l'élargissement de

son périmètre par la mise en place de la solution AMS/X dans le système d'information du Trésor, en cours d'implémentation depuis le 17 octobre 2022.

Qu'en est-il du management des systèmes d'information et du renforcement des capacités de la ressource humaine au sein de la Division Informatique ?

Du point de vue du management des systèmes d'information, il y a lieu d'arrimer les procédures et processus informatiques aux normes par leur certification notamment le COBIT 2019. Cette certification des process permettra d'auditer facilement nos systèmes d'information. L'arrimage à ces nouveaux paradigmes doit être accompagné d'un nouveau paradigme technocratique et d'une nouvelle gestion des ressources humaines.

Ce qui nous permet justement de parler de la ressource humaine de la Division Informatique, pour dire que nous avons un personnel informatique qu'il faudra former afin de rendre l'information transparente pour homogénéiser les compétences et impliquer toutes les ressources aux différentes activités. Toute chose qui pourrait garantir la continuité du service public à laquelle la hiérarchie attache le plus grand prix.



The Fuel Price Structure

(WHITE OILS) - APRIL 2023

SUPER : 730 FCFA/L

GASOIL : 720 FCFA/L

KEROSENE : 350 FCFA/L

PERSONNEL

Effacité et efficacité dans la gestion des ressources



AXE 8

Perfectionnement de la ressource humaine, gestion efficace des financements, amélioration du cadre de travail et consolidation de la solidarité pour un rendement optimal.

Situation des ressources humaines disponibles à la DGTCFM

Pour assurer la mise en œuvre des mutations qui se sont opérées, la DGTCFM a misé sur la qualité de la ressource humaine. Le profil des agents de l'administration du Trésor est hétéroclite, composé de personnels fonctionnaires et de personnels non fonctionnaires issus de toutes les catégories. Les tableaux ci-contre présentent la situation des ressources humaines de la DGTCFM.

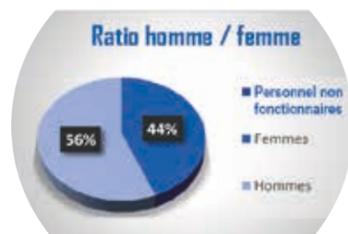
I- CORPS DU TRÉSOR

GRADE	Effectif par genre		TOTAL
	Féminin	Masculin	
Inspecteur principal du Trésor	39	131	170
Inspecteur du Trésor	223	260	483
Contrôleur principal du Trésor	100	123	223
Contrôleur du Trésor	122	131	253
Contrôleur adjoint du Trésor	221	177	398
Commis du Trésor	117	119	236
Sous-total Corps du Trésor	822	941	1 763

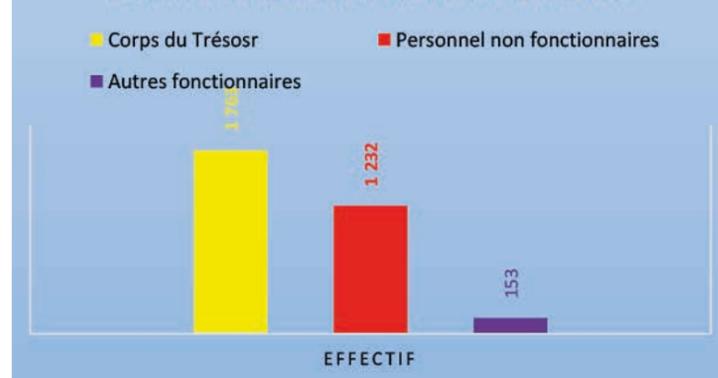


II- PERSONNEL NON FONCTIONNAIRE

GRADE	Effectif par genre		TOTAL
	Féminin	Masculin	
Cadre contractuel d'administration	151	198	349
Contractuel d'administration	296	380	676
Agent décisionnaire	95	112	207
Sous-total non fonctionnaires	542	690	1 232

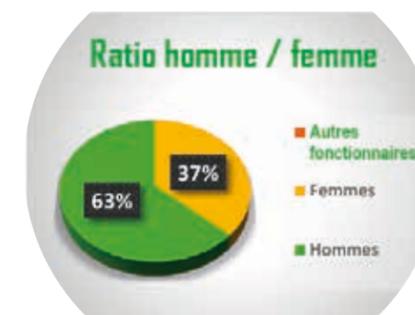


RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE



III- AUTRES FONCTIONNAIRES

GRADE	Effectif par genre		TOTAL
	Féminin	Masculin	
Inspecteur principal de la comptabilité matières	1	3	4
Administrateur civil principal		1	1
Administrateur civil	11	20	31
Administrateur de la Documentation	1	1	2
Administrateur du Travail et de la Prévoyance sociale	1		1
Inspecteur de la comptabilité matières	2	3	5
PLEG	2	11	13
PCEG	2	2	4
Secrétaire d'administration principal	2	2	4
Inspecteur prix, poids et mesure	4	4	8
Ingénieur des travaux d'agriculture	1		1
Ingénieur des travaux statistiques	3	6	9
Tech. des Télécommunications	1		1
Ingénieur statisticien économiste	2	12	14
Ingénieur informaticien		1	1
Ingénieur des Postes et Télécommunications	1	1	2
Contrôleur principal des impôts		3	3
Programmeur	1	3	4
Contrôleur principal de la documentation	1	1	2
Contrôleur principal de la comptabilité matières	1	1	2
Instituteur d'enseignement général	4	4	8
Secrétaire d'administration	3	1	4
Analyste et programmeur	1	10	11
Contrôleur adjoint de la comptabilité matières	1		1
Contrôleur de la comptabilité matières	2	3	5
Contrôleur adjoint Prix, poids et mesure		2	2
Contrôleur adjoint de la comptabilité matières	1	1	2
Adjoints d'administration	4	1	5
Commis d'administration	3		3
Sous-total autres fonctionnaires	56	97	153



Digitalisation de la gestion du personnel au sein de la DGTCFM

Dans le cadre de la maîtrise des effectifs, des postes de travail, des compétences, des besoins, des disponibilités et de la productivité du personnel ainsi que de l'accès aux informations précises et complètes en temps réel concernant un personnel donné, un ensemble de personnel ou un poste de travail, le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) a autorisé la mise sur pied d'une solution intelligente et numérique. Elle servira non seulement d'outils de gestion de la ressource humaine, mais aussi et surtout de support d'aide à la décision dans la gestion des postes de travail et du personnel de sa direction générale. L'objet de ces besoins

a donc fait naître le projet ADMINEEX (SYGEPE) entendez par-là un Système de Gestion du Personnel.

Créée en 2017, l'application a connu plusieurs évolutions et mises à jour, notamment en 2018 où un module de référentiel de codification des postes de travail (job description) a été intégré au noyau du système.

Dans cette même logique, la Direction des Affaires Générales, en charge de la gestion du personnel, a opté pour l'intégration d'un autre module à savoir celui dédié au suivi et à l'évolution des sanctions disciplinaires et judiciaires d'une part, et d'autre part aux récompenses.

Depuis décembre 2022, l'intégration d'un module de gestion numérique des

dossiers physiques du personnel est en cours, pour faciliter les recherches des actes de carrières desdits personnels pour répondre aux difficultés suivantes :

- Les conditions précaires de conservation de ces dossiers, entraînent parfois la détérioration des fichiers physiques avec pour conséquences la perte d'informations;

- L'accès difficile à des actes de carrières ou autres documents importants pour un personnel, ce qui occasionne les pertes de temps dans la recherche d'informations ou du traitement des projets de redéploiement ou de nomination du personnel de la DGTCFM ;

- Le partage difficile de l'information sur le personnel.

Gestion du personnel: des postes de travail identifiés et codifiés

Pour répondre aux enjeux de performance dans l'administration et s'arrimer aux normes de bonne gouvernance, la DGTCFM a entrepris de moderniser la gestion de ses ressources humaines, avec pour objectif final l'épanouissement de son personnel et la satisfaction des usagers.

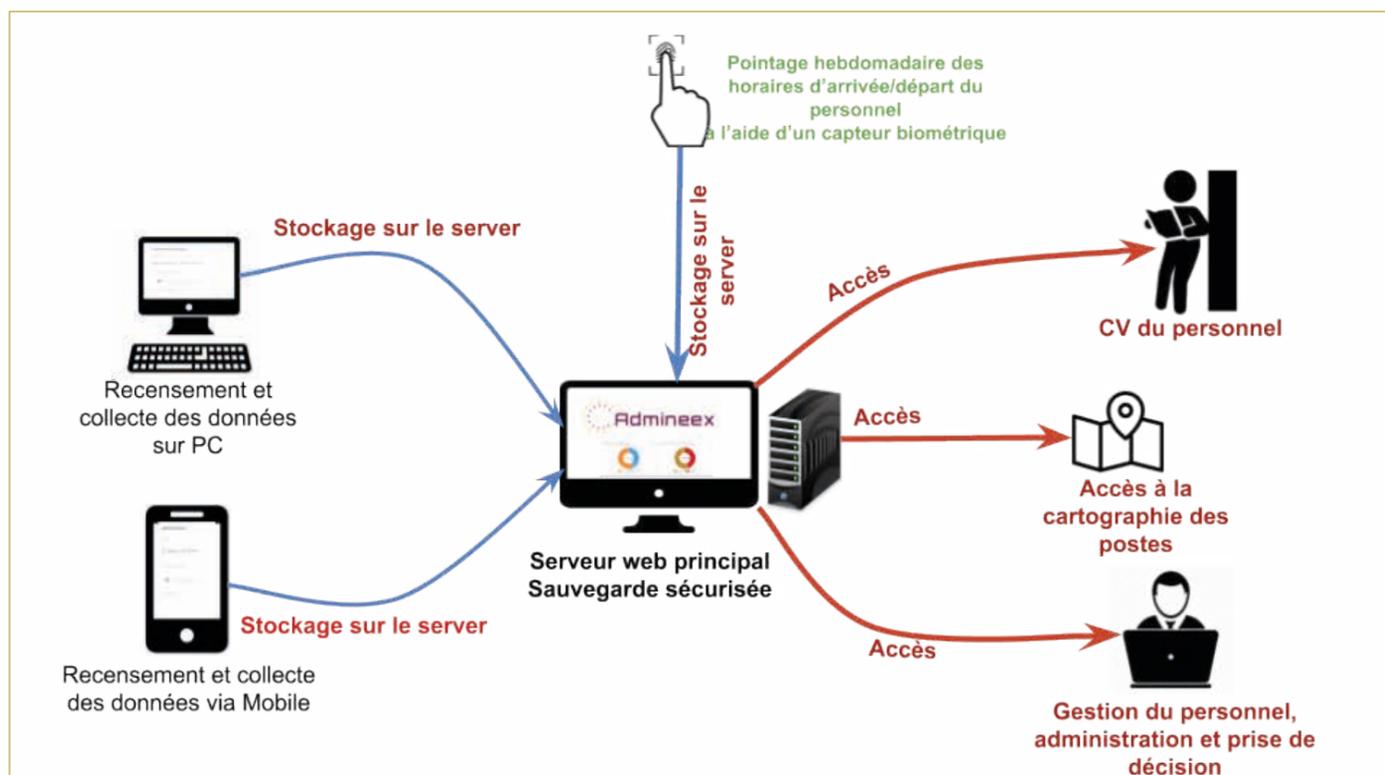
La Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire (DGTCFM) a effectué en 2016 un recensement du personnel dans tous ses services centraux et déconcentrés, à l'effet de faire de la gestion de ses ressources humaines un gage d'efficacité, de performance et de compétitivité. Cela faisait suite au constat selon lequel plusieurs personnels sur les 1077 recensés, ayant abandonné leurs postes de travail, continuaient de percevoir indûment des salaires et avantages y afférents. Il a été relevé en outre une inadéquation dans la

mobilité du personnel entre les besoins réels et les effectifs déployés. Les besoins en renforcement de capacités dans les métiers spécifiques n'étaient pas clairement identifiés, ni planifiés.

Depuis 2019, un projet de modernisation de la gestion informatisée du personnel est implémenté, visant l'identification et la codification des postes de travail pour palier ces manquements. L'initiative menée avec succès par un groupe de travail mis sur pied par le Directeur général du Trésor, de la Coopération financière et monétaire, Sylvester Moh Tangongho, a permis la mise

en place d'un plan stratégique de gestion des ressources humaines axé sur la valorisation et le renforcement des capacités du personnel de la DGTCFM, par une identification et une codification des différents postes de travail.

Il en découlera de ce groupe de travail : l'identification de l'ensemble des postes de travail de chaque structure de la DGTCFM, l'inventaire des activités et tâches liées à chaque poste de travail, l'affectation des profils et compétences requises pour chaque poste de travail ; la création d'une matrice de codification de poste de travail et, enfin, la création de l'application dénommée Système de gestion du personnel de la DGTCFM (SYGEPE), ayant des fonctionnalités qui répondent aux besoins modernes de gestion des ressources humaines.

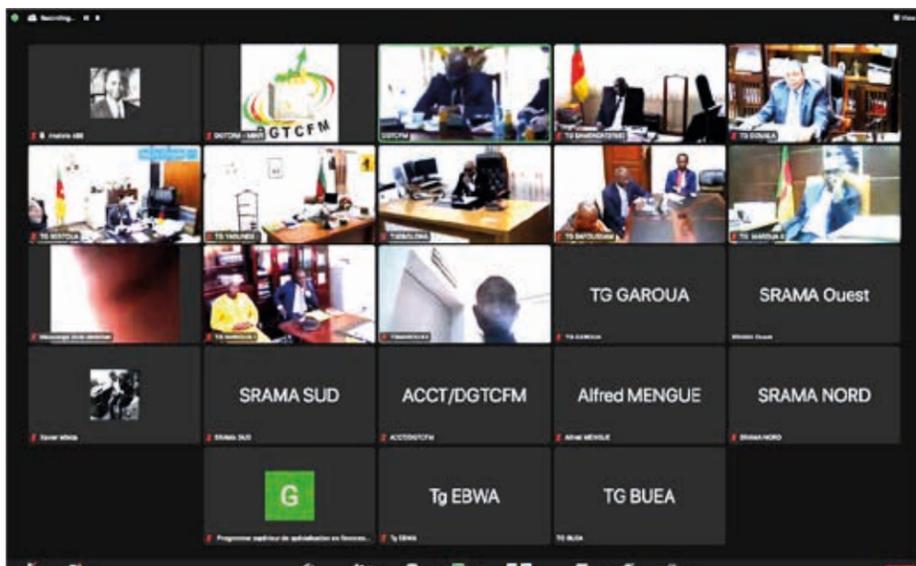


L'administration du Trésor à l'ère du télétravail

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication s'est généralisée dans le fonctionnement quotidien de l'administration du Trésor afin de faciliter le travail à distance, au moment où l'ensemble des réformes engagées sont en train d'être mises en œuvre. Toute chose qui a largement contribué à l'avènement du télétravail.

Au départ, l'utilisation des gadgets des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour faciliter le travail à distance au sein de la DGTCFM a été imposée par la pandémie du Covid-19 du fait de l'urgence de la distanciation sociale prescrite par le Gouvernement en

grande partie. Aujourd'hui, la pandémie de Covid-19 passée, ce sont les nécessités de service encore plus relevées qui imposent le travail à distance. Le vaste réseau de l'administration du Trésor a besoin de communiquer pour plus d'efficacité et pour une meilleure circulation de l'information. Toutes les Trésoreries Générales des 10 régions du pays sont désormais interconnectées et peuvent tenir des visioconférences, des réunions de travail entre elles en temps réel et à tout moment, selon que l'exige le service. Des comptes WhatsApp professionnels sécurisés ont été créés pour l'administration et les participants aux réunions à distance, des licences Zoom Professionnelles ont été acquises ainsi que des adresses mails professionnelles. un espace cloud pour la sauvegarde des données en ligne a également été acquis, et des experts ont été recrutés pour la formation des points focaux de la gestion de ces dispositifs dans les 13 Trésoreries Générales que compte l'ensemble du réseau. Les Trésoreries générales ont donc vu les équipements de leurs salles de réunions réajustés avec des écrans tv 55" et des ordinateurs adaptés avec cartes graphiques intégrées ainsi que des hauts parleurs pour ne citer que cela. Les salles 409 et 215 de la DGTCFM sont dotées des équipements derniers cris pour recevoir des visioconférences à travers le monde. Tous ces efforts du top management conduits par le Directeur Général en personne ont eu un impact considérable sur l'accroissement de l'efficacité au sein de la DGTCFM. Le travail est beaucoup plus planifié et la programmation des tâches à distance est rentrée dans les habitudes des personnels du Trésor. Le télétravail plus qu'un phénomène de mode est devenu une nécessité de service. De Garoua à Nkongsamba ou de Buea à Bertoua et Yaoundé en passant par les autres villes, les personnels du Trésor peuvent échanger en toute quiétude. Un avantage considérable pour les personnels à mobilité réduite qui n'auront pas toujours à se déplacer pour assister aux séances de travail d'où leur meilleure intégration professionnelle.



Les activités de formation initiale diplômante concernent la formation de niveau Master en Finances Publiques. Depuis sa mise en place, 10 cohortes ont déjà été enrôlées au sein du PSSFP pour un total de 1 785 auditeurs.

603 diplômés de Master en Finances Publiques en 10 ans !

Outil de renforcement des capacités, le Programme supérieur de spécialisation en finances publiques (PSSFP) en est à sa quatrième cuvée.

Le PSSFP, une initiative du Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire qui a mis en place un groupe de travail devenu par la suite équipe de projet pour la création d'un Institut des Finances Publiques. Le 09 octobre 2013, le Ministre des Finances procédait à la signature d'une convention tripartite avec le MINESUP et l'UYII-SOA en vue de la création du PSSFP, première phase d'opérationnalisation en vue de la mise en place d'un Institut des Finances Publiques. Depuis sa création, le PSSFP intervient dans 03 segments à savoir :

- les activités de formation initiale
- les activités de formation continue
- les activités d'information, de recherche et d'appui conseil

Les activités de formation initiale diplômante concernent la formation de niveau Master en Finances Publiques. Depuis sa mise en place, 10 cohortes ont déjà été enrôlées au sein du PSSFP pour un total de 1 785 auditeurs. A ce jour, l'on compte 603 diplômés de Master en Finances Publiques sortis au rang desquels M. Patrice LUMUMBA DAG-DGTCFM, M. MESSANGA Elvis TPG-EBLOWA, l'Honorable TABOULI Célestin, M. OUMAROU OUSMANOU Président du Conseil Régional du Nord etc... Les activités de formations continues quant à elles, visent le renforcement des capacités des personnels financiers dans les administrations publiques et privées. Ce pan a connu un dynamisme particulier avec d'une part la formation de nombreuses administrations

dont le SENAT, l'ASSEMBLÉE NATIONALE, le FEICOM, la SRC, le MINDCAF, le MINMAP, le MINESEC, le MINEDUB, le CNLS, l'AUTORITE AERONAUTIQUE etc. D'autre part, la contractualisation du PSSFP en tant qu'opérateur de la formation en vue de l'accompagnement de la réforme comptable dans le cadre du PAGFI 2. Ainsi, entre 2020 et 2022, le PSSFP a formé 2 804 agents publics. Les activités d'information, de recherche et d'appui conseil visent elles à assurer et promouvoir la recherche dans le domaine des finances publiques et d'en disséminer les résultats. C'est ainsi que le PSSFP s'est déployé en RDC pour un accompagnement dans la mise en place du budget programme, au BURUNDI pour l'élaboration d'un référentiel comptable et bientôt en GUINEE EQUATORIALE pour un nouvel appui conseil. C'est donc cet Institut de formation qui trace son chemin et permet à la DGTCFM d'atteindre l'excellence en matière de renforcement des capacités des agents publics.



Optimisation des moyens généraux

Conscient de l'impact du cadre de travail dans la production des résultats, la DGTCFM s'est lancée dans son amélioration au niveau des postes de travail.

Le cadre de travail constitue l'élément essentiel quant à la production et à l'efficacité des prestations et des services dans les administrations. Dans le cas singulier de la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire (DGTCFM), les postes de travail décentralisés ont connu des améliorations conséquentes durant la dernière décennie, ce qui a eu un impact considérable sur la productivité de cette administration.

La réfection des bâtiments et l'acquisition des équipements participent de ce mouvement d'ensemble. En témoignent la trésorerie générale de Maroua II, les paieries spécialisées du ministère de la Forêt et de la Faune, du ministère de l'Eau et de l'Energie, ou encore de la rénovation des salles de machines de l'ensemble des postes de travail décentralisés pour rendre le traitement des données numériques et informatiques rapide sur l'ensemble du territoire.

Cette amélioration passe également par les divers encouragements au personnel tels que les primes ou l'instauration de « l'employé du mois ou de l'année », dans l'optique d'accroître la productivité au sein de ces postes de travail.

La réfection des bâtiments et l'acquisition des équipements participent de ce mouvement d'ensemble.



Émulation : des épis pour récompenser l'Excellence Comptable

Institué depuis plusieurs années par Monsieur le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, le prix de l'excellence comptable est l'occasion de primer les meilleures pratiques comptables et de booster le processus de fiabilisation et d'assainissement de la balance des comptes du Trésor qui demeure l'un des axes stratégiques de la DGTCFM.

Grâce à l'émulation qu'il suscite dans le réseau Trésor, le prix d'excellence comptable amène les Payeurs Spécialisés et les chefs des Circonscriptions Financières ainsi que leurs principaux collaborateurs à manifester un réel engagement dans l'atteinte de cette noble quête. En voulant se hisser à la première place, ils contribuent à améliorer de manière significative la qualité de la production comptable du réseau Trésor.

Le prix de l'excellence comptable est donc un cadre d'incitation et de saine concurrence entre les principaux acteurs de la production des situations requises de notre administration. Au fil des ans, il est observé un réel engouement et une implication forte et personnelle des chefs des Circonscriptions Financières et des Payeurs Spécialisés dans le suivi de leurs situations de synthèse et par conséquent de leur notation.

Les classements mensuels sont effectués à l'ACCT sur la base des critères validés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de production de l'information



comptable et budgétaire du réseau Trésor. Les classements annuels quant à eux sont issus de la compilation des classements mensuels et permettent ainsi de déterminer les premières CF et PS qui recevront le prix

d'excellence comptable, qui est accompagné d'une récompense financière. Le tableau ci-après présente les CF et PS qui ont occupé les premières places du prix d'excellence comptable de 2017 à 2021.

Pour les CF (Paierie Générale du Trésor et Trésoreries Générales)

EPI / ANNÉE	2021	2020	2019	2018	2017
Or (1er)	Nkongsamba	Nkongsamba	Ngaoundéré	Garoua	Ngaoundéré
Argent (2e)	Maroua 1	Garoua	Nkongsamba	Bamenda	Garoua
Bronze (3e)	Garoua	Maroua 1	Garoua	Ngaoundéré	Bamenda



Pour les paieries Spécialisées, leur classement a débuté en 2019

EPI / ANNÉE	2021	2020	2019
Or (1er)	MINDEF	MINADER	MINDEF
Argent (2e)	MINTP-MINDUH	MINDEF	MINADER
Bronze (3e)	MINREX-MINMAP	MINTP	MINSANTE





Session du Conseil d'Administration de la Mutuelle du Trésor en février 2023. Pour consolider son patrimoine et pérenniser ainsi ses activités, la MUTRESOR s'est engagée à diversifier ses actifs. Outre l'immeuble de la Solidarité, elle s'investit avec beaucoup de succès à la construction d'un complexe hôtelier.



A son actif, la Mutuelle des Personnels du Trésor a mis en place le Crédit Mutuel d'Investissement du Cameroun (Cremincam), établissement de microfinance de première catégorie dont l'opportunité et la pertinence de l'intervention en matière d'équipement et d'installation des adhérents ne sont plus à démontrer.

Solidarité : La MUTRÉSOR se déploie

La mutuelle des personnels du Trésor (MUTRESOR) voit le jour en 1997 avec l'ambition d'accorder sécurité à ses membres par l'entraide et la solidarité.

La Mutuelle des Personnels du Trésor (MUTRESOR) est une association de solidarité et d'entraide qui réunit l'ensemble des personnels de l'administration du Trésor et de leurs familles. Pionnière dans le créneau des mutuelles au Cameroun, elle est organisée autour d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Comité National de Gestion.

Jadis installée à la Trésorerie Générale de Yaoundé, elle a dû migrer à partir de 2011 dans son immeuble siège, « Immeuble de la Solidarité » sis au carrefour MESSA à Yaoundé.

Elle offre plusieurs produits à ses adhérents

à savoir, un dispositif efficace d'aide sociale (allocations de mariage, de naissance, de décès, primes de départ à la retraite). Chaque année, la MUTRESOR contracte une police d'assurance pour la couverture santé de ses adhérents.

Pour consolider son patrimoine et pérenniser ainsi ses activités, la MUTRESOR s'est engagée à diversifier ses actifs. Outre l'immeuble de la Solidarité, elle s'investit avec beaucoup de succès à la construction d'un complexe hôtelier.

A son actif, la Mutuelle des Personnels du Trésor a mis en place le Crédit Mutuel d'Investissement du Cameroun (Cremincam), établissement de microfinance de

première catégorie dont l'opportunité et la pertinence de l'intervention en matière d'équipement et d'installation des adhérents ne sont plus à démontrer.

La Mutuelle des Personnels du Trésor est également à l'origine de la mise en place du Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP), qui aujourd'hui est un institut de référence en matière de formation en finances publiques dans la sous-région Afrique Centrale.

D'autres facilités sont également mises à la disposition des mutualistes à savoir, une salle de sport ultra moderne, des outils de mobilité pour accompagner les mutualistes lors des événements heureux ou malheureux.



**Maquette projetée
du futur Hôtel
International CONCORDE**



LES CAHIERS DU TRÉSOR



FÉMINISATION DE L' ADMINISTRATION DU TRÉSOR

Les femmes tiennent LA DRAGÉE HAUTE

De plus en plus de femmes occupent des postes de responsabilités importants au sein de l'administration du Trésor. Fait remarquable, elles tiennent le bon bout et assument avec brio leurs fonctions. La ressource humaine au féminin a le vent en poupe au sein de notre administration. L'une des nominations les plus remarquées est celle de Dame Goni Madeleine épouse Wadefai au poste de Payeur Général du Trésor. D'autres femmes occupent des postes de responsabilité importants.

C'est le cas par exemple de Eyeffa Ekomo Sylvie, Directeur de la coopération financière et monétaire, de Madame Aboui Antoni Marie Jubilaire épouse Mendoua au poste de Directeur des assurances et d'autres femmes six au total, dans les paieries spécialisées nouvellement créées.

Les femmes constituent donc à n'en point douter, une ressource humaine capitale sur laquelle le Directeur Général du Trésor peut compter pour l'atteinte des objectifs fixés. Dynamiques, compétentes, serviables, respectueuses de la hiérarchie et de la déontologie, elles entendent bien faire parler leur savoir-faire. Entretien.

«Je suis, je reste et je demeure femme».

Mme Goni Madeleine épouse Wadefai, Payeuse Générale du Trésor.

Madame la PGT vous êtes la première femme à occuper un poste de comptable centralisateur au Cameroun. Un poste qui gère plus de 80% des dépenses de l'État. Quelles sont les sentiments qui vous animent ?

C'est vrai que la paierie générale gère 80% des dépenses publiques de l'État et moi en tant que Payeur je suis censée animer ces opérations. Un sentiment de fierté, de satisfaction et de reconnaissance et je ne peux que remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à ce que je puisse m'asseoir sur ce siège.

Pouvez-vous nous décrire le travail d'un Payeur Général au quotidien ? Avez-vous le sentiment d'apporter satisfaction aux sollicitations des usagers ?

Le travail d'un Payeur Général au quotidien est un travail de coordination. Coordination de toutes les activités qui s'y déroulent. Vous savez qu'en dehors de ses propres opérations, la paierie générale s'occupe également des opérations des postes comptables qui lui sont rattachés notamment la recette des impôts de la division des grandes entreprises. Et pour que ces postes comptables fonctionnent bien, il faut que le Payeur que je suis anime véritablement la paierie générale du Trésor. C'est ainsi qu'à la tête de chaque structure il y a des chefs de service mais qui au quotidien rendent compte de leur fonctionnement au Payeur Général que je suis et qui permet également de réorienter s'il y a des pans pour lesquels nous avons des défaillances, de réorienter afin de satisfaire les usagers qui sont nos premiers éléments de travail et également la hiérarchie. Il faut le relever avec emphase, la hiérarchie également attend beaucoup de nous. Si nous sommes là c'est pour satisfaire les usagers qui n'iront plus vers la hiérarchie. Donc je pense que nous animons la circonscription financière de la paierie générale en apportant la solution aux usagers qui sont les nôtres, et si nous n'avons

pas la solution, nous les orientons vers les structures les mieux adaptées.

Quelle est votre vision de la montée des femmes au sein de la DGTCFM ?

C'est vrai que depuis les dernières nominations ça s'est fait ressentir et d'ailleurs ça se ressent véritablement. Nous avons de plus en plus de femmes qui occupent des postes de responsabilité et ce qui me conforte c'est qu'elles prennent la main et donnent satisfaction aux exigences professionnelles.

Le Trésor n'a donc pas de souci à se faire. Le Trésor a plutôt avantage de continuer dans ce sens-là, à promouvoir plus de femmes pour que nous rayonnions davantage.

Madame le PGT, au-delà de vos énormes occupations au quotidien vous sentez toujours et pleinement femme ? Vous avez certainement des obligations en tant que femme.

Je suis, je reste et je demeure femme. Je ne changerai jamais pour rien au monde et surtout que c'est le rôle que Dieu a bien voulu me confier et que j'essaie de jouer à la perfection. D'ailleurs je suis une femme mariée et pour la petite histoire, les week-ends c'est moi même qui fais les repas de mes enfants. Si je ne le fais pas, mon fils s'en plaint et estime qu'il a fait toute une semaine sans rien manger.

Enfin Madame, on a envie de vous demander quel est le secret de votre réussite ?

Je crois que pour un comptable public il faut l'humilité; c'est à dire, considérer que le bien public n'est pas un bien personnel. Quand on est humble, et qu'on peut vivre avec le peu qu'on a, la tentation de mettre la main dans la caisse de l'État est réduite à sa stricte expression. Maintenant avec les collaborateurs, ce n'est pas parce qu'on est Payeur Général qu'on est plus intelligent ou plus sage. C'est des gens qui ont aussi des capacités qu'on doit valoriser. Maintenant vers la hiérarchie, quand la hiérarchie vous nomme, c'est qu'elle estime que vous avez quelque chose à apporter. Et si on peut apporter cette chose là à la hiérarchie, nous n'hésitons pas./.

Il faut le relever avec emphase, la hiérarchie également attend beaucoup de nous. Si nous sommes-là, c'est pour satisfaire les usagers qui n'iront plus vers la hiérarchie.

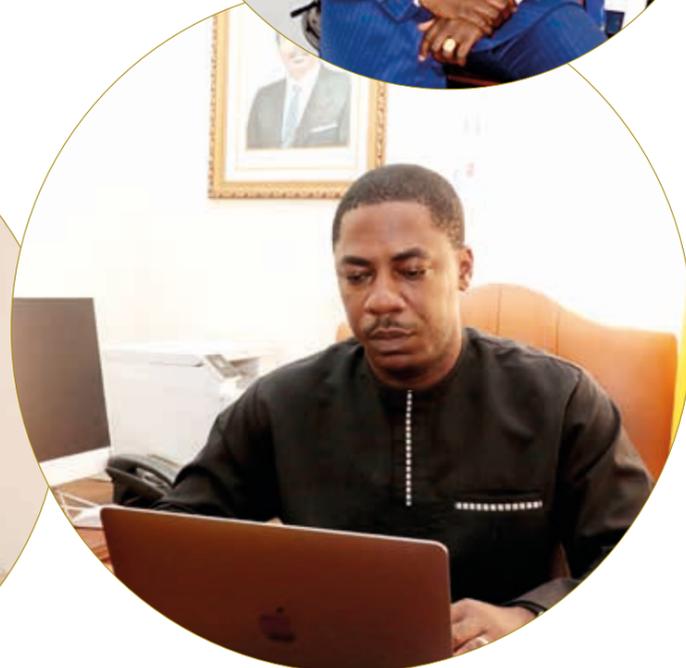


VISAGES DU TRÉSOR

RAJEUNISSEMENT DES POSTES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DU TRÉSOR

Transition générationnelle effective au sein de la DGTCFM

Ils sont de plus en plus nombreux, les jeunes qui occupent des postes de responsabilités importants au sein de l'administration du trésor et qui surtout se font remarquer par l'excellence de la qualité de leur travail qui ne manque pas de séduire le top management.



«La jeunesse a intérêt à se donner les moyens pour qu'on lui fasse confiance.»

Casimir MOTAZE, Trésorier Payeur Général de la Circonscription Financière de Yaoundé 2

Nommé à seulement 37 ans en 2020 au poste de Trésorier Payeur Général de la circonscription financière de Yaoundé 2, un poste comptable centralisateur, Casimir Motaze impressionne par le reflet de cette personnalité atypique qui allie dans un naturel déconcertant, humilité, rigueur, dynamisme, jeunesse et expérience, dans ses attitudes de chaque instant. L'inspecteur du Trésor diplômé de l'ENAM, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature n'est pas issu d'une génération spontanée, il n'a sauté aucune étape dans son parcours au sein de l'administration du Trésor. De personnel en complément d'effectif, en passant par chef de service et sous-directeur, et avant sa nomination au poste de TPG il y a

deux ans, chef de la Cellule de la Législation et de la Codification à la DGTCFM, il a comme il le dit lui-même « laissé les anciens remarquer son travail » sans rien forcer. Sa marque de fabrique, « ne jamais s'amuser quand il s'agit de travail ». Et pour cela, il n'a pas peur de heurter ou de contrarier. Ce qui fait de Casimir Motaze un responsable exigeant, qui a soif de résultats. Et, depuis

Sa marque de fabrique, *«ne jamais s'amuser quand il s'agit de travail»*. Et pour cela, il n'a pas peur de heurter ou de contrarier.

qu'il dirige la Trésorerie Générale de Yaoundé 2, sa circonscription financière se porte bien, affichant des résultats probants qui lui ont valu la reconnaissance de la haute hiérarchie et le couronnement au niveau international avec le prix sous régional de l'excellence managériale et de l'innovation 2021 à Brazzaville au Congo. En prenant les rênes de la trésorerie générale de Yaoundé 2 en qualité de tout premier dirigeant de la structure, à la suite de l'éclatement de la circonscription financière de Yaoundé, tout en exprimant sa profonde gratitude pour la haute confiance du Ministre des Finances et du Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, il s'est promis « de ne jamais faillir, de ne jamais trahir ».



VISAGES DU TRÉSOR

«Ce qui est primordial pour moi, c'est d'être toujours capable d'innover».

Aboubakar Souley, Payeur Spécialisé du Ministère de La Défense



La quarantaine à peine, Aboubakar Souley fait partie de la jeunesse montante de l'administration du Trésor. Inspecteur des Régies financières du Trésor issu de l'ENAM et Inspecteur des finances produit de l'École Nationale Française de Finances Publiques il est avant tout un expert en Banque et Finances issu de l'IRIC. Discipliné et travailleur, Aboubakar Souley est de ces jeunes qui ont bénéficié de la politique de promotion du talent jeune du Directeur Général du Trésor et de la redynamisation de l'ensemble de l'administration du Trésor. Nommé Payeur spécialisé du Ministère de La Défense en septembre 2018, Aboubakar Souley débute sa carrière à la DGTCFM comme cadre à la Cellule de la Législation et de la Codification, il passera ensuite Chef service du réseau des systèmes de paiement à l'ACCT.

Son maître mot dans son travail acharné pour la bonne tenue des comptes publics au MINDEF, c'est «l'inclusion». Aboubakar Souley s'est toujours arrangé à ce que, en droite ligne des instructions de la hiérarchie, l'ensemble de ses collaborateurs soient inclus dans l'atteinte des objectifs. C'est sans doute ce qui a valu à son poste comptable d'être décoré du Prix de l'Excellence Comptable durant trois années consécutives 2019, 2020 et 2021 en seulement cinq années à la tête de sa circonscription financière. Dans son rapport avec les usagers Aboubakar Souley fait bonne figure. Il a toujours prévalu le bon accueil, la courtoisie et l'explication des procédures. Aux jeunes qui voudraient lui ressembler, il conseille travail et discipline.

«Dès le début de ma carrière, je me suis imprégné des problématiques majeures du Trésor.»

EKO Daniel AVA, Payeur Spécialisé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale

Chez EKO Daniel AVA, jeunesse rime avec expérience et se conjugue avec professionnalisme. Cet Inspecteur des Régies Financières (Trésor), diplômé de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) promotion 2010, s'est très tôt imprégné des problématiques majeures de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM). Il bénéficie, dès l'entame de sa carrière, de la confiance de sa hiérarchie qui le nomme au poste de Chef de Service de la Comptabilité et de la Caisse à la Trésorerie Générale d'Ebolowa, après des passages très remarquables à la Trésorerie Générale de Yaoundé et à l'Inspection des Services du

Trésor. De ce passage dans les Services Centraux, il a bénéficié de formations continues tant au Cameroun qu'à l'étranger, dans les domaines du contrôle, de l'audit interne et de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Avant sa nomination en 2020 comme Payeur Spécialisé auprès du MINAT, il est Agent Comptable auprès de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). Marié et père de 05 enfants, il brille par ses nombreuses qualités personnelles dont la plus saillante est assurément sa grande capacité d'écoute. Cette qualité, il a su la mettre à profit dans la relation Ordonnateur-Comptable avec les responsables du MINAT. Et selon son mot, «nous sommes

en très bonne collaboration et le Poste Comptable se positionne résolument en conseil financier. Les Ordonnateurs sont de plus en plus imprégnés des questions de Finances et de comptabilité Publiques». Diplômé par ailleurs de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) en Banque, Monnaie et Finance, ce passionné d'économie a fait ses classes à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II SOA, où il en est sorti titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques option Economie Internationale. Plus jeune comptable public centralisateur actuellement en poste à la DGTCFM, il garde toute sa soif d'apprendre et de relever encore plus de défis.





Activités sportives et socio-culturelles

En marche !



À la fin de la pandémie du Covid-19 a permis à la Direction Générale du Trésor de renouer avec les activités sportives et socio-culturelles. À la suite d'une note du Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire Moh Sylvester Tangongho du 18 mars 2023, les activités sportives et socio-culturelles ont repris au sein de de cette administration par une marche sportive conduite par le Directeur des Affaires Générales au premier rang. Mboh Patrice Lumumba, dans une ambiance conviviale et bon enfant, a conduit tous les participants jusqu'au bout du parcours en passant par quelques artères de la ville de Yaoundé dès 06 heures du matin.

Journée internationale de la Femme / Edition 2023

Sons, couleurs et convivialité



La journée internationale de la femme qui chaque année, la célèbre à travers le monde, a donné l'occasion aux personnels féminin du ministère des Finances en général et ceux de la Direction Générale du Trésor et de la Coopération financière et monétaire en particulier, d'associer leur joie du jour à leur savoir-faire et art de vivre à l'esplanade du palais des sports de Yaoundé, devant le Ministre des Finances qui n'a pas manqué à l'occasion, d'exprimer toute sa satisfaction. Danses culturelles, animations diverses chargées de symboles et dégustation de la gastronomie d'ici et d'ailleurs ont meublé ces festivités dans une ambiance conviviale.





«Nous nous attelons à assurer une gestion efficiente des ressources financières mises à la disposition de la DGTCFM»

Quels sont à votre sens les chantiers les plus saillants du département chargé de la gestion des ressources à la DGTCFM ?

Le premier concerne la restructuration de la configuration du personnel de la DGTCFM. Il convient de rappeler qu'à l'issue d'un vaste recensement du personnel amorcé en 2016, les statistiques produites au 31 décembre 2017 ont fait état d'une pyramide inversée du personnel, avec un effectif élevé des hauts cadres (957 Inspecteurs et Contrôleurs du trésor), contre un effectif très bas des cadres d'exécution (120 Contrôleurs-adjoints du Trésor CARFT et Commis du Trésor-CMRFT), pour un total de 1077 personnels du corps Trésor. Au regard de ces résultats contraires aux dispositions de l'article 7 du Décret N° 75/ 776 du 18 décembre 1975 portant statut particulier du corps des fonctionnaires des Régies Financières, qui stipule que pour chaque spécificité, la répartition des effectifs des fonctionnaires des Régies Financières entre les cadres ci-dessus doit respecter les propositions suivantes : 10% des effectifs pour les Inspecteurs, 20% pour les Contrôleurs, 30% pour les Contrôleurs-adjoints et 40% pour les Commis.

Pour corriger ces écarts et sur propositions du DGTCFM, le Ministre des Finances a sollicité la programmation du recrutement de 600 cadres d'exécution du Trésor (CARFT et CMRFT) et la suspension des recrutements des Inspecteurs à l'ENAM pour les années 2018, 2019 et 2020. Bien que cette tendance n'ait pas encore été complètement renversée, l'effectif des cadres d'exécution est passé de 120 personnels en 2017 à 642 en 2022, soit une augmentation de 522 en valeur absolue en 5 ans. En y adjoignant les autres fonctionnaires et personnels relevant du Code du travail, l'effectif de la DGTCFM s'établit au 30 juin 2022 à 3 110 personnels, avec un profil réaménagé et une configuration améliorée.

Nous nous sommes également lancés courant 2018 dans un vaste projet de définition et de codification des postes de travail, dont l'objectif



MBOH Patrice LUMUMBA

Directeur des Affaires Générales

était l'attribution à chaque poste de travail (et pas seulement à chaque fonction), d'un code qui permettrait d'identifier, non seulement les activités et tâches qui lui sont assignées, mais également les profils et les compétences qui lui sont rattachés, à travers la mise en place de l'application ADMINEX.

Qu'en est-il de la création des postes comptables principaux ?

S'agissant de la restructuration du réseau comptable du Trésor par la création des nouveaux postes comptables, les objectifs poursuivis visaient le désengorgement des postes comptables à fort volume d'opérations, le renforcement de la transparence dans l'exécution des opérations de paiement, la réduction des délais de paiements, l'amélioration de la qualité comptable et le rapprochement du comptable public du fait générateur des opérations.

Dans une démarche progressive, 7 Paieries Spécialisées ont d'abord été créées en 2016 par Arrêté du MINFI. Ensuite, leur évaluation a permis respectivement par Arrêtés N°000210 et 000211/ MINFI du 11/6/2020 la création d'une Paierie Générale du Trésor, de 10 Paieries Spécialisées et des Trésoreries Générales de Yaoundé 1&2 et Maroua 1&2. Depuis le 1er janvier 2021, ces nouveaux postes comptables sont complètement opérationnels et logés dans les enseignes renouvelées, dont l'ensemble des dispositions d'ordre

matériel et technique ont été mises en exergue sous la coordination du DGTCFM.

On a beaucoup parlé de l'extension de la Trésorerie Générale de Douala

Dans le cadre de la modernisation de l'administration publique et des édifices abritant ses services, une enveloppe globale de FCFA 548 000 000, représentant la quasi-totalité du BIP de la DGTCFM sur la période 2017-2022 a été allouée à ce grand projet, dont le taux de réalisation avoisine à ce jour 90%. Cet investissement a permis de doter la DGTCFM d'un joyau architectural de R+5 dans la cité économique, qui va permettre le regroupement efficient de tous les services disséminés dans la ville.

La formation continue et les instruments de communication au sein de la DGTCFM font partie de vos priorités...

Prenant comme leitmotiv la valorisation du capital humain, les innovations mises en œuvre dans ce sens ont conduit à l'élaboration de deux plans de formation triennaux (2018-2020 et 2021-2023), et à la réforme des stages pratiques et professionnels. Enfin, la structure que je dirige s'est aussi impliquée dans la rénovation des instruments de communication institutionnels, à travers une publication régulière du Bulletin du Trésor Camerounais et un relookage permanent du site web de la DGTCFM.



AXE 9

La montée en puissance de l'audit, le contrôle interne et la maîtrise des risques

La prise en compte et le développement de l'audit, du contrôle interne comptable et la maîtrise des risques constituent désormais des instruments de construction de la performance pour une meilleure gestion des finances publiques

Maîtrise des risques

De l'inspection de légalité à l'audit interne

Le passage effectif de l'État du Cameroun à la comptabilité patrimoniale depuis le 1er janvier 2022 impose une adaptation des systèmes de contrôle et de maîtrise des risques orientée vers l'atteinte des résultats.

C'est une véritable dynamique de lutte contre les déficits (vol, cambriolage, incendie, cas de force majeure, etc.) qui a été mise en place par le top management de la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire (DGTCFM). A travers l'Inspection des Services du Trésor, la DGTCFM a épousé les méthodes de contrôle du secteur privé, plus efficaces et porteuses de résultats probants. C'est le cas notamment avec la systématisation de l'audit interne qui intègre des procédés internationalement reconnus et validés par l'Institut des auditeurs internes (IAI), à l'instar du reporting et du contrôle de conformité. D'après la charte de l'audit à la DGTCFM, « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation, une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer. L'audit interne s'assure que les dispositifs de contrôle interne d'une organisation sont efficaces. À ce titre l'audit interne aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique ses processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. Les missions d'audit interne se concentrent notamment sur les activités à risque élevé » Les auditeurs de la DGTCFM évoluent au sein d'un comité d'audit présidé par le Directeur général du Trésor. Ils remplissent deux principales missions : le conseil dans le cadre duquel les auditeurs mettent sur pied des groupes de réflexion pour mener des études ou des investigations afin d'aider à la prise de décision, l'inspection permet aux auditeurs de conduire des contrôles liés à

la déontologie, afin d'établir l'existence d'opérations irrégulières et à identifier leurs auteurs. Enfin, l'audit grâce auquel les auditeurs examinent de façon objective les éléments probants, susceptibles de conduire à l'organisation d'une



évaluation indépendante des processus de gouvernance, de management de risques et de contrôle. On peut citer dans cette catégorie les audits de régularité ou de conformité qui s'attachent à vérifier la conformité des opérations réalisées avec les normes.

Le passage effectif de l'État du Cameroun à la comptabilité patrimoniale, depuis le 1er janvier 2022, impose une adaptation des systèmes de contrôle et de maîtrise des risques orientée vers l'atteinte des objectifs applicables. Cela aboutit à des audits de performance qui permettent d'évaluer l'efficacité et l'efficience des résultats obtenus au regard des objectifs de départ et les moyens mis en œuvre.

C'est le décret 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du ministère des Finances qui prévoit au sein de la DGTCFM, une Inspection des services du Trésor chargée de veiller au bon fonctionnement des services centraux, déconcentrés et extérieurs à la Direction générale. Elle assure cette activité à travers des missions d'inspection qu'elle effectue régulièrement dans le cadre des contrôles classiques, ponctuels et inopinés. Ces multiples descentes dans les postes comptables ont permis de réduire de façon drastique les cas de déficit.

Cette dynamique est appuyée par la mise en œuvre des recommandations issues du comité des déficits et des débits comptables, piloté par le chef d'inspection, Salomon Francis Meke. Il convient de relever que l'audit interne comptable découle des normes internationalement reconnues, afin de garantir des comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle de l'exécution du budget, de l'évolution du patrimoine et de la situation financière de l'État, avec pour objectif à terme, la certification des comptes de l'État et la bonne gouvernance.



Cartographie des risques : un gage de la qualité comptable

Il s'agit d'un des outils d'anticipation des impacts des risques qui se présente aujourd'hui comme une garantie pour améliorer de façon considérable la gestion comptable.

La cartographie des processus et des risques entre dans la construction du Trésor de demain. A travers cet outil, l'audit interne doit évaluer l'efficacité des processus de management des risques et contribuer à leur amélioration, ainsi que déterminer si les processus de management des risques sont efficaces. Cette tâche délicate et essentielle relève du jugement professionnel des auditeurs internes qui doivent nécessairement avoir la compétence requise pour conduire à bien leur action.

Les auditeurs internes évaluent dans leur démarche d'anticipation quatre points essentiels pour la bonne tenue de la cartographie des processus de risque. Ils

s'assurent d'abord que les objectifs de l'organisation à auditer sont cohérents avec ses missions et contribuent, le cas échéant, à renforcer la cohérence de l'organisation avec lesdits objectifs. Ensuite, les risques significatifs sont identifiés et évalués. Puis, il faut déterminer les modalités de traitement des risques et évaluer si ces modalités de traitement sont appropriées et en adéquation avec le niveau de maîtrise du risque par l'organisation. Enfin, les auditeurs s'assurent que les données relatives aux risques sont reversées et communiquées en temps opportun au sein de l'organisation, pour permettre aux collaborateurs, à leurs encadreurs et aux entités hiérarchiques supérieures

d'accéder à la meilleure information. Grâce à la cartographie des processus et des risques, l'audit interne doit donc pouvoir aujourd'hui évaluer les risques afférents à la gouvernance, aux opérations et au système d'information de la Direction générale du Trésor, de la coopération financière et monétaire (DGTCFM), en conformité avec les règles, procédures et contrats qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques. La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles doivent également être prises en compte, de même que l'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes, sans oublier la prise en compte du caractère soutenable des finances publiques et la protection des actifs.

Des normes et des structures pour encadrer le contrôle

Une série de textes organisent depuis 2018 cette activité qui est opérationnalisée par un ensemble de services aux niveaux central, déconcentré et externe.

Un ensemble de textes au plan interne, encadre l'implémentation de l'audit interne comptable à la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire (DGTCFM). La loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques. La loi 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun dispose, en son article 40, que : « Toutes

les opérations relatives aux recettes, aux dépenses et au financement des budgets des administrations publiques doivent être soumises à un contrôle politique, juridictionnel et administratif. » On peut également citer le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du ministère des Finances. Le décret n°2020/375 du 07 juillet 2020 portant règlement général de la comptabilité publique. Le code de déontologie des auditeurs et la charte de l'audit de la

DGTCFM.

Un ensemble d'innovations normatives qui entrent en droite ligne des piliers de la bonne gouvernance tels que prescrits par le conseil des droits de l'homme, à savoir la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte de ses actes, la participation, la capacité à répondre aux besoins de la population. Les auditeurs qui effectuent des missions d'audit sur la base d'un programme initial, validé par le comité d'audit en début d'année, obéissent à des principes du code de déontologie que sont l'intégrité, l'objectivité, la confidentialité et la compétence.

Les structures en charge de l'implémentation de l'audit comptable existent aux niveaux central, déconcentré et externe. Au niveau central, l'inspection des services du Trésor chapeaute toute l'activité contrôle et de gestion des risques. Le comité de déficit et de débet comptable qui identifie et recense les déficits (vol, cambriolage, incendie, cas de force majeure etc.), dégage les responsabilités et met en débet.

Parmi les structures déconcentrées, l'Agence comptable centrale du Trésor (Acct) qui, en assurant la gestion et la tenue du compte unique de l'Etat, participe à rationaliser les mouvements de fonds ; la paierie générale du Trésor qui exécute les dépenses budgétaires ordonnancées par les services centraux des ministères et centralise périodiquement les comptabilités produites par les postes comptables à l'étranger et la recette des impôts de la Division des grandes entreprises ; les 13 trésoreries générales, les paieries spécialisées des administrations publiques et les brigades de vérification. Les perceptions dans les ambassades et représentations diplomatiques à l'étranger constituent les structures externes.



Le Code d'Éthique et les Valeurs du Trésor

Dans un souci d'efficacité au plan professionnel, d'amélioration de la cohésion sociale au sein du cadre de travail et en dehors et de promotion de l'image de la DGTCFM, l'Administration du Trésor a mis en place un code d'Éthique qui fait la promotion de valeurs humaines fondamentales propices à l'épanouissement de chaque personnel. Il est placé sous le contrôle d'un comité d'éthique avec des missions bien définies.

Il s'agit d'un document de portée morale, qui fixe un ensemble de règles et de comportements et qui définit un ensemble de principes et valeurs que doivent observer les personnels de la Direction Générale du Trésor et qui devra guider leurs attitudes individuelles et collectives, les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis des usagers du Trésor Public. L'idée de la mise en place d'un code d'éthique a été portée par le Directeur Général du Trésor. Ce document majeur est le fruit d'observations et de suggestions des personnels de la DGTCFM et des membres de l'unité de lutte contre la corruption. Il est donc consensuel et répond aux attentes exprimées par les personnels en charge de la tenue de la comptabilité et de la gestion des Finances Publiques, telles qu'énoncées dans les conventions internationales auxquelles le Cameroun a souscrit. Ce sont au total 12 valeurs et principes qui ont été émis pour une transformation comportementale individuelle et collective, ferment de la culture de l'excellence.

Ces principes et valeurs du Trésor s'appliquent à tous les personnels en service et aux personnels déjà à la retraite.

Patrick TABALI,
Inspecteur des Services
du Trésor, Rapporteur
de l'unité de Lutte contre
la Corruption/DGTCFM

On peut citer entre autres principes et valeurs : l'obligation de rejoindre son poste de travail, l'exercice personnel de la fonction, l'intégrité, l'excellence, la reddition des comptes, le respect, la confidentialité, la collaboration, l'impartialité, la

loyauté, la responsabilité, le patriotisme, la liberté d'opinion, l'information du public, l'obligation de dénoncer les crimes et délits, la dénonciation du harcèlement moral et sexuel.

Le non-respect de ces principes et valeurs conduit à des sanctions à l'endroit des contrevenants, sous l'encadrement du comité d'éthique (CET) qui est un organe consultatif chargé de la mise en application et du suivi du code d'éthique et de la gestion de toutes les activités y afférentes. C'est le comité d'éthique qui propose des solutions à la fois pédagogiques, répressives et suffisamment dissuasives. Tout ceci, pour une meilleure cohésion professionnelle et pour plus d'efficacité dans le rendement des personnels au quotidien.

«Nous veillons au bon fonctionnement des services de la DGTCFM».

Quels sont les grands chantiers de l'IST au cours des 10 dernières années ?

Ils sont nombreux. Cela va de la création d'un comité de déficit et de débet, qui identifie et recense les déficits (vol, cambriolage, incendie, cas de force majeure etc.), dégage les responsabilités et met en débat, à la mise en place progressive de l'audit interne, afin de s'arrimer aux normes internationales de certification des comptes, en passant par l'élaboration de la cartographie des risques pour améliorer la gestion des postes comptables, en identifiant les postes sensibles afin de prévenir les risques. Il en va aussi de la mise en place des archives numériques de l'Inspection des Services du Trésor, où tous les procès-verbaux de contrôle sont saisis et conservés, et du fichier des postes comptables contrôlés et non contrôlés, pour permettre le suivi et rendre le contrôle efficace. En outre, nous avons intensifié les contrôles inopinés pour maintenir la surveillance sur les postes comptables et prévenir les risques sur la gestion comptable et financière, et étendu la supervision des circonscriptions financières, en donnant à chaque inspecteur des services et son équipe un certain nombre de postes comptables afin d'assurer leur suivi mensuel. Enfin, nous avons instauré le suivi du contrôle interne mensuel, par des descentes dans les postes comptables afin de les accompagner dans la production de leurs situations mensuelles.

Quelles en sont les implications dans le quotidien des citoyens ?

Les implications sont palpables à travers la réduction des délais de paiement de la dépense publique, la dématérialisation des bons de caisse pour éviter les risques de vols, de falsification, de perte et les retards de paiement. Les salaires sont payés le 25 du mois courant. L'éclatement de la paierie générale du Trésor a permis de régler les délais de traitement des dossiers et de rapprocher l'administration des administrés, en créant plusieurs postes comptables dans



Salomon Francis MEKE

Chef d'Inspection des Services du Trésor

plusieurs départements ministériels. Enfin, le renforcement des capacités de l'inspection des services a permis de réduire les taux de déficits comptables, empêchant ainsi la déperdition des ressources de l'Etat.

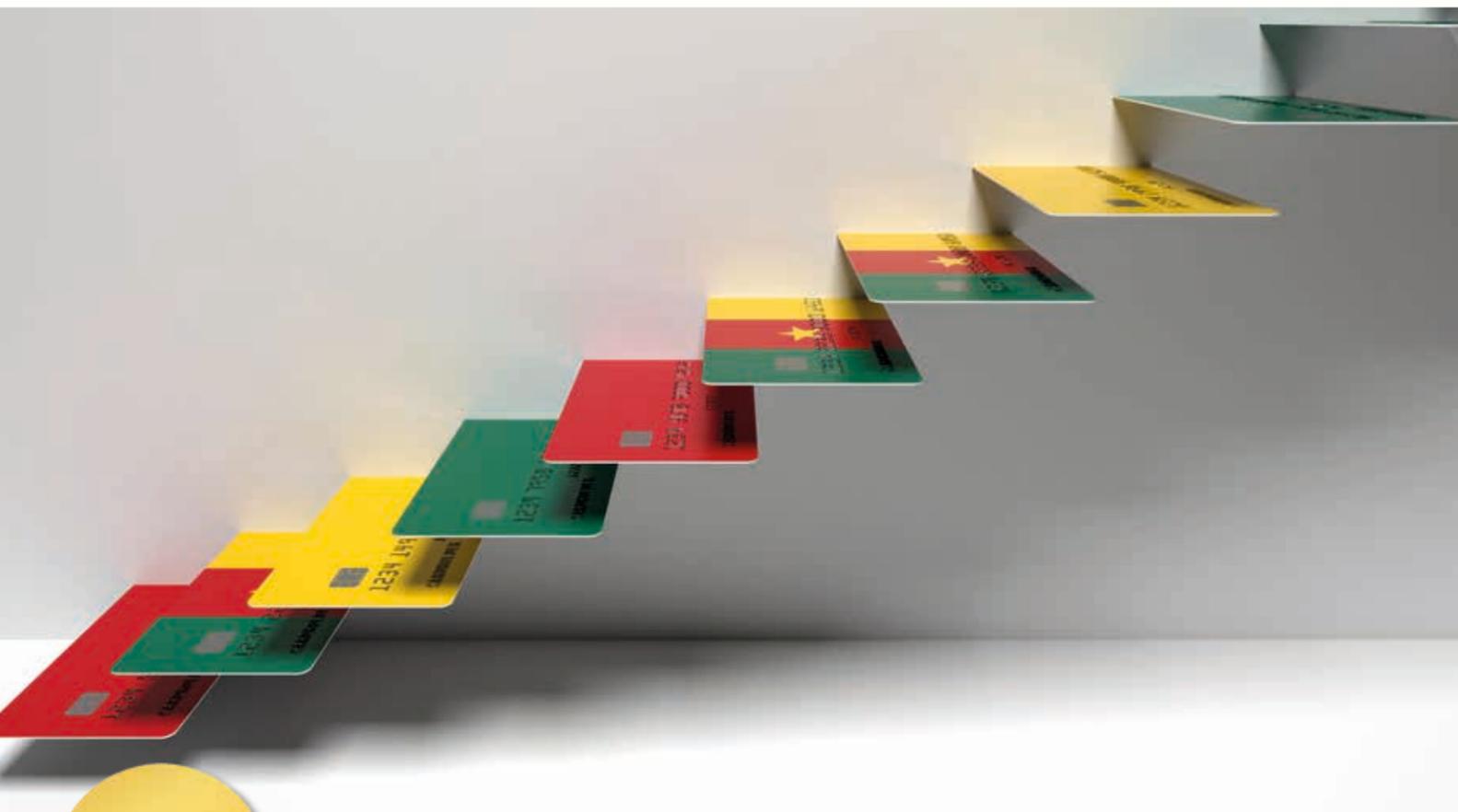
Depuis le 1er janvier 2022, le Cameroun a basculé dans la comptabilité patrimoniale et poursuit inexorablement sa marche vers le « Trésor banquier » qui implique une dématérialisation complète des procédures. En quoi va consister l'inspection des services du Trésor de demain ?

Selon les textes, l'Inspection des services du Trésor (IST) est la structure chargée du suivi du bon fonctionnement des services centraux et déconcentrés de la DGTCFM. A travers ses missions d'inspection et de contrôle, elle veillera à rehausser l'image du «Trésor banquier» de la DGTCFM, en mettant l'accent sur le respect du code d'éthique des personnels, la qualité de l'accueil réservé aux usagers-clients, et sensibilisera ces derniers sur la possibilité de dénoncer toute dérive à travers la ligne verte 1509 déjà opérationnelle. Elle veillera en outre, au respect de la réglementation en matière d'unicité de caisse et de réforme du compte unique du Trésor dans les structures publiques contrôlées. Dans ce vaste chantier de réformes, la mission de l'IST, à travers l'audit interne, sera

indépendante et objective, et donnera une assurance au DGTCFM et au MINFI sur le degré de maîtrise des opérations, en proposant des conseils pour les améliorer et contribuera à créer de la valeur ajoutée.

Pour ce faire, l'IST dans son organisation interne prendra une forme hybride entre sa casquette de vérificateur qui engendre la peur du gendarme, et sa posture d'auditeur interne qui suscite la confiance entre elle et les autres structures de la DGTCFM par la garantie de la sincérité des opérations et la maîtrise des risques. Pour ce qui est de la comptabilité patrimoniale en particulier, qui renvoie à des notions de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes de l'Etat, l'IST va donc accentuer sa mission d'audit interne comptable, qui est un prérequis indispensable pour la certification des comptes de l'Etat par la Chambre des comptes de la Cour Suprême (article 86(3) de la loi 2018/012 sur le régime financier de l'Etat).

En ce qui concerne la dématérialisation complète des procédures qui vise une meilleure efficacité et efficience afin de limiter les risques et erreurs, la traçabilité des opérations entre autres, l'IST procédera régulièrement au suivi et à l'audit des systèmes et processus informatiques mis en place pour gérer les opérations de la DGTCFM.



AXE 10

PERSPECTIVES

Le Trésor de demain

La modernisation des finances publiques devra à terme, déboucher sur un Trésor Public banquier, entièrement dématérialisé avec des comptes certifiés par la juridiction en charge du contrôle des comptes publics.

Une modernisation pour disposer d'un plus grand volant de trésorerie

La mise en place de la nouvelle architecture du Trésor pour la production du tout premier compte général de l'État, dans sa version droits et obligations constatés, va faciliter la réduction des délais de paiement et une émission maîtrisée de la dette publique.

Dans cette nouvelle version qui prend corps le 31 décembre 2022, la nouvelle architecture du compte unique du Trésor (CUT) est constituée d'un compte pivot qui va centraliser toute la liquidité qui fera l'objet de recouvrement et chaque intervenant aura un relevé d'identité bancaire. Ce compte, suivant la nouvelle configuration, est géré par l'Agence comptable centrale du Trésor (Acct). Des sous comptes sont également ouverts au profit des autres entités publiques, à l'instar des collectivités territoriales décentralisées (CTD) et des établissements publics administratifs (EPA), et pour certaines opérations spécifiques, notamment les fonds de contrepartie, les C2D, etc.

L'article 79 de la loi du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et de ses entités publiques dispose que : « Les ressources publiques sont toutes, quels qu'en soient la nature et l'attributaire, encaissées et gérées par les comptables publics. Elles sont versées et conservées dans un compte unique ouvert au nom du Trésor à la Banque des États de l'Afrique centrale. Les dépenses publiques sont payées à partir de ce compte unique sur ordre des comptables publics. Aucun compte ne peut être ouvert par une administration publique dans une banque commerciale sans autorisation expresse du ministre en charge des Finances dans les cas et dans les conditions déterminés par le décret pris sur son rapport. Les fonds détenus par les comptables sont gérés suivant le principe d'unicité de caisse». Concrètement, la modernisation de la gestion de la trésorerie de l'État appelle à la tenue de la trésorerie des

entités publiques en alignant l'architecture du compte unique du Trésor aux bonnes pratiques, notamment par l'élargissement du périmètre du CUT à toutes les entités publiques. Ce qui entraînera par voie de conséquence, la fermeture des comptes de l'État ouverts dans les banques commerciales et reversement dans le compte de l'État, permettant à ce dernier de disposer d'un encours de plus de 1200 milliards de francs Cfa. Une ressource suffisante pour financer des projets, même si certains experts y voient l'occasion d'une réduction des capacités des banques commerciales sur le marché du crédit et un affaiblissement du marché des titres publics de la Beac, puisque le Cameroun risque de ne presque plus y avoir recours régulièrement. Ce à quoi le ministre des

Finances a tenu à rassurer tout le monde. En outre, la nouvelle gestion de la Trésorerie de l'État à travers le CUT exige que les recettes encaissées soient rapidement centralisées sur ledit compte le même jour. Toute chose qui permettra d'éviter la conservation des liquidités oisives, comme c'est le cas dans les banques commerciales. L'utilisation de ces ressources peut alors être optimisée et le surplus disponible peut être réinvesti, conduisant alors à la mise en place d'une politique d'emprunt avantageuse, car ce mécanisme ne deviendra qu'une seconde option.

L'État pourra alors assurer un bon déroulement de la gestion budgétaire en évitant l'accumulation des arriérés de paiement qui doivent s'effectuer 90 jours après la date de liquidation de la dépense, conformément aux engagements pris. Ce qui logiquement, conduit à éviter à l'État le paiement des intérêts moratoires de retard dû au non-respect des délais.

En fin de compte, la modernisation de la trésorerie de l'État et l'implémentation effective du CUT offrent deux principaux avantages : l'un en matière de gestion de trésorerie et l'autre en matière de gestion de la dette. S'agissant du premier, le passage au compte général de l'État en mode droits et obligations constatés va apporter une réduction considérable des délais d'encaissement des paiements, l'accès direct au compte pivot par les CTD et les EPA, l'accès direct à tous les dépôts publics et l'élimination des ressources oisives dans les banques commerciales, mais aussi une information en temps réel sur le niveau des avoirs publics liquides, facilitant ainsi une gestion active de la trésorerie publique et le placement du surplus de la trésorerie et enfin la réduction des délais de paiement. Pour la gestion de la dette, l'on assistera à une meilleure définition des besoins réels de l'État et, par conséquent, à une émission prudente et maîtrisée de la dette publique.

La nouvelle gestion de la Trésorerie de l'État à travers le Compte unique du Trésor (CUT) voudra que les recettes encaissées soient rapidement centralisées sur CUT ouvert à la Banque centrale le même jour.



Au cœur de l'actualité de la DGTCFM !



La réussite à l'épreuve de la certification des comptes

La qualité comptable est un préalable nécessaire au passage du Cameroun à la comptabilité patrimoniale. Elle est appréciée par la juridiction financière, agissant en qualité de commissaire aux comptes et qui certifie de la sincérité des écritures comptables.

La signature crédible de l'État du Cameroun vis-à-vis des bailleurs de fonds publics et autres partenaires au développement ne peut être garantie que si l'État dispose d'un système comptable à la qualité irréprochable. Cela passe aujourd'hui assurément par la certification des comptes qui assure la régularité, la sincérité, la fiabilité et la fidélité des comptes à l'activité économique et financière réelle du pays. Dans le Trésor de demain, il s'agit d'une mission d'audit externe qui exprime une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat ainsi que de la situation financière et patrimoniale des entités publiques. L'ambition de la certification des comptes est de parvenir à instaurer la bonne gouvernance sur l'ensemble de la tenue de la comptabilité de l'État. Avec la certification des comptes, l'activité du réseau comptable de l'État dispose d'outils de contrôle et de pilotage plus fiables, notamment des contrôles internes et audits

financiers internes sur la base de normes internationales d'audit et homologué par le ministère de la Justice. Les avantages de la certification des comptes sont nombreux au service de la comptabilité, tant au niveau de l'amélioration de la gestion des comptes publics qu'au niveau de la transparence des comptes publics. C'est une opération qui permet d'analyser les principales chaînes de travail qui concourent à la production d'une information comptable de qualité et de s'assurer de la fiabilité des systèmes d'information utilisés. En outre, la certification des comptes permet de renforcer la perception de l'enjeu de la qualité comptable, ce qui constitue à n'en point douter une opportunité de modernisation des modes de gestion, en plus de prévenir au maximum les risques financiers, patrimoniaux et juridiques. Les commissaires aux comptes qui exercent la certification des comptes, le font sur la base de normes internationales d'audit et homologuées par le ministère de la justice. En certifiant la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, le commissaire aux comptes concourt à la fiabilité de l'information comptable, ce qui permet de conforter la signature de l'État à l'étranger et le place dans une position avantageuse dans les marchés financiers, notamment dans le cadre des emprunts obligataires et autres mécanismes de la dette.



FEUILLE DE ROUTE

La démarche vers la certification aux normes internationales

Pour atteindre l'objectif d'amélioration continue de transformation structurelle et de modernisation du Trésor Public, la Direction Générale du Trésor entend engager le processus de certification aux normes internationales pouvant conduire à l'obtention du certificat ISO 9001 version 2015 à compter de l'année 2024. Pour cette démarche de qualité, l'administration du Trésor ambitionne de procéder à :

- l'intégration du Management Stratégique dans sa gestion globale à travers un mécanisme reposant sur un document stratégique de développement
- l'instauration du management par l'approche du processus et management du projet
- le renforcement du système d'évaluation management du projet (audit international de tierces parties)
- l'amélioration du système de performance (contrat d'objectifs)
- la consolidation de l'orientation usager-client (guide d'accueil, centre d'écoute, plateforme de gestion de la relation usager-client)
- la consolidation du mécanisme de prévention par l'identification de risques stratégiques et opérationnels
- l'amélioration de la communication interne
- le développement de la digitalisation des procédures

À travers cette dynamique, l'enjeu majeur pour l'Administration du Trésor est d'asseoir la transparence et la redevabilité. Pour ce faire, le modèle EFQM3 qui cadre efficacement pour développer la cohérence et le règlement de l'ambition et de sa stratégie avec ses pratiques, peut être utilisé comme un modèle efficace. La DGTCFM entend s'y engager pour une plus grande efficacité de son processus de management et l'instauration de la culture de l'excellence.

L'Agence Banque-Trésor

Par ce vaste projet, le Trésor Public entend limiter au maximum la manipulation des numéraires dans ses prestations de services à travers la mise en place des Terminaux de Paiement Électronique, notamment des guichets automatiques des billets auprès des postes comptables du Trésor.

Le Trésor Public Banquier constitue l'étape cruciale du processus de dématérialisation des procédures qu'apporte le système du Compte Unique du Trésor. Depuis la loi de finances de 2020, toutes les recettes publiques doivent être payées par voie électronique au moyen de téléphones mobiles, par virement ou par paiement en espèces auprès des banques commerciales. La consolidation du Trésor Banquier passe par la systématisation de la monétique et par l'organisation du service du Trésor Public à l'attention des correspondances dans le cadre de l'accompagnement de la décentralisation. S'agissant précisément de l'accompagnement de la décentralisation, il est question de créer des conditions idoines pour le paiement à vue, de leur ordre de retrait et/ou de virement à l'image de ce qui se passe dans les banques commerciales. Les

CTD disposeront désormais des RIB pour la gestion indépendante de leurs dépenses et ressources propres, retracées dans les livres du Trésor et les sous comptes du Trésor. Avec l'adhésion du Cameroun au GIMAC, le Groupement inter bancaire monétique de l'Afrique centrale, la marche vers le Trésor Banquier a pris un coup d'accélérateur. Ainsi, le Cameroun va bénéficier d'un accompagnement dans la gestion de l'ensemble du projet et la formation monétique, de la mise en œuvre dans les meilleurs délais et coûts, une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation, une meilleure gestion du risque et de la fraude. Un accent sera également mis sur la gestion de la relation client, la simplification d'accès à l'interbanquarité et aux réseaux internationaux mais également dans le monitoring et la surveillance de la fraude en temps réel. Le Trésor Banquier permettra donc que les

agents publics perçoivent leur dû grâce à une carte Trésor ou par transfert d'argent. Trois types de cartes interbancaires seront émises par la DGTCFM, utilisables sur l'ensemble du réseau des guichets automatiques des billets (GAB) mais également il sera émis un portefeuille mobile inter opérable lié au compte virtuel.

Le Trésor Banquier présente d'énormes avantages tant au plan de la sécurisation des fonds que dans la simplification des procédures et le raccourcissement des délais. Avec la suppression des bons de caisse, l'usager aura un gain de temps de 48h. Plus besoin de s'aligner à la banque pour déposer l'ordre de virement puis revenir 24h après pour le retrait de l'attestation de virement. Avec les terminaux de paiement électronique, les recettes seront mieux recouvrées et bien sécurisées en temps réel. L'État récolterait ainsi par exemple dans son intégralité près de 65 milliards de francs CFA en recettes de services issus du budget, évitant ainsi de nombreuses dispersions issues de la manipulation des numéraires.



ÉCLAIRAGE

«Implémenter, élargir et faire accepter par tous, le dispositif d'encaissement des recettes des administrations publiques»

MBA Pierre, Chef de la Cellule de la Législation et de la Codification /DGTCFM



Il faut dire qu'il y a eu beaucoup d'évolutions. Dix ans de réformes, 10 ans de travaux intenses notamment sur la déclinaison normative, qui devra désormais gouverner la comptabilité publique. Pour ce faire, il y a une évolution consubstantielle qui s'est menée depuis ces dernières années notamment sur le plan des normes qui ont été édictées le 21 janvier 2020 par le Ministre des finances sur le plan même de tous les textes qui encadrent l'organisation de la comptabilité générale de l'Etat. Il s'agit notamment du plan comptable de l'Etat, de l'instruction sur la comptabilité générale de l'Etat, qui ont fait passer un paradigme important d'une comptabilité dite de caisse à une comptabilité en droits constatés. C'est un chemin qui est long, mais c'est un chemin vers la modernité mais aussi pour s'arrimer à ce qui se fait de mieux sur le plan international afin que dans le concert des nations on puisse dire que désormais, notre pays est en capacité de produire des comptes qui peuvent faire l'objet de certification, toute chose qui aura une bonne résonance auprès des investisseurs et des bailleurs internationaux».



REGARD PROSPECTIF

«La stratégie de digitalisation du Trésor rentre en droite ligne des objectifs stratégiques de la SND30 »

M. FAI, Fondé de pouvoirs, Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)

Quel souvenir gardez-vous de la décennie qui vient de s'achever ?

La décennie qui vient de passer a été très forte en termes de réformes structurantes qui ont été accomplies par l'équipe du Trésor. En ce qui nous concerne à l'ACCT, c'est vraiment les réformes sur le compte unique du Trésor dans sa deuxième version, la réforme sur la monétique, qui vise à introduire un nouveau mode de paiement au sein de la DGTCFM et nous pensons que ces deux réformes vont révolutionner la façon dont les choses sont accomplies au Trésor et impacter le travail dans les 50 années à venir.

Inexorablement Monsieur le Fondé, avec la dématérialisation des procédures telle qu'elle est envisagée on s'en va vers un Trésor Banquier. Comment imaginez-vous la mise en place de ce Trésor banquier ?

Le Trésor a toujours joué le rôle traditionnel de Banquier, de correspondant et de déposant. Il nous a parfois été rétorqué que nous ne faisons pas un service de qualité auprès de ces différents déposants et aujourd'hui avec les réformes que nous sommes en train de mener, nous allons de façon considérable, améliorer la qualité du service qui est offert au public. Par exemple, désormais, à partir de leur bureau, les déposants pourront effectuer des opérations de dépense sans avoir de contact physique avec un TPG ou un payeur spécialisé. Egalement, en termes de reporting, vous savez que les banques

commerciales à la fin de chaque mois vous donnent votre position de compte, les relevés de compte, les SMS Banking, Internet Banking, etc. c'est exactement vers cela que nous cheminons avec la réforme et nous pensons que le Trésor pourra valablement jouer son rôle de Banquier de l'Etat.

Au moment où la réforme du compte unique du Trésor rentre dans sa deuxième phase, quelles seront les interactions avec le Compte Unique du Trésor ?

C'est plus précisément le Compte Unique du Trésor dans sa phase rénovée qui va permettre au Trésor de jouer pleinement son rôle de Banquier de l'Etat tel que la réforme l'a imaginé. Les structures selon le terme de la loi doivent faire des dépôts auprès du Trésor. Et le Trésor avec la réforme du Compte Unique met à la disposition des structures et autres déposants des outils innovants pour accéder plus facilement à leur argent.

Où en sommes-nous précisément avec les avancées de cette réforme ?

C'est une très bonne question, ce qu'on peut déjà relever est que le Cameroun n'est pas engagé tout seul dans cette réforme. La Banque centrale conduit cette réforme dans les six Etats membres de la CEMAC. Au sein de cette Banque Centrale, il y a un comité de pilotage au sein duquel nous sommes membres et à l'intérieur duquel nous nous assurons

que la réforme est en train d'être bien conduite. De façon concrète, à ce jour, la plateforme technique est déjà disponible. Nous pouvons nous féliciter qu'après deux ans de travail acharné avec un prestataire choisi par la Banque centrale, cette plateforme développée est une plateforme très moderne. Actuellement, nous avons débuté la phase de test de fonctionnement de ladite plateforme. Cette phase de test doit impliquer les opérations de test auprès du Trésor, après des banques commerciales et auprès des différents déposants du trésor que sont les établissements publics et les collectivités territoriales décentralisées. Nous avons bon espoir qu'à la fin du mois de mars 2023 nous pourrions commencer les opérations avec le nouveau format du Compte Unique du Trésor.

Un mot sur le GIMAC et la monétique ?

Bien évidemment, la monétique est une sous réforme dans la grande réforme du Compte Unique du Trésor. Nous sommes suffisamment avancés avec la monétique, la plateforme est disponible, la salle serveur de la plateforme GYMAC qui est logée pour l'instant au sein de l'Agence Comptable centrale du Trésor est également disponible et il ne nous reste que quelques opérations notamment, les commandes des cartes, puisque chaque agent de l'Etat aura désormais une carte bancaire. Lorsque cette phase de commande des cartes sera terminée, je pense que nous pourrions véritablement débiter la phase

d'utilisation de la monétique au sein du Trésor Public. Vous savez, lorsqu'on dit banquier, on fait appel à des outils innovants comme la carte et le mobile. C'est vers cela que nous sommes en train d'aller au sein de la DGTCFM.

Il s'agit là d'avancées considérables. Sur quels leviers on agit pour préparer de telles mutations ?

Nous nous sommes penchés sur la formation, nous nous sommes dit que les promotions futures de l'ENAM devront être formées aux nouveaux métiers du Trésor, notamment la monétique. Nous sommes en train de réviser, en liaison avec les autorités de cette école, le cursus que nous allons désormais servir aux différents personnels du Trésor. En outre, il faudrait que les populations intègrent cette nouvelle donne. Et, ce que nous pouvons ajouter est que, la stratégie de digitalisation du Trésor va en droite ligne des objectifs stratégiques de la SND30 qui projette qu'à l'horizon 2030 le taux de bancarisation de l'économie soit fortement élevé. Bien évidemment il va falloir longuement communiquer avec les populations et nous les accompagnons à intégrer les nouveaux modes d'utilisation de ces outils. Cela va conduire, au plan pratique, à une diminution de l'utilisation des espèces qui va permettre de réduire certaines tares comme la corruption et les détournements des deniers publics. A coup sûr, la digitalisation et les nouveaux outils vont apporter une gestion plus saine et plus fluide de nos Finances Publiques.



REGARD PROSPECTIF

« Le Trésor de demain sera résolument orienté vers la satisfaction des besoins du citoyen, dans un monde globalisé et digitalisé »

Achile Nestor BASAHAG, Directeur de la Comptabilité Publique

Comment entrevoyez-vous le Trésor de demain ?

Merci pour cette question que vous me posez au moment où notre administration est résolument engagée dans le grand chantier relatif à sa modernisation. Le Trésor de demain est un Trésor qui sera résolument orienté vers la satisfaction des besoins du citoyen, des besoins des usagers dans un monde globalisé et digitalisé; le digital occupant désormais une place axiale dans le fonctionnement des institutions, dans le fonctionnement des administrations. Il est donc question à travers cette forte digitalisation, de trouver rapidement une satisfaction aux différentes préoccupations des usagers qui désormais, depuis leur bureau, leur maison, leur cuisine peuvent à travers un clic, satisfaire à leur besoin notamment le paiement d'une prestation. C'est pour cette raison qu'au niveau de la DGTCFM, nous allons développer des outils n'obligeant plus les prestataires à se déplacer pour le Ministère des Finances, dans les Paieries Spécialisées pour être payé par exemple. Il sera uniquement question pour eux, à travers un terminal de poster leur facture, de recevoir des SMS qui les informeront du paiement effectif de leurs dépenses et plusieurs autres prestations servies par le Trésor Public. Ceci sera également le cas concernant les recettes des administrations. Le paiement d'un certificat médical, le paiement de certains examens des hôpitaux, le paiement de certaines prestations comme le permis de conduire, le certificat de nationalité, la copie d'acte de naissance, vous êtes dans votre chambre, vous vous loguez sur le portail

du Trésor Public, vous payez la prestation et vous avez la prestation sollicitée. Donc, pour ce qui est du digital, voilà globalement vers où nous allons.

Le Trésor Public devra également, aider les décideurs à la prise de certaines orientations en ce qui concerne les politiques relatives à la gestion du patrimoine de l'Etat; c'est pour cette raison que nous allons vers la patrimonialisation de la comptabilité de l'Etat à travers l'intégration de tout le patrimoine dans ses comptes, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Il faudra donc que tout ce que l'Etat possède comme participation c'est-à-dire, les actions de l'Etat au niveau des entreprises publiques ou privées fasse l'objet d'un recensement annuel, d'une valorisation et d'une intégration dans leurs comptes publics. Ceci sera également le cas de tout le patrimoine bâti et non bâti de

Il faudra que le Trésor Public s'investisse comme le banquier de l'Etat, une véritable banque de l'Etat qui pourra mobiliser l'épargne et canaliser cette épargne pour la réalisation des grands projets structurants tel que c'est le cas dans de nombreux Trésors Publics.

l'Etat. Non bâti c'est-à-dire tous les terrains, bâti, c'est-à-dire des constructions, tout le patrimoine roulant notamment, constitué de véhicules recensés, valorisés, intégrés dans le compte, dans l'optique de permettre une gestion optimale du patrimoine de l'Etat ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons des voitures, pour ne prendre que le cas des voitures, qui peuvent disparaître aujourd'hui du jour au lendemain, parce qu'elles ne sont pas recensées et comptabilisées par les comptables publics. Vous pouvez donc percevoir beaucoup de déperdition que nous enregistrons aujourd'hui, ce qui ne sera plus possible lorsque nous aurons achevé le chantier relatif à la patrimonialisation. Nous allons donc par ce biais, sécuriser le patrimoine de l'Etat, permettre une optimisation de sa gestion et bien évidemment, garantir beaucoup plus de sincérité dans la gestion des biens de l'Etat.

Enfin, il faudra que le Trésor Public s'investisse comme le banquier de l'Etat, une véritable banque de l'Etat qui pourra mobiliser l'épargne et canaliser cette épargne pour la réalisation des grands projets structurants tel que c'est le cas dans de nombreux Trésors Publics. À travers ces quelques développements, nous constatons que toutes les actions relatives à l'optimisation, à la modernisation de la gestion du Trésor Public vont être orientées vers la satisfaction des besoins des citoyens et des usagers des services publics.

Quelles sont les dispositions qui ont été

prises pour atteindre ces objectifs ?

Les dispositions sont multiples. La première c'est d'abord, le capital humain. Pour être à la hauteur de ce grand défi, il a fallu former de jeunes cadres suffisamment compétitifs pour nous permettre d'être à la hauteur de tous ces défis. Aujourd'hui nous avons des jeunes qui sont bien formés et qui sont d'ailleurs allés se faire perfectionner au niveau des Trésors Publics occidentaux assez évolués aujourd'hui en la matière. Ils sont là, ils travaillent au quotidien au sein d'un comité opérationnel de mise en œuvre et de modernisation du Trésor Public. Nous pensons que c'est la première chose qu'il fallait faire et qui constitue d'ailleurs la matière première de ce grand défi et nous pensons que cette matière première, elle est là, elle est disponible, elle est valorisée, elle est utilisée, et tel que nous travaillons, sans risque aucun, nous pensons que nous irons de l'avant.

La deuxième chose, c'est définir la trajectoire

portée au niveau du top management de notre administration. Nous pensons que c'est ce qui est fait. Le Directeur Général du Trésor s'est beaucoup investi dans ce chantier qu'il pilote par le biais de réunions périodiques, en l'occurrence mensuelles qui se tiennent présidées par ses propres soins. A l'occasion, des trajectoires sont définies des rendez-vous périodiques sont arrêtés auxquels des objectifs précis sont assignés aux collaborateurs.

Le troisième outil c'est l'élaboration d'une feuille de route, d'un document de stratégie relatif à la modernisation du Trésor public qui a été mis en place. Nous pensons qu'avec tous ces outils, nous allons y aller, nous avons la chance d'être portés par le chef de département ministériel qui

est au faite de tous ces enjeux. Le seul défi, ce sont les moyens financiers. Une réforme de cette envergure demande le déploiement de nombreux moyens financiers. Je vous parlais il y a peu, du défi de la patrimonialisation. Il faut par exemple recenser tout le patrimoine de l'Etat, le Cameroun est grand, il faudra descendre dans tous les confins du territoire national, trouver tous les biens de l'Etat, les recenser et les valoriser pour les intégrer dans les comptes de l'Etat. S'il faut le faire, il faudra bien évidemment dépenser beaucoup d'argent. Mais conscient de tout cela, il a mis en place un calendrier pluriannuel qui pourra s'étendre sur une période de dix ans. Nous pensons que s'il n'y a pas de rupture dans le management tout au long de ce projet, d'ici à l'horizon d'une dizaine d'années, nous aurons bouclé et nous aurons pu relever le défi relatif à la modernisation de notre administration.



LES CAHIERS DU TRÉSOR

FIDEI DONUM

Les Cadres du Trésor dans la haute administration

Ils sont nombreux, anciens personnels de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire qui ont fait et qui continuent de faire la fierté de la haute administration camerounaise, par la culture de l'excellence acquise au cours de leur passage au sein de l'administration du Trésor.

La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire s'occupe de la trésorerie de l'État et du suivi du secteur financier dénommé programme 272. Un domaine hautement stratégique et sensible dans la bonne marche de l'État. Et cela requiert des personnels de la DGTCFM conduite par son Directeur Général à la fois une maîtrise technique et des qualités personnelles irréprochables. C'est la raison pour laquelle l'administration du Trésor a fait de l'excellence dans son action son crédo. Une marque de fabrique qui a imprimé chacun des personnels et qu'on pourrait simplement résumer en l'amour du travail bien fait.

Nous avons recensé pour vous quelques anciens de l'administration du Trésor qui ont servi et qui servent avec efficacité la haute administration camerounaise. Moulés au four des bonnes pratiques de la DGTCFM, ces personnels impactent de façon positive et de manière indélébile l'action de la gestion des secteurs d'activités stratégiques dont ils ont la charge. Ils sont Ministres, Directeurs Généraux de grandes entreprises, élus de la nation, élus locaux etc.

Ils véhiculent ou mieux, distillent la philosophie managériale de la DGTCFM caractérisée par la probité, l'intégrité et qui leur a permis de toujours bénéficier de la confiance des hautes instances de la République en matière de gestion du bien public.



ELUNG PAUL CHE

Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République

Elung Paul Che est né le 10 octobre 1968 à Tombel, commune de la région du Sud-ouest située dans le département du Koupé Manengouba. Pur produit de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ÉNAM), promotion 1994, Paul Elung Che, l'actuel Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République est une figure absolument familière de la haute administration camerounaise. Celui qui a été à ses débuts Chef de service de la Comptabilité et de la Caisse, puis fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale de Buea est un dur comme fer en matière de gestion financière et comptable, moulé dans le feu ardent de la bonne gestion à la DGTCFM. La bonne tenue des comptes et la probité, gages de la haute confiance, sont son lot. Il a été tour à tour TPG de Bamenda, TPG de Buéa, pour ce qui est de son parcours au sein de l'administration du Trésor. L'expérience et l'expertise de Paul Elung vont le porter en 2013 à la tête de la CSPH, la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures. Ministre délégué auprès du Ministre des finances en 2015, Monsieur Elung Che sera l'un des artisans des grandes réformes en cours à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire. L'originnaire de Baseng, petite localité de la région du Sud-ouest, occupe le poste de Secrétaire général adjoint depuis 2018. Il bénéficie de la haute confiance du Chef de l'État qu'il a personnellement représenté à plusieurs reprises à l'étranger.



HONORABLE MOUTYMBO EPSE AYAYI ROSETTE

Députée de la Nation

Présidente de la Commission des Finances et du Budget au sein de l'Assemblée Nationale du Cameroun, l'honorable MOUTYMBO épouse AYAYI Rosette, originaire de la Sanaga-Maritime est née en juin 1949.

Cet inspecteur du Trésor, issue de l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature est député depuis 2004. Par le décret 2019/409 du 14 Août 2019, elle est élevée par le Président de la République, à la dignité de Commandeur de l'Ordre de la Valeur.



CÉLESTIN TABOULI

Député de la Nation

Député, vice-président du Réseau des parlementaires pour la promotion de l'entrepreneuriat privé, ce fils du Mayo-Danay est né en 1964 à Djaolané-Doukoulou.

En 1994 à sa sortie de l'Enam en tant qu'Inspecteur du Trésor, il est fait Cadre à la direction du Trésor et devient plus tard, chef de service de la comptabilité et de la caisse à la trésorerie générale de Maroua. Il se verra alors confier par la suite le poste de fondé de pouvoir Numéro 2 en charge de la gestion administrative à la trésorerie générale de Maroua. Il poursuivra sa carrière professionnelle de 2005 à 2010 en tant que Fondé de pouvoir N°1 chargé des opérations comptables à la Trésorerie Générale de Nkongsamba.

En 2010, l'Honorable Célestin Tabouli est nommé Receveur des finances d'Édéa et par la suite le 12 Mars 2016, Trésorier Payeur Général de Maroua. À sa retraite, il se reconvertit directement en politique et est élu par les populations du Mayo-Danay en 2020, Député à l'Assemblée Nationale.



ALAIN NOËL OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME

Directeur général de la CNPS

Inspecteur des régies financières du Trésor, il débute sa carrière en 1985. L'actuel Directeur général de Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est un perfectionniste.

Inspecteur d'État à seulement 37 ans en 1997 au Contrôle Supérieur de l'État, l'équivalent de Secrétaire Général de Ministère, il se fait déjà remarquer par son amour du travail bien fait et son sens aigu de la rigueur. Par son action, par exemple, le portefeuille d'actifs de la CNPS fait un bond fulgurant de 85 milliards de francs CFA en 2015 à 320 milliards de francs CFA en 2019. Une performance exceptionnelle qui lui a valu plusieurs distinctions.

La CNPS est aujourd'hui au Cameroun, l'une des meilleures entreprises dont la santé financière va au-delà des attentes du gouvernement. Gestionnaire rompu à la tâche, Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo est également passionné par l'action humanitaire. Il est membre fondateur de l'ONG Justice et Paix et par ailleurs, Secrétaire Général de la Fondation Martin Paul Samba.



JULIEN SERGE ABOUEM À BOULL

Conseiller technique N°2 / MINFI

Son dynamisme et son sens de l'organisation l'ont transporté sur les cimes d'une de ses passions en l'occurrence, le sport. Son nom est en effet très souvent évoqué à cœur joie à la fédération camerounaise de volley-ball où il occupe le prestigieux fauteuil de président de l'instance. Cette débauche d'énergie, Julien Serge Abouem la doit surtout à sa formation de comptable public à l'ENAM où il a acquis le sens de l'honneur et de la détermination. L'actuel Conseiller Technique n° 2 au ministère des Finances est un Inspecteur du Trésor moulé à la rigueur du travail bien fait et pétri dans les eaux froides de la rectitude morale, tout au long de sa riche carrière au sein de l'administration du Trésor. Des valeurs cardinales du Trésor, il en conserve certainement les plus précieuses tant, il est toujours sollicité par la haute hiérarchie du Ministère des Finances.



CHANTAL ANDELY

Directeur Général Adjoint de l'ANOR

Elle occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint de l'ANOR l'Agence de la Norme et de la Qualité. Discrète et efficace, elle aura certainement tout appris de son passage à la Direction Générale du Trésor.

LES CAHIERS DU TRÉSOR



CYRILL EDOU ALO'O

Directeur général du Budget / MINFI

Il est l'actuel Directeur Général du Budget au Ministère des Finances, à la suite du décret présidentiel du 10 mars 2017. Inspecteur Principal du Trésor issu de la promotion 1994 de l'ENAM, il est également un pur fleuron de l'École Nationale d'Administration de Strasbourg et de Sciences Po Paris en France. Cyrill Edou Alo'o est avant tout, un intellectuel de haut vol qui a une parfaite maîtrise des questions budgétaires et économique-financières. Le Spécialiste en gestion des finances publiques débute sa carrière à la Trésorerie générale de Douala comme chef de la comptabilité entre 1995 et 1999. Entre 1999 et 2002, il est fondé de pouvoir à la trésorerie générale de Bamenda. Au courant de l'année 2002, il rejoint la Direction du Trésor, où il occupe le poste de chargé d'études jusqu'en 2004. A ce poste, il participera à la mise en place du dispositif informatisé de la Direction du Trésor notamment dans ses applications CADRE

et PATRIOT. Volontaire et longanime, le sens du devoir est ce qui lui manque le moins tant il a à cœur de relever toujours plus de défis. Il a été au centre d'une étude relative à la réforme budgétaire et comptable nécessaire à la mise en œuvre de la loi de 2007 portant régime financier de l'Etat. Avant cela en 2005, Cyrill Edou Alo'o a été conseiller technique au ministère des Finances et s'occupait de la comptabilité publique et des questions budgétaires. Son nom figure également parmi les responsables du projet d'appui pour la gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques et bien d'autres projets de perfectionnement des finances publiques, soutenus par la Banque Mondiale. Avant sa nomination à la tête de la Direction Générale du Budget, Cyrill Edou Alo'o occupait le poste de chef de la division de la réforme budgétaire au Ministère des Finances.



THÉOPHILE BAORO

Député de la Nation

Originaire du département du Mbere dans la région de l'Adamaoua, Théophile Baoro né en 1957 a changé sa casquette de receveur des deniers publics contre celle de parlementaire influent et elle lui va bien.



NANA DJIBRILLA

Il occupe actuellement le poste de Président du Conseil d'Administration de l'Office Céréalière du Cameroun depuis le décret présidentiel du 05 Novembre 2020. Inspecteur Principal des Régies Financières Trésor, il a été Inspecteur Général des Services des Régies Financières au Ministère des Finances.



MBARGA ASSEMBE LUC ROGER

Le tout premier président de l'amicale des personnels du Trésor arbore aujourd'hui fièrement son écharpe de député. Inspecteur principal du Trésor, ce passionné des finances Publiques ne manque jamais une seule occasion de partager son savoir.



EMMANUEL NGAFERSON BANTAR

Ancien Ministre

Né en 1949 dans le département du Donga-Mantung, région du Nord-Ouest, Emmanuel Ngaferson qui a débuté comme commis d'administration en 1971 est en fait un enfant du Trésor public camerounais pour y avoir consacré la plus grande partie de sa carrière professionnelle entre 1978 et 2002. Inspecteur du Trésor après son passage à l'ENAM entre 1975 et 1977, il a gravi tous les échelons de l'administration du Trésor. Fondé de pouvoir, Sous-Directeur de la Comptabilité, Sous-directeur du Personnel, Trésorier Payeur Général, Inspecteur des Services, Contrôleur provincial. Son efficacité n'a pas tardé à se faire remarquer puisqu'il sera nommé le 24 août 2002 secrétaire d'État n°1 à l'éducation nationale et le 8 décembre 2004, Emmanuel Ngaferson sera nommé secrétaire d'État auprès du Ministre de la Justice chargé de l'administration pénitentiaire. Ceux qui l'ont côtoyé pendant qu'il était en fonction parlent d'un homme affable et à la rigueur d'esprit sans faille.



ESSONO FRANCIS LIN

Député de la Nation

L'honorable ESSONO Francis Lin Mathieu est l'actuel vice-président du réseau des parlementaires pour la promotion de l'entreprenariat privé à l'Assemblée Nationale. L'élu de la circonscription de Yaoundé 4 est un inspecteur principal des régies financières du Trésor au dynamisme et au patriotisme sans failles, il a fait l'essentiel de sa carrière professionnelle à la DGTFCM. L'ancien Trésorier Payeur Général de Yaoundé à la réputation bien établie de bon gestionnaire de la chose publique, a aujourd'hui pris fait et cause pour l'insertion professionnelle des jeunes à travers la promotion de l'auto-emploi jeune par la vulgarisation du label Made in Cameroon. A son actif, l'organisation de nombreux fora et séminaires de sensibilisation à l'attention des jeunes, mais également, l'ouverture de nombreux débouchés pour des jeunes en quête d'emploi. Son ambition affichée est d'instaurer au Cameroun une véritable culture entrepreneuriale par l'éducation des populations.



INONI EPHRAÏM

Ancien Premier Ministre

Né en 1947 à Bakingili, département du Fako dans la Région du Sud-ouest, Ephraïm Inoni est un inspecteur Principal du Trésor qui commence sa carrière comme chef service de la comptabilité à la Trésorerie provinciale de Bamenda. Nommé en 1982 percepteur à l'ambassade du Cameroun à Washington avec rang de deuxième conseiller, il sera tour à tour Directeur de la Solde au Ministère des Finances, puis Directeur des Affaires Générales, Secrétaire d'État n° 1 au Ministère des finances. Avant sa nomination au poste de Premier Ministre le 8 décembre 2004, Ephraïm Inoni aura occupé le poste de Secrétaire Général de la Présidence de la République.



SENI KATCHALLA

Cet ancien ambassadeur du Cameroun à Londres entre 2004 et 2006 est en réalité un brillant inspecteur des régies financières du Trésor. Il a été également Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, du Plan et l'Aménagement du Territoire.

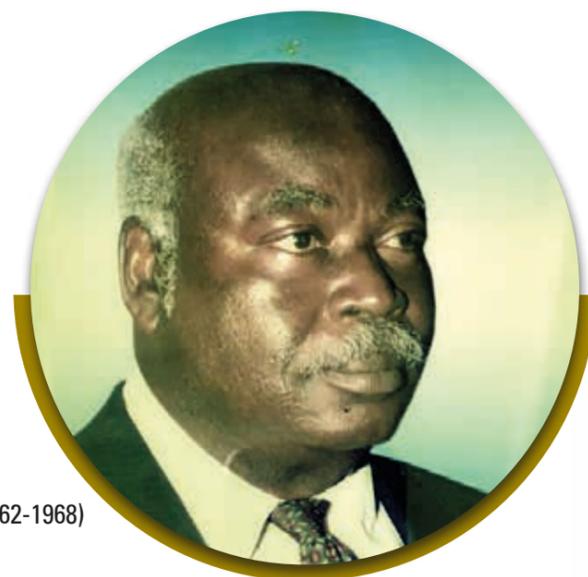


MANFOUO FOUOTSA HERVÉ

Inspecteur Principal des régies financières Trésor (promotion 2008-2010), Chargé de mission à la Présidence de la République depuis le 09 juin 2021. Il est également Membre du conseil d'administration de la CSPH. Il a occupé à la Direction Générale du Trésor le poste de Sous-Directeur des opérations financières des CTD-EPA au sein de la Direction de la Trésorerie où il a servi depuis sa sortie de l'ENAM. Il a par ailleurs été expert du Ministère des Finances en stratégie de financement et d'investissement dans le cadre de plusieurs projets notamment, les Eurobonds 2015 et 2021, la CAN et d'autres projets d'infrastructures. Manfouo Hervé est Officier de l'ordre National de la valeur, distinctions décernées à titre exceptionnel par le Président de la République.

Les Directeurs et Directeurs Généraux du Trésor : pragmatisme et efficacité au fil des ans

Les premiers dirigeants de ladite administration ont conduit la barque du Trésor avec audace et esprit de prospective éclairée. Originaire de toutes les aires culturelles du Cameroun et même de France, chacun a ancré profondément sa pierre à l'édifice en vue de la réalisation du développement du pays. En guise de souvenir, le présent Magazine retrace les traits saillants de l'action de ces pionniers à la tête de la Direction du Trésor et de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire. Galerie de portraits...



Medjo Me Zengue Aloys (1962-1968)

La fondation

Né le 6 septembre 1929, MEDJO ME ZENGUE est le tout premier Directeur du Trésor du Cameroun fédéral post indépendant. Sa nomination en 1962 coïncide avec l'adoption du franc CFA comme monnaie officielle du Cameroun d'une part et la promulgation de l'ordonnance n° 62-OF-du 7 février 1962 portant régime financier de l'Etat fédéral du Cameroun d'autre part. Il va s'atteler à organiser la réglementation comptable, la tenue et la sauvegarde de la fortune publique. C'est lui qui va organiser les premières instructions comptables notamment le décret n° 67-DF-211 du 16 mai 1967 relatif aux aménagements apparaissant nécessaires en raison de l'emploi des moyens électroniques

par diverses administrations financières. Conscient de sa lourde tâche, MEDJO ME ZENGUE, par son travail acharné et son sens élevé de probité, va alors fixer le cap d'une gestion rigoureuse et efficace des caisses de l'Etat. Son talent sera remarqué par le Président Hamadou Ahidjo qui va le nommer aux prestigieuses fonctions de Ministre des Finances de son Gouvernement du 15 janvier 1968, puis Ministre du Commerce et directeur de plusieurs sociétés d'Etat. MEDJO ME ZENGUE Aloys décède le 15 janvier 2013 à Yaoundé et reçoit un hommage mérité du Directeur Général du Trésor et de l'ensemble des personnels de la Mutuelle du Trésor.



Éboulé Ndoumbe Maurice (1968-1977)

Le porte-flambeau

Ayant pris le relais de MEDJO ME ZENGUE promu Ministre des Finances, EBOULE NDOUMBE MAURICE, en près de 10 ans à la tête de la Direction du Trésor va travailler à la mise en place d'un référentiel comptable proche des standards internationaux de l'époque. Sous son magistère, la comptabilité à partie double sera adoptée dans la sphère publique. Il en va de même des règles organisant la protection de la fortune publique. Des contrôles seront ainsi fréquemment organisés. C'est avec lui que sera organisée la loi de 1973 sur les privilèges du Trésor Public ainsi que la loi n° 74/18 du 5 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et garants de crédits publics et des entreprises d'Etat. Son passage à la Direction du Trésor coïncide avec la création de la BEAC, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le 22 novembre 1972, qui remplace alors la Banque de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. EBOULE NDOUMBE travaillera avant son départ de la Direction du Trésor à la mise en place de la loi n° 77/26 du 6 décembre 1977, fixant le régime général de la comptabilité-matières de même qu'il aura participé à l'élaboration de toutes les politiques qui ont contribué à promouvoir la bonne gestion des réserves officielles de change des Etats membres et à la stabilité financière de la jeune Union Économique et Monétaire (UDEAC) à l'époque.

Nka Mbock Robert (1977-1981)

Le rigoriste

La nomination de Nka Mbock Robert ouvre la voie à un cycle important de la vie de la Direction du Trésor avec l'adoption d'un référentiel qui instaure une comptabilité à partie double; celle-là qui enregistre l'origine des fonds et leur destination. Le décret n° 79/473 du 15 novembre 1979 rendant exécutoire le plan comptable général de l'Etat est le principal fait d'arme de ce fonctionnaire courageux dont l'activité était essentiellement portée vers la mise en place d'importantes réformes. A son actif, les prémices de la structuration du réseau Trésor tel qu'il se présente aujourd'hui ont été posées. Il faut aussi retenir que sa nomination coïncide avec les travaux d'élaboration du décret du 3 novembre 1978 consacrant l'élargissement des compétences du Trésor public en matière de recouvrement. C'est lui qui accompagnera le décret n° 78/470 du 3 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des comptables des entreprises d'Etat en sa qualité de patron des comptables publics. C'est avec lui également que les attributions du Trésor Public vont s'agrandir notamment en matière de mobilisation des ressources publiques. Une série de textes sont alors édictées et donnent à l'administration du Trésor, un rôle prépondérant dans la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire et la gestion de la trésorerie de l'Etat.





Bihina Gabriel (1981-1987) ; (1991-1993)

L'homme des procédures et de la résilience

Son passage a été marqué par une abondante littérature sur les procédures comptables, notamment un recueil des exposés sur le recouvrement des créances publiques, un guide pratique d'organisation et de fonctionnement d'un service de recouvrement dans un poste comptable, une évaluation des possibilités de reconstitution de la trésorerie et d'exécution en équilibre du budget de l'Etat entre autres. Pendant ses deux mandats où il a fait au total près de 10 ans au poste, il a eu à cœur d'améliorer l'ensemble du processus de recouvrement des créances, de l'Etat. C'est lui qui a réorganisé la fonction de recouvrement du Trésor en travaillant à la normalisation des procédures par la mise en place d'une abondante documentation sur les techniques de recouvrement des créances grâce à des innovations apportées sur les méthodes de leur recouvrement. Tous les ministres des finances qui ont travaillé avec lui parlent d'un haut fonctionnaire assidu, dévoué et très expérimenté, possédant de solides connaissances professionnelles. Formé à l'ENAM et à l'Ecole nationale des services du Trésor de Paris, sa lucidité et son pragmatisme permettent au Trésor public camerounais de franchir le cap d'une gestion moderne des comptes publics, notamment par l'agrandissement des capacités de recouvrement des créances publiques du Trésor. Pendant les années dites de braise, il a réussi à recouvrer les créances publiques et à faire payer les salaires des fonctionnaires dans un contexte de grèves généralisées en recouvrant en cinq jours de descente sur le terrain près de 69 milliards de FCFA.

Essono Essono Alphonse (1987-1991)

Monsieur ajustement structurel

Gestionnaire discret et efficace, il devient directeur du Trésor dans un contexte d'ajustement structurel où l'Etat du Cameroun doit faire des efforts considérables en matière de bonne gouvernance, notamment dans la bonne tenue des comptes publics, afin de respecter ses engagements auprès des institutions financières internationales.



Finateu Émile (1993-1994)

Le «sorcier blanc»

Trésorier principal du Trésor Public français de première catégorie, son passage éclair à la tête de la direction du Trésor a été réformateur des finances publiques et a permis de passer en revue la dépense publique du Cameroun et d'envisager un programme de centralisation de l'argent public sur un compte général du Trésor. Ces mesures visaient à terme, un meilleur contrôle des ressources.



Akumchi Awa Peter (2000-2004)

L'irréprochable

Ancien censeur à la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale), Akumchi Awa Peter est avant tout un comptable qui tient bien ses comptes et qui a largement participé à la mise en œuvre des réformes structurelles du Trésor, notamment celles relatives à la réglementation de l'émission et de la gestion des effets publics négociables et qui consacre le comité de gestion des effets publics négociables que sont notamment, les obligations du Trésor à coupon zéro, les obligations ordinaires du Trésor et les bons du Trésor. C'est sous son magistère en 2003 qu'est promulguée la loi n° 2003/005 du 21 avril 2003 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Chambre des comptes de la Cour suprême, qui consacre les sanctions et les responsabilités des comptables publics. Travailleur acharné, sa gestion rigoureuse des comptes publics participera grandement à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.



Njankouo Lamère Daniel (1994-1998)

Le technocrate

Inspecteur du Trésor né en 1951, Njankouo Lamere Daniel est un passionné d'économie et de droit formé à l'ENAM. Ses passages successifs dans les Trésoreries Générales de Garoua, Douala, Ebolowa et Yaoundé portent le sceau de l'efficacité. Directeur adjoint du Trésor entre 1993 et 1998, il est au cœur des grandes réformes économiques et financières d'avant les années 2000 notamment le PAS II, approuvé par le conseil d'administration de la Banque Mondiale et qui a permis au Cameroun de rétablir les grands équilibres macroéconomiques et de retrouver le chemin de la croissance en enravant la chute du pouvoir d'achat des populations. Son expertise fera qu'il sera nommé en 1998 Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement et plus tard ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé des programmes. Bien avant cela, Njankouo Lamere Daniel va faire prévaloir son expertise à la Banque Mondiale et à la Banque africaine de Développement où il sera Gouverneur suppléant pour le Cameroun. Il est actuellement PCA de la SCB.

Kitieu René Jules 1998-2000

Le fidèle



Jules René Kitieu est un Inspecteur des régies financières du Trésor, issu de la promotion 1978 de l'ENAM. Jeune comptable public, il va parcourir la plupart des villes du Cameroun comme payeur, percepteur, puis Trésorier Payeur Général dans les villes de Nkongsamba et Yaoundé. Après avoir été Directeur du Trésor, il sera entre 2000 et 2003, année où il prendra sa retraite, chargé d'études à la cellule de suivi des régies financières de la Division de suivi de gestion au ministère des Finances. Il prend les rênes de la Direction du Trésor dans un contexte de crise économique généralisée au niveau international, avec de cinglantes répercussions au plan national. Ce qui ne laissait pas grande marge de manœuvre au niveau de la trésorerie de l'Etat, avec pour corollaire, une dégradation des finances publiques.

Au même moment, le pays doit faire des efforts considérables pour rétablir les grands équilibres budgétaires, améliorer la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses tout en recherchant à consolider la compétitivité extérieure dans un contexte d'ajustement structurel. Gestionnaire assez discret, il saura tout de même conduire avec brio les réformes engagées par son prédécesseur, malgré le temps relativement court qu'il aura passé à la tête de la Direction du Trésor. Il aura su marquer les esprits par son dévouement et son engagement à respecter les consignes de la haute hiérarchie pour maintenir le cap. C'est lui qui mettra sur pied le bulletin du Trésor pour informer les usagers sur les activités de la Direction du Trésor.



Elung Paul Che 2005-2008 et 2008-2009

Le visionnaire

Il a surtout travaillé à l'amélioration des conditions de travail des personnels du Trésor par la mise en place d'un cadre de travail décent et l'instauration des primes sur le rendement. Directeur du Trésor pendant près de 5 ans, Il a été au centre de la profonde réforme du Trésor sur la mise en place du compte unique du trésor et l'avènement de la comptabilité patrimoniale en étant au cœur de l'élaboration de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. C'est elle qui fixe les conditions d'élaboration, de présentation, d'exécution et de contrôle de la loi de finance et qui consacre en son article 68 le monopole du Trésor Public sur le recouvrement de toutes les recettes, le paiement de toutes les dépenses et de la totalité de la trésorerie de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres personnes morales de droit public. En outre, avec la loi de 2007, le Trésor devient, le guichet unique des opérations d'encaissement et de décaissement de l'Etat et consacre ainsi le principe de l'unité de caisse, matérialisé par la centralisation des opérations d'encaissement et de décaissement effectuées par les comptables publics.



Nsom Blaise 2005-2008

L'administrateur civil, expert financier

C'est avec lui que le Cameroun implémente le Compte Unique du Trésor dont le fonctionnement effectif démarre en 2007. Produit de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature dont il sort 1997 titulaire d'un diplôme d'administrateur civil, Blaise Nsom est avant tout un passionné d'économie et de finance. Sa passion le conduira à se former à l'université de Poitiers en France où il obtiendra un diplôme d'étude approfondie en analyse monétaire et financement. Pragmatique, efficace et discret, il sera le tout premier Directeur Général du Trésor chargé de conduire la réforme sur le compte unique du Trésor. Il sera par la suite Directeur de l'Audit à la BEAC, puis Directeur National de la même structure.



Hamadou Sambo 2009-2011

Le bien-aimé

Au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques du Cameroun (PSSFP), chacun a son évocation, de la mythique salle « HAMADOU SAMBO », salle éponyme, de l'emblématique Trésorier Payeur Général devenu Directeur Général du Trésor, de la coopération financière et Monétaire. Inspecteur Principal du Trésor issu de la promotion 1982 de l'ENAM, Hamadou Sambo arrive à la tête de la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire au moment où le Cameroun peaufine sa stratégie de mise en œuvre du programme de modernisation des finances publiques; le pays s'étant engagé depuis 2007 dans un processus de réformes de deuxième génération avec la promulgation du nouveau régime financier qui pose les bases d'une gestion des finances publiques transparente axée sur les résultats. Il s'est forgé dès l'entame de sa riche carrière professionnelle à travers le pays, la réputation d'un homme intègre et rigoureux. Gestionnaire moderne, il fait partie de ceux qui ont posé les fondations de la profonde réforme en cours sur la dématérialisation des procédures à la DGTCFM. Décédé en 2011, il incarne pour la postérité le sens du devoir et l'amour du travail bien fait.



01 DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ▶ Titres négociables de la dette publique ou Obligations du Trésor Assimilables (OTA) ;
- ▶ Rémunérés à un taux d'intérêt classique ;
- ▶ Exonérés d'impôts ;
- ▶ Bénéficiant de la garantie souveraine de l'Etat (aucun risque de défaut de paiement) ;
- ▶ Liquides, donc faciles à convertir en numéraires par cession ou refinancement avant l'échéance.

02 QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- ▶ Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des banques agréées ;
- ▶ Les Investisseurs institutionnels (caisses de retraite, compagnies d'assurance, microfinances ...) ;
- ▶ Tout agent économique (personnes physiques ou morales).

03 COMMENT SOUSCRIRE ?

- ▶ Les souscriptions se font par les SVT sur le marché primaire de la Banque Centrale en participant directement aux adjudications ;
- ▶ Les autres agents économiques souscrivent aux OTA à travers les guichets des banques agréées comme SVT.

04 QUAND SOUSCRIRE ?

- ▶ Les ordres de pré-souscriptions peuvent être déposés aux guichets des SVT pendant les 4 jours précédant la date d'adjudication sur le marché primaire ;
- ▶ Après la date d'adjudication, les souscriptions continuent sur le marché secondaire aux guichets des SVT, selon le stock des titres mis en vente.

Programme d'émission des OTA 2023

Mois d'émission	Date d'émission	Maturité à émettre	Taux	Montant à émettre
MARS 2023	Lundi 06 Mars 2023	05 ANS	5,75 %	25 000 000 000
	Lundi 27 Mars 2023	03 ANS	4,25 %	10 000 000 000
AVRIL 2023	Lundi 24 Avril 2023	06 ANS	6,25 %	25 000 000 000
MAI 2023	Mai 2023	ECMR	taux multiples	220 000 000 000
JUN 2023	Lundi 05 Juin 2023	07 ANS	6,75 %	20 000 000 000
	Lundi 26 Juin 2023	04 ANS	5 %	35 000 000 000
JUILLET 2023	Lundi 31 Juillet 2023	06 ANS	6,25 %	20 000 000 000
SEPTEMBRE 2023	Lundi 25 Septembre 2023	07 ANS	6,75 %	25 000 000 000
OCTOBRE 2023	Lundi 09 Octobre 2023	10 ANS	7,40 %	10 000 000 000
NOVEMBRE 2023	Lundi 13 Novembre 2023	06 ANS	6,25 %	20 000 000 000
DÉCEMBRE 2023	Lundi 18 Décembre 2023	05 ANS	5,75 %	40 000 000 000
TOTAL				450 000 000 000

CONSULTEZ LA LISTE DES SVT SUR LE SITE

www.minfi.gov.cm

www.dgtcfm.cm
222 22 39 63

Les 10 ANS du Trésor



MERCI D'AVOIR LU !!

Sous l'impulsion du Ministre des Finances, la coordination vigilante du Directeur Général du Trésor, de la Coopération financière et monétaire ; les responsables personnels de la DGTCFM vous expriment leur gratitude pour l'intérêt porté à cette publication, qui a mobilisé la majorité des démembrements de cette administration. Au four et au moulin, les personnels par la Cellule de Législation et de Codification (CLC) avec la contribution précieuse de nombreuses personnes-ressources.



DMF



ACCT



PGT



DI



DITRE

Pour plus d'inclusion financière en Afrique Centrale



GIMAC

Le Groupement Interbancaire Monétaire de l'Afrique Centrale est un GIE au capital porté à 99,2 % par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Il a pour mission principale la mise en œuvre du Système Monétaire Interbancaire (SMI) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Son siège se trouve dans l'enceinte des Services Centraux de la BEAC à Yaoundé au Cameroun. Le GIMAC assure la promotion, la fourniture, la supervision et la régulation des services monétaires d'interopérabilité intégrale dans la CEMAC, à travers l'écosystème convergent GIMACPAY.

GIMACPAY met à la disposition de ces Membres que sont BEAC, le Trésor Public, la Banque Postale du Cameroun et les Etablissements de Crédit et de Micro

Finance des services Cartes GIMAC en émission et acquisition, Mobiles en émission de portemonnaie électronique (Wallet), l'interopérabilité des plateformes de Mobile Money et de Mobile Banking, l'hébergement en mode délégué cartes ou mobiles la monétique Carte ou Mobile des Participants.

De manière instantanée et inclusive, GIMACPAY offre aux populations de la sous-région à travers ses Participants, les services Cartes Bancaires, les services mobiles de génération de code de retrait, de transfert Wallet to Wallet, de Paiement Marchand par Code simple ou par QR Code, de paiement de facture, de remittance entrante vers les comptes de Mobile Money ou de Mobile Banking, et le retrait sans carte sur GAB.

GIMACPAY



2 745 540
cartes GIMAC
et internationales



890 281
cartes GIMAC soit 24 %
de part de marché



+33 millions
de portemonnaies
électroniques



91 Participants
- 01 Banque Centrale (BEAC)
- 01 Banque Postale (Campost)
- 01 Trésor Public
- 53 Banques
- 11 Micro Finances
- 10 Operateurs de oney mobile
- 09 Agregateurs



1 899
GAB



3 038
TPE

En 2022
10 millions
nombre de transactions traitées

FCFA 395 milliards
valeur de transactions traitées

Depuis 2015
27,5 millions
nombre de transactions traitées

FCFA 1160 milliards
montant cumulé



CONTACT
info@gimac-afr.org
www.gimac.com

